DUKE UNIVERSITY LIBRARY
DURHAM, N. C.

Rec'd Dec 20 1927
Library Budget
Fund

MANUEL

DE

PALÉOGRAPHIE

MANUEL

DE

PALÉOGRAPHIE

LATINE ET FRANÇAISE

PAR

MAURICE PROU

Membre de l'Institut, Directeur de l'École des Chartes.

4e ÉDITION REFONDUE AVEC LA COLLABORATION DE

ALAIN DE BOÜARD

Docteur ès Lettres, Professeur de Paléographie à l'École des Chartes.

Accompagnée d'un album de 24 planches.

101770

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

82, RUE BONAPARTE, 82

—

1924

DUKE UNIVERSITY LIBRARY
DURHAM, N.C.

12/20/?? ... F. ... 3.3.?
P ...M

A LA MÉMOIRE

DE

LÉON GAUTIER

Membre de l'Institut,
Professeur de Paléographie à l'École des Chartes.

101770

AVANT-PROPOS

*L'usage s'étant établi, au XIX*e *siècle, d'intituler* manuels *des livres qu'on eût autrefois appelés* traités, *il n'est pas inutile de faire remarquer qu'en écrivant ce présent livre nous avons voulu faire un manuel au sens propre du mot, un abrégé commode à la main.*

Notre regretté maître, Arthur Giry, avait très bien compris l'objet que nous nous proposâmes dès 1889. Rendant compte de la première édition de notre manuel dans la Revue critique, *il écrivait : « Pour juger de ce volume avec équité, il importe de ne pas se méprendre sur le but poursuivi par l'auteur. Ce n'est pas un traité complet et scientifique de paléographie qu'il s'est proposé de faire, mais un court manuel élémentaire et pratique destiné non aux érudits mais à tous ceux qui ont besoin d'apprendre à lire les manuscrits et les chartes. »*

Nous avons bien moins visé à retracer l'histoire de l'écriture latine qu'à enseigner le déchiffrement de cette écriture. Et c'est cet objet pratique qui a déterminé notre plan, qui en peut justifier certaines anomalies. Ainsi, dans la plupart des traités de paléographie, on a rejeté à la fin l'étude du système d'abréviations. Si nous avons intercalé le chapitre consacré à cette matière entre la

période antique et la carolingienne, c'est parce que, sans la connaissance des abréviations, les transcriptions de fac-similés postérieurs au IX^e^ siècle fussent restées inintelligibles et sans profit pour les débutants. C'est dans une vue pratique qu'à partir du IX^e^ siècle nous avons distribué nos exemples entre les divers siècles au lieu de les répartir par espèces d'écritures.

La lecture des manuscrits ne constitue pas toute la paléographie. Il ne suffit pas pour mériter le nom de paléographe de savoir transcrire un manuscrit ; il faut encore savoir fixer l'âge d'une écriture et son lieu d'origine, retrouver l'enchaînement des formes, établir des classifications, et c'est à quoi travaillent les paléographes depuis Mabillon. Il importait donc d'exposer brièvement l'état des questions de paléographie, les solutions données aux divers problèmes, et d'indiquer les principaux ouvrages et mémoires comme aussi les recueils de fac-similés auxquels devront se reporter ceux qui désirent pousser cette science plus loin.

De ce point de vue, la présente édition marque, nous semble-t-il, un progrès sur les précédentes. Monsieur Alain de Boüard, tenant compte des dernières découvertes et des recherches poursuivies par les paléographes depuis 1910, a établi avec plus de précision la filiation des diverses espèces d'écriture latine et proposé un nouveau classement des écritures antérieures à la minuscule caroline, comme aussi il a mieux démêlé les origines de celle-ci.

Nous manquerions à un devoir de reconnaissance si nous ne remerciions ici M. Maurice Jusselin d'avoir revu

le chapitre des notes tironiennes qu'il avait écrit pour notre troisième édition et auquel il n'a rien eu à changer, sinon à en compléter la bibliographie, et de nous avoir indiqué l'intéressant manuscrit dont on trouvera quelques lignes reproduites à la page 279. Nous sommes aussi très reconnaissants à M. Henri Stein d'avoir bien voulu nous aider dans la mise à jour de la bibliographie.

DÉFINITION DE LA PALÉOGRAPHIE

La paléographie est la science des anciennes écritures. Elle a pour objet le déchiffrement des écritures de l'antiquité et du moyen âge. Son domaine s'étend à toutes sortes de documents écrits : inscriptions, monnaies, sceaux, actes et livres. Nous ne traiterons ici que de la paléographie latine et de la française. De plus, nous laisserons de côté les inscriptions, les légendes des monnaies et celles des sceaux : leur étude regarde plus spécialement l'épigraphie, la numismatique, la sigillographie.

On s'en tiendra donc ici à l'étude et au déchiffrement des monuments de l'écriture tracés sur papyrus, sur parchemin ou sur papier. Cependant, pour les temps les plus anciens, nous avons cru devoir faire quelques rapprochements entre les manuscrits, au sens étroit du mot, les inscriptions et les tablettes de cire et de plomb.

Parmi les manuscrits, il faut distinguer les *livres* d'une part, les *chartes* ou *actes* d'autre part. Les livres sont les manuscrits contenant la transcription d'œuvres littéraires, historiques ou scientifiques, et liturgiques. On entend par chartes, au moyen âge, et par actes, dans les temps modernes, les écrits authentiques ou sous seing privé, destinés à faire connaître l'accomplissement d'un acte juridique, que cet acte se réfère au droit public ou au droit privé : privilèges et édits des souve-

rains ou diplômes, mandements administratifs, tous contrats, testaments, inventaires, etc. Les diplomatistes font même entrer dans cette classe les registres des cours de justice et des administrations.

CHAPITRE I

MATÉRIAUX ET INSTRUMENTS DE L'ÉCRITURE

Avant d'aborder l'étude de l'écriture, il est nécessaire de connaître les substances sur lesquelles on a écrit, car la matière qui a servi de support à l'écriture a exercé une influence sur le tracé des lettres. Mais il serait oiseux d'énumérer ici les substances qu'on a pu, dans les temps primitifs, et plus tard, exceptionnellement, employer à cet usage, telles que les écorces d'arbres, les peaux de bêtes, la toile. En outre, nous laisserons de côté les matières dures telles que pierre, bronze, ardoises, tessons de poterie, parce que les savants s'accordent à en comprendre l'étude dans l'épigraphie.

Nous ne donnerons ici que quelques notions sommaires sur les substances qui, à l'époque impériale romaine et au moyen âge, ont servi à la transcription des actes et des livres, savoir : les tablettes enduites de cire, le papyrus, le parchemin et le papier [1].

1. Les notions que nous donnons sont empruntées, sauf indication contraire, à l'ouvrage de W. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 3e édit., Leipzig, 1896, in-8° ; et, en ce qui concerne les matières sur lesquelles ont été écrits les actes, à Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre* (Leipzig, 1889, in-8°), p. 875-904.

§ 1. — *Tablettes de cire.*

L'usage de tracer des caractères avec une pointe sur des tablettes de bois recouvertes d'une couche de cire remonte à l'antiquité.

« On creusait peu profondément les faces des tablettes, en ménageant, le long de chacun des quatre côtés, un petit rebord destiné à protéger la mince couche de cire étendue dans la cavité [1]. »

Une tablette enduite de cire s'appelait *tabula*, *tabella*, *cera*. Mais on réunissait souvent plusieurs tablettes à l'aide de fils métalliques ou de cordelettes de lin ou de chanvre ; et, dans ce cas, les tablettes extérieures qui servaient de couverture au livre ainsi formé n'étaient creusées et enduites de cire que sur la face intérieure.

Deux tablettes réunies s'appelaient *diptycha* ; trois tablettes, *triptycha* ; un plus grand nombre, *polyptycha* ou *codex*. Ce sont les volumes, *codices*, formés par la réunion des tablettes, qui ont donné naissance à la forme des manuscrits de parchemin du moyen âge.

Les tablettes de cire servaient aux exercices des élèves dans les écoles, à inscrire des comptes, à prendre des notes, à tracer des brouillons, à écrire des lettres familières, et même à la transcription de quittances et de contrats [2].

Parmi les plus célèbres tablettes antiques qui nous sont parvenues, il faut citer tout d'abord les tablettes découvertes au XVIII[e] siècle dans les mines d'or

1. Reusens, *Éléments de paléographie*, p. 381.
2. Les textes des tablettes de cire antiques et latines ont été publiés dans le supplément du tome IV du *Corpus inscriptionum latinarum* avec des fac-similés (Berlin, 1898, in-fol.).

de Vöröspatak en Transylvanie [1], sur lesquelles sont tracés des actes d'entre les années 131 et 167 apr. J.-C. Les tablettes trouvées à Pompéi en 1875, dans la maison de L. Caecilius Jucundus, sont plus anciennes [2] : ce sont des quittances de l'an 55 à l'an 57 apr. J.-C.

Bien que les plus anciennes tablettes de cire que le moyen âge nous ait laissées ne soient pas antérieures au XIII^e siècle, il est toutefois hors de doute qu'on n'a jamais cessé de s'en servir depuis l'antiquité, comme le prouvent les textes réunis par l'abbé Lebœuf [3] et par Edélestand Du Méril [4].

La disparition de ces monuments ne surprend pas si l'on songe qu'on n'y consignait guère que des choses dont il était inutile d'assurer la durée ; les tablettes de cire servaient surtout à prendre des notes et à faire des comptes.

Parmi les tablettes du moyen âge nous citerons celles que l'on conserve aux Archives nationales dans le Trésor des Chartes. Ce sont quatorze feuilles de bois de platane arrondies par le haut, enduites de cire sur les deux côtés, à l'exception de la première et de la dernière qui forment couverture. Des bandes de parchemin relient ces feuilles les unes aux autres. N. de Wailly a démontré [5] que ces tablettes contiennent les recettes et dépenses de Jean

1. Voyez, plus loin, p. 42 et suiv.
2. Voyez, plus loin, p. 40 et suiv.
3. Lebœuf, *Mémoire touchant l'usage d'écrire sur des tablettes de cire*, dans *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions*, t. XX (1753), p. 267-309.
4. E. du Méril, *De l'usage non interrompu jusqu'à nos jours des tablettes en cire*, dans *Revue archéologique*, nouv. sér., t. II (1860), p. 1-16, 91-100.
5. N. de Wailly, *Mémoire sur les tablettes de cire conservées au Trésor des Chartes*, dans *Mémoires de l'Institut. Académie des Inscriptions*, t. XVIII, 2^e partie (1849), p. 536-563 ; du même, *Addition au mémoire sur les tablettes de cire conservées au Trésor des Chartes*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3^e série, t. I (1849), p. 393.

Sarrazin, l'un des chambellans de saint Louis, depuis la Chandeleur 1256 jusqu'à la Toussaint 1257 [1]. Dans le t. XXII [2] du *Recueil des historiens de la France* ont été publiées les tablettes de Pierre *de Condeto* conservées à la Bibliothèque nationale [3], analogues à celles de Jean Sarrazin, mais relatives aux règnes de Philippe III et de Philippe IV (juin 1282 à novembre 1285) ; et diverses autres tablettes de cire [4] conservées à la Bibliothèque nationale [5], à Genève, à Florence, parmi lesquelles les plus célèbres sont celles de Jean de Saint-Just comprenant les dépenses de la maison du roi depuis le 28 avril 1301 jusqu'au 31 mars 1302.

On conserve aussi à la Bibliothèque nationale, sous le n° 243 des nouvelles acquisitions latines, quatre petites tablettes du commencement du XIV^e^ siècle trouvées à Beauvais et qui donnent les noms des personnes ayant droit à des distributions pour avoir assisté à des offices religieux [6].

Citons encore les tablettes de cire des Archives de Senlis et une tablette de la même série conservée à la Bibliothèque nationale [7], qui contiennent des fragments de la minute d'une enquête faite, en 1318, lors de la suppression de la commune de Senlis, sur la gestion financière des magistrats municipaux. Elles ont été déchiffrées par M. Flammermont [8].

1. Le texte de ces tablettes a été publié dans *Recueil des historiens de la France*, t. XXI, p. 284-392. L'une des tablettes est reproduite en fac-similé.
2. P. 430-501.
3. Bibl. nat., ms. lat. 9021 (anc. suppl. lat. 1384).
4. *Recueil des historiens de la France*, t. XXI, p. 501-565.
5. Bibl. nat., ms. lat. 9023 (anc. suppl. lat. 1384).
6. L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (Paris, 1880, in-8°), p. 490.
7. Bibl. nat., ms. fr. 12014.
8. Flammermont, *Histoire des institutions municipales de Senlis*

On a découvert à Florence, en démolissant une tour, six tablettes de bois de hêtre recouvertes de cire noire, qui constituent un fragment du journal d'un marchand de la fin du XIII^e^ ou du commencement du XIV^e^ siècle [1]. D'un livre de compte de l'abbaye de Preuilly, au diocèse de Sens, des années 1302 à 1314, que connut l'abbé Lebeuf, on a retrouvé une tablette [2].

D'Allemagne, on cite plusieurs tablettes du XV^e^ siècle.

L'usage des tablettes de cire a généralement cessé vers l'an 1500 ; cependant exceptionnellement il a persisté, par exemple sur le marché aux poissons de Rouen, jusque dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle.

A côté des tablettes de cire, il convient de dire un mot des tablettes d'ivoire sur lesquelles on écrivait directement avec de l'encre. C'était un usage assez répandu d'écrire sur des diptyques d'ivoire la liste des prélats d'une église. On conserve à la Bibliothèque nationale (galerie Mazarine, n° 262) un diptyque consulaire du VI^e^ siècle, au revers duquel plusieurs mains du XII^e^ et du XIII^e^ siècle ont inscrit les noms des archevêques de Bourges. Le Cabinet des médailles possède un autre diptyque consulaire provenant de l'église d'Autun et à l'intérieur duquel on a transcrit, au IX^e^ ou au X^e^ siècle, des litanies.

(Paris, 1881, in-8°), p. 188. — Voyez un fac-similé de ces tablettes, dans *Musée des Archives départementales*, pl. XLIV, n° 107.

1. M. Tabarrini, *Cenno illustrativo di alcune tavolette scritte in cera...*, dans *Archivio storico italiano*, *Appendice III* (1846), p. 523-532 ; L. A. Milani, *Sei tavolette cerate scoperte in una antica torre di casa Maiorfi...*, Firenze, 1877, in-8° (*Pubblicazioni del R. Istituto di studi superiori, sezione di filosofia e di filologia*).

2. Note de Delisle et Bordier. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1876, p. 118-123, avec un fac-similé.

§ 2. — *Papyrus.*

On donne le nom de *papyrus* (χάρτης, *charta*, *charta Aegyptiaca*) à un papier fabriqué avec la tige d'un roseau (*cyperus papyrus*) qui croît surtout en Égypte, dans les marécages du Bas-Delta. Pline[1] nous a laissé sur la fabrication du papyrus d'intéressants détails que nous résumerons très brièvement. Les tiges des roseaux étaient d'abord divisées en bandes très minces, mais aussi larges que possible ; puis, sur ces bandes placées les unes à côté des autres, étaient appliquées transversalement d'autres bandes, de manière à former une sorte de treillage. L'eau du Nil dont on avait eu soin de les humecter suffisait à décomposer le mucilage qu'elles contenaient et à les faire adhérer les unes aux autres. La feuille de papyrus ainsi obtenue était soumise à une forte pression, puis séchée au soleil. On faisait disparaître les inégalités du tissu en le frottant avec un coquillage. Enfin des encollages de divers genres donnaient au papier plus ou moins de finesse et de souplesse.

Les découvertes de livres ou d'actes sur papyrus remontent au XVIII[e] siècle ; elles ont été faites à Herculanum[2]. L'Égypte a fourni aux musées et bibliothèques

1. Pline, *Hist. nat.*, XIII, 11-13. Sur l'interprétation du passage de Pline, voyez Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens* (Leipzig, 1900, in-8°), p. 49 et suiv. Voyez aussi Dureau de la Malle, *Mémoire sur le papyrus et la fabrication du papier chez les anciens*, dans *Mémoires de l'Institut. Académie des Inscriptions*, t. XIX, 1re partie (1851), p. 140-183.

2. *Herculanensium voluminum quae supersunt*, Neapoli, 1793-1855, 12 vol. in-fol. ; *Herculanensium* etc. *Collectio altera*, Neapoli, 1862-1876, 11 vol. in-fol. ; Andrea de Iorio, *Real museo Borbonico, Officina dei papiri*, Napoli, 1825, in-8° ; Giacomo Castrucci, *Tesoro letterario di Ercolano*, Napoli, 1854, in-4° ; Boot (J. C. G.), *Notice sur les manuscrits trouvés à Herculanum*, Amsterdam, 1841, in-8° ; Domenico Comparetti, *Papiro Ercolanese inedito*, Torino, 1875, in-8°.

de l'Europe, depuis 1778, un grand nombre de papyrus grecs. Mais ce n'est que depuis 1877 qu'on a entrepris en Égypte la recherche méthodique des papyrus [1]. Les découvertes de M. Flinders Petrie [2] dans le Fayoûm, près de l'ancien lac Moeris, et l'exhumation que MM. Grenfell et Hunt, agissant pour le compte de la Société *Egypt exploration Fund*, particulièrement en 1896-1897, ont faite de nombreux papyrus enfouis sous des monticules de sable, à Behneseh, au milieu des ruines de l'ancienne ville d'Oxyrhynchus [3], ont augmenté d'une façon considérable les collections des musées de Gizeh, Paris, Oxford, Londres, Berlin, Heidelberg, Vienne, Genève, et contribué à la formation de collections particulières telles que celle de l'archiduc Rainer [4] à Vienne. Ces trouvailles

1. Sur les découvertes de papyrus en Egypte, voyez G. Steindorff, *Vierzehn Jahre ägyptischer Ausgrabungen*, dans *Deutsche Rundschau*, t. LXXXIV(1895), p. 261-284 ; O. Crusius, *Die neuesten Papyrusfunde*, dans *Beilage zur allgemeinen Zeitung*, 1896, n° 80 (7 avril) ; Ulrich Wilcken, *Die griechischen Papyrusurkunden*, Berlin, 1897, in-16 ; J. Bidez, *Les découvertes récentes de papyrus*, dans *Le bibliographe moderne*, 3e année (1899), p. 241-254.

2. *On the Flinders Petrie Papyri with transcriptions, commentaries and index*, by Rev. John P. Mahaffy [et, depuis 1905, en collaboration avec le Prof. J. Gilbart Smyly] ; Dublin, en cours de publication depuis 1891, in-4° (*Royal Irish Academy. Cunningham Memoirs*).

3. *Egypt Exploration Fund. Graeco-roman Branch. The Oxyrhynchus Papyri..... Edited with translations and notes* by Bernard P. Grenfell... and Arthur S. Hunt... ; London, en cours de publication depuis 1898, in-4°. Le 15e volume a paru en 1921. — *La Società italiana per la ricerca dei papiri greci e latini in Egitto* publie aussi des *Papiri greci e latini* ; Florence, en cours de publication depuis 1912, in-4°. Le 6e volume a paru en 1920.

On trouvera un papyrus latin dans Grenfell et Hunt, *The Amherst papyri... Part II. Classical fragments and documents of the ptolemaïc, roman and byzantine periods* (London, 1901, in-fol.), p. 29-30, n° 27, pl. VI. Ce papyrus a été commenté par M. Seymour de Ricci, *Un papyrus latin d'Égypte*, dans *Revue archéologique*, 4e série, t. II (1903), p. 257-261.

4. Cette importante collection a donné lieu à plusieurs publications, parmi lesquelles nous ne signalerons que le guide : *Papyrus Erzherzog Rainer. Führer durch die Ausstellung* (Wien, 1894, gr. in-8°), dans leque

ont surtout profité aux études grecques [1]. Mais l'Égypte n'a fourni qu'un très petit nombre de textes latins sur papyrus [2], quelques actes administratifs ; nous aurons l'occasion de citer les plus importants à propos des écritures cursives.

Dès le v[e] siècle la chancellerie de Constantinople expédiait les rescrits impériaux sur papyrus.

Justinien [3] enjoignit aux tabellions d'écrire leurs actes sur des feuilles de papyrus portant le nom du comte des sacrées largesses et la date de la fabrication ; cette estampille, nommée *protocollum*, était inscrite en tête du rouleau de papyrus livré au commerce [4].

En Italie, les actes d'intérêt privé étaient écrits sur

on trouve de nombreux fac-similés et la description d'une vitrine consacrée aux matières subjectives de l'écriture autres que le papyrus, employées en Égypte, tablettes de bois et de cire, et terre cuite (*ostraka*) ; et les *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, publication fondée en 1888, et dirigée par M. Karabacek, qui contient au t. IV (Wien, 1888, in-4°), p. 1-50, pl. A et B, I et II, un mémoire paléographique de MM. L. Pfaff et F. Hofmann, intitulé *Fragmentum de formula Fabiana*, sur un texte latin antérieur à 533, et dont l'écriture est analogue à celle du manuscrit de Gaius conservé à Vérone. Ce manuscrit de Gaius vient d'être reproduit par la phototypie sous le titre : *Gai codex rescriptus in bibliotheca capitulari ecclesiae cathedralis Veronensis distinctus numero XV (13), cura et studio ejusdem bibliothecae custodis phototypice expressus*, Leipzig, 1909, in-fol.

1. La bibliographie des papyrus a été dressée par C. Wessely dans les *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde* ; Leipzig, 1901 et ann. suiv., in-4°. Pour les actes sur papyrus, grecs et latins, trouvés en Égypte, voyez le catalogue méthodique (registres, lois, rescrits, actes privés, etc.) qu'en a dressé Wilcken, sous le titre *General-Register der griechischen und lateinischen Papyrusurkunden aus Aegypten*, dans *Archiv für Papyrusforschung*, t. I (Leipzig, 1900, in-8°), p. 1-28, avec les suppléments, *ibid.*, p. 122-177, 545-559 ; t. II (1902), p. 117-147, 385-396.

2. La liste des papyrus latins, comprenant non pas seulement les papyrus d'Égypte, mais aussi ceux d'Herculanum et ceux du moyen âge, a été dressée par Max Ihm, *Lateinische Papyri*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. XVI (1899), p. 341-357.

3. Nov., XLIV, cap. II, éd. Schoell, p. 276.

4. Voyez Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 494, note 5.

papyrus, au moins dès le VI^e^ siècle. Nous signalerons plus loin [1] les chartes de Ravenne.

En Gaule, la chancellerie des rois mérovingiens se servit exclusivement du papyrus pour l'expédition des actes royaux jusque sous Clotaire III ; c'est entre 659 et 677, c'est-à-dire soit sous le règne de Clotaire III, soit sous celui de son successeur Thierry III, qu'eut lieu la substitution du parchemin au papyrus [2].

Dès le VIII^e^ siècle le papyrus devint rare en Gaule. Peut-être en faut-il chercher la cause dans l'occupation de l'Égypte par les Arabes. Mais on doit noter que les Arabes continuèrent à fabriquer du papier avec les fibres de papyrus.

D'ailleurs, le papyrus se trouvant en concurrence avec le parchemin devait nécessairement être peu à peu abandonné puisque le parchemin, matière plus résistante, pouvait être préparé en tout pays.

Une lettre écrite par Maginarius, abbé de Saint-Denis, en 787 est encore sur papyrus. Au IX^e^ siècle, le verso de quelques papyrus mérovingiens servit à la transcription d'autres actes.

En Italie l'usage du papyrus a persisté plus longtemps; on pouvait s'approvisionner en Sicile où la culture du papyrus fut introduite, probablement au X^e^ siècle. La chancellerie pontificale s'est servie exclusivement de papyrus pour les privilèges jusqu'à la fin du X^e^ siècle ; mais au XI^e^ siècle, elle a employé concurremment le papyrus et le parchemin. Le plus récent privilège apos-

1. Voyez, plus loin, chapitre III, p. 61-63.

2. W. Erben, *Papyrus und Pergament in der Kanzlei der Merowinger*, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, t. XXVI (1905), p. 123-127. M. Erben assigne la date de 679 à l'acte que nous plaçons avec d'autres auteurs à l'année 677.

tolique sur papyrus qui nous soit parvenu est un fragment d'un privilège de Léon IX, conservé au Musée du Puy ; mais dans une bulle de Grégoire IX se trouve inséré un privilège de Victor II [1], de l'an 1057, qui était écrit sur papyrus [2].

Avant de servir à la transcription des actes, le papyrus avait été employé pour celle des œuvres littéraires. Le mot *liber* désignait originairement, en latin, comme le mot βύβλος, en grec, la partie de la plante qui servait à fabriquer le papier. Les livres écrits sur papyrus étaient roulés autour d'un cylindre, d'où le nom de *volumen* (de *volvere*, rouler) qui leur était donné [3]. C'est par imitation du livre sur parchemin, *codex*, que l'on fit plus tard des livres de papyrus de la forme de nos livres actuels, et que l'on désigna sous le nom de *codices chartacei*. Tous les livres sur papyrus que nous connaissons se répartissent entre le VI^e^ et le VII^e^ siècle, et ils ont tous été écrits en Italie ou dans le sud de la Gaule [4].

A titre d'exemple de ces *codex* sur papyrus, citons les Homélies de saint Avit, évêque de Vienne, du VI^e^ siècle (Bibl. nat., mss. lat. 8913 et 8914). Dans ce manuscrit, chaque cahier de papyrus est compris entre une double

1. Schmitz-Kallenberg, *Die Lehre von den Papsturkunden*, dans *Grundriss der Geschichtswissenschaft herausgegeben* von Aloys Meister. I und II Theil, 2^e^ édit. (Leipzig, 1913, in-8°), p. 65.

2. La liste des bulles sur papyrus a été dressée par H. Bresslau, *Papyrus und Pergament in der päpstlichen Kanzlei*, dans *Mittheilungen für œsterreichische Geschichtsforschung*, t. IX (1888), p. 1-33; et plus récemment par H. Omont, *Bulles pontificales sur papyrus (IX^e^-XI^e^ siècle)*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXV (1904), p. 575-582.

3. Sur les *rotuli* dans l'antiquité, voyez Theodor Birt, *Die Buchrolle in der Kunst; archäologisch-antiquarische Untersuchungen zum antiken Buchwesen*, Leipzig et Berlin, 1907, gr. in-8°.

4. La liste en a été donnée dans Cesare Paoli, *Del papiro* (Firenze, 1878, gr. in-8°), p. 55-63. Voyez aussi un mémoire de Ludwig Traube, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIV (1903), p. 454-459.

feuille de parchemin qui sert à le protéger. Un manuscrit de saint Augustin, d'écriture onciale, du VI^e^ siècle, dont 63 feuillets sont conservés à la Bibliothèque nationale, à Paris (ms. lat. 11641), 53 feuillets à la Bibliothèque de Genève et un feuillet à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, a été étudié par Delisle, Bordier et Traube [1]. Citons encore un manuscrit de la traduction latine des *Antiquitates Judaicae* de Flavius Josèphe de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan [2].

§ 3. — *Parchemin.*

Pline [3] rapporte que Ptolémée V Épiphane, roi d'Égypte, inquiet de la fondation de la bibliothèque de Pergame par le roi Eumène II (197-158 av. J.-C.) et jaloux de conserver à la bibliothèque d'Alexandrie le premier rang dans le monde, prohiba l'exportation du papyrus. Les habitants de Pergame auraient alors trouvé le moyen de rendre les peaux d'animaux propres à recevoir l'écriture, d'où le nom de *membrana pergamena* [4], *pergamenum*, parchemin, donné à ces peaux ainsi préparées. C'est là une légende. L'usage des peaux comme *substratum* de l'écriture est très ancien en Asie, et tout ce qu'on a pu

1. [Léopold Delisle, Albert Rilliet et Henri Bordier], *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VI^e^ siècle, en partie inédits, renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin*, Genève, 1866, in-4°, avec 5 planches ; L. Delisle, *A Gaston Boissier. Deux lettres de Nicolas Le Fèvre au Père Sirmond* [Paris, 1903], in-8° ; Ludwig Traube et Léopold Delisle, *Un feuillet retrouvé du recueil écrit sur papyrus de lettres et de sermons de saint Augustin*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIV (1903), p. 454-480.

2. Steffens, pl. 20 et 21, édit. fr., pl. 23 a.

3. Pline, *Hist. nat.*, XIII, 21.

4. Ce nom apparaît pour la première fois dans l'Édit de Dioclétien *De pretiis rerum venalium*, de l'an 301.

faire à Pergame, ç'a été d'en améliorer la préparation.

Du IVe siècle au XVIe siècle, le parchemin a été la matière la plus communément employée pour écrire les livres et les actes ; en France, du IXe au XIIe siècle, il fut seul en usage pour cet objet.

La peau de mouton formait la matière la plus ordinaire du parchemin. Toutefois on employait aussi la peau de chèvre et celle de veau.

Le *vélin* n'est qu'une variété de parchemin. Il était fabriqué avec la peau d'un animal jeune ou même avec des peaux d'agneaux mort-nés.

Le vélin ne se distingue du parchemin que par plus de souplesse et par l'absence de ces points transparents que produit dans la peau des animaux adultes l'enlèvement des bulbes pileux.

Les livres [1] du moyen âge se composent d'une série de cahiers rectangulaires (*quaterniones*) consistant chacun en quatre feuilles ou quelquefois trois feuilles de parchemin. Ces livres appelés *codices* s'opposent aux *volumina* ou rouleaux. Plus ils se rapprochent de la forme carrée, plus ils sont anciens.

Généralement les manuscrits sur papyrus n'étaient écrits que d'un seul côté ; les manuscrits sur parchemin sont opisthographes, c'est-à-dire que l'écriture est tracée au recto et au verso de chaque feuille. Dans les chartes, le texte n'occupe ordinairement qu'un seul côté ; les chartes opisthographes sont très rares. Une charte opisthographe n'est, le plus souvent, qu'une copie d'un document original. Tel est, croyons-nous, le caractère d'un

1. Sur les livres dans l'antiquité, voyez Theodor Birt, *Das antike Buchwesen in seinem Verhältniss zur Litteratur*, Berlin, 1882, in-8° ; Gardthausen, *Griechische Palaeographie*. 1. *Das Buchwesen im Altertum und byzantinischen Mittelalter*, 2e édit., Leipzig, 1911, in-8°.

document non daté, mais que son écriture et son style doivent faire attribuer au XI^e siècle, et qui est conservé aux Archives nationales sous la cote L 457, n° 3.

Le professeur Paoli a signalé une charte originale opisthographe de l'an 760, conservée aux Archives de l'État, à Sienne, et où les souscriptions commencées au bas du recto se continuent au verso.

Dans les manuscrits, tantôt le texte est écrit à pleines lignes, tantôt il est disposé en colonnes (ordinairement deux).

Avant le XV^e siècle, les manuscrits ne sont jamais paginés; ils sont seulement foliotés, c'est-à-dire qu'on numérote chaque feuillet ; encore cet usage n'est-il pas antérieur au XIII^e siècle. Auparavant, on se contentait de numéroter les cahiers. Le chiffre, ou la lettre, qui indique l'ordre de succession des cahiers s'appelle *signature*.

Un autre moyen de prévenir les erreurs dans la reliure des manuscrits consistait à écrire au bas du dernier feuillet du cahier le premier mot du cahier suivant : ce mot est la *réclame*.

Jusqu'au XI^e siècle les pages des manuscrits sont réglées à la pointe sèche.

Au XI^e siècle commence la réglure à la mine de plomb, à l'encre noire ou rouge.

Aux XIII^e et XIV^e siècles, la réglure à la mine de plomb est la plus ordinaire.

Dans les manuscrits du XV^e siècle, l'écriture repose souvent sur des lignes rouges.

A certaines époques, le parchemin devint si rare qu'on fit usage d'anciens livres pour y transcrire de nouveaux textes ; à cet effet on grattait la première écriture. Cela se pratiqua surtout du VII^e au IX^e siècle.

Mais comme l'encre pénètre généralement dans le

parchemin, les grattages n'empêchent pas qu'on ne puisse à l'aide de réactifs chimiques faire revivre les caractères du texte primitif [1]. Le cardinal Angelo Mai s'est rendu célèbre par le déchiffrement de plusieurs manuscrits de cette sorte. La littérature antique lui est redevable d'un grand nombre de textes importants.

Les manuscrits écrits ainsi à plusieurs reprises sont dits *palimpsestes* [2]. Certains manuscrits ont reçu successivement jusqu'à trois écritures, par exemple un manuscrit de Messine [3], où sont superposées des écritures du VI^e^, du IX^e^ et du XII^e^ siècle ; ou bien encore le manuscrit addit. 17212 du Musée Britannique, dans lequel les *Annales* de Licinianus copiées en onciale du V^e^ siècle, effacées au VI^e^ siècle, ont fait place à un traité de grammaire écrit en cursive, lequel a été recouvert au IX^e^ ou au X^e^ siècle d'un texte syriaque des homélies de saint Jean Chrysostome [4]. Les nombreux fac-similés qui ont été publiés [5] du manuscrit latin 5757 du Vatican, conte-

1. Sur les divers moyens employés pour faire paraître l'écriture des palimpsestes, voyez Wattenbach, *Das Schriftwesen*, 3^e^ édit., p. 310-315, et Franz Ehrle, *Ueber die Erhaltung und Ausbesserung alter Handschriften*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. XV (1898), p. 17-33 ; traduction française de Léon Dorez, sous le titre *Sur la conservation et la restauration des anciens manuscrits*, dans *Revue des Bibliothèques*, 8^e^ année (1898), p. 152-172, et dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIX (1898), p. 479-495.

2. Un catalogue, avec commentaires, des palimpsestes latins a été dressé par M. Émile Chatelain, *Les palimpsestes latins*, dans *École pratique des Hautes Études, section des sciences historiques et philologiques, Annuaire 1904*, p. 5-42.

3. Ch. Diehl, *Notice sur deux manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de l'Université de Messine*, dans *École française de Rome, Mélanges*, 8^e^ année (1888), p. 312.

4. Fac-similé dans *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*, Part 2, latin, pl. I.

5. Silvestre, *Paléographie universelle*, pl. 97 ; Zangemeister et Wattenbach, *Exempla*, tab. XVII ; *Palaeographical Society*, pl. 160 ; Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. XXXIX, n° 2 ; Steffens,

nant le texte du *De republica* de Cicéron en onciale du IVe siècle, disposé en deux colonnes, sur lequel a été écrit à pleines lignes, vers le VIIIe siècle, le commentaire de saint Augustin sur les Psaumes, ou encore les reproductions du manuscrit 193 de la Bibliothèque de Saint-Gall, dues aux procédés photographiques perfectionnés de Dom Raphaël Kögel, de l'abbaye de Beuron[1], permettront de se rendre compte de l'aspect d'un palimpseste.

Le parchemin a été souvent enduit d'une substance minérale destinée à lui donner plus de blancheur. Mais on l'a teint aussi en pourpre, et cela dès l'antiquité. Des lettres d'or ou d'argent se détachaient sur ce fond pourpré.

Du VIe au IXe siècle on a écrit des manuscrits tout entiers sur parchemin pourpré ; souvent aussi aux VIIIe et IXe siècles on s'est contenté de teindre en rouge les premières pages ou encore de larges bandes destinées à recevoir les titres ou les premières lignes.

Nous avons parlé de la forme des livres ou *codices*. Quant aux chartes, elles sont écrites sur des feuilles de parchemin toujours rectangulaires, mais dont les dimensions varient à l'infini.

Les archives et bibliothèques renferment un grand nombre de manuscrits nommés *rouleaux* (*rotuli*) composés d'une suite de feuilles de parchemin assez étroites

pl. 13, édit. fr., pl. 15; Ehrle et Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum*, pl. 4.

1. *Spicilegium palimpsestorum arte photographica paratum per Sancti Benedicti monachos archiabbatiæ Beuronensis. I. Codex Sangallensis 193, continens fragmenta plurium prophetarum...* ; Beuronæ, 1913, in-fol.

L'*Istituto « Ferrini » dei palinsesti* (*Collegium codicibus rescriptis evulgandis*), fondé à Rome en janvier 1922, publie, de son côté, des reproductions de palimpsestes selon la nouvelle méthode de M. G. L. Perugi.

et cousues bout à bout ; ces rouleaux dérivent des *volumina* de l'antiquité. Les rouleaux étaient particulièrement réservés, aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, à la transcription de certains documents judiciaires ou financiers tels qu'enquêtes et tarifs de péages. Les arrêts du Parlement étaient consignés après chaque session sur un rouleau. De plus on transcrivait sur un rouleau spécial tous les arrêts concernant un bailliage ou une sénéchaussée. M. Ch.-V. Langlois a attiré l'attention des historiens sur ces précieux documents [1].

Toute une série des anciennes archives du Parlement de Paris, celle des *accords*, compris entre les années 1318 et 1599, consistait en rouleaux sur parchemin ou sur papier.

Comme exemple de documents financiers nous citerons le compte des recettes et dépenses faites par Raoul de Louppy, d'abord comme gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369, puis comme administrateur des châtellenies de la comtesse de Bar de 1373 à 1376, compte entendu à la Chambre des comptes en 1376, et dont l'original, conservé à la Bibliothèque du Vatican [2], se compose de treize peaux de parchemin mesurant ensemble 8 m. 14 de longueur ; ce rouleau est incomplet, mais il en existe aux Archives de Grenoble une copie contemporaine, publiée par M. l'abbé Chevalier [3] ; le rouleau de Grenoble comprend vingt-cinq peaux de parchemin ; sa longueur est de 14 mètres.

Les documents appelés *rouleaux des morts* sont très

1. Ch. V. Langlois, *De monumentis ad priorem curiæ regis judiciariæ historiam pertinentibus*, Paris, 1887, in-8° ; du même, *Rouleaux d'arrêts de la cour du roi au XIII^e^ siècle*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVIII (1887), p. 177-208.

2. Bibliothèque du Vatican, ms. Regina 1247.

3. U. Chevalier, *Compte de Raoul de Louppy...* ; Romans, 1886, in-8° ; cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII (1886), p. 567.

intéressants [1]. Au moyen âge, quand un moine mourait dans une abbaye, ses frères écrivaient son nom en tête d'une feuille de parchemin, puis demandaient des prières pour le repos de son âme. L'un d'eux allait de monastère en monastère recueillant des promesses de prières qui étaient inscrites sur le parchemin à la suite les unes des autres. La première feuille de parchemin remplie, on en ajoutait une seconde et ainsi de suite jusqu'à former des rouleaux très longs. Chacune des formules inscrites sur le rouleau par les divers couvents s'appelait *titulus*. A peine est-il besoin de faire remarquer combien précieux sont ces rouleaux pour l'histoire de la paléographie [2]. Tous ces *tituli* sont autant d'exemples des écritures employées à une même époque dans les divers pays de la France [3].

1. L. Delisle, *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. III, p. 360-411, et spécialement p. 369 et suiv. Les plus importants de ces rouleaux ont été publiés par L. Delisle, dans un volume de la Société de l'histoire de France intitulé *Rouleaux des morts du IVe au XVe siècle*; Paris, 1866, in-8°.

2. Voyez l'introduction de Léopold Delisle en tête de l'édition photographique du rouleau du bienheureux Vital, citée plus loin, p. 18, note 1.

3. Si ces rouleaux offrent des exemples d'écritures diverses à une même époque, il est d'autres documents qui permettent de suivre le développement de l'écriture dans une même localité, ce sont les professions, c'est-à-dire les serments prêtés par les abbés d'un diocèse à l'évêque, ou les serments prêtés par les évêques et les abbés d'une province ecclésiastique à l'archevêque. Ainsi, le manuscrit de la Bibliothèque de Metz n° 29 est un Pontifical du XIIIe siècle, autrefois à l'usage de l'église de Sens, sur les derniers feuillets duquel on a inscrit les professions des évêques et abbés faites à l'église de Sens depuis 1225 jusqu'à 1784. Ces professions ont été publiées par l'abbé Eugène Chartraire, dans le *Cartulaire du Chapitre de Sens* (Sens, 1904, in-8°), p. 175-285. Un fac-similé du fol. 192 a été donné dans l'album *The New Palaeographical Society*, pl. 37. D'autres professions sénonaises avaient été inscrites de 1190 à 1215 dans un manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de l'Université de Leyde (Voss. lat. 4°, 12); voyez E. Chartraire, *Une nouvelle liste de professions épiscopales et abbatiales faites à l'église métropolitaine de Sens* [Sens, 1908], in-8° (extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*) avec deux fac-similés.

Ainsi, le rouleau du bienheureux Vital, fondateur de l'abbaye de Savigny, mort le 16 septembre 1122, conservé aux Archives nationales [1], à Paris, quoique incomplet, renferme deux cent sept échantillons d'écritures recueillis à la fin de 1122 et au commencement de l'année 1123 en France et en Angleterre.

§ 4. — *Papier.*

On appelle papier les feuilles destinées à recevoir l'écriture et préparées à l'aide de chiffons ou de matières végétales fibreuses.

Tous les paléographes et diplomatistes avaient jusqu'en ces derniers temps distingué ou plutôt cherché à distinguer parmi les papiers du moyen âge, deux espèces : le *papier de coton* fabriqué avec de la bourre de coton à l'état naturel, et le *papier de chiffe*, fabriqué avec des chiffons réduits en bouillie. Les fibres du chanvre et du lin, vues au microscope, ne sauraient se confondre avec celles du coton. Les premières sont des cylindres cannelés, striés dans le sens de la longueur, avec des nodosités qui les font ressembler au bambou ; les secondes ont la forme de rubans aplatis dont les bords se terminent en bourrelets.

L'examen que M. Briquet [2], de Genève, et A. Giry [3],

1. Fac-similé d'un fragment dans l'*Album paléographique* publié par la Société de l'École des Chartes, pl. 30. — Fac-similé de toute la partie subsistante de ce rouleau, longue de 9 m. 50, en 49 planches, sous le titre *Rouleau mortuaire du B. Vital, abbé de Savigni... Édition photo typique avec introduction* par Léopold Delisle ; Paris, 1909, in-fol.

2. C. M. Briquet, *La légende paléographique du papier de coton*, Genève, 1884, in-16 (extrait du *Journal de Genève*, 29 octobre 1884) ; du même, *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du X^e^ au XIV^e^ siècle*, dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVI (1886), p. 135-205.

3. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 497, note 4. Voyez aussi

de Paris, ont fait des documents qui étaient considérés jusqu'ici comme écrits sur papier de coton, les études que ces deux savants ont poursuivies chacun de son côté, les autorisent à déclarer que tous les papiers conservés dans les bibliothèques et archives de l'Europe ne contiennent que du chanvre et du lin.

Il est bien vrai qu'en Italie, les textes des XIV^e^ et XV^e^ siècles mentionnent la *charta bambagina*, *charta bombycina*, *carta di bambagia*, etc. [1], mais les mots italiens *bambagino*, *bambagia*, s'appliquent aux tissus de coton et par suite à toute espèce de tissus blancs, de telle sorte que ces expressions se rapporteraient à une qualité extérieure du papier et non pas à sa composition chimique [2]. Il n'y a donc eu au moyen âge qu'une seule espèce de papier, le papier de chiffe. Mais il n'a pas toujours été collé de la même façon ni avec la même habileté, ce qui explique qu'on trouve des papiers d'aspects très divers et de qualités inégales.

En Chine, l'art de faire du papier avec des chiffons, des débris de chanvre et des écorces d'arbre a été connu dès la fin du I^er^ siècle de l'ère chrétienne [3]. La fabrication

J. Wiesner, *Die mikroskopische Untersuchung des Papiers mit besonderer Berücksichtigung der ältesten orientalischen und europäischen Papiere*, Wien, 1887, gr. in-4° ; J. Karabacek, *Das arabische Papier*. Wien, 1887, gr. in-4° (ces deux derniers mémoires extraits des *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*).

1. Ces textes ont été cités par Cesare Paoli, *Carta di cotone e carta di lino*, dans *Archivio storico italiano*, 4^e^ série, t. XV (1885), p. 230-234, mémoire dans lequel le savant italien combat les conclusions de M. Briquet.

2. Ne disons-nous pas de la même façon « du papier de soie » ? Et il faut remarquer que, si au moyen âge *bambax* et *bombax* désignent le coton, *bombyx* dans le latin classique désigne le ver à soie. Wattenbach (*Das Schriftwesen*, 3^e^ édit., p. 141) rattache l'adjectif *bambacina* au nom de la ville de Bambyke en Syrie, où il aurait existé une fabrique de papier. On disait de la même façon *charta damascena*, de Damas.

3. Augustin Blanchet, *Essai sur l'histoire du papier et de sa fabrication* (Paris, 1900, in-8°), p. 8-12.

du papier resta l'apanage des Chinois jusqu'au milieu du VIII^e siècle qu'elle fut introduite à Samarkand par des prisonniers de guerre tombés aux mains du Khalife. De là elle se répandit en Europe par l'intermédiaire des Arabes. Vers 1130, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, connaissait le papier fabriqué avec de vieux chiffons [1]. On constate l'existence de fabriques de papier en Espagne, au milieu du XII^e siècle, à Xativa, et en Italie, au XIII^e siècle.

Une erreur de lecture a fait croire qu'en 1189, un évêque de Lodève avait autorisé l'établissement de moulins à papier sur l'Hérault [2]. En France, les plus anciens documents sur papier jusqu'ici signalés ne remontent qu'au milieu du XIII^e siècle ; ce sont : des registres de notaires marseillais depuis 1248 [3] ; le registre des enquêteurs de Languedoc, de 1248 (Archives nationales, J 889) ; le registre des comptes d'Alfonse de Poitiers, 1243-1248 (Archives nationales, KK 376) ; le registre des commissaires royaux en Toulousain, 1272-1274 (Archives nationales, KK 1228), etc.

Le papier ne se répandit dans le Nord de la France qu'au XIV^e siècle. On l'employa pour les lettres missives, les lettres closes, mais jamais avant l'invention du papier timbré (1655) pour transcrire les actes authentiques.

1. « Legit, inquit, Deus in cœlis, librum Talmuth. Sed cujusmodi librum? Si talem, quales quotidie in usu legendi habemus, utique ex pellibus arietum, hircorum vel vitulorum sive ex biblis vel juncis orientalium paludum aut *ex rasuris veterum pannorum* seu ex qualibet alia forte viliore materia compactos et pennis avium vel calamis palustrium locorum qualibet tinctura infectis descriptos. » *Tractatus adversus Judæorum inveteratam duritiem*, cap. v, dans Marrier et Du Chesne, *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1069-1070, et dans Migne, *Patrologiæ* [*latinæ*] *cursus*, t. CLXXXIX, col. 606.

2. Jos. Berthelé, *Un prétendu moulin à papier sur l'Hérault en 1189*, dans *Le bibliographe moderne*, t. X (1906), p. 201-213.

3. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 499.

Les livres proprement dits n'ont pas été écrits sur papier avant le XV^e siècle.

On peut s'aider des filigranes pour déterminer la date des manuscrits sur papier. « Le filigrane est l'empreinte laissée en creux dans la feuille de papier par l'ornement en fil de métal qui a été cousu ou soudé sur la forme. En regardant le papier par transparence, il se détache en clair sur l'ensemble plus sombre de la feuille [1]. » Les filigranes n'étaient d'abord, à la fin du XIII^e siècle, que des initiales, puis au XIV^e siècle apparaissent les noms entiers et les armoiries. Ces marques de fabrique considérées comme éléments chronologiques ne sauraient donner qu'un *terminus a quo*, car il est arrivé que des écrits ont été consignés sur des papiers beaucoup antérieurs à la date de transcription [2].

L'aspect des *vergeures* et la disposition des *pontuseaux* permettent aussi de fixer l'âge d'un papier. On entend par vergeure du papier l'alternance des lignes claires et foncées « produite par les fils de laiton de la forme qui retiennent la pâte suspendue dans l'eau ». Ces lignes sont plus ou moins serrées, plus ou moins épaisses suivant les époques. Ainsi, au XIII^e siècle, les fils vergeurs sont fins et serrés ; ils deviennent plus gros au XIV^e siècle. Quant aux pontuseaux, ce sont « à proprement parler, des bâtonnets en bois, taillés en forme d'arête et placés

1. C. M. Briquet, *Notions pratiques sur le papier,* dans *Le bibliographe moderne,* 9^e année (1905), p. 29.

2. C. M. Briquet, *De la valeur des filigranes du papier comme moyen de déterminer l'âge et la provenance de documents non datés*, Genève, 1892, in-8° (extrait du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I, p. 192) ; N. P. Likhatchef, *Valeur paléographique des filigranes,* Saint-Pétersbourg, 1899, 3 vol. in-4° (en russe) ; C. M. Briquet, *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600, avec 39 figures dans le texte et 16112 fac-similés de filigranes*, Genève, 1907, 4 vol. in-4°.

dans la forme, perpendiculairement aux fils vergeurs pour les empêcher de fléchir. Mais ces bâtonnets seuls ne laisseraient pas de trace sur le papier. L'empreinte... est produite par un fil métallique tendu par-dessus les fils vergeurs. Ce fil les serre contre le bâtonnet. » Le nombre des pontuseaux et leur écartement ont varié dans le cours des âges [1].

§ 5. — *Encre.*

L'encre noire est l'encre employée communément. Le moyen âge nous a laissé de nombreuses recettes pour sa fabrication ; on se servait surtout de la noix de galle et du sulfate de fer.

Les documents écrits à l'encre noire sont plus ou moins pâles suivant les époques et les pays. Pendant la période carolingienne et même encore au XI^e^ siècle, l'encre a un reflet roux. Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, l'encre est très noire. Aux siècles suivants, elle pâlit de plus en plus. Il est arrivé que, sous l'action du temps et de l'humidité, des encres du moyen âge sont devenues illisibles ; pour les faire revivre il suffira d'étendre sur le parchemin, au moyen d'un pinceau, une couche légère de sulfhydrate d'ammoniaque concentré. Ce procédé ne détériore pas les manuscrits.

Bien qu'il n'entre pas dans notre cadre de parler des lettres ornées [2] dont l'étude se rattache à celle des pein-

1. C. M. Briquet, *Notions pratiques sur le papier*, dans *Le bibliographe moderne*, 9^e^ année (1905), p. 5-36.

2. Voyez sur les initiales ornées : E.-H. Langlois, *Essai sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge*, Rouen, 1841, gr. in-8° ; Le P. Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie*, vol. IV intitulé *Bibliothèques* (Paris, 1877, gr. in-4°), p. 115 ; K. Lamprecht, *Initial-Ornamentik des VIII*

tures des manuscrits, nous devons signaler l'emploi des encres de couleur pour tracer soit les titres, soit les premières lignes d'un manuscrit ou d'un chapitre soit encore les initiales. Du VI^e^ au XI^e^ siècle les initiales rouges sont rares ; on trouve plutôt des lettres dont les contours sont tracés en noir et dont l'intérieur est orné de couleur rouge, verte ou jaune. Les initiales rouges, bleues ou vertes sont communes au XII^e^ siècle. L'emploi de l'encre verte devient plus rare au siècle suivant. Un des caractères des manuscrits du XII^e^ siècle est l'alternance des initiales rouges et bleues. Ces initiales sont empruntées les unes à l'alphabet oncial, les autres à l'alphabet capital.

L'encre rouge n'apparaît que rarement dans les chartes. Cependant quelques diplômes de Charles le Chauve présentent la souscription *legimus* en cinabre [1]. Le monogramme royal est tracé à l'encre rouge dans un diplôme de Louis VI (1127) exposé au Musée des Archives nationales [2], et où la première ligne, les initiales des phrases et le monogramme royal sont en rouge.

Dans quelques chartes du XIV^e^ siècle, l'encre est verte, par exemple dans des chartes du Rouergue [3]. Mais il est possible que cette teinte verte soit le résultat de la décomposition d'une encre contenant un sel de cuivre ;

bis XIII Jahrhunderts, Leipzig, 1882, in-fol. ; A. Niedling, *Bücher-Ornamentik in Miniaturen, Initialen, Alphabeten* (IX^e^ au XIII^e^ s.), Weimar, 1888, in-fol. ; H. Janitschek, *Geschichte der deutschen Malerei*, Berlin, 1886, in-4°.

1. H. Omont, *Lettre grecque sur papyrus*, dans *Revue archéologique*, 3^e^ série, t. XIX (1892), p. 384-393 ; K. Brandi, *Der byzantinische Kaiserbrief aus S^t^ Denis*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. I (1907), p. 8.

2. *Musée des Archives Nationales* (1872), p. 94, n° 141.

3. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. fr. 2625, fol. 36 et 37. Ces chartes m'ont été signalées par M. Henri Omont.

c'est le cas d'une bulle d'Innocent VI, du 5 avril 1353, conservée aux Archives départementales de l'Yonne, H 32, n° 24 (Bibliothèque de Sens), dans laquelle certains mots ont gardé la teinte jaune des encres de cette époque [1].

Les encres métalliques d'or et d'argent ont été employées pour la transcription des livres de luxe dans l'antiquité et au moyen âge [2].

Au IIIe siècle se répandit la mode d'écrire en lettres d'or et d'argent sur du parchemin teint en pourpre. A partir du IVe siècle, cette sorte de calligraphie fut réservée aux copies de l'Écriture sainte. Même les Pères de l'Église s'en indignèrent craignant que les fidèles ne fussent distraits de la lecture du texte sacré par la beauté de l'écriture.

L'un des plus anciens exemples qui nous sont parvenus de l'emploi de lettres d'argent sur parchemin pourpré est un psautier, d'écriture onciale, et qui paraît remonter au VIe siècle ; les titres et les mots *Deus*, *Dominus*, *Christus*, *Spiritus Sanctus* sont en lettres d'or ; c'est le manuscrit latin 11947 de la Bibliothèque nationale [3].

Au temps de Charlemagne, la chrysographie reprit faveur. L. Delisle rapporte à la fin du VIIIe siècle deux évangéliaires écrits en capitales d'or sur parchemin pourpré (Bibliothèque nationale, mss. lat. 11955, et lat. 9383). Citons encore, de la même époque, le manuscrit latin 9451 de la Bibliothèque nationale, qui est un recueil des épîtres et des évangiles des messes de l'année, en lettres d'argent, sauf les titres et les grandes initiales qui sont d'or.

1. Le même phénomène a été signalé dans un diplôme de Philippe Ier de l'an 1080, conservé aux Archives départementales du Loiret. Voyez Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, p. 257-258.

2. Pour l'antiquité, voy. Ch. Graux, *Chrysographie*, dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, p. 1138.

3. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. VII, n° 3.

Nous mentionnerons plus loin le magnifique évangéliaire de Charlemagne écrit sur parchemin pourpré en onciales d'or, et exécuté par Godesscalc. Le manuscrit latin 8850 de la Bibliothèque nationale est aussi un évangéliaire en onciales d'or exécuté au commencement du IXe siècle, mais il est sur parchemin blanc [1]. Un volume de même nature est l'évangéliaire écrit vers 825 pour Ebbon, archevêque de Reims, et conservé à la Bibliothèque d'Épernay [2].

La bibliothèque de la ville de Trèves possède un beau manuscrit des Évangiles écrit en lettres d'or au commencement du IXe siècle, aux frais d'une certaine *Ada*, qualifiée *ancilla Dei* [3].

Le psautier de Charles le Chauve est en onciales d'or ; il a été écrit entre 842 et 869 ; les titres seuls sont tracés sur des bandes de couleur pourpre (Bibliothèque nationale, ms. lat. 1152).

Pour la seconde moitié du IXe siècle, citons un évangéliaire du Musée Britannique, fonds Harléien, n° 2797.

Pour le Xe siècle, citons un lectionnaire provenant de Mayence et conservé dans la Bibliothèque royale d'Aschaffenbourg ; il est écrit en minuscules d'or sur parchemin pourpré [4].

Dans un certain nombre de manuscrits carolingiens écrits à l'encre noire, les titres, les initiales, les noms du

1. Silvestre, *Paléographie universelle*, pl. CXXIV ; A. de Bastard, *Peintures et ornements*, pl. LII à LVII ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 245, et pl. XXII, n° 5.

2. *Recueil des fac-similés à l'usage de l'École des Chartes*, pl. 139.

3. Ce manuscrit a été étudié et en partie reproduit par la Société d'histoire rhénane dans un volume intitulé *Die Trierer Ada-Handschrift bearbeitet und herausgegeben* von K. Menzel, P. Corssen, H. Janitschek, A. Schnütgen, F. Hettner, K. Lamprecht ; Leipzig, 1889, in-fol.

4. Chroust, 20e livr., pl. 10.

Christ, de Dieu, du Saint-Esprit, sont seuls tracés en lettres d'or ou d'argent.

Après le IX^e^ siècle, les manuscrits ont été rarement copiés tout entiers en lettres d'or. On peut toutefois citer l'évangéliaire connu sous le nom d'*Apocalice*, exécuté entre 1002 et 1014 et donné par Charles V à la Sainte-Chapelle en 1379 (Bibliothèque nationale, ms. lat. 8851).

Les chancelleries françaises n'ont pas fait usage des encres métalliques. Mais en Italie, en Allemagne et en Angleterre, on trouve des diplômes en lettres d'or. On connaît plusieurs diplômes impériaux écrits en lettres d'or sur parchemin pourpré, le privilège d'Otton I^er^, de 962, pour l'église romaine, puis des diplômes d'Otton II (972), de Conrad II (1035), d'Henri IV (1079 et 1095), etc. ; il faut noter que plusieurs de ces documents, spécialement les diplômes ottoniens, ne sont pas des originaux. En Italie même, l'usage de l'encre d'or n'a pas été restreint aux actes des souverains, car M. Paoli a signalé deux chartes privées, l'une de Salerne, de 1015, l'autre d'Arezzo, de 1114, où des noms et des formules entières sont écrits à l'encre d'or [1].

§ 6. — *Stiles et calames.*

Dans l'antiquité et au moyen âge, on employait, pour tracer les caractères sur les tablettes de cire, une tige de fer pointue nommée *stilus* ou *graphium*. L'extrémité opposée à la pointe se terminait par une palette dont on se servait pour effacer les caractères et aplanir la surface

1. Voyez Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 503 ; O. Redlich, *Urkundenlehre*, t. I, p. 121.

de la cire. Il y a eu des *stiles* de tout autre métal que le fer, et aussi d'ivoire et de bois.

Le *calamus*, que les anciens ont encore désigné par les noms de *fistula*, *arundo*, *canna*, était un roseau taillé à la manière de nos plumes, et à l'aide duquel on traçait à l'encre les caractères sur le papyrus ou le parchemin. Le *calamus* est resté en usage en Occident jusqu'au XII^e^ siècle.

Quant aux plumes d'oiseaux, Isidore de Séville, qui vivait au VII^e^ siècle après J.-C., est le premier auteur qui les mentionne comme instruments de l'écriture. Au XIII^e^ siècle la plume remplaça presque complètement le roseau. La plume d'oie avait la préférence.

La plume métallique a été connue de l'antiquité. C'était un *calamus* de bronze.

CHAPITRE II

L'ÉCRITURE MAJUSCULE

§ 1. — *Origine de l'alphabet latin.*

L'alphabet latin [1] est dérivé de l'alphabet grec usité dans les colonies chalcidiennes de l'Italie méridionale et de la Sicile : Cumes, Naples, Reggio, Naxos, Messine et Himera.

Originairement, l'alphabet latin n'avait que deux gutturales, le C et le K. La première de ces deux lettres qui tenait la place du Γ grec dont il a la forme ‹ dans les monuments les plus anciens de l'épigraphie latine, représentait la gutturale douce ou sonore, c'est-à-dire le son que nous notons par G ; la seconde servait à figurer la gutturale dure ou forte, K. La distinction entre les gutturales s'étant obscurcie [2] dans la langue latine, un

1. Voyez F. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, Paris, 1874-1875, t. I et II, part. I (ouvrage inachevé) ; F. Lenormant, v° *Alphabetum* dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, Paris, 1873, in-4° ; Baumeister, *Denkmäler des klassischen Altertums*, v° *Alphabet*, Munich, 1885, in-8° ; E. Hübner, *Exempla scripturae latinae epigraphicae* (Berlin, 1885, in-fol.), p. XXII et LXXIX ; du même, *Römische Epigraphik*, dans *Handbuch der klass. Alterlums-Wissenschaft herausg.* von Ivan von Müller, *Einleitende und Hilf-Disziplinen* (1892, in-8°), p. 646-653 ; Philippe Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité* (Paris, 1891, in-8°), p. 150-161 ; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e édit. (1914), p. 1-34.

2. W. Corssen, *Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 2e édit., t. I, p. 33.

seul signe, C, servit à représenter la gutturale. Au temps où fut rédigée la loi des Douze Tables, K était déjà tombé d'usage, ou du moins il ne persista que devant A. Plus tard, on sentit de nouveau le besoin de distinguer les deux gutturales. Le C continua d'être employé pour figurer le son guttural dur ; une modification apportée au C dans le cours de la seconde moitié du v^e^ siècle de Rome, par l'addition d'un petit trait, en bas, donna naissance au G, qui devint la notation de la gutturale sonore.

Au vi^e^ siècle de Rome, l'alphabet latin comprenait donc vingt et une lettres :

A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X.

Le G avait pris la place qu'occupait le Z dans l'alphabet grec.

A la fin du vii^e^ siècle de Rome, le Z fut remis en usage pour la transcription des mots grecs. A la même époque, les Romains empruntèrent aux grecs l'Y. L'alphabet latin comprit dès lors vingt-trois lettres.

L'empereur Claude tenta en vain d'introduire trois nouveaux signes : le digamma renversé, Ⅎ, pour noter le V consonne ; l'*antisigma* répondant au son *psi*, et un signe ⊦ pour rendre un son intermédiaire entre *u* et *i*.

§ 2. — *Distinction des écritures majuscule et minuscule.*

Avant de proposer une répartition des monuments de l'écriture latine en divers groupes, il importe de définir les deux expressions *majuscule* et *minuscule*.

L'écriture majuscule est celle dont les lettres sont com-

prises entre deux lignes parallèles : *ABFPS*. L'écriture minuscule est celle dont les lettres, de hauteur inégale, sont comprises entre quatre lignes parallèles, quelques lettres entières et la panse de certaines lettres étant comprises entre les deux lignes médianes, la haste et la queue des lettres s'étendant jusqu'aux lignes extrêmes[1] :

§ 3. — *Écriture capitale.*

On appelle écriture capitale la majuscule du type épigraphique. C'est celle dont les Romains ont fait le plus anciennement usage. La forme des lettres n'a pas essentiellement changé depuis l'antiquité : elle se retrouve dans nos inscriptions contemporaines comme dans les titres de nos livres imprimés. Déjà les Romains l'affectaient à ce double usage, et leurs livres de luxe comme leurs inscriptions nous en ont conservé des modèles.

Mais à l'époque où nous la considérons pour reconnaître en elle la source des différents genres d'écriture latine, l'écriture capitale est seulement épigraphique. Il s'agit de cette période que les épigraphistes qualifient archaïque (III^e^ s. av. J.-C.), qui finit, selon les éditeurs du *Corpus inscriptionum latinarum*, à l'époque de la seconde guerre punique.

Les lettres des inscriptions de cet âge présentent des inégalités, des éléments disproportionnés. Certains caractères : l'E (II), l'F (I^I^), le Q (Q), y sont parfois déformés

1. Nous empruntons ces définitions au chanoine Reusens, *Éléments*, p. 8, et à Bretholz, *Lateinische Paläographie* (dans *Grundriss* d'Aloys Meister), 2^e^ éd., p. 40. L'exemple des lettres *a b f p s* est celui que donne Bretholz.

jusqu'à être méconnaissables et font supposer l'existence d'une très ancienne cursive à laquelle ils auraient été empruntés.

CAPITALES ÉPIGRAPHIQUES ARCHAÏQUES
Inscription de Pesaro
(d'après Diehl, *Inscriptiones latinæ*, pl. 2ª).

Des inscriptions plus solennelles, les caractères d'aspect cursif s'éliminèrent progressivement et l'écriture capitale atteignit ainsi, au temps d'Auguste, sa perfection.

A cette époque, dont il subsiste un grand nombre d'inscriptions, celles-ci peuvent se répartir, quant à l'écriture, en deux catégories : les *tituli* (dédicaces, inscriptions solennelles gravées sur pierre) et les *acta* (textes législatifs, lettres, documents divers, généralement gravés sur bronze) [1].

1. Hübner, *Exempla scripturæ epigraphicæ latinæ...* (1895, in-4°), p. XXII et suiv.

L'écriture de cette seconde catégorie d'inscriptions est une capitale aux formes étroites, plus hautes que larges, relativement négligées. Les épigraphistes l'appellent *actuaria* pour la distinguer de la capitale élégante des *tituli*.

L'écriture lapidaire élégante fut reproduite à peu près exactement par les copistes des livres, avec cette différence pourtant que, dans les livres, le trait est plus libre, plus léger. En outre certaines lettres, l'F et l'L, dépassent souvent le niveau supérieur des autres lettres.

Les paléographes donnent quelquefois à cette capitale carrée des manuscrits le nom de *scriptura monumentalis*.

Employée, comme la capitale élégante, pour la transcription des livres, l'*actuaria* s'appelle, en paléographie, la capitale rustique.

Cette écriture, tracée plus rapidement, présente des formes grêles ; les traits horizontaux, très courts, souvent à peine marqués, sont placés obliquement par rapport aux hastes. Dans la lettre A, la traverse qui relie les deux lignes obliques fait défaut. En outre, ce ne sont pas seulement les lettres F et L qui dépassent la ligne supérieure ; la tête du B s'élève aussi au-dessus de cette ligne ; la queue du G et celle du Q descendent au-dessous de la ligne de base, et pareillement la pointe de l'N et l'extrémité inférieure de la seconde haste du V[1].

Les manuscrits d'écriture capitale sont rares. La non-séparation des mots constitue la plus grande difficulté que présente leur déchiffrement. Dans quelques textes sur papyrus les mots sont séparés par des points, comme

1. Steffens, *Paléographie latine*, p. III.

CAPITALE ÉPIGRAPHIQUE DU Ier SIÈCLE

Fasti Prenestini (an. 4-10), d'après le fac-similé de Diehl, *Inscriptiones latinae*, pl. 11.

TRANSCRIPTION

C[1] VII ROB. NP[2]. Feriae Robigo via Claudia ad milliarium
V, ne robigo frumentis noceat. Sacrificiu[m]
et ludi cursoribus majoribus minoribusq[ue]
fiunt. Festus est puerorum lenoniorum
quia proximus superior meretricum est.

1. Littera nundinalis.
2. Nefastus.

dans les inscriptions ; il en est de même dans une partie du manuscrit de Virgile dit *Romanus* ; mais le plus souvent les points de séparation dans les manuscrits en capitales ont été ajoutés.

La date de ces sortes de manuscrits est presque toujours incertaine [1]. Des feuillets des plus remarquables d'entre eux ont été reproduits par Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum* [2].

Aucun livre écrit en capitales carrées ne nous est parvenu en entier ; on ne connaît actuellement que des restes de quatre manuscrits de Virgile [3] : le *Dionysianus* [4], dont la Bibliothèque du Vatican et celle de Berlin se partagent sept feuillets, et qu'on rapporte à la fin du IVe siècle ; le *Sangallensis*, Cod. 1394 de la Bibliothèque de Saint-Gall, en Suisse, du IVe ou du Ve siècle [5], dont nous reproduisons quelques lignes à la page 35 ; le *Veronensis*, de la Bibliothèque Capitulaire de Vérone [6], et l'*Oxyrhynchus*, représenté par un fragment de feuillet

1. M. Dziatzko a cherché dans l'absence ou la présence des titres courants en haut des pages un élément pour la classification chronologique des manuscrits d'écriture capitale ou onciale. Voyez Karl Dziatzko, *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens* (Leipzig, 1900, in-8°), p. 178 à 202.

2. Heidelberg, 1876 et 1879, in-fol.

3. *Vorlesungen und Abhandlungen von Ludwig Traube herausgegeben* von Franz Boll, t. I, *Zur Paläographie und Handschriftenkunde* (München, 1909, in-8°), p. 161-163.

4. Zangemeister et Wattenbach, pl. 14 ; Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, pl. LXI ; Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, 4e éd., pl. III ; Steffens, 2e éd. et éd. fr., pl. 12, n° 2 ; Ihm, *Palaeographia latina. Exempla*, pl. I ; Ehrle et Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum*, pl. I.

5. Zangemeister et Wattenbach, pl. 14a ; *Palaeographical Society*, pl. 208 ; Chatelain, *Classiques*, pl. LXII ; Chroust, 1re sér., 17e livr., pl. 1 et 2 ; Steffens, pl. 10, 2e éd. et éd. fr., pl. 12, n° 1.

6. Chatelain, *Classiques*, pl. LXXV.

ÉCRITURE CAPITALE CARRÉE DU IV^e^ OU V^e^ SIÈCLE

Manuscrit de Virgile, de Saint-Gall.

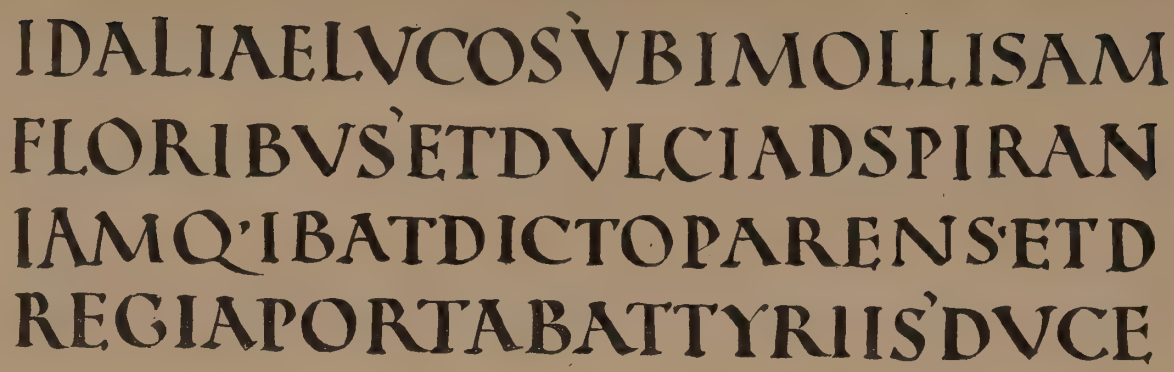

TRANSCRIPTION

Idaliae lucos, ubi mollis am[aracus illum]
Floribus et dulci adspiran[s complectitur umbra].
Jamq*ue* ibat dicto parens, et d[ona Cupido]
Regia portabat Tyriis, duce [laetus Achate].

de parchemin portant seize vers du deuxième livre de l'*Énéide*, trouvé en Égypte [1].

M. Wessely [2] attribue à la fin du IIIe siècle un fragment de papyrus grec au haut duquel sont tracés en capitale rustique deux mots latins et la première lettre d'un troisième mot. L'usage de cette écriture au cours du même siècle est d'ailleurs attesté par un autre papyrus, conservé à la Bibliothèque de l'Université de Heidelberg [3].

On conserve à la Bibliothèque du Vatican trois manuscrits de Virgile en capitale rustique : celui qu'on désigne plus spécialement sous le nom de *Vaticanus* (Vat. lat. 3225), qu'on attribue au IVe siècle [4] ; un autre, plus récent, le *Palatinus* (Palat. 1631) [5] ; et enfin, un troisième, le *Romanus*, provenant de l'abbaye de Saint-

1. Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. VIII, pl. VI, n° 1098.

2. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XVI, n° 23 ; *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde*, fasc. XIV, *Die ältesten lateinischen und griechischen Papyri Wiens* (Leipzig, 1914, in-4°, pl. IX. — Sur la date, voyez Wessely, *Ueber das Alter der lateinischen Kapitalschrift in dem Fragment N. 23 der Schrifttafeln*, dans *Studien* cités, fasc. I (Leipzig, 1901, in-4°), p. I-II de la partie autographiée et suiv.

3. Gerhard und Gradenwitz, *Ein neuer juristischer Papyrus der Heidelberger Universitätsbibliothek*, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher*, t. XII (1903), p. 153 et suiv.

4. Zangemeister et Wattenbach, pl. 13 ; *Palaeographical Society*, pl. 116 et 117 ; *Mélanges* de l'École fr. de Rome, IVe année (1884), pl. V à X ; Chatelain, *Classiques*, pl. LXIII ; Steffens, pl. 14, 2e éd. et éd. fr., pl. 10, n° 2. Ehrle et Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum*, pl. 2a. Ce manuscrit a été étudié par M. Pierre de Nolhac, *Le Virgile du Vatican et ses peintures* avec fac-s. du fol. VII Ve ; Paris, 1897, in-4° (tiré des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXV, 2e partie). Il a été reproduit intégralement en fac-similé par les soins du P. Ehrle, *Fragmenta et picturae Vergiliana codicis Vaticani 3225 phototypice expressa* ; Rome, 1899, in-4°.

5. Zangemeister et Wattenbach, pl. 12 ; *Paleographical Society*, pl. 115 ; Chatelain, *Classiques*, pl. LXIV ; Thompson, *An introduction to greek and latin palaeography*, p. 278.

ÉCRITURE CAPITALE RUSTIQUE DU IV^e^ SIÈCLE

Manuscrit de Virgile dit *Vaticanus*.

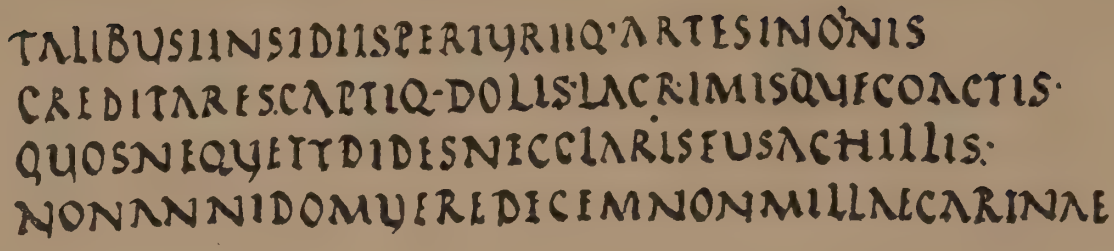

TRANSCRIPTION

Talibus iinsidiis perjuriique arte Sinonis
Credita res captique dolis lacrimisque coactis,
Quos neque Tydides necc Lariseus Achillis
Non anni domuere decem, non millae carinae.

Denis (Vat. lat. 3867) [1], et qui ne paraît pas avoir été écrit avant le VI^e siècle [2].

Au manuscrit de Virgile dit *Vaticanus* nous empruntons les quatre vers de l'*Énéide* reproduits à la page 37.

Un très célèbre manuscrit de Virgile, d'écriture capitale, est conservé à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, c'est le *Mediceo-Laurentianus*. Une note, d'écriture onciale, nous apprend que ce livre, qui appartenait à « frater Macharius », a été lu, ponctué et corrigé par Turcius Rufius Apronianus Asterius, consul ordinaire. Si, comme il est probable, cette note est contemporaine de ce personnage, le manuscrit est au moins antérieur à l'année 494, date de son consulat [3].

Au IV^e ou V^e siècle appartient le manuscrit de Térence, de petit format, appelé *Terentius Bembinus*, conservé au Vatican (Vat. lat. 3226) [4].

1. Zangemeister et Wattenbach, pl. 11 ; *Palaeographical Society* pl. 113 et 114 ; *Mélanges* de l'École française de Rome, IV^e année (1884), pl. XI et XII ; Chatelain, *Classiques*, pl. LXV ; Monaci, *Archivio paleografico italiano*, vol. II, pl. 12 ; Steffens, pl 16, 2^e éd. et éd. fr., pl. 19. Tous les feuillets ornés de peintures et quelques autres ont été reproduits en fac-similé sous le titre *Picturae, ornamenta, complura scripturae specimina codicis Vaticani 3867, qui codex Vergilii Romanus audit, phototypice expressa* : Rome, 1902, in-fol.

2. Sur la date, voy. Traube, *Das Alter des Codex Romanus des Virgil*, dans *Strena Helbigiana* (Leipzig, 1900, in-4°), p. 307-314. Traube a fait observer que dans ce manuscrit les abréviations $\overline{DS}$ = *deus* et $\overline{DO}$ = *deo* sont employées pour désigner un *dieu* païen. Jusqu'au V^e siècle, cette abréviation du mot *Deus* par contraction ne s'applique qu'à Dieu ; c'est seulement au VI^e siècle, d'après lui, qu'on a pu l'appliquer à un dieu quelconque en même temps que l'on cessait d'abréger par le sigle D le titre *dominus*, désignant l'empereur, pour lui appliquer l'abréviation $\overline{DMS}$ ou $\overline{DNS}$ d'abord réservée au Seigneur Dieu.

3. Zangemeister et Wattenbach, pl. 10 ; *Palaeographical Society*, pl. 86 ; Chatelain, *Classiques*, pl. LXVI ; Ihm, *Palaeographia latina. Exempla*, pl. II ; Thompson, *An introduction...*, p. 282.

4. Zangemeister et Wattenbach, pl. 8 et 9 ; *Palaeographical Society*, pl. 135 ; Chatelain, *Classiques*, pl. VI ; Ehrle et Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum*, pl. 2, n° 3.

Le manuscrit de Prudence que possède la Bibliothèque nationale de Paris (ms. lat. 8084) est très probablement antérieur à 527, si l'on tient pour originale la souscription du consul Vettius Agorius Basilius Mavortius [1] qu'on lit au bas du fol. 45.

La proportion des manuscrits de capitale élégante et de capitale rustique [2] parvenus jusqu'à nous paraît indiquer que celle-ci, dans l'usage, l'emporta vite sur celle-là. Elle devint l'écriture par excellence des livres, jusqu'au moment où elle fut, à son tour, supplantée par l'onciale.

§ 4. — *Écriture cursive ancienne.*

Concurremment à l'écriture calligraphiée des livres, tracée à main posée, les Romains ont employé pour les lettres, les actes et autres documents d'affaires, une écriture tracée rapidement et librement, une cursive.

C'est un fait que l'écriture cursive romaine, de majuscule qu'elle fut à l'origine, se transforma progressivement en minuscule, et les paléographes distinguent généralement celle de la première époque, de type majuscule (I^er^-IV^e^ siècle), qu'ils appellent capitale cursive [3], ou, mieux, cursive ancienne [4], de celle de la seconde

1. Sur la date de ce manuscrit, voy. Delisle, *Note sur le manuscrit de Prudence*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXVIII, p. 297-303. — Fac-similés : Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. I, n° 1 ; Zangemeister et Wattenbach, pl. 15 ; *Palaeographical Society*, pl. 29 et 30 ; *Album paléographique*, publ. par la Soc. de l'École des Chartes, pl. 1 ; Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. II.

2. Voyez une liste des manuscrits de capitale rustique dans *Vorlesungen... von L. Traube*, t. I, p. 163-171.

3. Tangl, dans Arndt, *Schrifttafeln*. Zweites Heft, 4^e^ édit., notes sur les pl. 31, 32 ; Bretholz, *Lateinische Palaeographie*, 2^e^ édit., p. 45.

4. Wattenbach, *Anleitung*, p. 10 ; Steffens, *Paléographie latine*, p. IV.

époque, de type minuscule (à partir du IVe siècle). Certains cependant désignent indistinctement du nom d'écriture cursive romaine celle de l'une et de l'autre époque [1].

La plus ancienne cursive romaine n'est qu'une capitale simplifiée. Un papyrus célèbre, trouvé à Herculanum et conservé au Musée National de Naples, contenant un fragment de poème sur la bataille d'Actium (31 av. J.-C.) [2], montre la transition de l'écriture capitale droite à la cursive [3].

Les *graffiti* des murs de Pompéi, les tablettes enduites de cire et quelques papyrus nous fournissent les exemples de cursive les plus anciens.

En 1875, on a trouvé à Pompéi, dans la maison du banquier L. Caecilius Jucundus, des tablettes datées de l'an 55 à l'an 57 apr. J.-C. [4]. Nous donnons ici le fac-similé de l'une de ces tablettes.

1. Thompson, *An introduction to greek and latin palaeography* (Oxford, 1912, in-8°), p. 310 ; H. Bartlett Van Hoesen, *Roman cursiv writing*, Princeton, 1915, in-8°.

2. Il fut donc écrit entre l'an 31 avant J.-C. et l'an 79 de notre ère que fut détruite la ville d'Herculanum.

3. Walter Scott, *Fragmenta Herculanensia ; a descriptive catalogue of the Oxford copies of the Herculanean Rolls*, Oxford, 1885, in-8°, fac-similé à la fin du volume ; Wessely, *Schrifttafeln*, pl. II, n° 2 ; Steffens, pl. 4, 2e éd. et éd. fr., pl. 3 ; Arndt, *Schrifttafeln*, 2e éd., pl. 27 b.

4. Giulio de Petra, *Le tavolette cerate di Pompei rinvenute a' 3 e 5 luglio 1875*, dans *Atti della R. Accademia dei Lincei*, ser. II, vol. III, parte 3a, p. 150-230, pl. I-IV ; Dario Bertolini, *Le tavolette cerate, pubblicazioni e commenti*, dans *Pompei e la regione sotterrata dal Vesuvio nell'anno LXXIX, memorie e notizie pubblicate dall' ufficio tecnico degli scavi delle provincie meridionali* (Napoli, 1879, gr. in-4°) p. 143-150 ; Mommsen, *Die pompeianischen Quittungstafeln des L. Caecilius Jucundus*, dans *Hermes*, t. XII, p. 88 ; Zangemeister, *Tabulae ceratae Pompeis repertae annis 1875 et 1887*, dans *Corpus inscriptionum latinarum. Voluminis quarti supplementum*, Berlin, 1898, in-fol. ; *Palaeographical Society*, pl. 159 ; Steffens, pl. 5 ; Arndt, *Schrifttafeln*, 2e éd., pl. 27 a ; Federici, *Esempi di corsiva antica dal secolo I dell'era moderna al IV* (Rome, [1907] in-8°), pl. 5, 6, 7, 17.

Voici quelques observations sur la forme des lettres. Le *b* a perdu la panse supérieure, et la panse inférieure, seule conservée, est placée à gauche de la haste, de telle

ÉCRITURE CURSIVE DU Ier SIÈCLE
Tablette de cire de Pompéi

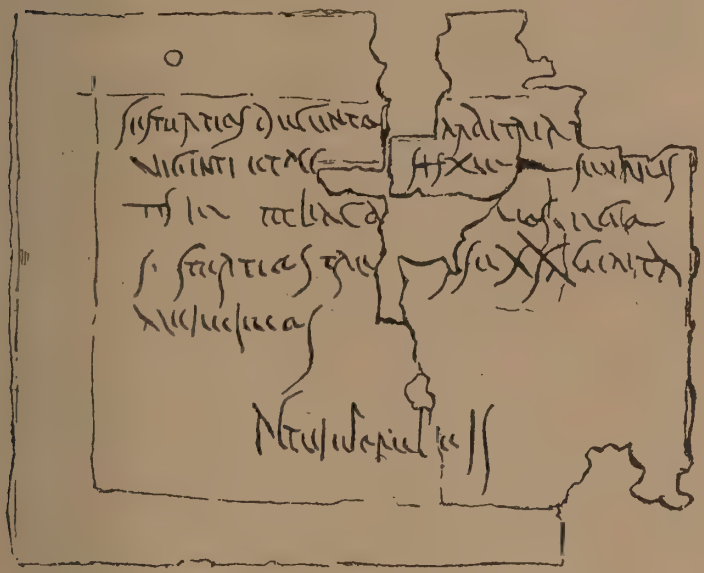

TRANSCRIPTION

Sestertios ducentos arbitria[rios]
viginti et acc[essione] HS XIII [nec] minus
HS LII et hac d[ie reliq]uos ego
sestertios tre[centos] sexsaginta
nummos

Actum Pompeis.

sorte que la forme du *b* est très voisine de celle du *d* ; cette dernière lettre présente la forme onciale ou minuscule. L'*e* est réduit à deux traits légèrement penchés, ici

curvilignes, mais qui sur d'autres tablettes sont recti lignes comme dans les inscriptions de l'époque archaïque [1]; sur d'autres tablettes, l'*e* est de forme onciale, *c*'est-à-dire qu'il se compose d'un trait courbe à mi-hauteur duquel s'appuie un petit trait horizontal. Le *g* dans l'écriture des tablettes de cire tantôt conserve une forme très voisine de la capitale, tantôt prend la forme qui a passé dans la semi-onciale. L'*m* est formée de quatre traits dont le premier plus long. L'*o* consiste en deux traits courbes, concaves, ordinairement séparés, le deuxième plus court. La tête recourbée du *p* est remplacée par un petit trait ; le pied pose sur la ligne. L'*r* est formée d'un trait droit ou infléchi surmonté d'un trait courbe ; la queue descend au-dessous de la ligne ; cette forme marque bien le passage de l'R capitale à l'*r* minuscule. Le *t* a la forme qui lui sera conservée dans l'onciale.

D'autres tablettes analogues à celles de L. Caecilius Jucundus ont été découvertes à Pompéi en septembre 1887 [2].

Les tablettes de cire recueillies de 1786 à 1855 dans les mines d'or de Vöröspatak (Transylvanie) [3], sur les-

1. Cf. par exemple *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, n° 177 ; t. XI, n° 6301 ; Diehl, *Inscriptiones latinæ*, pl. II, fig. 2 ; Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., pl. 1.

2. Fac-similés joints aux mémoires suivants : G. de Petra, dans *Notizie degli scavi di antichità*, 1887, p. 417-420 ; Scialoja, *Nuove tavolette cerate pompeiane*, dans *Bullettino dell' Istituto di diritto romano*, t. I (1888), p. 5-15, et du même, *Di nuovo sulle tavolette cerate pompeiane*, *Ibid.*, p. 205-227, pl. I et II ; E. Eck, *Neue pompejanische Geschäftsurkunden*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, *Roman. Abtheilung*, t. IX, p. 60. — Cf. Joseph Tardif, *Les nouvelles tablettes de cire de Pompei*, dans *Nouv. revue histor. de droit*, 1888, p. 472-478 et 832-835.

3. Massmann a le premier étudié ces tablettes dans *Libellus aurarius sive tabulæ ceratæ antiquissimæ et unicæ romanæ*, Leipzig, 1841, in-4°. Mais on n'avait trouvé qu'une seule tablette latine, les autres contenant des textes grecs ; toutes les tablettes latines découvertes depuis ont été publiées, avec fac-similé, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, 2, p. 921-960 et p. 961-966. Voir des fac-similés de plusieurs de ces

quelles sont tracés des actes d'entre les années 131 et 167, quoique postérieures d'un siècle aux tablettes de Pompéi, présentent un alphabet qui ne diffère pas essentiellement de celui de Pompéi. Cependant la lettre G, majuscule sur les tablettes de Pompéi, est minuscule sur les tablettes de Transylvanie [1].

La cursive tracée sur papyrus, encore que certaines lettres y aient la même forme que sur les tablettes de cire, a toutefois dans l'ensemble un aspect différent. Les lettres gravées sur la cire à l'aide d'un stylet se composent de plusieurs traits généralement rectilignes, quelques-uns légèrement courbes ; les lettres sont isolées ; à peine trouve-t-on quelques ligatures ; par exemple, l'*e*, de forme onciale, se rattache par son trait médian à la lettre suivante. Les lettres tracées à l'encre, au moyen d'un roseau et sur le papyrus, c'est-à-dire avec un liquide et sur une matière n'offrant pas de résistance, tendent à être faites d'un seul coup sans lever la main, à s'arrondir et à se lier les unes aux autres [2].

Le plus ancien exemple connu d'ancienne cursive romaine est fourni par un papyrus de la collection de l'archiduc Rainer, datant de la fin du Ier siècle avant notre ère, où l'on peut lire encore des fragments de deux lettres adressées à un certain Macedo [3].

tablettes, dans Arndt, *Schrifttafeln*, 2e éd., pl. 1 a, et pl. 27 f ; Steffens, pl. 8 ; Federici, *Esempi*, pl. 23-28, 30-32.

1. Voir le tableau de la forme des lettres sur la pl. A du vol. du *Corpus* cité à la note précédente et dans Thompson, *An introduction to greek and latin palaeography*, p. 317. On trouvera dans Thompson, *Handbook*, p. 216, un tableau comparatif des alphabets cursifs de Pompéi et de Vöröspatak.

2. Comparez l'alphabet des écritures tracées au style que présentent les tableaux dressés par Zangemeister (*Corpus Inscript. lat.*, t. III, pl. I) avec le tableau que nous donnons p. 47-49 des lettres de l'ancienne cursive des papyrus.

3. Fac-similé dans Wessely, *Schrifttafeln*, n° 1 ; *Studien zur Palaeo-*

Nous donnons le fac-similé de quelques lignes d'un papyrus trouvé en Égypte et conservé au Musée de Berlin (P. 8507) ; c'est un fragment de discours que les éditeurs rapportent au temps de l'empereur Claude (41-54 apr. J.-C.) [1]. On le désigne souvent du nom de papyrus Claudius.

On remarquera la forme du *b*, la même que sur les tablettes de cire : le *d* fait d'un seul trait a la forme onciale ; l'*e*, fait de deux traits, tend à la forme onciale ϵ et annonce la forme cursive en un seul trait qui apparaîtra dans les papyrus du siècle suivant [2] ; l'*h*, dont le second jambage est moins haut que le premier, est fait d'un seul trait ; il en est de même des lettres *m* et *n* tracées sans lever la main ; le *p*, dépourvu de la boucle supérieure, a la même forme que sur les tablettes de cire ; même observation pour l'*r*. Plusieurs lettres sont liées. On remarquera encore la séparation des mots par des points, et enfin l'accent au-dessus de certaines voyelles.

En définitive, les formes particulières à l'écriture cursive ancienne, tracée au style ou à l'encre, se réduisent aux seules lettres *b*, *e*, *m*, *p*, *r*.

Parmi les papyrus découverts en Égypte l'un des plus intéressants, au point de vue paléographique, est le rôle matricule où ont été inscrits, en l'an 156 de notre ère, les noms des soldats composant la *Cohors prima Augusta Praetoria Lusitanorum equitata*, cantonnée à *Apollino-*

graphie und Papyruskunde, fasc. XIV. *Die ältesten lateinischen und griechischen Papyri Wiens* Leipzig, 1911, in-4°, pl. IV-VII ; Federici, *Esempi di corsiva antica*, pl. 3.

1. Voyez Gradenwitz et Krebs, *Aegyptische Urkunden aus den königlichen Museen zu Berlin. Griechische Urkunden*, t. II, p. 254-256, n° 611 ; et Steffens, pl. 101, 2e éd. et éd. fr., pl. 4.

2. Voyez par exemple le document cité ci-dessous, p. 46, note 3.

ÉCRITURE CURSIVE DU Ier SIÈCLE

Papyrus nº 8507 du Musée de Berlin, d'après
le fac-similé de Steffens, pl. 101 (2e éd. et éd. fr., pl. 4).

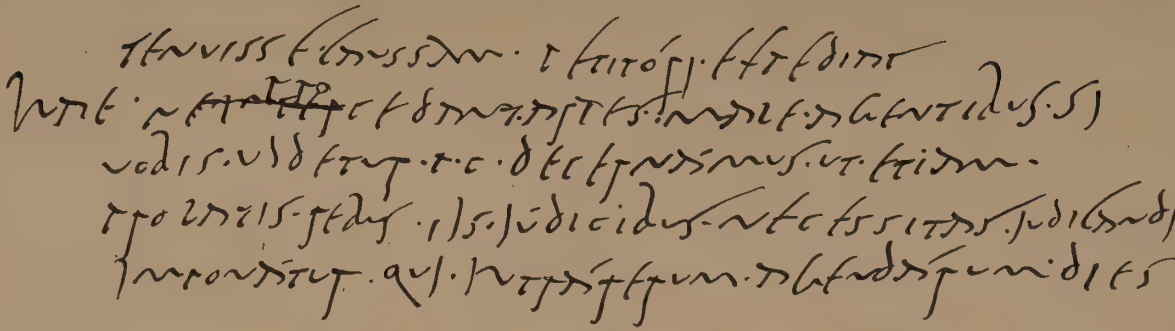

TRANSCRIPTION

tenuisse . caussam . petitóri . expediat
hae . ne procedant . artes . male . agentibus . si
vobis . videtur . p*atres* . *conscripti* . decernámus . ut . etiam
prólatis . rebus . iis . judicibus . necessitas . judicandi
imponátâuq . ..n . iuta . rerum . agendárum . dies.

polis Major, entre Thèbes et Syène dans la Haute Égypte. Le corps de la matricule est d'écriture capitale rustique ; mais on y a fait des additions en cursive [1]. C'est peut-être le plus ancien document où l'on trouve l'*n* en forme de ⊢, qui persistera dans l'écriture de certaines chancelleries du moyen âge jusqu'au XI^e siècle.

Un acte de vente de l'an 166, papyrus n° CCXXIX du Musée Britannique [2], est écrit en une grosse cursive présentant un mélange de formes capitales, cursives proprement dites et onciales ; en effet *m* et *n* sont telles qu'on les trouve dans l'écriture capitale rustique ; mais les lettres, *b*, *p*, *r*, *s* ont la même forme que sur les tablettes enduites de cire ; et les lettres *d*, *e* et *u* sont de ces capitales arrondies qu'on appelle onciales.

On rapporte encore au II^e siècle une lettre écrite sur papyrus par un certain Aurelius Archelaus au tribun militaire Julius Domitius [3].

Enfin nous citerons une pétition adressée, l'an 247 apr. J.-C., par une certaine Aurelia Ammonarion au préfet Claudius Valerius Firmus [4].

Tandis que les écritures des livres (capitale élégante et capitale rustique) présentent des formes désormais fixées, l'écriture des documents (cursive ancienne) se transforme continuellement. En elle s'élaborent déjà

1. Papyrus du musée de Berlin, n° 6870. Mommsen, *Observationes epigraphicae. XLIX. Laterculus cohortis I Lusitanorum*, dans *Ephemeris epigraphica*, t. VII (1888), p. 456, pl. III ; Wessely, *Schrifttafeln*, pl. III, n° 6 ; *Palaeographical Society*, ser. II, pl. 165.

2. *Palaeographical Society*, ser. II, pl. 190 ; Wessely, *Schrifttafeln*, pl. IV, n° 7 ; Steffens, pl. 9.

3. Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, part. I, pl. 61, n° XXXII, pl. VIII.

4. Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, part IV, p. 169, n° 720, pl. VII. — On trouvera une liste de documents d'écriture cursive ancienne dans Schiaparelli, *La scrittura latina nell' età romana*, p. 120-122, en note.

TABLEAU DES LETTRES DE L'ANCIENNE CURSIVE

D'APRÈS LES PAPYRUS [1].

	41-54 ap. J.-C.	an 156 ap. J.-C.	an 166 ap. J.-C.	II^e Siècle ap. J.-C.	an 247 ap. J.-C.
A					
B					
C					[2]
D					
E					
F					
G					
H					
I					
K					

1. Col. 1. Discours du temps de l'empereur Claude. — Col. 2. Rôle matricule de la *Cohors prima Augusta*. — Col. 3. Acte de vente. — Col. 4. Lettre d'Aurelius Archelaus au tribun Julius Domitius. — Col. 5. Pétition d'Aurelia Ammonarion au préfet Claudius Valerius Firmus.

2. Les deux dernières lettres de la dernière colonne doivent être descendues d'une ligne.

	41-54 ap. J-C.	an 156 ap J-C.	an 166 ap. J-C.	IIe Siècle ap. J-C.	an 247 ap. J-C.
L					
M					
N					
O					
P					
Q					
R					
S					
T					
V					

	41-54 ap. J.-C.	an 156 ap. J.-C.	an 166 ap. J.-C.	IIe Siècle ap. J.-C.	an 247 ap. J.C.
X					
Y					
Z					

deux nouveaux genres d'écriture : en représentant par une seule ligne courbe deux ou plusieurs traits rectilignes de l'alphabet capital, elle inaugure les formes caractéristiques de l'onciale ; en outre, par l'inégalité qui s'accuse de très bonne heure dans la hauteur des lettres, par des modifications de structure [1], elle tourne graduellement à la minuscule. C'est ainsi que, pour trouver le point de départ de cette écriture minuscule, il faut remonter jusqu'aux plus anciens documents d'écriture cursive, notamment au papyrus Claudius dont l'alphabet comporte déjà un groupe de lettres constamment courtes (*m*, *n*, *o*, *u*) et un groupe de lettres constamment longues (*b*, *d*, *h*, *f*, *q*, *r*) [2].

Mais ce n'est sans doute qu'à la fin du IIIe et au commencement du IVe siècle que les formes minuscules s'accentuèrent. Papyrus et inscriptions témoignent qu'alors

1. On suivra la transformation de chacune des lettres de l'ancienne cursive dans H. Bartlett van Hoesen, *Roman cursive writing*. Princeton, 1915, in-8°.

2. Steffens, éd. fr., notes sur la pl. 4.

la forme minuscule de certaines lettres (*b*, *d*, *m*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*) était bien arrêtée [1].

§ 5. — *Écriture onciale.*

L'once était la douzième partie du pied. Il semble, d'après un passage de saint Jérôme [2], que chez les anciens la qualification d'onciales ait été vulgairement appliquée à des lettres capitales de grande dimension. Tel est d'ailleurs le sens de ce mot dans une lettre de Loup de Ferrières au IX^e^ siècle [3], chez un commentateur anonyme de Donat, du X^e^ siècle [4], chez d'autres auteurs du moyen âge encore [5]. Le même sens se conserva jusqu'au

1. Voyez, outre les documents indiqués à la p. 46, un fragment d'*Epitome* de Tite Live sur papyrus (Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, t. IV, p. 20, n° 668, pl. VI; *The New Palaeographical Society*, pl. 53; Steffens, 2^e^ éd. et éd. fr., pl. 10, n° 1); un papyrus de l'an 293 (Grenfell et Hunt, *Greek papyri*, série II, n° 110, pl. V); une inscription de l'édit de Dioclétien de l'an 301 (*Palaeographical Society*, série II, pl. 127-128; Steffens, pl. 11; *Archivio paleografico italiano*, t. V, pl. 5); des inscriptions chrétiennes de Rome (Steffens, pl. 12, 2^e^ éd. et éd. fr., pl. 11). Voyez aussi Federici, *Esempi di corsivà antica*, pl. 35-36.

2. Sancti Hieronymi *Præfatio in librum Job* : « Habeant qui volunt veteres libros, vel in membranis purpureis auro argentoque descriptos vel uncialibus, ut vulgo aiunt, litteris, onera magis exarata quam codices : dummodo mihi meisque permittant aut pauperes habere schedulas et non tam pulchros codices quam emendatos. » (Migne, *Patrologiæ [latinæ] cursus*, t. XXVIII, col. 1142). Il faut noter que quelques manuscrits de saint Jérôme portent *initialibus* au lieu d'*uncialibus*.

3. Loup de Ferrières, ep. V : « Scriptor regius Bertcaudus dicitur antiquarum litterarum, dumtaxat earum quae maximae sunt et unciales a quibusdam vocari existimantur, habere mensuram descriptam. » (Éd. *Monumenta Germaniae historica*, in-4°, p. 17 ; Migne, *Patrologiæ [latinæ] cursus*, t. CXIX, col. 448.)

4. « Quaedam litterae enim unciales dicuntur quae et maximae sunt et in initiis librorum scribuntur. » (Cité par Traube, *Perrona*, p. 533.)

5. Voyez Rostagno, *Litteræ unciales*, dans *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi*, t. XXVI, p. 165.

début du XVIII[e] siècle : le P. Papebroeck qualifie onciales les lettres cursives allongées des premières lignes des diplômes [1], et Mabillon les grandes capitales rustiques du Virgile du Vatican [2].

Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* innovèrent donc en qualifiant d'onciale « la majuscule de forme ronde et distinguée de la capitale par certains élémens » [3]. Cette nouvelle acception, pourtant, l'emporta. Tous les paléographes s'accordent aujourd'hui à appeler onciale une écriture qui présente des formes rondes typiques : les angles et les hastes de certains caractères de la capitale se sont arrondis [4].

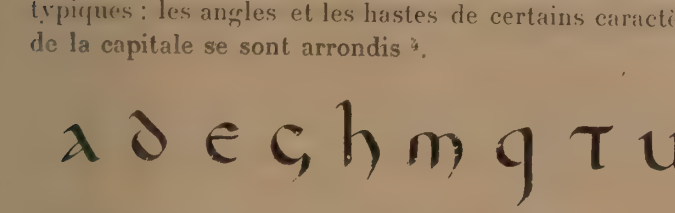

Si l'on tient compte que deux de ces lettres (*h* et *q*) appartiennent par leur structure à l'alphabet minuscule, que l'*u* ne diffère pas essentiellement des *u* de l'écriture capitale rustique, enfin que le *g* a fréquemment la forme onciale dans les manuscrits de capitale et inversement, que le *t* conserve la forme capitale dans beaucoup de manuscrits d'onciale, il reste à retenir comme caractéristiques de cette écriture les seules lettres *a*, *d*, *e*, *m* [5].

La substitution des formes rondes aux formes anguleuses n'a pu apparaître ou au moins se développer que lorsque le calame a remplacé le stile, et le papyrus les

1. *Acta sanctorum*, Avril, t. II (Anvers, 1675, in-fol.), p. x, n° 41.
2. *De re diplomatica*, 2[e] éd., p. 352[e].
3. *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 506.
4. Les lettres onciales dessinées ici sont empruntées au manuscrit de Tite Live, du V[e] siècle, cité plus loin, p. 54.
5. Schiaparelli, *La scrittura latina*, p. 137-140.

tablettes de cire. En outre c'est dans l'ancienne cursive que se trouve l'origine de l'onciale. Le tracé de l'E capital, par exemple, exige quatre traits de plume ; la loi du moindre effort amène le scribe à tracer sans lever la main les deux barres horizontales, supérieure et inférieure, et la haste qui les relie ; puis il ajoute le trait médian ; il obtient ainsi une haste cassée en haut et en bas à angle obtus , puis une haste légèrement courbe , et c'est ce qu'on voit sur certaines tablettes de cire de Pompéi ; il suffira de régulariser cette forme, d'accentuer la courbure de la haste pour obtenir l' . On peut suivre également dans l'ancienne cursive le passage de l'H capitale à l'onciale, puis à la minuscule cursive :

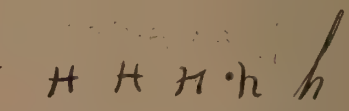

Les autres lettres onciales donneraient lieu à de semblables observations.

L'écriture onciale a d'abord été d'un tracé assez libre. On rencontre des capitales rondes mêlées à des minuscules dans les plus anciens monuments de la cursive [1]. Peu à peu s'est constituée l'écriture onciale calligraphiée qu'on rencontre dans les livres sur parchemin à partir de la fin du IV^e^ siècle.

1. Sur les tablettes enduites de cire trouvées à Pompéi en 1887, les lettres *d*, *e*, *t*, *u* ont la forme onciale ; voyez *Bullettino dell' Istituto di diritto romano*, t. I, pl. II. — Nous avons signalé plus haut, p. 46, la présence de lettres onciales sur un papyrus de l'an 166.

C'est ce dont témoignent manuscrits et inscriptions du IIIe siècle, où l'on voit un mélange de capitales, de minuscules et d'onciales parfaitement formées : entre autres, un fragment de Tite Live sur papyrus [1] dont nous reproduisons quelques lignes, et deux inscriptions en l'honneur du grammairien P. Flavius Pudens Pomponianus, découvertes à Timgad [2].

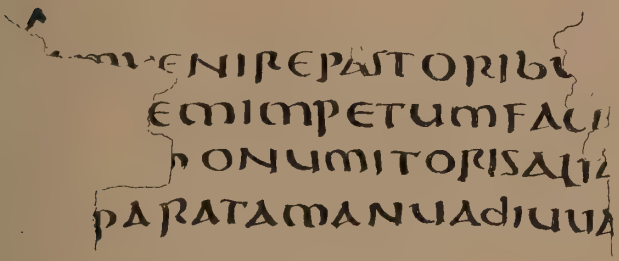

[-giam] venire pastorib[us]
[ad reg] em impetum faci[t]
[et a dom]o Numitoris ali[a]
[com] parata manu adjuva[t]

Les lettres *a*, *e*, *m* y présentent la forme onciale.

Le plus ancien exemple connu d'écriture onciale parfaite est vraisemblablement le manuscrit palimpseste du *De Republica* de Cicéron [3].

Des feuillets d'autres manuscrits d'écriture onciale très anciens ont été reproduits dans les *Exempla* de

1. Grenfell et Hunt, *The Oxyrhynchus papyri*, XI, n° 1379, pl. VI.
2. Fac-similé dans E. Bœswillwald, R. Cagnat, A. Ballu, *Timgad* (Paris, 1905, in-4°), p. 75, fig. 33, et p. 236, fig. 105. Sur la date, voyez R. Cagnat, *Nouvelle inscription latine en lettres onciales*, dans *Revue de philologie*, 1895, p. 214-217. Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n° 17910.
3. Voyez plus haut, p. 14-15.

Zangemeister et Wattenbach [1]; M. Chatelain [2] a formé un recueil spécial de fac-similés de manuscrits de cette écriture du Ve au VIIIe siècle.

Jusqu'à la fin du VIIe siècle, l'onciale fut essentiellement l'écriture des livres. Quelques manuscrits d'onciale peuvent être datés approximativement.

Ainsi, le manuscrit latin 8907 de la Bibliothèque nationale, à Paris, contient un texte des actes du concile d'Aquilée de l'an 381, dont la transcription semble être peu postérieure à la date de cette assemblée [3].

Une table pascale (Berlin, Bibl. royale, ms. lat. 4° 298), composée d'après Mommsen en l'an 447, a été probablement écrite en cette année même [4].

Un manuscrit palimpseste de la bibliothèque capitulaire de Vérone [5], contient, comme plus ancien texte, des fastes consulaires écrits en 486 et en 494.

Les paléographes s'accordent à rapporter au Ve siècle la transcription d'un Tite Live de la Bibliothèque nationale (ms. lat. 5730), dont la recension fut faite à Avellino, près de Nola, en Italie [6].

Au VIe siècle appartiennent un catalogue des papes [7], de la bibliothèque du Chapitre de Cologne, écrit sous le

1. Voyez plus haut, p. 34. Voyez la liste des manuscrits d'écriture onciale dans *Vorlesungen und Abhandlungen von L. Traube*, t. I, p. 171-261.

2. Aemilius Chatelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata* ; Paris, 1901, in-fol. Les pl. I à LX sont consacrées à l'écriture onciale ; les pl. LXI à C, à l'écriture semi-onciale. Le volume de planches est accompagné d'un vol. in-8°, *Explanatio tabularum*.

3. Zangemeister et Wattenbach, pl. 22 ; Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. XI.

4. Zangemeister et Wattenbach, pl. 23.

5. *Ibid.*, pl. 29 et 30.

6. Zangemeister et Wattenbach, pl. 19 ; *Palaeographical Society*, pl. 31, 32 ; *Album paléographique*, pl. IV ; Chatelain, *Classiques*, pl. CXVI ; Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. I.

7. Zangemeister et Wattenbach, pl. 37 et 38.

pape Agapet en 535 ou 536 ; une traduction de la Bible par saint Jérôme [1], à la Bibliothèque Laurentienne, offerte à Saint-Pierre par un abbé Servandus, contemporain de saint Benoît, par conséquent du milieu du VI^e^ siècle ; un manuscrit de Fulda, *Evangeliorum harmonia*, relu et corrigé par Victor, évêque de Capoue, en avril et mai 546 [2] ; un abrégé de la chronique de Prosper, au Vatican [3] (ms. Regin. 2077), écrit peu après 584. On rapporte au VI^e^ siècle le célèbre Pentateuque de la Bibliothèque de Lyon [4].

On attribue au VII^e^ siècle un certain nombre de volumes de la Bibliothèque nationale de Paris, parmi lesquels nous citerons : le livre de saint Hilaire sur la Trinité (ms. lat. 2630) [5], un évangéliaire provenant de l'abbaye de Saint-Denis (ms. lat. 256) [6], l'Histoire des Francs par Grégoire de Tours (ms. lat. 17654) [7].

Un manuscrit des homélies de saint Augustin, jadis conservé dans la bibliothèque de la cathédrale de Beauvais, retrouvé par Léopold Delisle [8] dans la bibliothèque

1. *Ibid.*, pl. 35.
2. *Ibid.*, pl. 34 ; Steffens, pl. 15 a, 2^e^ éd. et éd. fr., pl. 21 a.
3. Zangemeister et Wattenbach, pl. 4.
4. Ulysse Robert, *Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi*, Paris, 1881, in-4° ; du même, *Heuptateuchi partis posterioris versio latina antiquissima e codice Lugdunensi*, Lyon, 1900, in-4° ; *Album paléographique*, pl. II.
5. Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. X ; *Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. Fac-similés de manuscrits... exposés dans la galerie Mazarine* (Paris, in-8°), fac-s. réduits, pl. XV.
6. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 215, pl. XI, n^os^ 1 et 2.
7. Silvestre, *Paléographie universelle*, pl CXIX ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XII, n° 1 ; *Album paléographique*, pl. 12 ; *Fac-similés de manuscrits exposés dans la galerie Mazarine*, pl. XVII ; H. O[mont], *Histoire des Francs de Grégoire de Tours, ms. de Beauvais. Reproduction réduite du manuscrit en onciale, latin 17654 de la Bibliothèque nationale*, Paris, in-8°, avec un fac-similé du fol. 25 du ms., de grandeur égale à celle de l'original.
8. Delisle, *Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Luxeuil*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXI, 2^e^ partie, p. 150-164, pl. I à III.

de M. Le Caron de Troussures, au château de Troussures (Oise), porte une souscription indiquant son achèvement au monastère de Luxeuil dans la douzième année d'un roi nommé Clotaire et dans la 13e indiction : « Explecitum opus, favente Domino, apud coenubium Lussovium, anno duodecimo regis Chlotacharii, indictione tercia decima, anno quadragesimo patris nostri feliciter peracto ». Julien Havet a démontré que le roi mentionné est Clotaire III et que ces éléments chronologiques correspondent à l'année 669 [1].

Le manuscrit latin 10318 de la Bibliothèque nationale est une anthologie latine (*Codex Salmasianus*) transcrite au commencement du VIIIe siècle [2].

On conserve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique, sous les nos 9850 à 9852, un recueil contenant les vies des Pères et des homélies de saint Césaire, et qui offre de beaux exemples d'écriture onciale. Ce livre remonte aux dernières années du VIIe siècle ou aux premières années du VIIIe ; car il a été écrit par ordre de Nomedius, abbé de Saint-Médard de Soissons, contemporain de Childebert III (695-711) [3].

Un manuscrit de saint Prosper, à la Bibliothèque de

1. Julien Havet, *La date d'un manuscrit de Luxeuil*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI, p. 430-439, et dans *Œuvres de Julien Havet*, t. I, p. 91-100.

2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. IX, n° 8 ; Zangemeister et Wattenbach, pl. 46 ; une page en f.-s. réduit dans *Fac-similés de manuscrits exposés dans la galerie Mazarine*, pl. XVIII ; *Anthologie des poètes latins dite de Saumaise. Reproduction réduite du manuscrit en onciale, latin 10318 de la Bibliothèque nationale* avec préface par H. Omont ; Paris [1903], in-8°, avec un f.-s. de la page 137 du manuscrit, de grandeur égale à celle de l'original.

3. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérovingien de la Bibliothèque royale de Belgique nos 9850-9852*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 1re partie, p. 33-47, pl. II et IV ; *The new palaeographical Society*, pl. 28.

Trèves (n° 36), porte une date qui correspond à l'année 719 [1].

Un évangéliaire de la bibliothèque du Séminaire d'Autun [2], dont le corps est écrit en onciale, mais avec des paragraphes en minuscule cursive, porte une intéressante souscription : le scribe y donne son nom, *Gundohinus* ; il déclare avoir écrit ce livre à la prière d'un moine Fulculfus, et avoir achevé son travail à *Vosevio*, lieu non identifié, au mois de juillet de la troisième année du règne de Pépin, c'est-à-dire en juillet 754.

Nous donnons à la pl. I, n° 1, un exemple d'écriture onciale tiré d'un manuscrit des lettres de saint Cyprien, conservé à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 10592 (fol. 14), et auquel M. Chatelain [3] assigne la date du v[e] siècle.

Le fragment que nous reproduisons répond au début du *Liber de lapsis* [4].

Les trois premières lignes de la première colonne sont à l'encre rouge.

Col. 1.	*Col. 2.* [sem]
1. Pax ecce, dilectissimi	1. -per et ubiq*ue* cum gloria
2. fratres, ecclesiae red-	2. praedicemus.
3. -dita est, et quod diffi-	3. Exoptatus votis omnib*us*,
4. -cile nuper incredulis	4. dies venit, et post longæ
5. ac perfidis impossibile [5] vi-	5. noctis horribilem tae-
6. -debatur, ope atq*ue* [6] ultio-	6. -tramq*ue* caligine*m*, Do- [m*ini*

1. Zangemeister et Wattenbach, pl. 49. Cf. Delisle, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 2[e] partie, p. 150.
2. Delisle, *Note sur trois manuscrits à date certaine*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6[e] sér., t. IV (= t. XXIX), p. 217-218, avec fac-similé lithographique.
3. Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. IV.
4. Migne, *Patrologiæ [latinæ] cursus*, t. IV, col. 465.
5. Le scribe avait d'abord écrit *inpossibile*.
6. Le scribe avait d'abord écrit *adque*.

7. -ne divina securitas nos-
8. -tra reparata est. [deunt,
9. In laetitia mentes [1] re-
10. et tempestate pressu- [2]
11. -rae ac nube discussa,
12. tranquillitas ac sereni-
13. -tas refulserunt. Dandae
14. laudes Deo et beneficia

. . . . . .

7. luce radiatus mundus
8. eluxit. Confessores, prae-
9. -conio boni nominis cla-
10. -ros et virtutis ac fidei
11. laudib*us* gloriosos, laetis
12. conspectib*us* intuemur,
13. sanctis osculis adhaeren [3]-
14. -tes, desideratos divina

. . . . . .

1. *Mentis*, semble-t-il, corrigé par surcharge en *mentes*.
2. *Praessurae* corrigé en *pressurae*.
3. L'*n* omise a été ajoutée.

CHAPITRE III

L'ÉCRITURE MINUSCULE CURSIVE.

a) Écriture minuscule cursive ancienne.

Nous avons signalé l'apparition de lettres minuscules dans l'ancienne cursive. Ces formes minuscules devinrent de plus en plus nombreuses et donnèrent naissance à une écriture cursive, franchement minuscule, dont les chartes sur papyrus des v^e^ et vi^e^ siècles nous fournissent des exemples. C'est cette écriture que certains paléographes allemands appellent *jüngere Kursivschrift* par opposition à la majuscule cursive qu'ils appellent *ältere Kursivschrift*.

Les monuments font jusqu'ici défaut qui permettraient de suivre l'évolution de la cursive au cours du iv^e^ siècle. Les meilleurs exemples que l'on puisse montrer de la minuscule cursive à ses débuts sont : une lettre missive sur papyrus du milieu du iv^e^ siècle retrouvée en Égypte et conservée à Strasbourg, d'où le nom de papyrus de Strasbourg sous lequel elle est communément désignée [1] ;

1. Ce document a été publié par Bresslau dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, t. III (1904), p. 168 et pl. I ; autres fac-similés : Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, t. II, pl. 32 a ; Steffens, édit. fr., pl. 13 ; Thompson, *An introduction to greek and latin palaeography*, p. 326.

ÉCRITURE MINUSCULE CURSIVE ANCIENNE

Papyrus de Strasbourg
d'après le fac-similé de Steffens, éd. fr., pl. 13.

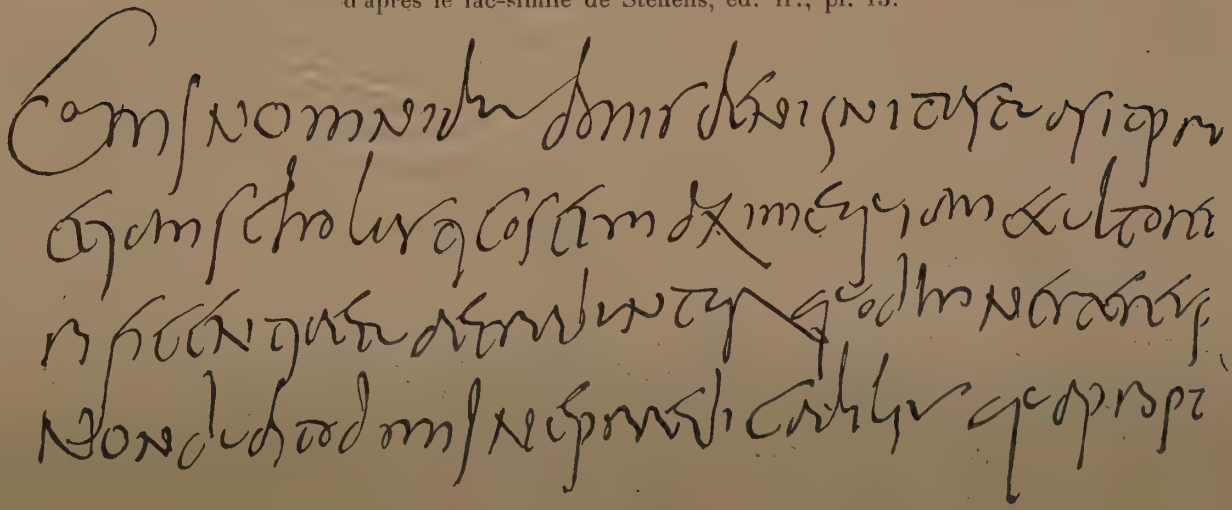

TRANSCRIPTION

Cum in omnibus bonis benignitas tua sit pra[edita tum]
etiam scholasticos et maxime, qui a me cultore t[uo hono]-
-rificentiae tuae traduntur, quod honeste resp[icere velit],
non dubito, domine praedicabilis. Quapropt[er]...

une tablette de plomb de la même époque, trouvée dans l'amphithéâtre de Trèves [1] et quelques *ostraka* latins de l'an 373, récemment découverts à Carthage [2].

Enfin deux documents de la fin du IVe siècle présentent la minuscule complètement formée : une quittance sur papyrus datée de l'an 398 [3] et une tablette de plomb trouvée à Rome en 1850, sur laquelle on lit une formule d'exécration contre un certain Præseticius, fils d'Asella [4]. Seule la lettre ϵ conserve, dans ce dernier document, la forme onciale.

La cursive du Ve siècle se distingue de celle qui avait été usitée du Ier au IIIe siècle, en ce qu'elle est minuscule et non plus majuscule, et aussi parce que la plupart des lettres sont liées les unes aux autres ; ces ligatures ont contribué à modifier profondément la forme des lettres [5].

Les chartes de Ravenne, des Ve et VIe siècles, fournissent les meilleurs exemples de la minuscule cursive. On en

1. Wünsch, *Die* laminae litteratae *des Trieres Amphitheaters*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. CXIX (1910), p. 1 et suiv., pl. I, n° 2.

2. Cagnat et Merlin, *Ostraka latins de Carthage*, dans *Journal des Savants*, 1911, p. 514-523, avec fig.

3. Wessely, *Schrifttafeln*, pl VII, nos 17 et 18.

4. Cette tablette de plomb et des fragments d'autres tablettes avec textes latins ont été trouvés au même lieu que des tablettes d'exécration rédigées en grec, dans des sarcophages découverts dans la vigne Marini sur la voie Appienne. Ces tablettes sont aujourd'hui conservées au Musée Kircher. De Rossi qui, le premier, les a signalées (*Bullettino dell' Istituto di corrispondenza archeologica per l'anno 1880*, p. 6), les attribuait au IIe ou IIIe siècle apr. J.-C. Mais M. Wünsch, s'appuyant sur les noms de cochers mentionnés dans les tablettes grecques, et dont cinq se lisent sur les médaillons contorniates, paraît avoir démontré que les tablettes grecques ont été écrites entre 390 et 420 ; il est probable que les tablettes latines sont du même temps ; voyez R. Wünsch, *Sethianische Verfluchungstafeln aus Rom* (Leipzig, 1898, in-8°) et à la p. 6 de cet opuscule, le fac-similé de la tablette ci-dessus visée.

5. Cf. K. Brandi, *Ein lateinischer Papyrus aus dem Anfang des 6 Jahrhunderts und die Entwicklung der Schrift in den älteren Urkunden*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. V (1914), p. 269-288.

trouvera des fac-similés dans Marini [1], Massmann [2], Champollion-Figeac [3], etc.

Quelques actes de Ravenne sont conservés à la Bibliothèque nationale : ce sont des actes d'ouverture de testaments devant le magistrat de Ravenne écrits en 552 (ms. lat. 8842) et un règlement de comptes fait à Ravenne en 564 et connu sous le nom de « charta plenariae securitatis » (ms. lat. 4568 A) ; ce papyrus était au XVI^e siècle dans la bibliothèque du roi à Fontainebleau où il passait pour le testament de Jules César. Cette attribution paraît avoir été imaginée par Pierre Hamon, maître d'écriture de Charles IX, pendu comme faussaire en 1569 [4].

On trouvera sur la pl. I, n° 3, le début de trois lignes de l'un de ces papyrus (ms. lat. 8842) [5].

1. ſsub]scribtionem meam et infra suscribsi, Q. l. [6] et ite-
[rum] .....

1. Marini, *I papiri diplomatici raccolti ed illustrati* ; Rome, 1805, in-fol. Les papyrus publiés par Marini sont conservés dans diverses bibliothèques ; quelques-uns se trouvent au Vatican ; voyez sur ceux-ci *Monumenta papyracea latina bibliothecae Vaticanae... recensuit et digessit* Horatius Marucchi ; Romae, 1895, in-4°.

2. Massmann, *Die gothischen Urkunden von Neapel und Arezzo* ; Munich, 1837, in-fol.

3. Champollion-Figeac, *Chartes et manuscrits sur papyrus de la Bibliothèque royale* : Paris, 1840, in-fol. — Voyez, en outre, des fac-similés de papyrus de Ravenne, dans *Facsimiles of ancient charters in the British Museum* [by Edward A. Bond], part IV, pl. 45 et 46 ; *Palaeographical Society*, pl. 2 et 28 ; Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XII, n° 2 ; Monaci, *Archivio paleografico italiano*, t. I, pl. 1-5 ; Steffens, pl. 19 ; 2^e éd., et éd. fr., pl. 22.

4. Voyez une lettre de L. Delisle, dans Tamizey de Larroque, *Les correspondants de Peiresc*, V, *Claude Saumaize*, p. 177.

5. Fac-similé partiel avec transcription, dans *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 706-711, et dans Marini, *I papiri diplomatici*, p. 110-115. Fac-similé intégral et transcription revue par Jules Quicherat, dans Champollion-Figeac, *Chartes et manuscrits sur papyrus*, pl. 1, col. III, feuille 2.

6. *Q. l.*, abréviation de *quaestor laudabilis*, d'après le *Nouveau traité de diplomatique*.

2. Fl. Apollinaris et Fl. Constantius v. v. d. d.[1] dix*erunt* : constat.....

3. ...vitate absentes sunt. Q. l. et iter*um* mag*istratus* dix*erunt* : quo[niam].....

Des fragments de deux rescrits impériaux sur papyrus postérieurs à 413 et adressés au préfet d'Égypte, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque de l'Université de Leyde et à la Bibliothèque nationale de Paris, longtemps indéchiffrés et dont Massmann [2] et N. de Wailly [3] ont donné la lecture, présentent une écriture factice dont on ne connaît aucun autre exemple de cette époque [4]. Mélange de majuscules et de minuscules, cette cursive est caractérisée par une affectation de régularité qui, jointe à la dimension exagérée des lettres, permet de supposer qu'il s'agit d'une écriture pour affiches [5], contrairement à l'opinion généralement admise, qui voit en elle l'écriture de la chancellerie impériale.

Les papyrus du Fayoum, en effet, ont fourni des

1. *V. v. d. d.*, abréviation de *viri devoti*, d'après le *Nouveau traité de diplomatique*.

2. Massmann, *Libellus aurarius*, p. 150, pl. B, n'a déchiffré que le fragment de Leyde.

3. N. de Wailly, *Mémoire sur des fragments de papyrus écrits en latin*, dans *Mémoires de l'Institut. Académie des Inscriptions*, t. XV, 1re partie, p. 399-423, pl. I à III. — Voyez des fac-similés dans : *Palaeographical Society*, 2e série, pl. 30 ; Wessely, *Schrifttafeln*, pl. IX, n° 22 ; Steffens, pl. 18, 2e éd. et éd. fr., pl. 16 ; et un commentaire par Mommsen, *Fragmente zweier Kaiserrescripte auf Papyrus*, dans *Jahrbuch des gemeinen deutschen Rechts*, t. VI (1863), p. 398, avec un tableau comparatif des lettres de ces papyrus et des lettres des tablettes enduites de cire de Vöröspatak.

4. Si cette écriture constitue, pour le Ve siècle, un archaïsme, elle ressemble d'assez près à l'ancienne cursive de certains papyrus du IIIe siècle (cf., par exemple, le papyrus de l'an 247, cité ci-dessus, p. 46).

5. Fr. Preisigke, *Die Inschrift von Skaptoparene...* dans *Schriften der Wissenschaftlichen Gesellschaft in Strassburg*, t. XXX (1917), p. 68 et suiv.

exemples de cursive impériale qui diffèrent de l'écriture des fragments de Leyde-Paris [1].

Du VI[e] au VIII[e] siècle, c'est très souvent en cursive que sont tracées les notes marginales des manuscrits. On en trouvera des exemples dans une collection canonique du milieu du VI[e] siècle, de la Bibliothèque nationale (ms. lat. 12097) [2].

On a même fait usage pour la transcription des livres d'une cursive du même genre que celle des actes, mais

1. Fac-similé dans Wessely, *Schrifttafeln*, n° 25. Sur l'écriture de la chancellerie impériale, voyez Brandi, *Der byzantinische Kaiserbrief aus S. Denis*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. I, p. 17 et suiv. En outre, il convient de citer ici deux inscriptions qui nous fournissent des témoignages indirects de l'emploi de la minuscule cursive dans la chancellerie impériale. On conserve au Musée du Bardo (Musée Alaoui), à Tunis, un fragment d'inscription provenant de Kairouan et reproduisant le texte d'un privilège impérial en faveur d'un monastère ; le texte est écrit en lettres capitales ; mais le lapicide y a intercalé le fac-similé de la souscription impériale, *sancimus* [*con*]*firmamus*, en caractères cursifs (voyez Charles Diehl, *Une charte lapidaire du VI[e] siècle*, dans *Académie des Inscript., Comptes rendus*, 1894, p. 383-393, pl. II et III, et *Catalogue des Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie. Musée Alaoui* (supplément), n° 1034, pl. LIV, n° 2). Il faut en rapprocher une inscription trouvée à Éphèse et reproduisant le texte grec d'un rescrit de Maurice Tibère, du 11 février 585, avec la date en latin et en caractères cursifs : « Dat*um* III idus februarias Constantinupol*i* imper*atoris* d*omni nostri* [Mauricii] [T]iberi perpet*ui* Augus*ti* anno III et post consula*tum* ejus anno I ». Dans cette inscription les lettres *an* dans « Const*an*tinupoli » forment une ligature absolument semblable à celle des mêmes lettres dans « s*an*cimus » de l'inscription de Kairouan. Notons pourtant que le *b* dans « februar » et dans « Tiberi » a la même forme que dans le rescrit impérial du papyrus de Leyde-Paris (voir plus haut, p. 63), c'est-à-dire que la panse inférieure est à gauche de la haste. L'inscription d'Éphèse a été publiée par R. Heberdey, *Vorläufiger Bericht über die Grabungen in Ephesus* 1905-06, dans *Jahreshefte des œsterreichischen archäologischen Institutes in Wien*, t. X, *Beiblatt*, p. 68 (fac-s.). M. Heberdey remarque, p. 69, que le lapicide peu versé dans la connaissance de la langue et de l'alphabet latin a copié machinalement les caractères cursifs.

2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 203, pl. III et IV ; Zangemeister et Wattenbach, pl. 41 ; *Album paléographique*, publ. par la Soc. de l'École des Chartes, pl. 11.

d'un caractère un peu différent ; les traits s'élevant au-dessus de la ligne ou s'abaissant au-dessous sont moins longs ; les lettres sont plus fortes, moins grêles, plus serrées les unes contre les autres ; « les hastes supérieures sont souvent faites de deux traits comme dans les actes, mais ces traits sont habituellement si rapprochés qu'ils se confondent en un seul trait plus fort et qu'ainsi ils rappellent les hastes en forme de massue qui paraîtront plus tard dans la minuscule caroline [1] ». M. Steffens donne à cette écriture le nom de semi-cursive. Un manuscrit des Antiquités judaïques de Flavius Josèphe, à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, en offre un bel exemple [2].

b) Écritures dites nationales.

On désigne sous le nom d'*écritures nationales* diverses sortes d'écritures minuscules employées en Italie, en France, en Espagne, en Angleterre et en Irlande, du VIII^e^ au XII^e^ siècle. Ce nom leur a été donné parce qu'on les considérait jadis comme des inventions des peuples barbares qui se sont établis dans les limites de l'empire romain. Il est aujourd'hui reconnu que les écritures dites *lombardique*, *mérovingienne*, *wisigothique*, *irlandaise*, *anglo-saxonne* ont toutes pour origine commune l'écriture latine : les trois premières continuent sans interruption la minuscule cursive ancienne ; *l'irlandaise* et *l'anglo-saxonne* procèdent de la minuscule posée. Au reste, ces diverses écritures ne sont pas essentiellement différentes les unes des autres. On peut, avec Wattenbach, conser-

1. Steffens, *Lateinische Palaeographie*, p. VII, 2^e^ col ; cf. éd. franç., p. VI, 2^e^ col.

2. Steffens, pl. 21 ; 2^e^ éd. et éd. franç., pl. 23. Voyez d'autres exemples, *ibid.*, pl. 22 et 23.

ver ces noms de *lombardique*, *mérovingienne*, etc., car ils servent à répartir en divers groupes les minuscules usitées pendant le haut moyen âge dans les pays qu'occupèrent les Lombards, les Francs, les Wisigoths, les Anglo-Saxons ; mais il faut prendre garde que ces appellations n'ont, comme l'a remarqué le professeur Paoli, qu'une signification géographique, et n'impliquent pas du tout que les peuples dont elles rappellent les noms aient eu part à leur formation. De plus, si ces écritures tirent leurs noms des peuples sur le territoire desquels elles ont été le plus usitées, l'emploi n'en a pas été exclusivement réservé à une région nettement limitée.

§ 1. — *Écriture lombardique.*

Mabillon a donné le nom de *lombardique* à toute minuscule s'éloignant de l'écriture dite *mérovingienne*, confondant ainsi, dans un même groupe, des manuscrits écrits en Italie et d'autres écrits en Gaule, spécialement à Corbie [1].

On désigne aujourd'hui sous le nom d'écriture lombardique une écriture employée en Italie, soit pour la transcription des actes, soit pour celle des manuscrits ; mais on distingue des écoles régionales. Ainsi, M. Franz Steffens [2] a proposé de répartir en quatre groupes les divers types d'écriture lombardique : 1° ancienne cursive italienne ; 2° écriture curiale ou pontificale ; 3° ancienne

1. Voyez Ludwig Traube, *Perrona Scottorum. ein Beitrag zur Ueberlieferungsgeschichte und zur Palaeographie des Mittelalters*, dans *Sitzungsberichte der philos.-philolog und der histor. Classe der k. k. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1900, p. 469-538, spécialement p. 472-474. — Cf. le compte rendu de L. Delisle, dans *Journal des Savants*, 1901, p. 264.

2. Steffens, *Paléographie latine*, p. VIII.

écriture italienne des livres ; 4° écriture des livres usitée dans la principauté de Bénévent.

L'écriture des chartes italiennes, dont les plus anciens exemples remontent au VIII^e siècle, se rattache à la cursive telle qu'elle apparaît dans les papyrus de Ravenne du VI^e siècle ; elle en a tous les caractères essentiels : mêmes formes des lettres, mêmes ligatures ; dans les plus anciens exemples, du VIII^e siècle, les lettres *b* et *l* ont des hastes à double trait, qui disparaîtront dès le IX^e siècle. Cependant, les caractères sont de moindre hauteur, et, comme ils sont tracés sur parchemin et non plus sur papyrus — exception faite des lettres pontificales —, ils sont moins grêles. Cette cursive fut employée par les notaires des principautés du Sud de l'Italie aussi bien que par ceux du Nord, c'est-à-dire du royaume lombard. Nous donnons, à titre d'exemple, pl. II, n° 1, quelques lignes d'une charte de Ravenne, du 9 décembre 970 (Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq. 2573, pièce n° 6).

1. † In n*omine* Patris et Filii et Sp*iritus* Sanc*ti*. Anno, Deo propitio pontificat*us* dom*ni* Joh*annis* sum*mi* pontificis et [universal*is* papae in apostolica sacratiss*ima* beati Patri sede sexto, sitq*ue* imp*erante* domno Ottone magno imp*erato*re in Italia anno decimo, die nono m*ensis* decembrii,]

2. ind*ictione* quarta decima, Rav*enne*. Domino sancto et meritis beatiss*imo* atq*ue* aposto[lico patri patrum dom*no* Petro s*ancte* catholice Rav*ennatis* eccl*esie* archiep*iscopo*, nobili viro Petrus fil*io* quondam Paulus dux q*ui* vocabat*ur* de Traversaria seu filiis et]

3. nepotib*us* meis. Facilis impetrandi via est quociens beneficia a s*ancta* ves*tra* Rav*ennati* eccl*esia* q[uod juri ejus *non* noceat postulari, sed id semp*er* apostolatui ves*tro* ordinare confidim*us*, ut facultate s*ancte*, cui, Deo auctore, presidetis eccl*esie* ves*tro* regimini]

4. augeri possit magis qua*m* minui, et ideo securi de beni-

volentia *vestra* suppliciter spera[*mus*, ut Monticello ubi castrum esse videtur, verum eciam cum terra cultas et incultas in circuitu suo posita vel cum ingresso et egresso suo et cum omnibus]

5. sibi pertinentibus, que predictum Monticello est positum fundo Castrutiano qui cognominatur Te[sello, unacum capella infra se habente, quem nos ipsi edificare fecimus et cum omni edificia sua, cum aquis, rivis, rupinis, fontis perhennis],

6. limitis limitibusque suis, agris agrestis, cultum et incultum et cum omnibus a predicto M[onticello seu castro pertinentibus...].

L'une des ligatures les plus caractéristiques de la cursive lombardique est celle des lettres *ti*[1]. Il semble que sous la plume de quelques notaires, spécialement à Volterra et Passignano, elle représente le son du *z*, et cela dès la fin du VIII[e] siècle[2] ; car dans certains mots la lettre *i* est répétée après la ligature *ti* : redem*tii*one, pala*tii*olo ; M. Paoli a cité une charte de 968 où un même nom d'homme est écrit Ac*ti*o dans le texte et Aczo dans la souscription ; le nom du notaire d'une charte d'Arezzo, de 1013, contient la ligature *ti* répétée, A*titi*o, ce qui ne peut guère être lu qu'Azzo.

Sickel[3], Monaci[4] et Bonelli ont publié un assez

1. Voyez notre pl. II, n° 1, *ti* dans : *propitio*, 1re ligne ; *indictione*, 2e l. ; *benivolentia*, 4e l., etc.

2. Paoli, *Miscellanea di paleografia e diplomatica*, *XI*, dans *Archivio storico italiano*, 4e série, t. XVI, p. 284-288. Observations du même auteur à propos des chartes reproduites, pl. 29 et 36 de la *Collezione fiorentina*. Voyez aussi les observations de E. A. Loew rapportées par L. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXI (1910), p. 234.

3. Sickel, *Monumenta graphica medii ævi*, chartes milanaises de 725 à 1008, fasc. I, pl. IV à IX, et pl. XI à XIII.

4. Monaci, *Archivio paleografico italiano*, t. I, charte de Faenza, de 883, pl. 1 ; t. III (*Carte lombarde e veronesi*), chartes de Milan, Pavie, Roncone, Caprino, Vérone, de 744 à 1102, pl. 1 à 11, 13 à 21, 23, 30 ; de Ravenne, de 783 à 1126, pl. 56 à 58, 62 à 64, 85 à 86 ; VII, pl. 9 à 11, 43 à 46. — Voyez pour la Toscane, Vitelli et Paoli, *Collezione fiorentina*,

grand nombre de fac-similés de chartes du Nord de l'Italie en cursive lombardique.[1]

La cursive notariale de l'Italie subit dès le x^e^ siècle l'influence de la minuscule caroline [2]; l'*e* bouclé à la partie supérieure, le *c* s'élevant au-dessus des autres lettres et quelques ligatures, surtout *ra*, *ri*, *ti*, persistèrent dans des chartes dont l'écriture rappelle dans l'ensemble la minuscule caroline. Au xi^e^ siècle, dans la région du Nord, à côté de ces chartes dont l'écriture n'est plus franchement lombardique, qui ne présente plus que des traces de cursive [3], on rencontre des chartes écrites en pure minuscule caroline ou française ; et dans la seconde moitié du xii^e^ siècle, la cursive lombardique est complètement tombée d'usage.

Cette écriture se montra plus résistante dans les principautés méridionales [4], bien que l'usage de la minuscule

une charte de Pise, de 780, pl. 29, une charte d'Arezzo, de 1013, pl. 36, une charte florentine, de 1076, pl. 21 ; l'écriture de ces deux dernières chartes se rapproche de la minuscule française, mais on y trouve encore les ligatures *ri* et *ti* propres à la cursive lombardique.

1. Giuseppe Bonelli, *Codice paleografico lombardo. Secolo VIII* ; Milan, 1908, in-fol. ; actes privés de Lombardie, de 721 à 799.

2. Voyez, par exemple, une charte de Vérone de l'an 985, dans Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, pl. 79.

3. Voyez les fac-similés de chartes véronaises de 1037 à 1101, dans Monaci, *Archivio paleografico italiano*, t. III, pl. 18 à 21 ; et aussi des chartes de Ravenne et de Forlì, de 1116 à 1163, *ibid.*, t. I, pl. 27-30, 32. Une charte notariale, de Forlì, de 1154, est en minuscule française, Monaci, *ibid.*, t. I, pl. 31.

4. Fac-similés de chartes de Bénévent, Capoue, Salerne, Naples, Sorrente, Gaëte, du ix^e^ au xiii^e^ siècle, dans Michele Russi, *Paleografia e diplomatica de' documenti delle provincie Napolitane* (Naples, 1883, in-12), pl. 1 à 12. Russi a tenté de distinguer les caractères des écritures notariales des diverses principautés de l'Italie méridionale, p. 7-28. — Fac-similés de chartes de Bénévent : Piscicelli Taeggi, *Paleografia artistica di Montecassino*, pl. XXXIV (diplôme de Grimoald, 810), pl. XXXV (charte d'Arnipert, de 823) ; *Codex diplomaticus Cavensis* (Naples, 1873-93, 8 vol. in-4°), planches des sept premiers volumes, chartes de 792 à 1054 ; Vitelli et Paoli, *Collezione fiorentina*, 2^e^ sér., pl. 22, charte de 1121.

française y eût été introduit par les Normands. L'empereur Frédéric II, par constitution de 1231, proscrivit l'usage de cette cursive dans les actes publics dressés par les notaires du royaume des Deux-Siciles [1]. Cependant on en trouve des exemples jusqu'au début du XIV^e siècle.

L'écriture employée dans les chartes romaines du VIII^e au XII^e siècle forme un groupe particulier parmi les écritures notariales ; on la désigne sous le nom d'écriture *curiale* ou *littera romana*, parce qu'elle est celle de la chancellerie pontificale ; mais elle ne diffère pas de celle des actes dressés par les notaires publics de la ville de Rome, surtout à partir du XI^e siècle. Les lettres *a*, *e*, *q*, *t* présentent des formes caractéristiques [2] :
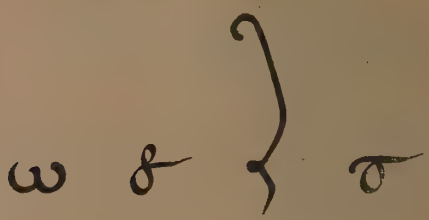
1. *Constitutiones regni Siciliæ*, tit. LXXX : « Consuetudinem quam olim in aliquibus regni partibus audivimus obtinere, dilucida constitutione cassantes, decernimus instrumenta publica et quaslibet cautiones per litteraturam communem et legibilem per statutos a nobis notarios scribi debere, scribendi modo qui in civitate Neapolis, ducatu Amalfie ac Surrenti [a quo per eorum pertinentias] hactenus servabatur, omnino sublato. » (Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici secundi*, t. IV, p. 56). Cette constitution renouvelle une constitution analogue de l'an 1220, dont le texte est perdu.

2. M. Kehr a déterminé les caractères distinctifs de cette écriture et il en a suivi les transformations progressives sous l'influence de la minuscule proprement dite ; voyez son mémoire intitulé *Ueber eine römische Papyrusurkunde im Staatsarchiv zu Marburg* (Berlin, 1896, in-8° ; *Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philol.-histor. Classe*, nouv. sér., t. I, n° 1), p. 10-15 : avec fac-similé d'un acte de notaire romain sur papyrus.

Nous ne connaissons l'écriture des lettres apostoliques qu'à partir de la fin du VIII^e siècle, puisque le plus ancien document original de la chancellerie pontificale qui nous soit parvenu est un fragment de bulle du pape Hadrien I^er de l'an 788 [1] ; puis vient un privilège de Pascal I^er, de l'an 819, conservé aux archives archiépiscopales de Ravenne [2]. Le caractère de cette écriture se modifia avec la substitution du parchemin au papyrus, au milieu du XI^e siècle, et aussi sous l'influence de la minuscule dite romane ou française : les lettres furent d'un module moindre, les traits devinrent plus épais, le nombre des ligatures diminua [3].

D'ailleurs la minuscule française fit son apparition dans la chancellerie romaine sous le pontificat de Benoît VIII [4] ; dès lors, les deux écritures furent employées concurremment ; les derniers exemples de la curiale dans les bulles se trouvent sous le pontificat de Pascal II (1099-1118) ; sous Calixte II, la minuscule montre parfois des traces de curiale dans la forme de l'*a* et dans

1. Tardif, *Chartes et diplômes*, 2^e série, pl. 13 ; Julius von Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum romanorum* (Stuttgart, 1885-1887, gr. in-fol.), pl. 101.

2. Pflugk-Harttung, *ouvr. cité*, pl. 1.

3. Voyez, par exemple, un privilège d'Alexandre II, de 1071, dans Steffens, pl. 61, et un autre de Pascal II, de 1102, pl. 63.

4. Et non sous le pontificat de Clément II (1046-1047), comme on le croyait jusqu'ici ; voyez Kehr, *Scrinium und Palatium*, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterr. Geschichtsforschung*, *VI Ergänzungsband* (1901), p. 70-112. On conserve à la Bibliothèque nationale (ms. lat. nouv. acq. 2580) un privilège de Benoît VIII du 8 janvier 1017 en faveur de l'abbaye de Campro lon en Catalogne (Jaffé-Loewenfeld, *Regesta*, n° 4019, publ. par H. Omont, *Diplômes carolingiens, bulle du pape Benoît VIII*, etc., dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXV [1904], p. 377 et suiv.), lequel est sur papyrus et d'écriture minuscule dite française. Le fait est d'autant plus notable que ce document a été écrit par un notaire du *Scrinium* : « Scriptum per manus Benedicti regionarii notarii et scriniarii sancte Romane ecclesie. » Le fac-similé joint au mémoire de M. Omont reproduit non un fragment de la bulle originale, mais un fragment d'une copie du XI^e ou XII^e siècle.

quelques ligatures [1]. Sous Honorius II (1124-1130), la minuscule française resta seule en usage à la chancellerie pontificale [2].

Mais, les notaires romains continuèrent d'employer la minuscule dite curiale jusque dans le premier quart du XIII^e^ siècle [3].

Voyez, pl. II, n° 2, le fac-similé d'une bulle de Pascal II, du 21 mars 1102 (Archives nationales, L 223, n° 1) [4] :

1. PASCHALIS, EPiscopus SERVUS SERVORum DEI, DILECTO FILIO ADE, ABBAti VENErabilis MONAsterii QUOD IN HONORE Sancti DIONISII MARTIRIS PARISIUS SITUM EST EJUSque SUCCESSORibus REGULARITER PROMOVENDIS, IN PERPEtuum.]

1. Ulysse Robert, *Bullaire du pape Calixte II*, t. I, p. LIV.

2. Steffens, éd. fr., p. IX. — Sur les origines de l'écriture curiale, voir Brandi, *Der byzantinische Kaiserbrief aus S. Denis*, le chapitre intitulé *Die Schrift in den älteren Urkunden der Päpste und der Erzbischöfe von Ravenne*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. I, p. 65-78. — Fac-similés de bulles pontificales : Julius von Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum romanorum*, Stuttgart, 1885-1887, gr. in-fol. ; Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, pl. 80 ; Steffens, pl. 52, 61 et 63 ; Brackmann, *Papsturkunden*, Leipzig et Berlin, 1914, in-fol. (*Urkunden und Siegel in Nachbildungen* de Seeliger, fasc. II), pl. I.

3. Sur l'écriture des notaires de Rome, voyez L. M. Hartmann, *Ecclesiae S. Mariae in Via Lata tabularium* (Vienne, 1895-1901, in-4°), p. XXII-XXIII ; cf. le compte rendu de Tangl, dans *Mittheilungen des Instituts für oesterr. Geschichtsforschung*, t. XVIII, p. 629 ; A. de Boüard, *Les Notaires de Rome au moyen âge*, dans *École franç. de Rome. Mélanges*, t. XXXI (1911), p. 291 et suiv., avec pl. Au *tabularium* d'Hartmann sont jointes 28 planches en phototypie donnant les fac-similés de chartes notariales romaines de l'an 921 à l'an 1110. — On trouvera d'autres fac-similés de chartes romaines de 951 à 1277 dans Monaci, *Archivio paleografico italiano*, t. II, pl. 1, 15, 17, 21 à 29, 45, 71, 72 ; t. VI, pl. 55 à 76 ; on remarquera que les chartes, reproduites aux planches 23 à 25, et qui sont des années 1159, 1177 et 1200, présentent une écriture mixte se rapprochant de la minuscule française ; une charte de 1234 (pl. 26) est d'écriture minuscule dite française ; et la charte de la pl. 27, de l'an 1250, bien que d'écriture française, conserve encore l'a en forme d'ω de la curiale ; mais dans les chartes de 1258 et de 1277 (pl. 28-29) il n'y a plus trace de curiale.

4. Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta*, n° 5902. Publ. dans Doublet, *Histoire de l'abbaye de S. Denys*, p. 474.

2. Pie postulatio voluntatis effectu debet prosequente compleri, quatinus et devotionis [sinceritas laudabiliter enitescat, et utilitas postulatos vires indu-]

3. -bitanter assumat. Quia igitur dilectio tua ad Sedis Apostolicæ portum confugiens ejus tuiti[onem devotione debita requisivit, nos supplicationi tuæ clementer annuimus]

4. et beati martiris Dionisii venerabilem monasterium, cui, Deo auctore, presides, cum omnibus ad ipsum pertinen[tibus sub tutelam Apostolicæ Sedis excipimus.]

Aux VII^e et VIII^e siècles l'écriture des livres en Italie, et spécialement dans l'Italie du Nord, est une minuscule semi-cursive qui ne diffère pas essentiellement de celle qu'on employait au VI^e siècle [1]; cependant les lettres sont droites au lieu d'être penchées à droite, les traits sont moins grêles, les ligatures moins nombreuses. Un manuscrit des Homélies de saint Maxime, évêque de Turin, conservé à la Bibliothèque Ambrosienne [2], en est un bon exemple, qu'on devra comparer avec un manuscrit de Flavius Josèphe [3], de la même bibliothèque, et du VI^e siècle.

L'influence irlandaise est marquée dans certains livres écrits au monastère de Bobbio, près de Plaisance, fondé par saint Colomban [4].

Au IX^e siècle, dans l'Italie du Nord, la minuscule caroline supplanta la lombardique pour la transcription des livres.

L'écriture lombardique prit, au contraire, dans l'Italie méridionale, spécialement dans les principautés de Bénévent et de Capoue, un développement particulier et un

1. Steffens, éd. fr., p. x.
2. Steffens, pl. 23; éd. fr., pl. 25B.
3. Steffens, pl. 20 et 21; éd. fr., pl. 23A.
4. Steffens, pl. 25; éd. fr., pl. 27.

caractère artistique [1]. Elle fut, dès le IXe siècle, introduite par les moines bénédictins en Dalmatie [2]. Les plus remarquables manuscrits de cette école ont été composés par les moines du Mont-Cassin [3] et ceux de la Cava [4].

La bibliothèque du Mont-Cassin possède huit cents manuscrits sur parchemin, dont deux cent trente-deux, du IXe au XIIIe siècle, sont d'écriture lombardique [5].

Cette écriture du Mont-Cassin et de la principauté de Bénévent est caractérisée par la brisure anguleuse des lettres ; au Xe siècle, les lettres sont encore rondes, mais les jambages des *i*, *m*, *n*, *u* sont renforcés aux extrémités, ou munis de traits courts et inclinés ; le caractère anguleux des lettres, déjà marqué au XIe siècle, va toujours s'accentuant au cours du XIIe siècle. C'est aussi dans cette écriture qu'on voit apparaître les lettres liées de telle sorte qu'un même trait soit commun à deux lettres,

1. E. A. Loew, *The Beneventan Script : a history of the south italian minuscule* ; Oxford, 1914, in-8°.

2. Novak, *Scriptura beneventana*, Zagreb, s. d., in-4°.

3. L'abbaye du Mont-Cassin ayant été ruinée par les Sarrasins en 884, les moines se réfugièrent d'abord à Teano, puis vers 920 à Capoue, et revinrent au Mont-Cassin en 950.

4. Sur les manuscrits de La Cava, voyez D. Bernardo Gaetani d'Aragona, *I manoscritti membranacei della biblioteca della S. Trinità di Cava de' Tirreni*, annexe au *Codex diplomaticus*, cité plus haut, p. 81, n° 3.

5. Fac-similés des plus remarquables de ces manuscrits dans [D. Oderisio Piscicelli Taeggi], *Paleografia artistica di Montecassino* ; Montecassino, 1877, in-fol. — Autres fac-similés d'écriture de l'Italie méridionale : Vitelli et Paoli, *Collezione fiorentina*, pl. 14 ; *Monumenta palaeographica sacra*, *Atlante paleografico-artistico*, pl. XXXII (rouleau d'*Exultet*, XIe s.) ; Arndt, *Schrifttafeln*, 2e édit., pl. 7, 34 ; Steffens, pl. 62, 62 *c*, 105 ; *Paléographie musicale*, t. II, pl. 19, 21-24 ; Ehrle et Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum*, pl. 13-17. — Sur la calligraphie du Mont-Cassin, voyez : N. Rodolico, *Genesi e svolgimento della scrittura Longobardo-Cassinese*, dans *Archivio storico italiano*, t. XXVII (1901), p. 315-333 ; Émile Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale* (Paris, 1904, 2 vol. in-4°), chap. IV, t. I, p. 193-212 ; E. A. Loew, *Die ältesten Kalendarien aus Monte-Cassino* ; München, 1908, in-8° (*Quellen und Untersuchungen zur latein. Philologie des Mittelalters*, III, II).

mode de ligature qui sera l'un des caractères de l'écriture gothique dite « de forme » [1]. Il faut noter encore la forme du signe abréviatif de l'*m* qui rappelle celle d'un 3.

Quelques manuscrits du Mont-Cassin sont datés ou contiennent des mentions d'abbés qui permettent d'en fixer la date ; ils s'échelonnent du commencement du x^e^ siècle à la fin du xiii^e^ siècle ; un commentaire de l'abbé Bernard sur la règle Bénédictine, écrit entre 1264 et 1282, est le dernier exemple qu'on cite de l'écriture lombardique.

Les rouleaux dits d'*Exultet* [2] écrits du x^e^ au xii^e^ siècle pour les églises de l'Italie méridionale fournissent de beaux exemples de l'écriture lombardique usitée dans cette région [3].

Nous donnons sur la pl. III, n° 1, la reproduction d'une page (fol. 35) d'un manuscrit copié au Mont-Cassin probablement en l'année 1099, et qui contient un calendrier, un *ordo*, le psautier, un hymnaire, un lectionnaire, un

1. Wilhelm Meyer aus Speyer, *Die Buchstaben-Verbindungen der sogenannten gotischen Schrift*, dans *Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, *Phil.-histor. Classe*, *neue Folge*, t. I, n° 6 (Berlin, 1887), p. 30 et suiv.

2. On désigne ainsi la formule de bénédiction du cierge pascal qui commence par ce mot et que l'archidiacre lisait du haut de l'ambon. Dans le texte sont intercalées des miniatures qui en forment l'illustration. Les figures sont disposées en sens inverse du texte, de telle sorte que, pendant la lecture, la bande de parchemin se déroulant hors de l'ambon, les fidèles regardaient les images. Voyez L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 3^e^ éd. (1902), p. 256.

3. Fac-similés de rouleaux d'*Exultet*, dans [D. Agostino Latil], *Le miniature nei rotoli dell' Exultet* ; Montecassino, 1889, in-fol. (*Documents pour l'histoire de la miniature*, 3^e^ sér.). — Voyez aussi Ernest Langlois, *Le rouleau d'Exultet de la Bibliothèque Casanatense*, dans *École franç. de Rome. Mélanges*, t. VI (1886), p. 466-482 ; P. Fedele, *L'Exultet de Velletri*, dans les mêmes *Mélanges*, t. XXX (1910), p. 313 et suiv., avec 4 pl. ; Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, p. 213-240, et à la fin du volume, les tableaux intitulés *Iconographie comparée des rouleaux de l'Exultet*.

collectaire et un essai de bréviaire. C'est le manuscrit n° 364 de la Bibliothèque Mazarine [1].

[Beatus vir] [2]
1. qui non abiit [3]
2. in consilio impiorum et in via peccatorum non
3. stetit et in cathedra pestilentie non sedit,
4. sed in lege Domini fuit voluntas ejus, et in lege ejus
5. meditabitur die ac nocte. Et erit tanquam
6. lignum quod plantatum est secus decursus
7. aquarum, quod fructum suum dabit in tem-
8. -pore suo, et folium ejus non decidet, et omnia quecum-
9. -que fecerit prosperabuntur. Non sic impii, non sic,
10. sed tanquam pulvis quem proicit ventus
11. a facie terre. Ideo non resurgent impii in Ju-
12. -dicio neque peccatores in consilio justorum. Quoniam novit
13. Dominus viam justorum, et iter impiorum peribit.

II Ps. David [4]

14. Quare [5] fremuerunt
15. gentes, et populi meditati sunt inania?
16. Astiterunt reges terre et princi-
17. -pes convenerunt in unum adversus
18. Dominum et adversus Xpistum ejus. Dirumpamus
19. vincula eorum et proiciamus a nobis jugum ipsorum.

1. A. Molinier, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Mazarine*, t. I, p. 132, ms. n° 364 (anc. 759) ; Pierre Batiffol, *Note sur un bréviaire cassinésien du XI^e siècle*, dans *Mélanges Julien Havet*, p. 202-209, avec le fac-s. de deux pages.

2. Ces mots, en lettres capitales, occupent tout le v° du fol. 34. Le B est une lettrine à fond d'or ornée d'entrelacs rouges, bleus, verts et d'animaux fantastiques couleur chair. — C'est le début du psautier.

3. La première ligne est formée de lettres d'or. Dans la suite, les initiales sont rouges et pochées à l'intérieur de vert et de jaune.

4. Ligne rubriquée.

5. Le Q de *quare* est une lettrine d'or, avec traits extérieurs rouges à fond bleu tacheté de points blancs.

20. Qui habitat in cęlis irridebit eos, et *Dominus* sub-
21. -sannabit eos. Tunc loquet*ur* ad eos in ira sua
22. et in furore suo conturbabit eos. Ego au*tem* con-
23. -sti[tu]tus sum rex ab eo *super* Sion montem s*anctum*
ej*us*, p*re*-
24. -dicans *pre*ceptum *Domi*ni. *Dominus* dix*it* ad me :
Filius m*eus*
25. es tu, ego hodie genui te. Postula a mę et dabo
26. ti*bi* gen*tes* hereditatem tuam, et possessionem
27. tuam terminos terręe. Reges eos *in* virga ferrea.....

§ 2. — *Écriture mérovingienne.*

L'écriture dont on a fait usage en Gaule à l'époque mérovingienne pour la transcription des actes est issue de la cursive romaine. Les diplômes royaux nous en fournissent les plus anciens exemples. Les chartes privées de l'époque mérovingienne sont très rares.

Pour ce qui regarde les actes des rois mérovingiens, trente-huit [1] nous sont parvenus sous la forme originale, dont un seul est conservé à la Bibliothèque nationale, les autres aux Archives nationales à Paris ; le plus ancien est un précepte de Clotaire II donné entre le 15 juin et le 15 juillet 625. Jusqu'au règne de Clotaire III inclus tous ces actes sont sur papyrus ; à partir du règne de Thierry III, la chancellerie substitua le parchemin au papyrus.

Les chartes de l'époque mérovingienne, actes royaux et privés, ont été reproduites en fac-similés lithogra-

1. L'originalité de l'un de ces actes est cependant douteuse. Voyez notre préface au recueil de fac-similés publié par MM. Lauer et Samaran, p. II.

phiques par les soins de Letronne [1] et de Tardif [2]. Depuis, MM. Lauer et Samaran ont publié les fac-similés de tous les diplômes originaux des rois mérovingiens [3].

Nous donnons sur la planche IV, n° 1, la reproduction légèrement réduite, des sept premières lignes d'un diplôme de Thierry III [4], du 30 juin 679, conservé aux Archives nationales sous la cote K 2, n° 13 :

1. (*Chrismon.*) Theudericus rex Francorum viris inlustribus [5].

2. Cum ante dies in nostri vel procerum nostrorum presencia Conpendio, in palacio nostro [resideremus] [6],

3. ibique veniens fimena, nomene Acchildis, Amalgario interpellavit dum dicerit

4. eo quod porcione sua in villa noncobanti Bactilionevalle, quem de parti genetri-

5. -ci sua Bertane quondam ligebus obvenire debuerat, post se malo ordene reteni-

6. -rit. Qui ipse Amalgarius taliter dedit in respunsis eo quod ipsa terra

1. *Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne sur papyrus et sur vélin conservés aux Archives du royaume publiés*... par M. Letronne ; Paris [1851], gr. in-fol. Le même recueil se présente aussi avec un titre latin.

2. *Archives de l'Empire...Fac-similés de chartes et diplômes mérovingiens et carlovingiens sur papyrus et sur parchemin*..... par M. Jules Tardif ; Paris, 1866, gr. in-fol.

3. *Les diplômes originaux des Mérovingiens. Fac-similés phototypiques avec notices et transcriptions publiés* par Ph. Lauer [et] Ch. Samaran. Préface par Maurice Prou ; Paris, 1908, gr. in-fol. La plupart des fac-similés de ce recueil ont des dimensions réduites.

4. J. Tardif, *Cartons des rois*, p. 18, n° 22.

5. Sur la lecture *viris inlustribus*, voyez Julien Havet, *La formule N. rex Francorum v. inl.* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI (1885), p. 138-149 ; du même, *Vir inluster ou viris inlustribus*, *ibid.*, t. XLVIII (1887), p. 127-131 ; et Prou, préface du livre de MM. Lauer et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, p. III-V.

6. Le mot *resideremus* omis par le scribe qui avait pareillement négligé d'écrire les mots *ante dies* ajoutés au-dessus de la ligne.

7. in predicto loco Bactilionevalle de annus triginta et uno inter ipso Amalga[rio].

Les traits des lettres de l'écriture de la chancellerie mérovingienne sont grêles et légèrement penchés à gauche ; les hastes des lettres *b*, *d*, *l*, s'élèvent très haut au-dessus de la ligne ; les ligatures sont très nombreuses.

L'*a* est comme formé de deux *c* rapprochés ; il est fermé à la partie supérieure, sauf quand il est suscrit et lié à la lettre suivante ; on pourra étudier le groupe *an* dans *Francorum* à la 1re ligne, *ante* au-dessus de la 2e l., *noncobanti*, à la 4e l. ; le groupe *ar* dans *Amalgario* à la 3e l. et *parti* à la 4e l. ; le groupe *ac* dans *Bactilione* à la 4e l.

La panse du *b* est très petite. La haste est quelquefois doublée, comme d'ailleurs la haste de toute autre lettre ; voyez par exemple *l* dans *vel* et *palacio* à la 2e l., *b* dans *ibi*, et *d* dans *Acchildis* à la 3e l., etc. C'est là un caractère que nous avons signalé dans la cursive romaine du vie siècle, mais plus marqué. Dans la cursive mérovingienne, les hastes sont le plus souvent faites d'un seul trait s'élevant au-dessus du corps des lettres soit en ligne droite soit plus ou moins courbé à la partie supérieure et vers la droite.

Le *c* est parfois surmonté d'un appendice en forme de crosse qui s'élève au-dessus des autres lettres, comme dans la syllabe *ci* au commencement de la 5e ligne.

Dans l'exemple que nous donnons, la panse du *d* est fermée ; dans d'autres manuscrits, elle est ouverte ; la haste se prolonge au-dessous de la ligne.

L'*e* consiste en un demi-cercle surmonté d'une boucle fermée. Quand cette lettre est reliée à la suivante, sa forme rappelle celle d'un 8.

Le *g* est essentiellement formé de deux boucles. Voyez *Amalgario*, 3e l.; *genetricis*, fin de la 4e l.; *ligebus*, 5e l.; *Amalgarius*, 6e l.

L'*i* se prolonge souvent au-dessous de la ligne ; il se traçait de haut en bas, de telle sorte que la tête est renforcée à gauche par un petit crochet. Il est souvent accroché à la lettre qui le précède ; le groupe *ri* se fait d'un seul trait de plume ; c'est là une ligature déjà usitée dans la cursive romaine ; voyez *ri* dans *Theudericus* à la 1re ligne ; *nostri* à la 2e l., *Amalgario* et *dicerit* à la 3e l., etc.

Le *q* est fermé à la partie supérieure, par exemple dans *quod*, 4e l., *qui*, 6e l., ou à demi ouvert, comme dans *quem*, 4e l., ou complètement ouvert quand il est lié à la lettre précédente, comme dans *quondam* à la 5e ligne.

L'*r* se confond facilement avec l's ; cependant la tête de l'*r* se replie à droite à angle aigu, tandis que celle de l'*s* se replie en courbe ; on se rendra compte de la différence de tracé de ces deux lettres dans les mots *nostri*, *nostrorum* et *nostro* à la 2e ligne. L'*r* est rarement isolée; elle est étroitement liée soit à la lettre précédente, soit à la suivante, soit même à l'une et à l'autre. Dans l'exemple que nous donnons, une seule *r* est isolée, la seconde de *terra*, à la fin de la 6e ligne.

Le *t* consiste normalement en un trait vertical dont le pied se relève à droite, et dont l'extrémité supérieure supporte un trait horizontal recourbé à gauche en un demi-cercle complètement fermé rejoignant le trait vertical en son milieu; voyez cette lettre dans *noncobanti* et *parti* à la 4e l., *terra* à la 6e l.

Parfois, la forme est modifiée : le scribe a commencé le tracé par le demi-cercle supérieur et fait d'un seul trait de plume et ce demi-cercle et la haste ; puis au

sommet de cette haste, à droite, il a attaché un crochet : voyez le *t* d'*interpellavit*, à la 3e l. ; tel est le tracé du *t* quand il est lié à la lettre qui le suit : voyez *nostri*, *nostro* à la 2e l., *Bertane* à la 5e l., *retenirit* à la 5e l., *dedit*, à la 6e l., dont le *t* final est lié à l'*i* initial du mot suivant. D'une autre forme du *t*, en liaison avec la lettre suivante, forme rappelant celle d'un 8, nous n'avons qu'un exemple dans le mot *ante* à la 1re l. ; c'est cependant la forme la plus fréquente dans la minuscule cursive mérovingienne, comme on le verra dans l'exemple n° 1 de notre pl. V.

L'*u* est ouvert ou fermé : il est ouvert dans *procerum nostrorum* 1e l., *valle* 4e l., c'est-à-dire quand le premier jambage est lié à la lettre précédente : mais, d'ordinaire, dans l'exemple donné, il est fermé à la façon d'un *a* ; quelquefois il est pointu, en bas, comme dans la syllabe *cus* de *Theudericus* à la 1re ligne, ou dans *cum* premier mot de la 2e ligne ; dans certains diplômes, il a constamment la forme qu'il présente ici dans le mot *debuerat* à la 5e l., et qui rappelle le chiffre cinq cursif ϛ ; souvent cette lettre est suscrite comme dans *ligebus* à la 5e ligne.

Les abréviations sont rares dans la cursive mérovingienne ; dans les six lignes reproduites sur notre planche, nous n'avons à noter que les abréviations par suspension des mots *viris inlustribus*.

Les mots ne sont pas nettement séparés ; souvent même la lettre finale d'un mot est unie par une ligature à l'initiale du mot suivant, par exemple, ici, à la 2e ligne, l'*i* d'*in* est attaché à l'*o* final de *Conpendio* ; pareillement, à la 3e l. l'*o* final d'*Amalgario* et l'*i* initial d'*interpellavit* ; à la 4e ligne, l'*e* final de *porcione* et l'*s* de *sua*, etc. En revanche, un même mot est souvent coupé en plusieurs tronçons ; nous ne parlons pas cependant

de la séparation des syllabes à la première ligne des diplômes ; c'est là une disposition particulière ; cet espacement des syllabes du mot *Theu-de-ri-cus* a pour objet de laisser le moins de blanc possible à la fin de la première ligne qui ne devait comprendre que le nom du roi et les noms ou titres des destinataires, c'est-à-dire la suscription et l'adresse.

La cursive des actes est celle à laquelle on a eu recours pour écrire sur de petites bandes de parchemin les désignations de reliques, qu'on appelle authentiques de reliques. L. Delisle a le premier appelé l'attention des paléographes sur ces authentiques [1].

Pour la transcription des livres, la capitale, l'onciale et la semi-onciale n'ont pas été les seules dont on ait fait usage en Gaule du VI^e^ au VIII^e^ siècle. On s'est aussi servi d'une écriture minuscule plus ou moins cursive.

Si au VI^e^ siècle on trouve des manuscrits écrits tout entiers, sinon par une même main, au moins en une seule espèce de caractères, le plus souvent, aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, un même manuscrit renferme plusieurs sortes d'écriture ; l'onciale, la cursive, la minuscule s'y entremêlent ou s'y succèdent, comme dans un manuscrit d'Eugyppius que nous citerons plus loin. Ce n'est pas, comme l'a remarqué L. Delisle, qu'on ait voulu distinguer entre elles les différentes parties du texte ; mais, pour obtenir une transcription plus rapide du manuscrit, on y faisait travailler concurremment sur des cahiers

1. Voyez L. Delisle. *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne découvertes à Vergy*, dans *École française de Rome. Mélanges*, t. IV (1884), p. 3, pl. I. Voyez encore : *Musée des Archives départementales*, pl. I (authentique de saint Monulfe, évêque de Maastricht) ; Prou et abbé E. Chartraire, *Authentiques de reliques conservées au trésor de la cathédrale de Sens*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, t. LIX, 129-172, pl. VII ; Prou, *Recueil de fac-similés d'écritures* (1904), pl. V.

différents plusieurs copistes qui employaient chacun l'écriture qui lui était la plus familière.

Dans l'écriture minuscule désignée communément sous le nom de mérovingienne, et telle qu'elle se présente dans les livres, les lettres sont de même forme que dans l'écriture des actes, mais les traits sont plus épais, les lettres plus régulières, les hastes moins élevées, les ligatures moins nombreuses ; c'est, en somme, une cursive calligraphiée.

Un des manuscrits où l'on étudiera le mieux les diverses variétés de la minuscule mérovingienne est un manuscrit d'Eugyppius, du commencement du VIII^e^ siècle, provenant de Saint-Martin de Tours et conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 1575 des nouvelles acquisitions latines. L. Delisle lui a consacré un mémoire intitulé *Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugyppius, appartenant à M. Jules Desnoyers*, Paris, 1875, in-4° [1]. Cette notice contient six planches en photogravure reproduisant autant de pages du manuscrit et que L. Delisle a pris soin de transcrire. On trouvera donc là un excellent sujet d'études paléographiques. La planche II nous offre un exemple de semi-onciale. Sur la planche III, la minuscule est très pure, sans aucun mélange de capitales ni d'onciales.

Le manuscrit de Grégoire de Tours, dit manuscrit de Corbie, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 17655 des manuscrits latins, nous fournit un exemple remarquable de minuscule embarrassée de ligatures. Il a été transcrit au VII^e^ siècle [2]. Nous donnons sur la

1. Voyez, comme complément à cette notice, Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 26-27, pl. III, n^os^ 2, 3 et 4.

2. M. Henri Omont en a imprimé le texte : *Grégoire de Tours. His-*

planche V, n° 1, le fac-similé du fol. 41 qui correspond aux chapitres 27 et 28 [1] du livre III de l'Histoire des Francs :

1. Hoc apud Viredunum civitatem actum est. XXVII. Cum jam septimus
2. annus esset quod Vuisigardem disponsatam haberet et eam propter Deote-
3. -riam accipere nollet, conjuncti Franci contra eum valde scandalizabantur quare spon-
4. -sam suam relinqueret. Tunc commotus, Deoteria relicta, de qua parvulum filium ha-
5. -bebat, Theodobaldum nomine, Vuysigardem duxit uxorem. Quam nec multo tempore
6. habens, defuncta illa, aliam accepit, verum tamen Deoteriam ultra non habuit.
7. [X]XVIII. Childebertus autem et Theodobertus commoventes
8. exercitum, contra Chlothacharium ire disponunt. Ille autem haec audiens,
9. aestimans horum exercitum non sustinere, in silva confugit et concides mag-
10. -nas in silva fecit totamque spem suam in Dei pietate transfundens. Sed et Chrodechyl-
11. -dis regina haec audiens, beati Martini sepulchrum adiit ibique in oratione prosternitur et
12. tota nocte vigilat, orans ne inter filios suos bellum civile consurgeret. Cumque hii

toire des Francs, l. I-VI, texte du manuscrit de Corbie ; Paris, 1886, in-8° (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). A ce volume est joint le fac-similé en héliogravure du fol. 57 ; ce fac-similé a été annexé aux deux premières éditions du présent manuel. L'*Album paléographique* publié par la Société de l'École des Chartes offre, à la pl. 12, la reproduction d'une autre page du même manuscrit ; un fac-similé, réduit, du fol. 43 forme la pl. XVI des *Fac-similés de manuscrits... exposés dans la galerie Mazarine.*

1. Édition Omont, t. I, p. 95 ; édition d'Arndt (*Monumenta Germaniae historica*, in-4°), p. 132.

13. venientes cum exercitibus suis eum obsiderent trac-
tantes illum die sequenti interficere,
14. mane facto, in locum quo erant congregati orta tem-
pestas tentoria disjecit, res diripit
15. et cuncta subvertit, inmixtaque fulgora cum tonitruis
ac lapidibus super eos discendunt.
16. Ipsi quoque super infectam grandine humum in facie
proruunt et a lapidibus dec[ed]entibus
17. graviter verberantur — nullum enim eis tegumen rema-
serat nisi parmae tantum —
18. hoc maxime timentes ne ab ignibus caelestibus crema-
rentur. Sed et equites eorum
19. ita dispersi sunt ut vix in vicensimo quoque repperi-
rentur stadio, multi enim ex eis pror-
20. -sus non sunt inventi. Tunc illi a lapidibus, ut diximus,
caesi et humo prostrati paenitentiam
21. agebant ac veniam praecabantur Deo quod ista contra
sanguinem suum agere voluissent.

Le *C* initial de *Cum*, à la première ligne, est tracé à l'encre verte. Les chiffres romains, à la première et à la septième ligne, sont rouges. La lettrine *C*, formée de deux poissons, à la septième ligne, est noire, mais rehaussée de rouge et de vert ; tout le reste de la ligne, en onciales, est rubriqué.

On ne remarque dans ce morceau que trois abréviations : l'abréviation de *sepulchrum*, par suspension (l. 11), celle de la syllabe *que* dans le mot *quoque* (l. 16 et 19), la suppression des deux dernières voyelles étant marquée par un petit trait qui traverse la haste descendante du *q*, et enfin l'abréviation, par contraction, du mot *Deus*, au génitif et au datif, *Dei* (l. 10) et *Deo* (l. 21).

Pour ce qui regarde la forme des lettres, nous ne saurions ajouter que peu d'observations à celles que nous avons faites sur l'écriture du diplôme de Thierry reproduit à la planche IV.

L'*a* est très souvent suscrit ; dans ce cas-là il est ouvert ; mais, écrit sur la ligne, il est généralement fermé, de sorte qu'on ne peut le confondre avec l'*u* ; d'ailleurs quand il est ouvert, comme dans *erant* (14e l.), *graviter verberantur* (17e l.), ses deux jambages sont courbes au lieu que les deux jambages de l'*u* sont rectilignes, le premier étant uni au second par un délié plus ou moins oblique. On remarquera la forme de l'*u* suscrit par exemple dans *quare* (3e l.), *Vuysigardem* (5e l.), *quo* (14e l.).

Le *t* en forme de 8 lié à la lettre suivante, comme dans *propter* (2e l.), *contra* (3e l.), *tunc* (4e l.), *Deoteria* (4e l.), etc., se présente fréquemment. Bien différente est la forme du *t* final soit dans la conjonction ou la syllabe *et*, *haberet* (2e l.), *nollet* (3e l.), *et* (9e l.), soit après l'*n*, dans *discendunt* (15e l.), *voluissent* (21e l.). On sait que la ligature *et* a persisté, pour la conjonction, jusqu'à nos jours.

Citons encore, comme exemple de minuscule mérovingienne, l'écriture d'un lectionnaire gallican du VIIIe siècle, manuscrit latin 9427 de la Bibliothèque nationale [1].

Les livres écrits en Gaule, et particulièrement dans l'abbaye de Corbie, aux VIIIe et IXe siècles, présentent une variété de minuscule plus régulièrement tracée que celle dont nous venons de donner des exemples, et qui est si semblable à celle qu'on employait dans le Nord de l'Italie qu'on l'a confondue avec elle et qualifiée lombardique [2] ;

1. Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. III ; Steffens, 2e éd. et éd. fr., pl. 25, n° 1.

2. Voyez plus haut, p. 66. Récemment encore, A. Gaudenzi se ralliait à l'opinion des anciens paléographes et considérait l'écriture de Corbie comme une copie de l'écriture lombardique (*Sulla scrittura longobarda...*, appendice à *Il monastero di Nonantola*, dans *Bullettino dell' Istituto*

aujourd'hui on la désigne plus justement sous le nom d'écriture de Corbie.

La Bibliothèque nationale possède, entre autres manuscrits de cette écriture, une collection de canons du VIII^e^ ou du IX^e^ siècle (ms. latin 8921), un commentaire de saint Jérôme sur Ezéchiel (IX^e^ s., ms. lat. 12155), l'Hexaméron de saint Ambroise (IX^e^ s., ms. lat. 12135), les poésies de Fortunat (IX^e^ s., ms. lat. 13048), les trois derniers manuscrits provenant de la bibliothèque de Corbie.

L'exemple que nous donnons sur notre pl. IV, n° 2, est tiré du manuscrit latin 3836 de la Bibliothèque nationale. C'est un exemplaire de la Collection canonique de Denys le Petit, dont on peut rapporter la transcription au VIII^e^ siècle. Les deux premières lignes, en capitale mêlée d'onciale, sont tracées à l'encre rouge. La lettrine C, à la 3^e^ ligne, formée par l'assemblage d'un poisson et de deux oiseaux, est jaune avec mouchetures vertes et rouges.

1. Data XII kal. aug*usti*, Florentio et Dionisio cons*ulibus*.
2. Caelestinus universis episcopis p*er* Biennensi*m* provinti*am* constitutus.
3. Cuperemus quidem de vestrarum ecclesiarum ita ordinatione gaudi-
4. -re ut congratularemur potius de profectu quam aliquid admissum
5. contra disciplina ecclesiastica doleremus. Ad nostram enim laeticia*m*
6. et bene facta perveniunt et meroris aculeis nos quae fuerint male

storico italiano, t. XXXVII [1916], p. 429). Sur les différents types d'écriture de Corbie, voyez Liebaert, *Some early scripts of the Corbie scriptorium*, dans le premier numéro de la revue *Palaeographia latina* de M. W. M. Lindsay (*St Andrews University publications* n° XIV), Oxford, 1922, p. 62-66 et pl. III-V.

7. facta conpungunt, nec silere possumus dum hoc ab inlicitis revocemus aut...

§ 3. — *Écriture wisigothique.*

Une écriture peu lisible et manquant d'élégance marque le passage de la cursive romaine à l'écriture dite wisigothique [1] ; on en trouvera un exemple dans un manuscrit du VIII^e^ siècle, reproduit par Ewald et Loewe, pl. II et III. L'écriture wisigothique atteignit son apogée au IX^e^ siècle. La célébrité de l'école calligraphique de Tolède lui a fait donner le nom de *littera toletana* [2].

La Bibliothèque nationale possède, entre autres

1. On peut suivre le développement de l'écriture wisigothique dans les planches publiées par Ewald et Lœwe, *Exempla scripturae visigoticae XL tabulis expressa* ; Heidelberg, 1883, in-fol. Voyez d'autres fac-similés dans : le P. Andres Merino de Jesu-Christo, *Escuela paleographica*, Madrid, 1780, in-fol. ; Delgràs, *Compendio di paleografia espaùola*, Madrid, 1857, in-8° ; Muñoz y Rivero, *Paleografia visigoda. Metodo teorico-práctico para aprender á leer los códices y documentos españoles de los siglos V al XII.* Madrid, 1881, in-12, 45 pl. en zincographie, et le compte rendu de cet ouvrage par Alfred Morel-Fatio, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII (1882), p. 235 à 243 ; D. Marius Férotin, *Histoire de l'abbaye de Silos* (Paris, 1897, in-8°), pl. I à III ; J. M. Burnam, *Paleographia Iberica. Fac-similés de manuscrits espagnols et portugais, IX^e^-XV^e^ s. avec notices et transcriptions*, Paris, 1912-1920, in-4° ; Clark, *Collectanea Hispanica*, dans *Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences*, t. XXIV (1920), p. 1-243. — Voyez en outre sur l'écriture wisigothique, et plus généralement l'histoire de l'écriture en Espagne : L. Delisle, *Manuscrits de l'abbaye de Silos acquis par la Bibliothèque nationale*, dans *Mélanges de paléographie et de bibliographie* (Paris, 1880, in-8°), p. 53-116, et *Les Manuscrits de l'apocalypse de Beatus, ibid.*, p. 117-148 ; Alfred Morel-Fatio, Compte rendu du *Manual de paleografia diplomática* de Muñoz y Rivero, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII (1881), p. 71-81 ; Steffens, *Paléographie latine*, p. XII-XIII, et pl. 54 (fac-s. d'un manuscrit de l'an 911) ; E. A. Loew, *Studia palaeographica. A contribution to the history of early latin minuscule and to the dating of visigothic manuscripts*, dans *Sitzungsberichte der kön. bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philos.-histor. Klasse*, Munich, 1910, 12 Abth.

2. Sur la valeur de cette expression, voir A. Morel-Fatio, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLIII, p. 237-238.

manuscrits d'écriture wisigothique, les lois des Wisigoths du VIII[e] siècle (ms. lat. 4667), un exemplaire du livre de saint Ildefonse sur la sainte Vierge, copié par Gomès, moine de Saint-Martin d'Albelda, et rapporté d'Espagne en 951 par Gotiscalcus, évêque du Puy (ms. lat. 2855) [1], et seize manuscrits provenant de l'abbaye de Silos. L'un des plus célèbres parmi ces derniers est le livre liturgique intitulé *Liber Comicum* [2] ; il est un peu antérieur à l'année 1067 (ms. lat. nouv. acq. 2171).

Citons encore le manuscrit du *British Museum*, Addit. 11695, qui contient le commentaire de Beatus sur l'Apocalypse ; il a été exécuté dans l'abbaye de Silos, et achevé le 14 des calendes de mai, l'an 1129 de l'ère d'Espagne, c'est-à-dire le 18 avril 1091 de l'ère chrétienne [3].

L'exemple d'écriture wisigothique donné sur notre pl. V, n° 2, est emprunté au manuscrit lat. 4667 (fol. 80) de la Bibliothèque nationale, cité plus haut. Le passage reproduit correspond aux § 2 et 3, l. IV, titre IV de la *Lex Wisigothorum* :

1. Si ancilla vel serbus, in fraude fortasse dominorum, infantem expo-
2. -suerint, et ipsis insciis, infantem projecerint, infans, cum fuerit

1. Fac-similés : Silvestre, *Paléographie universelle*, pl. CCVI ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXXI, n° 4.

2. « Recueil des épîtres et des évangiles qui entraient dans l'office des différentes fêtes de l'année. Ce recueil, dont on attribuait la composition à saint Jérôme, fut de très bonne heure connu sous le nom de *Comes* ;... dans les églises d'Espagne, le terme *Comicus* a été généralement substitué à celui de *Comes*. Tel est le cas de notre manuscrit qui est intitulé : « ..... incipit Liber Comicum de toto circulo anni » (L. Delisle, *Mélanges de paléographie*, p. 58).

3. *Palaeographical Society*, pl. 48 et 49. Un fac-similé de la page où est inscrite la date a été exécuté pour l'École des Chartes, n° 353 des héliogravures. La lecture du chiffre de l'ère n'est pas certaine ; on pourrait lire 1149.

3. nutritus, tertia*m* partem pretii nutritor accipiat ; ita ut ju-
4. -ret aut probet do*minus* se quod serbi sui infantem exposu-
5. -erint ignorasse. Si vero con[s]ciis do*mi*nis infans proba-tur
6. fuisse jactatus, i*n* ejus potestate qui nutribit *per*maneat.
7. III. Qui a parentib*us* infantulu*m* acceperit nutriet dum quan-
8. -tum mercedis pro nutritione accipiat premium.
9. Si quis a parentibus infantulum acceperit nutriendum
10. usq*ue* ad decem annos, p*er* singulos annos si[n]gulos sol*i*dos pretii pro.....

Le titre du § III, c'est-à-dire les lignes 7 et 8, est écrit à l'encre rouge.

Il convient de remarquer la forme du *g* dans le mot *ignorasse*, 5e ligne ; cette forme est caractéristique de l'écriture wisigothique.

A la 2e ligne, la conjonction *quum* est écrite *cum* ; c'est l'orthographe courante dans les manuscrits du moyen âge ; mais dans les manuscrits wisigothiques, cette conjonction se présente à l'ordinaire sous la forme *quum* [1].

Dans les chartes espagnoles d'écriture wisigothique, la date comporte généralement l'indication de l'année de l'ère d'Espagne, laquelle a son point de départ au 1er janvier de l'an 38 avant Jésus-Christ ; quelques-uns

1. Observation de Thompson, *Handbook*, p. 225. — Dans l'écriture wisigothique, le *z* a une forme particulière qui a passé dans les manuscrits de lettre française écrits en Espagne au XIIe siècle et qui paraît être l'origine du c cédillé, ç, comme l'a démontré M. R. Menéndez Pidal, *Cantar de mio Cid, texto, gramática y vocabulario*, t. I (Madrid, 1908, in-8°), p. 212-221.

des chiffres romains qui servent à l'exprimer ont une forme particulière [1].

Si nous en croyons les chroniqueurs Lucas de Tuy et Rodrigue de Tolède, un concile tenu à Léon vers 1091, présidé par le cardinal Renier, légat du Saint-Siège, et par Bernard, archevêque de Tolède, ordonna de substituer l'écriture française à l'écriture wisigothique dans la transcription des livres liturgiques [2]. Cette décision, si elle a été prise, était le résultat nécessaire de la réforme de la liturgie, c'est-à-dire de l'adoption de la liturgie romaine à la place de la mozarabique ; cette réforme triompha grâce aux efforts de Grégoire VII et des moines clunisiens ; ceux-ci avaient apporté en Espagne des livres français, et c'est la minuscule française qu'ils employèrent naturellement dans les nouveaux livres liturgiques qu'ils furent chargés de transcrire.

Si l'on fait abstraction de la Catalogne, que tant de liens politiques et religieux attachaient à la France, et où l'écriture wisigothique fut abandonnée dès le

1. Voyez plus loin, le paragraphe consacré aux chiffres romains.

2. Lucas Tudensis, *Chronicon Hispaniae* : « Statuerunt etiam ut scriptores de cætero Gallicam litteram scriberent et præmitterent Toletanam in officiis ecclesiasticis, ut nulla esset divisio inter ministros ecclesiæ Dei. » (Schott, *Hispania illustrata*, t. IV, p. 101). La chronique de Luc de Tuy s'arrête à l'année 1236. C'est sous l'année 1129 de l'ère d'Espagne, c'est-à-dire 1091 de l'ère chrétienne, qu'elle mentionne le concile de Léon. — Rodericus Toletanus, *De rebus Hispaniæ*, l. VI, c. xxx : « Et interfuit etiam Renerius, legatus et Romanæ ecclesiæ cardinalis, ibidemque, celebrato concilio cum Bernardo Toletano primate, multa de officiis Ecclesiæ statuerunt ut etiam de cetero omnes scriptores, omissa littera Toletana, quam Gulfilas, Gotthorum episcopus, adinvenit, gallicis litteris uterentur. » (R. Bel, *Rerum hispanicarum scriptores*, t. I, p. 244). La compilation de Rodrigue de Tolède fut dédiée en 1243 à Ferdinand de Castille. C'est après avoir mentionné à l'année 1079 de J.-C. la mort de Garcia, roi de Galice, à Léon, que le chroniqueur écrit la phrase que nous venons de rapporter. Voyez le commentaire de M. A. Morel-Fatio, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, p. 71-73, et t. XLIII, p. 236-237.

x^e siècle [1], la lettre française apparut dans les livres et chartes du nord et du nord-ouest de la Péninsule de 1071 à 1085 environ [2]; elle s'implanta peu à peu dans la chancellerie royale de Castille à partir du règne d'Alphonse VI (1065-1109), et sous les règnes d'Urraque (1109-1126) et d'Alphonse VII (1126-1157), l'écriture française prédomine dans les chartes royales, mais n'en exclut pas entièrement la wisigothique. Dans les actes privés la minuscule française n'apparaît que vers 1120. Mais dans la Galice l'emploi de l'ancienne écriture persista plus longtemps que dans les autres provinces, car les chartes privées en offrent des exemples jusqu'à la fin du XII^e siècle [3].

1. Fac-similé d'une charte privée, écrite en Catalogne, et d'écriture française, de l'an 909, dans Steffens, pl. 55.

2. A. Morel-Fatio, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, p. 73.

3. Ce sont là les conclusions de Muñoz y Rivero dans la *Paleografía visigoda*. Cf. Alfred Hessel, *Studien zur Ausbreitung der karolingischen Minuskel*. I (*Spanien*), dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. VII (1921), p. 197-202 et pl. I. Pour la paléographie espagnole à partir du XII^e siècle, voir Muñoz y Rivero, *Manual de paleografía diplomática española de los siglos XII al XVII*; 2^e édit., Madrid, 1890, in-8°.

CHAPITRE IV

L'ÉCRITURE MINUSCULE POSÉE

§ 1. — *Minuscule primitive, dite semi-onciale.*

En étudiant les écritures lombardique, mérovingienne et wisigothique, nous venons de voir les derniers restes de la minuscule cursive romaine disparaissant tour à tour devant une écriture minuscule droite ou posée, dite minuscule caroline, qu'il nous a fallu, de ce chef, mentionner par anticipation.

C'est, on s'en souvient, dans l'ancienne cursive que les formes minuscules se sont, une à une, dégagées progressivement des formes correspondantes de l'alphabet majuscule. L'écriture minuscule naquit donc cursive.

Mais, à mesure que les caractères minuscules apparurent dans les documents en cursive, les copistes de textes littéraires les accueillirent et les calligraphièrent.

Ainsi, l'alphabet minuscule posé s'est constitué lentement, lettre à lettre, comme l'alphabet minuscule cursif qu'il suivait à distance ; et de même que tel document d'ancienne cursive présente un mélange de formes majuscules et de minuscules, de même nous retrouvons, dans certains papyrus littéraires, des exemples d'une écriture posée mixte.

Les plus anciens de cette catégorie ont été précédem-

ment cités : Ce sont deux abrégés de Tite Live, du IIIe siècle [1], où l'on rencontre déjà six caractères de forme minuscule : *b*, *d*, *m*, *p*, *q*, *r*. On peut en rapprocher certaines inscriptions lapidaires du même siècle et du siècle suivant : celles de Timgad [2], de l'édit de Dioclétien (301) [3], de la constitution de Julien l'Apostat (362) [4].

Les manuscrits d'écriture mixte de la fin du IVe siècle accusent de plus en plus l'envahissement de la minuscule. Témoin, certain fragment, sur parchemin, d'un ouvrage juridique traitant de la *formula Fabiana* [5]. On y trouve, outre les formes minuscules déjà connues, des formes caractéristiques de transition pour les lettres *a*, *f*, *s*.

On peut suivre de la sorte, grâce à quelques papyrus ou parchemins littéraires, les progrès accomplis par la minuscule droite dans les manuscrits d'écriture mixte au cours du Ve siècle [6], et l'on constatera qu'à la fin du même siècle le nouveau genre était presqu'entièrement constitué, en dépit de certaines formes archaïques qui caractérisent la minuscule primitive (ϛ = g ; ⲣ = r) ; seules, les lettres Ⲉ et Ⲛ demeurent encore majuscules [7].

1. Ci-dessus, p. 50, note 1 et p. 53.
2. Ci-dessus, p. 53.
3. Ci-dessus, p. 50, note 1.
4. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 139 : fac-similé dans l'*Archivio paleografico italiano*, V, pl. 6 (fasc. 20).
5. Pfaff und Hoffmann, *Fragmenta de formula Fabiana*, dans les *Mittheilungen aus der Sammlung des Papyrus Erzherzog Rainer*, t. IV, p. 1 et suiv., avec pl. ; autre fac-simile : Steffens, éd. fr., pl. 14.
6. Fragment de Virgile (*The Oxyrhynchus papyri*, t. I, n° 31, pl. VIII) ; fragment de Cicéron (*Id.*, t. VIII, n° 1097, pl. VI) ; autre fragment de Cicéron (*New Palaeographical Society*, IIe série, pl. 55), etc...
7. Voyez la reproduction d'un feuillet du manuscrit palimpseste de l'*Interpretatio Gaïana*, du Ve siècle, dans Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. LXI, et *Explanatio tabularum*, p. 105-108.

Telle est l'écriture du manuscrit des *Institutions* de Cassien (n° 24 de la bibliothèque du séminaire d'Autun), que M. Chatelain attribue au v^e^ siècle [1].

Plusieurs feuillets dérobés par Libri ont été rachetés par la Bibliothèque nationale ; ils sont insérés dans le manuscrit latin nouv. acq. 1629, dont ils forment les feuillets 17 à 20. Nous donnons à la pl. I, n° 2, le fac-similé des deux tiers du fol. 19 correspondant au commencement du chapitre xxx du livre V des *Instituta coenobiorum* [2] :

[Hic idem senex cum instituerent nos ne-]
1. -minem dijudicare
2. debere, intulit tri-
3. -a fuisse in quibus
4. discusserit vel re-
5. -prehenderit fratres,
6. quod scilicet uvam
7. sibi paterentur abs-
8. -cidi, quod haberent
9. in cellulis sagum,
10. quod oleum benedi-
11. -centes poscentibus sæ-
12. -cularibus darent
13. et in haec omnia se
[incurrisse dicebat.]

1. Voyez sur ce manuscrit : Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888), p. 98 ; E. Chatelain, *Les plus vieux manuscrits d'Autun mutilés par Libri*, dans *Journal des savants*, 1898, p. 378 ; Delisle, *Les vols de Libri au Séminaire d'Autun*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIX, p. 383. — Fac-similé : Delisle, *ouvr. cité*, pl. VI, n° 5 ; Chatelain, *Uncialis scriptura*, pl. LXI ; cf. *Explanatio tabularum*, p. 105 et suiv.

2. Ed. Michael Petschenig (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, t. XVII), p. 104 ; Migne, *Patrologiæ [latinæ] cursus*, t. XLIX, col. 246.

Enfin, un célèbre manuscrit, le saint Hilaire de la Bibliothèque capitulaire de Saint-Pierre de Rome, daté de l'an 509 ou 510, témoigne qu'à cette date au plus tard on usait d'un alphabet dont tous les caractères, à la seule exception de l'N, sont minuscules [1].

C'est cette écriture qu'on désigne couramment du nom de *semi-onciale*, inventé au XVIIIe siècle par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*.

Il est incontestable que ce terme est abusivement employé aujourd'hui [2]. Ses inventeurs ne l'appliquaient, eux, qu'aux mélanges d'onciale et de minuscule [3] et n'hésitaient pas à reconnaître en l'écriture du saint Hilaire de Saint-Pierre de Rome, par exemple, qui est l'un des manuscrits les plus fréquemment proposés de

1. V. Federici, *Il S. Ilario della Capitolare di S. Pietro in Vaticano ed altri codici dei secoli V-VIII*, dans *Bollettino dell'Archivio paleografico italiano*, vol. I (Pérouse, 1908), p. 111-122 ; fac-similés : Zangemeister et Wattenbach, pl. 52 ; *Palaeographical Society*, pl. 136 ; Monaci, *Archivio paleografico italiano*, vol. I, pl. 93 à 95 ; Steffens, pl. 17 et éd. fr., pl. 20 ; Thompson, *An introduction to greek and latin palaeography*, p. 306.

2. Wattenbach, pourtant, lui substituait celui de « minuscule précaroline », et M. Chatelain écrit indifféremment « minuscule » et « semi-onciale. » (*Uncialis scriptura*, *Explanatio tabularum*, p. 108). Enfin, M. Federici montrait récemment que l'écriture de nombreux manuscrits réputée semi-onciale doit être dite minuscule (mémoire cité à la note précédente).

3. *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 259. Ailleurs (p. 204), les auteurs du *Nouveau traité* émettaient l'hypothèse que la semi-onciale, au début, n' « admettoit aucun mélange de minuscule » et qu' « elle n'auroit presque diféré de l'onciale què par sa hauteur et non par sa forme. » Il est clair qu'il n'y a pas de hauteur spécifique de l'onciale, et que le terme « semi-onciale » ne se justifie pas plus pour désigner une onciale de petite dimension, que ne se justifierait celui de « semi-capitale » pour désigner une écriture capitale de calibre réduit. L'erreur des Bénédictins vient de ce que, persuadés comme Mabillon et comme Maffei, de l'existence de la minuscule dès l'antiquité (t. III, p. 253-256) et de l'antériorité des écritures posées sur les cursives (t. II, p. 490), ils ne pouvaient envisager l'hypothèse d'une minuscule posée en formation aux Ve-VIe siècles.

nos jours comme type de semi-onciale, « une minuscule des mieux conditionnées » [1].

On en peut dire autant de l'écriture de bon nombre de manuscrits du v[e] au viii[e] siècle [2], entre autres, d'un manuscrit de saint Augustin conservé à la Bibliothèque d'Orléans (n° 169), datant du vi[e] siècle, dont nous reproduisons ici deux lignes :

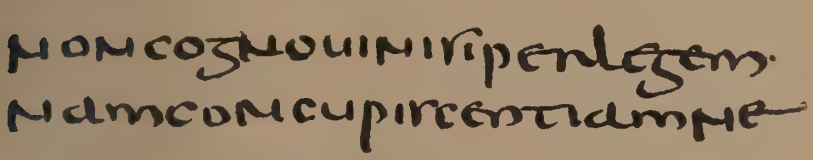

non cognovi nisi per legem,
nam concupiscentiam ne[sciebam].

Mentionnons encore le manuscrit des opuscules de Sulpice Sévère de la Bibliothèque capitulaire de Vérone, écrit à Vérone par Ursicinus, lecteur de l'église de cette ville, qui en acheva la transcription le 1[er] août 517 [3] ; le manuscrit latin 12097 de la Bibliothèque nationale [4], provenant de Corbie, et qui contient un catalogue des papes écrit sous Vigile, c'est-à-dire entre 537 et 555, et le Commentaire sur les épîtres de saint Paul [5] du Mont-Cassin, corrigé en l'an 570.

1. *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 258.
2. On en trouvera la liste dans le mémoire cité ci-dessus, p. 96, note 1.
3. Zangemeister et Wattenbach, pl. 32 ; *Monumenta palaeographica sacra*, pl. IV.
4. N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, pl. III ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. III, n° 1 ; Zangemeister et Wattenbach, pl. 40 à 42.
5. Zangemeister et Wattenbach, pl. 53 ; Steffens, pl. 18.

§ 2. — *Écritures irlandaise et anglo-saxonne* [1].

La minuscule primitive, dite semi-onciale, introduite en Irlande avec la culture latine aux Ve-VIe siècles, y fut adoptée à l'exclusion de la cursive et ne tarda pas à prendre dans ce pays un caractère particulier. Cette écriture irlandaise est désignée par l'expression *scriptura Scottica* dans les textes du IXe au XIIe siècle [2]. Un anonyme du Xe siècle lui donne un autre nom : il qualifie *tunsae* les lettres dont se servaient les Irlandais [3].

Les scribes irlandais ont employé deux sortes d'écriture : une grosse semi-onciale ronde, aux traits épais et aux hastes courtes, qui justifie par la présence fréquente de quelques caractères majuscules (R, S, D) le terme de

1. Sur ces écritures, voyez Edward Maunde Thompson, *Handbook of greek and latin Palæography*, p. 236-256 ; Traube, *Perrona Scottorum*, cité plus haut, p. 66, n. 1 ; Steffens, p. XIV-XVI ; édit. fr., p. XIII ; W. M. Lindsay, *Early irish minuscule script*, Oxford, 1910, in-8° ; L. Schiaparelli, *Note paleografiche. Intorno all' origine ed ad alcuni caratteri della scrittura e del sistema abbreviativo irlandese*, dans *Archivio storico italiano*, t. LXXIV, vol. II (1917), p. 1-126. On trouvera de nombreux fac-similés de manuscrits irlandais ou anglo-saxons dans les recueils suivants : J. O. Westwood, *Palæographia sacra pictoria*, Londres, 1843-45, in-4° ; du même, *Les manuscrits anglo-saxons et irlandais, fac-similés de miniatures et ornements du VIIe au Xe siècle*, Paris, 1868, in-fol. ; [E.-M. Thompson et G.-F. Warner], *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*. Part II, Latin, Londres, 1884, in-fol. ; G. Kenyon, *Facsimiles of Biblical manuscripts in the British Museum*, Londres, 1900, in-fol. ; *Palaeographical Society*, t. II, pl. 41 à 81 (ordre nouveau ; cf. Delisle, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLV, p. 541).

2. Traube, *Perrona Scottorum*, p. 529.

3. Traube, *ibid.*, p. 533. Dans la chancellerie pontificale, au XIIIe siècle, on entendait par *litteræ tonsæ* soit des lettres allongées (cf. Delisle, *Les « litteræ tonsæ » à la chancellerie romaine au XIIIe siècle*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXII, p. 256-263), soit des lettres onciales (cf. Krabbo, *Die Urkunde Gregors IX für das Bistum Naumburg vom 8 November 1228. Ein Beitrag zur päpstlichen Diplomatik im 13 Jahrhundert*, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, t. XXV, p. 275-293).

semi-onciale dont nous la désignons [1], et une écriture pointue, plus cursive, d'un type minuscule plus parfait. La seconde, d'ailleurs, est sortie de la première [2].

La semi-onciale ronde est le genre le plus ancien d'écriture irlandaise. Employée surtout pour les livres liturgiques, elle devint très vite une écriture d'imitation, ce qui explique qu'on la retrouve avec tous ses mêmes caractères dans les manuscrits qui en fournissent les plus tardifs exemples (XIII^e siècle).

Mais de très bonne heure, au plus tard sur la fin du VII^e siècle, comme le prouve l'antiphonaire de Bangor, manuscrit célèbre des années 680-690 [3], elle avait produit la minuscule [4]. Celle-ci persista plus longtemps, surtout pour la transcription des textes irlandais ; on s'en sert encore pour l'impression de ces textes.

Les lettres caractéristiques de l'écriture ronde, dont on trouvera des exemples sur notre planche, sont : l'*r*, dont la forme rappelle celle d'une *n* minuscule, le *b* et l'*l* dont la haste courbée en son milieu se termine en haut par un élargissement triangulaire.

Les Irlandais se plurent à orner les manuscrits soit de miniatures, soit de lettres majuscules ; ces grandes lettres sont souvent contournées de la façon la plus bizarre, avec des entrelacs, des spirales ; elles se terminent souvent en têtes de poisson ou d'oiseau. Des rangées de points rouges suivant les contours des

1. Voyez par exemple le « Book of Kells » dont il va être question.
2. Thompson, *Handbook*, p. 376 et suiv. ; Wolfgang Keller, *Angelsächsische Palaeographie. Die Schrift der Angelsachsen mit besondere Rücksicht auf die Denkmäler in der Volkssprache* (Berlin, 1906, in-8°), p. 15. Aux recueils de fac-similés indiqués plus haut, p. 98, note 1, ajoutez le recueil suivant spécialement consacré à la reproduction de manuscrits irlandais : J.-T. Gilbert, *Facsimiles of national manuscripts of Ireland* ; Dublin, 1874-1884, 5 vol. gr. in-fol.
3. Steffens, édit. fr., pl. 26A.
4. Schiaparelli, *Note paleografiche* citées, p. 39 et suiv.

lettres majuscules sont encore un ornement caractéristique des manuscrits irlandais.

Parmi les manuscrits offrant les exemples les plus parfaits de la semi-onciale irlandaise, il faut citer les Évangiles connus sous le nom de « Book of Kells » provenant du monastère de Kells au comté de Meath et aujourd'hui conservés dans la bibliothèque de Trinity College à Dublin[1]; la tradition veut qu'il ait appartenu à saint Columba, mais il n'est pas antérieur à la seconde moitié du VII^e siècle.

Du même genre est un autre manuscrit des Évangiles dit de saint Chad conservé dans la bibliothèque du Chapitre de Lichfield[2]. Citons enfin le manuscrit des Évangiles de Mac Regol, écrit vers l'an 800, aujourd'hui dans la bibliothèque Bodléienne[3].

Nous donnons sur la pl. VI quelques lignes d'un évangéliaire du VIII^e siècle (Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq. 1587, fol. 31 v°) écrit par un certain Holcundus[4]. Le passage reproduit en fac-similé correspond aux versets 52 et suivants du chapitre XXVII de l'Évangile selon saint Mathieu :

secun*dum* [Mathe*um*]

1. et multa corpora s*anct*orum dormientium resurrexerunt, qui

2. exeuntes de monumentis post resurrectionem ipsius veneru-

1. *Palaeographical Society*, pl. 55, 56, 57, 58, 59, 88; Thompson, *Handbook*, p. 239; Steffens, 2^e éd. et éd. franç., pl. 30.
2. *Palaeographical Society*, pl. 20, 21, 35.
3. Thompson, *Handbook*, p. 241.
4. Le nom *Holcundus* répond, d'après M. d'Arbois de Jubainville, à l'irlandais *Oll chond*. Voyez la notice de ce manuscrit par L. Delisle, *Bibliothèque nationale, Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888, in-8°), p. 7-10, pl. VI, n° 1.

3. -nt in s*anct*am civitatem et apparuerunt multis. Centurio aute*m*

4. et qui cum ipso erant custodientes Ihe*s*um, visso terrae mo-

5. -tu et hiis que fiebant, timuerunt valde, dicentes : vere Dei fi-

6. -lius erat iste. Erant *autem* ibi mulieres multae a longe q*uae*

7. sequutae fuerant Ihe*s*um a Galilea, ministrantes illi, inter

8. quas erat Maria Magdalenae et Maria Jacobi et Joseph

9. et mater filiorum Zębedei. Cum sero *autem* factum esset, venit

10. quidam homo dives ab Arimathia, nomine Joseph, qui et ipse

11. discipulus fuerat Ihe*s*u. Hic accessit ad Pylatum et petiit corpus

12. Ihe*s*u. Tunc Pylatus jussit dari corpus, et, accepto corpore,

13. Joseph involvit illud in sindone mundo et possuit illud in

14. monumento suo novo, quod exciderat in petra, et advolvit

15. saxum magnum ad osteum monumenti, et abiit. Erat *autem* ibi

16. Maria Magdalenae, et altera Maria, sedentes contra se-

17. -pulchrum. Altera *autem* die, q*uae* est post Parasceven, con-

18. -venerunt principes sacerdotum et Pharisei ad Pylatum,

19. dicentes : domine recordati sumus quia seductor ille dixit.....

(*En marge, chiffres romains* :) CCCXLVI, II — CCCXLVII, VI — CCCXLVIII, I — CCCXLVIIII, I — CCCL, VI — CCCLI, X...

On remarquera, dans notre fac-similé, l'abréviation

d'*autem* aux lignes 6, 9 et 15, particulière aux manuscrits irlandais, et qui n'est autre chose que l'*a* des notes tironiennes muni d'un trait abréviatif [1]. Une autre abréviation propre aux scribes irlandais est celle d'*enim* consistant en deux traits verticaux traversés d'une ligne horizontale infléchie aux extrémités.

Parmi les manuscrits irlandais d'écriture pointue, les plus remarquables sont le Livre de Dimma [2], qu'on a attribué à tort aux environs de l'an 650, mais que M. Thompson rapporte au VIII^e^ siècle seulement ; un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Leyde, contenant les *Institutiones grammaticae* de Priscien, écrit en 838 [3]; le livre d'Armagh [4], écrit, semble-t-il, par un scribe nommé Ferdomnach, mort en 844 ; le manuscrit des Évangiles de Mac Durnan [5], dans la bibliothèque archiépiscopale de Lambeth, de la fin du IX^e^ ou du commencement du X^e^ siècle ; et enfin, au Musée Britannique, les Évangiles copiés par Mælbrighte [6] en 1138.

Les Anglo-Saxons ont pris modèle sur les manuscrits latins apportés par les missionnaires venus de Rome et sur les manuscrits irlandais ; ce sont en effet des moines irlandais qui ont fondé les monastères du Nord de la Grande-Bretagne. Les Anglo-Saxons ont copié la semi-onciale et l'écriture pointue des Irlandais [7]. Il y a

1. Voyez Traube, *Palæographische Anzeigen,* dans *Neues Archiv*, t. XXVI, p. 233 et suiv.

2. *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, part I, pl. 18 et 19 ; cf. Thompson, *Handbook*, p. 241.

3. *The new Palaeographical Society*, pl. 32 et 33.

4. *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, part I, pl. 25-29 ; Thompson, *Handbook*, p. 242.

5. *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, part, I, pl. 30 et 31.

6. *Facsimiles of national manuscripts of Ireland*, part I, pl. 40-42 ; *Palaeographical Society*, pl. 212 ; Thompson, *Handbook*, p. 243.

7. Sur les origines et le développement de l'écriture anglo-saxonne et de ses subdivisions, l'écriture du pays de Galles et celle de Cor-

un très grand nombre de manuscrits dont on ne peut dire s'ils sont d'origine irlandaise ou anglo-saxonne ; c'est pourquoi L. Delisle a proposé de qualifier *hiberno-saxonnes*, et Traube, *insulaires*, les écritures propres à l'Irlande ou à la Grande-Bretagne.

L'une des écoles d'écriture les plus anciennes de la Grande-Bretagne fut celle du monastère de Lindisfarne; c'est là que fut écrit vers l'an 700 par l'évêque Eadfrith, en semi-onciale, le livre des Évangiles connu sous le nom de « Durham Book », aujourd'hui au Musée Britannique [1]. Citons encore le *Liber vitae* [2], manuscrit contenant la liste des bienfaiteurs de l'église de Durham, dressée vers 840.

On pourra voir à la Bibliothèque nationale deux beaux exemples d'écriture ronde anglo-saxonne : le Pontifical

noua lles, voy. Wolfgang Keller, *Angelsächsische Palaeographie. Die Schrift der Angelsachsen mit besonderer Rücksicht auf die Denkmäler in der Volkssprache*, Berlin, 1906, 1 vol. de texte in-8° et 1 vol. de planches in-4° ; E.-M. Thompson, *The history of English Handwriting A. D. 700-1400*, dans *Transactions of the Bibliographical Society*, t. V, 1 1899), p. 109-142 ; W. M. Lindsay, *Early Welsh script* (St *Andrews University publications*, n° X), Oxford, 1912, in-8° ; du même, *Breton Scriptoria : their latin abbreviation-symbols*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. XXIX (1912), p. 264 et suiv. — Les principaux recueils de fac-similés de manuscrits et de chartes anglo-saxons sont, outre ceux qui ont été mentionnés plus haut, p. 98, n. 1 : [W. Basevi Sanders], *Facsimiles of national manuscripts from William the Conqueror to Queen Anne*, Southampton, 1865-1868, 4 vol. gr. in-4° ; [Innes] *Facsimiles of national manuscripts of Scotland*, Southampton, 1867-1871, 3 vol. gr. in-fol. ; W. Basevi Sanders, *Facsimiles of anglo-saxon manuscripts*, Southampton, 1878-1884, 3 vol. gr. in-fol. ; Walter W. Skeat, *Twelve facsimiles of old english manuscripts*, Oxford, 1892, in-4° ; [Edward A. Bond], *Facsimiles of ancient charters in the British Museum*, Londres, 1873-1878, 4 vol. in-fol. ; George F. Warner et Henry J. Ellis, *Facsimiles of royal and other charters in the British Museum*, vol. I, Londres, 1903, in-fol.

1. [E.-M. Thompson et G.-F. Warner], *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*, part II, pl. 8-11 ; *Palaeographical Society*, pl. 3-6 et éd. 22 ; Thompson, *Handbook*, p. 246 ; Steffens, éd. fr., pl. 31.

2. *Catalogue of ancient manuscripts*, etc., part II, pl. 25 ; *Palaeographical Society*, pl. 238.

dit de saint Dunstan, de la fin du x^e^ siècle (Bibl. nat., ms. lat. 943) [1], et celui d'Egbert, archevêque d'York, du x^e^ ou du xi^e^ siècle (Bibl. nat., ms. lat. 10575).

L'écriture pointue fut employée surtout dans les chartes ; au cours du x^e^ siècle la minuscule caroline fit sentir son influence, et de plus en plus, jusqu'au temps où elle devint la seule écriture employée, dans les chartes comme dans les livres, après la conquête normande. Cependant dans la première moitié du xi^e^ siècle, quand déjà les autres lettres s'étaient arrondies, le *g* avait conservé son ancienne forme et l'*r* était encore pointue [2].

En outre, dans les textes de langue saxonne, pour rendre certains sons propres à cette langue, on conserva des signes particuliers empruntés à l'alphabet runique. Pour marquer la dentale spirante, c'est-à-dire le son qui, à partir du xvi^e^ siècle, fut rendu par *th*, on se servit soit du *thorn* de l'alphabet runique ꝥ, soit du *d* barré, ð. Le ꝥ paraît dès le viii^e^ siècle, mais en général les scribes du ix^e^ siècle employaient le ð ; ce n'est qu'à partir du premier quart du x^e^ siècle que l'usage du ꝥ devint de plus en plus fréquent ; puis, dès la fin du xiv^e^ siècle il prit la forme d'*y*.

Pour la bilabiale, *w*, on se servit de la rune appelée *wên*, très semblable à un *p*, à laquelle se substitua le *w* au cours du xiv^e^ siècle.

L'écriture irlandaise se répandit sur le continent par l'intermédiaire des moines des monastères fondés par saint Colomban et ses disciples. Saint Colomban lui-même fonda à la fin du vi^e^ siècle les monastères d'Anne-

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 268, pl. XXX, n° 5 ; Steffens, pl. 42.

2. Voyez les fac-similés des pages 254 et 255 dans l'*Handbook* de Thompson.

gray, de Luxeuil et de Fontenay, et, au commencement du VIII^e siècle celui de Bobbio. Ses disciples établirent les monastères de Faremoutiers, de Jouarre et de Rebais. Saint Gall, fondateur de l'abbaye qui prit de lui son nom, était irlandais et disciple de saint Colomban. Non seulement les Irlandais apportèrent avec eux des livres, qui par la suite servirent de modèles, mais de nombreux Irlandais, des *Scotti*, comme on les appelait, vinrent s'établir au cours du VII^e et du VIII^e siècle, dans les abbayes fondées par leurs compatriotes, spécialement à Bobbio et à Saint-Gall. Aussi rencontre-t-on dans les épaves de la bibliothèque de Bobbio un grand nombre de manuscrits de main irlandaise, ou bien d'une écriture italienne avec traces d'influence irlandaise [1].

§ 3. — *Minuscule dite caroline.*

Tandis qu'on suit facilement en Irlande, où la minuscule primitive dite semi-onciale, importée du continent, fut exclusivement adoptée, le passage de celle-ci à la minuscule parfaite ; sur le continent au contraire, où les copistes des livres se servirent fréquemment de la cursive [2], il n'est pas aussi simple d'observer comment la minuscule parfaite, dite caroline parce qu'elle apparut

1. Steffens, pl. 25, 2^e éd. et éd. franç., pl. 27 ; Cipolla, *Collezione paleografica Bobbiese. I. Codici Bobbiesi della Biblioteca nazionale universitaria di Torino* (Milan, 1907, 2 vol. in-fol.), pl. V, VII-VIII, XI etc... ; R. Beer, *Bemerkungen über den ältesten Handschriften des Klosters Bobbio*, dans *Anzeiger der phil.-hist. Klasse der K. Akademie der Wissenschaften*, Wien, 1911, p. 78-104 ; du même : *Monumenta Vindobonensia*, t. II, pl. 50 ; Lindsay, *The Bobbio scriptorium*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, XXVI (1909), p. 293 et suiv. ; Schiaparelli, *Note paleografiche*, dans *Archivio storico italiano*, t. LXXIV, II^e partie, p. 117 et suiv.

2. Voyez ci-dessus, p. 73, 82, 88.

au temps de Charlemagne, procède immédiatement, selon l'expression de Sickel [1], de la minuscule primitive ou semi-onciale [2].

Elles ne sont pourtant l'une et l'autre qu'une même minuscule, tracée à deux époques différentes par des scribes différents : la plus ancienne trahit par ses formes rondes et monumentales des mains habituées à l'onciale ; l'autre accuse par certains traits (forme de l'*a*, du *g* et de certaines ligatures) [3], des mains habituées à la cursive.

Que cette influence de la cursive soit bien l'élément nouveau qui opéra le passage de la minuscule primitive à la caroline, on en trouvera la preuve en examinant les annotations marginales de livres des VI^e^ et VII^e^ siècles [4] et aussi quelques manuscrits du VIII^e^, dont l'écriture est un véritable compromis entre la minuscule primitive et la cursive [5].

1. *Prolegomena zum Liber Diurnus* (*Sitzungs-berichte der philosoph.-historisch. Classe der K. Akademie der Wissenschaften* [Wien] t. CXVII, 1888). Depuis, M. Brandi (*Unsere Schrift*, p. 30-31) a reconnu dans la minuscule caroline toutes les formes de la prétendue semi-onciale dont celle-là ne fut, écrit-il, qu'un renouvellement.

2. Plusieurs paléographes, comme MM. Bretholz et Steffens, ne voient dans la minuscule caroline qu'une transformation de la minuscule mérovingienne débarrassée de ses ligatures.

3. Cf. Steffens, *Paléographie latine*, p. XVI.

4. Voyez, par exemple, les additions marginales du *Codex Theodosianus* (ms. Vat. lat. reg. 886) dans Ehrle et Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum*, pl. 6 B, et les additions au ms. 352 de la Bibliothèque de la ville de Lyon, contenant les commentaires de saint Augustin sur les psaumes et dont le feuillet 148 a été reproduit dans les fac-similés de l'École des Chartes, Héliogr. n° 151. Cf. L. Delisle, *Mémoire sur d'école calligraphique de Tours*, dans *Mémoires, de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, 1^re^ partie, p. 49.

5. De ce nombre sont : un manuscrit de Saint-Gall, œuvre d'un certain Winitharius, lequel a écrit deux actes de Saint Gall, l'un de 761, l'autre de 763 (Chroust, *Monumenta palaeographica*, livr. XIX pl. 1 ; Steffens, pl. 33, n° 1) ; — le *Liber pontificalis* de la bibliothèque capitulaire de Lucques, daté de 773-774 (Duchesne, *Le Liber pontifi-*

Cependant, alors même que s'accomplissait cette évolution, la première minuscule dite semi-onciale, se cristallisant dans certains centres ou pour certains types de manuscrits, devenait une écriture d'imitation qui coexista, comme en Irlande, avec la nouvelle minuscule.

Les paléographes disputent sur le pays d'origine de la minuscule caroline. Il fut admis communément jusqu'ici qu'elle sortit d'une réforme de l'écriture, et l'on a cherché à connaître à qui reviendrait l'honneur de cette réforme. On s'accordait à peu près sur les noms de Charlemagne et d'Alcuin. On a parlé aussi du pape Adrien Ier [1].

Mais si cette minuscule parfaite fut, comme nous croyons, le terme d'une évolution naturelle, elle dut évidemment apparaître vers le même temps en plusieurs lieux et il ne s'agit plus, dès lors, que de savoir dans quel centre elle se perfectionna le mieux, en d'autres termes, d'où vint le prototype de la minuscule caroline [2].

calis, t. I, pl. IV ; Monaci, *Esempi...*, pl. 13) ; — un recueil d'œuvres de grammairiens de la Bibliothèque de Berlin, du VIIIe siècle (Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, pl. 12) : — le Grégoire de Tours de la Bibliothèque de Leyde (Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, pl. 13) etc...

1. A. Gaudenzi, *Sulla scrittura longobarda e la scrittura minuscola e sulla scuola romana dei Cantori*, appendice à *Il monastero di Nonantola*, dans *Bullettino dell'Istituto storico italiano*, n° 37 (1916), p. 421.

2. L. Delisle attribuait aux clercs de Tours la plus grande part dans la formation de la minuscule caroline (*Mémoire sur l'école calligraphique de Tours*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, 1re partie, p. 49) ; Menzel (*Die Trierer Ada-Handschrift*, p. 5) croit trouver dans l'école palatine le foyer de la réforme de l'écriture. Voyez aussi Spagnolo, *La scrittura minuscola e le scuole calligrafiche Veronesi del VI e IX secolo*, dans *Atti dell'Accademia di scienze e di lettere di Verona*, série IV, t. XII (1911), p. 31-50.

La librairie Anderson de Rome annonçait en 1911 la publication d'un recueil de fac-similés d'écriture minuscule précaroline (*Scriptura latina minuscula antiquior* [VIIe-IXe s.], par E. A. Loew et P. Liebaert), dont le premier fascicule serait consacré aux « scriptoria italica » (Bobbio, Vérone, Vercelli, Novare, Nonantola, Modène, Mont-Cassin), et le second, aux ouvrages écrits en France, en Allemagne et en Suisse. Ce recueil n'a pas encore paru.

Rien, dans les rares manuscrits datés de l'époque, ne permet le plus souvent d'en reconnaître le lieu d'origine. Mais si la preuve directe fait ainsi défaut, on peut du moins retenir avec Sickel [1] que les écoles romaines, où la minuscule dite semi-onciale fut très en honneur, la *Schola Cantorum* en particulier, étaient alors actives entre toutes et produisaient une série de manuscrits d'un caractère ecclésiastique (catalogues ou vies de papes, collections canoniques, œuvres liturgiques), qui, de là, se répandirent dans le monde chrétien.

Vraisemblablement la minuscule parfaite du VIII[e] siècle est le fruit de cette activité des *scriptoria* romains.

1. *Prolegomena* cités, p. 18-19 et préface de l'édition du *Liber Diurnus*, Vienne, 1889, in-8°. — Voyez dans le même sens : Paoli, *Programma scolastico di paleografia*... (3[e] édit., 1901), p. 28 ; I. Giorgi, *Appunti intorno ad alcuni manoscritti del Liber Pontificalis*, dans l'*Archivio della Società romana di storia patria*, t. XX (1897), p. 249 et suiv. (cf. les fac-similés de l'*Archivio paleografico italiano*, t. II, pl. 33 et suiv.) ; V. Federici, *La regula pastoralis di San Gregorio*, dans *Römische Quartalschrift*, 1901, p. 12 et suiv., avec fac-similé ; du même, *L'antico evangelario di S. Maria in Via Lata*, dans *Archivio della Società romana di storia patria*, t. XXI (1898), p. 121 et suiv. ; du même : *I monasteri di Subiaco. II. La Biblioteca e l'Archivio* (Rome, 1904, gr. in-8°), p. xxv ; A. Gaudenzi, *ouvr. cité*, p. 107, note 1.

CHAPITRE V

ABRÉVIATIONS

Les scribes de l'antiquité et du moyen âge, soit qu'ils aient voulu gagner du temps, soit qu'ils aient voulu épargner le papyrus ou le parchemin, soit même dans ce double dessein, ont eu recours, pour réduire l'écriture, à divers procédés, qui constituent l'art d'écrire par abréviations [1].

Nous avons pu étudier les écritures antérieures au IX^e^ siècle, sans nous préoccuper des abréviations ; mais à partir de l'époque carolingienne, les abréviations se multiplient à ce point que les fac-similés d'écriture que nous donnerons deviendraient incompréhensibles pour nos lecteurs si nous n'avions exposé auparavant les divers modes d'abréviation employés au moyen âge, soit dans les textes latins, soit dans les textes français. Remarquons tout de suite que, lorsqu'on se mit au XIII^e^ siècle à rédiger les actes en français ou à transcrire des poésies françaises, les scribes transportèrent dans la graphie française les habitudes de la graphie latine ;

1. Probus, grammairien du I^er^ siècle de notre ère, distingue, dans son traité *De notis*, les *publicae* des *familiares* : les premières étaient celles « quae in monumentis plurimis et in historiarum libris sacrisque publicis reperiuntur » ; tandis que les secondes pouvaient être particulières à chaque écrivain (Keil, *Grammatici latini*, t. IV [Leipzig, 1862], p. 271).

les mêmes signes d'abréviation furent conservés ; c'est à peine si la valeur de quelques-uns fut modifiée.

Le mode d'abréviation le plus ancien est celui que nous appelons « par suspension ». Le mot n'est représenté que par la lettre initiale ou par les premières lettres. Les abréviations par la seule lettre initiale étaient dites *litterae singulares*, *singulae litterae*, aujourd'hui *sigles*. Par exemple, C = *consul*, D.M.S. = *Diis Manibus sacrum*.

Le mot est représenté par un groupe de premières lettres : CLAVD = *Claudius*, PRAEF = *praefectus*, COS = *co(n)sul*, AVG = *Augustus*, etc.

C'est là le système suivi dans les inscriptions latines. Certaines abréviations de mots composés qui apparaissent tout d'abord comme des exceptions, se rattachent à ce système. En effet, comme l'a remarqué M. Cagnat [1], les mots composés ont été souvent considérés comme formés de l'union de plusieurs mots, de telle sorte que si le mot *signifer* est rendu par SIGF, c'est parce qu'il a été décomposé en ses deux éléments : SIG, abréviation de *signum*, et F, abréviation de *fer*.

Ces abréviations des mots composés ont donné naissance aux abréviations épigraphiques dites « par contraction » dans lesquelles le mot est représenté par l'initiale de chaque syllabe [2] ; on trouve dès le IIe siècle après J.-C., dans les inscriptions, des abréviations telles que FCR = *fecerunt*, HRD = *heredes*, MS = *menses*, MN = *minus* [3].

Les abréviations apparaissent dès l'antiquité dans les manuscrits, particulièrement dans les manuscrits d'ou-

1. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e édit., p. 402.
2. Cagnat, *loc. cit.*
3. Steffens, éd. fr., p. XXIX.

vrages techniques. Les livres ou fragments de livres de cette catégorie qui nous sont parvenus sont surtout des ouvrages juridiques.

Outre que les abréviations y sont, comme de juste, plus nombreuses que dans les ouvrages littéraires, elles y affectent des formes spéciales constituant un système connu en paléographie sous le nom de *notae juris* [1].

Dans ce domaine l'ancienne abréviation par suspension se perfectionna : sous l'influence peut-être de la tachygraphie syllabique, dont il sera parlé au cours de ce chapitre, on en vint au système de la suspension syllabique, déjà usité en épigraphie et selon lequel le mot est représenté par l'initiale de chaque syllabe ou des syllabes principales [2].

Un autre progrès devait être marqué par l'adjonction de la flexion, c'est-à-dire de la dernière lettre du mot abrégé. L'abréviation par contraction avec flexion existait dans les notes tironiennes et en tachygraphie syllabique, et rien n'interdit d'admettre que les *notae juris*, qui en d'autres points doivent beaucoup à la tachygraphie [3], lui empruntèrent aussi ce système. Ces *notae juris*, dont les origines demeurent obscures, existaient certainement avant le IV^e^ siècle [4]. Elles demeurèrent en usage, en dépit d'une prohibition de Théodose, en 438, puisqu'un siècle plus tard Justinien fut obligé de les proscrire de nouveau [5], avec succès cette fois.

1. Voyez L. Schiaparelli, *Note paleografiche. Le notæ juris e il sistema delle abbreviature latine medievali*, dans *Archivio storico italiano*, t. LXXIII, 1^re^ partie (1915), p. 275-322, où se trouve une ample bibliographie sur le sujet.

2. Mommsen, dans Keil, *Grammatici latini*, t. IV, p. 287 ; Schiaparelli, *ouvr. cité*, p. 301.

3. Schiaparelli, *Note paleografiche. Segni tachigrafici nelle notae juris*, dans *Archivio storico italiano*, t. LXXIII, 1^re^ partie (1915), p. 254 et suiv.

4. *Id.*, p. 287.

5. *Digeste*, const. *Deo auctore*, § 13 ; édit. Kruger, p. 9.

L'abréviation par contraction avec flexion n'était donc pas inconnue en Occident lorsque les manuscrits grecs des livres saints en apportèrent, au IVe siècle, de nouveaux exemples en l'espèce des mots qui désignaient le Seigneur Dieu, des *nomina sacra*. Pour ceux-ci, toutefois, l'abréviation présente cette particularité de comprendre non plus les initiales syllabiques, mais la lettre initiale ou les deux premières lettres du mot et la finale, $\overline{\text{DS}}$ = *Deus*, $\overline{\text{SPS}}$ = *Spiritus*. L. Traube a tenté d'expliquer l'origine de ces sortes d'abréviation par contraction.

Dès qu'on se mit à traduire les livres saints de l'hébreu en grec, la question dut se poser de savoir comment on traduirait et on rendrait le tétragramme qui exprimait le nom de Jehova. Certains scribes se contentèrent de lui conserver l'apparence hébraïque ; d'autres remplacèrent le tétragramme par le mot Κύριος qui correspondait à *Adonaï* ; ce fut le parti que prirent les Septante. Mais au lieu d'écrire Κύριος en toutes lettres on n'en conserva que la première lettre et la dernière, au nominatif $\overline{\text{KC}}$, et aux autres cas, $\overline{\text{KE}}$, $\overline{\text{KY}}$, $\overline{\text{KΩ}}$, $\overline{\text{KN}}$ [1], conformément à un mode d'abréviation dont l'épigraphie grecque fournit de très anciens exemples [2]. On a également remplacé le tétragramme par le mot Θεός écrit $\overline{\text{ΘC}}$.

A côté des deux abréviations $\overline{\text{ΘC}}$ et $\overline{\text{KC}}$, on en trouve

1. Ludwig Traube, *Nomina sacra. Versuch einer Geschichte der christlichen Kürzung* ; Munich, 1907, in-8°. Traube considère qu'il ne s'agissait pas tant d'abréger que de voiler en quelque sorte le nom divin, comme faisaient les Hébreux, et il cite à l'appui (p. 6) le témoignage de Chrétien, moine de Stavelot au milieu du IXe siècle : « Nomina Dei comprehensive debent scribi, quia nomen Dei non potest litteris explicari. »

2. E. Nachmanson, *Die schriftliche Kontraktion auf den griechieschen Inschriften*, dans *Eranos, Acta philologica Suecana*, t. X (1910), p. 130-131.

d'autres analogues, telles que $\overline{\text{ΠΝΑ}}$ = Πνεῦμα, $\overline{\text{ΠΑΡ}}$ et $\overline{\text{ΠΗΡ}}$ = Πατήρ, $\overline{\text{ΟΥΝΟC}}$ = Οὐρανός, $\overline{\text{ΑΝΘΡΠC}}$ = Ἄνθρωπος, $\overline{\Delta\Delta}$ et $\overline{\Delta A\Delta}$ = Δαϋείδ, $\overline{\text{ICHΛ}}$ = Ἰσραήλ, $\overline{\text{ΙΛΗΜ}}$ = Ἱερουσαλήμ, $\overline{\text{IC}}$ = Ἰησοῦς, $\overline{\text{XC}}$ = Χριστός, $\overline{\text{ΥC}}$ = Υἱός, $\overline{\text{CP}}$ = Σωτήρ, $\overline{\text{CTC}}$ = Σταυρός, $\overline{\text{MHP}}$ = Μήτηρ.

Certaines de ces abréviations comportent quelques variantes. C'est ainsi qu'à côté de $\overline{\text{IC}}$ pour Ἰησοῦς, on trouve dans les papyrus $\overline{\text{IHC}}$, et à côté de $\overline{\text{XΥ}}$ pour Χριστου, la forme $\overline{\text{XPΥ}}$ qui suppose l'existence de $\overline{\text{XPC}}$; et ces formes doivent être retenues pour l'explication des abréviations latines correspondantes.

Parmi les abréviations des noms grecs sacrés, les seules auxquelles on ait tout d'abord donné des équivalents en latin sont celles des mots Θεός, Πνεῦμα, puis Ἰησοῦς et Χριστός. A $\overline{\Theta C}$ répond $\overline{\text{DS}}$; à $\overline{\text{ΠΝΑ}}$, $\overline{\text{SPS}}$; à $\overline{\text{IHC}}$, $\overline{\text{IHS}}$, et à $\overline{\text{XPC}}$, $\overline{\text{XPS}}$. On voit que, grâce à l'importation de ces *nomina sacra*, la série des abréviations latines par contraction s'enrichit de quelques formes qui se propagèrent par analogie.

L'origine des formes hybrides $\overline{\text{IHS}}$ et $\overline{\text{XPS}}$ ne laisse pas d'être assez obscure. Cependant, on ne peut guère douter que l'H de $\overline{\text{IHS}}$ ne soit une lettre grecque ; car outre que dans $\overline{\text{XPS}}$, à deux lettres grecques incontestables on a juxtaposé une lettre latine indiquant la flexion, il serait bien étrange que les Latins eussent créé ces formes $\overline{\text{IHS}}$ et $\overline{\text{XPS}}$ plutôt que $\overline{\text{IS}}$ et $\overline{\text{XS}}$, s'ils n'avaient trouvé dans les textes grecs les formes $\overline{\text{IHC}}$ et $\overline{\text{XPC}}$, d'autant plus que la forme la plus ancienne et normale du nom de Jésus en latin paraît avoir été *Iiesus* [1]. Au v[e] siècle apparaît $\overline{\text{DMS}}$ pour *Dominus*.

1. D'après Traube, l'orthographe *Ihesus* n'apparaît qu'au vi[e] siècle pour marquer, comme l'a déjà indiqué M. Omont, la prononciation

L'abréviation de $\overline{\text{SPS}}$ = *Spiritus* aurait entraîné d'après Traube, la formation de $\overline{\text{SCS}}$ = *sanctus*, comme aussi l'abréviation $\overline{\text{NR}}$, $\overline{\text{NRI}}$, $\overline{\text{NRO}}$ = *noster*, *nostri*, *nostro* aurait été déterminée par l'abréviation $\overline{\text{DNS}}$, mot auquel *noster* était souvent accolé. Il faut observer, pourtant, que plusieurs de ces abréviations n'étaient pas inédites. Ainsi, les mots *spiritus*, *dominus*, *sanctus* s'écrivaient déjà, en notes tironiennes : SP, DN, SC, à quoi s'ajoutait la flexion dont le signe variait naturellement de forme suivant les cas. Au VI^e^ siècle apparurent les abréviations des titres de fonctions ecclésiastiques, $\overline{\textit{eps}}$, $\overline{\textit{diacs}}$, $\overline{\textit{pbr}}$ = *episcopus*, *diaconus*, *presbyter* et une série de formations analogiques [1].

On peut donc retenir que l'abréviation latine par contraction reçut au IV^e^ siècle une nouvelle impulsion des Grecs, à qui, d'ailleurs, l'avaient vraisemblablement empruntée les notes tironiennes [2]. Nous donnerons ici quelques notions de ce système de tachygraphie, qui a

du nom en trois syllabes. Il faut toutefois avouer que les exemples de $\overline{\text{IHC}}$ $\overline{\text{XPC}}$ n'ont été jusqu'ici signalés que dans des manuscrits grecs moins anciens que les manuscrits latins où l'on rencontre $\overline{\text{IHS}}$ $\overline{\text{XPS}}$, de telle sorte que, même si l'on tient l'H de $\overline{\text{IHS}}$ pour un *êta* grec, et non une *h* latine, il est possible, comme le pense M. Omont (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1892, p. 123-124) que ces abréviations $\overline{\text{IHS}}$ $\overline{\text{XPS}}$ aient été créées dans le monde latin, sans avoir été calquées sur $\overline{\text{IHC}}$ $\overline{\text{XPC}}$. A Rome, dans les inscriptions chrétiennes l'usage du monogramme ☧ est fréquent pour exprimer le nom du Christ à un cas quelconque de la déclinaison. Il suffisait d'isoler les deux lettres du monogramme pour obtenir une abréviation suivant l'usage commun, c'est-à-dire par suspension, puis d'y ajouter la lettre indiquant la flexion pour transformer la suspension en contraction.

1. Voyez la liste des abréviations par contraction dans les manuscrits du V^e^ au XII^e^ siècle, dressée par Traube, *ouvr. cité*, p. 252-266, que complète pour le VIII^e^ et la première moitié du IX^e^ siècle W. M. Lindsay, *Notae latinae. An account of abbreviations in latin manuscripts of the early minuscule periode* (*c. 700-850*), Cambridge, 1915, in-8°.

2. Schiaparelli, *Note paleografiche. Segni tachigrafici....* p. 301.

contribué à la formation du système abréviatif du moyen âge. Nous passerons ensuite à l'étude des abréviations :

1° par sigles ;
2° par suspension ;
3° par contraction ;
4° par lettres suscrites ;
5° par signes spéciaux.

§ 1. — *Notes tironiennes* [1].

Les notes tironiennes ne sont pas une écriture conventionnelle, mais une écriture littérale, c'est-à-dire que ses éléments sont tirés des lettres de l'alphabet latin, mais tronquées, liées, modifiées en vue d'une plus grande rapidité [2].

La paléographie des notes tironiennes commence seulement aux VI^e^-VII^e^ siècles de notre ère parce qu'avant cette date nous ne connaissons pas de documents latins renfermant des notes tironiennes, mais les renseignements concernant l'histoire de ce genre d'écriture remontent à une assez haute antiquité. En effet, l'idée de représenter les mots par des signes offrant le double avantage de s'écrire vite et de tenir moins de place est ancienne. La tradition attribue à Ennius, habitant encore la Sicile,

1. Le paragraphe consacré aux notes tironiennes est dû entièrement à M. Maurice Jusselin, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département d'Eure-et-Loir, de qui les travaux font autorité en matière de notes tironiennes.

2. Sur les notes tironiennes en général, voir : Émile Chatelain, *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, Paris, 1900, in-8°, et album de 18 pl. in-4° ; Paul Legendre, *Études tironiennes* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Fasc. 165), Paris, 1907, in-8°, appendice V, p. 68-70.

l'honneur des premiers essais, mais Tiro, affranchi de Cicéron, obligé de recueillir intégralement les paroles du grand orateur, eut une plus large initiative en créant avec méthode un assez grand nombre de signes (*notae*) figurant les mots simples qui se présentent le plus souvent dans le discours, si bien que ce genre d'écriture, appelé *notes tironiennes* depuis le XVI^e^ siècle, porte son nom. Vipsanius Filagrius continua l'œuvre de Tiro. D'un autre côté, un affranchi de Mécène, Aquila, créait un petit dictionnaire des notes. L'idée se répandait donc aux approches de l'ère chrétienne lorsque Sénèque fit la synthèse des œuvres existantes. Les recueils de Tiro et d'Aquila complétés par Sénèque, mais non modifiés dans leur forme, constituèrent, avec les additions qu'ils reçurent, les *Commentarii*, c'est-à-dire le dictionnaire des notes dont le nombre s'élevait déjà à 5000. Les exemplaires des *Commentarii* que nous possédons datent tous du IX^e^ siècle ou des premières années du X^e^ ; ils ont été publiés par Wilhelm Schmitz. Les notes au nombre d'environ 13.000 y sont groupées méthodiquement selon l'idée qu'elles expriment, et leur étude approfondie a permis de distinguer les apports successifs faits à ce genre de lexique par les Romains, par les Chrétiens, par les Barbares.

Les signes tironiens furent formés, la plupart, d'après les lettres de la cursive romaine, quelques-uns aussi d'après les lettres capitales.

Une note tironienne se compose, ordinairement, de deux éléments, un radical ou signe principal et une terminaison ou signe auxiliaire [1]. Le radical peut être

1. Cf. Arthur Mentz, *Die Anfügung in den tironischen Noten*, dans *Mélanges Chatelain*, Paris, 1910, in-4°, p. 501-507.

exprimé : 1° par la lettre initiale seule : *a*(troci)-tas, *l*(ingu)-am ; 2° par la syllabe initiale : *ju*(st)-us, *im*(mens)-um ; 3° par plusieurs lettres entrant dans la composition du mot : *D*(omi)*n*-us, *o*(r)*g*(an)-um ; 4° par plusieurs lettres du mot placées dans un ordre différent : *tbn*-ae = tenebrae. Quand la note est constituée uniquement par un radical, elle représente soit un mot indéclinable, soit un mot usuel employé au nominatif, soit un verbe usuel employé à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent.

Aux radicaux sont joints des signes plus petits, les terminaisons, qui, selon les règles de la grammaire concernant l'étude des mots variables, ont des formes différentes. Les positions que ces signes secondaires occupent par rapport au signe principal peuvent varier, ce qui permet d'exprimer plusieurs mots à l'aide d'un même radical.

A titre d'exemple, voici la transcription d'une page d'un psautier écrit en notes tironiennes. Pour permettre au lecteur de se rendre compte de la composition des signes tironiens nous imprimons en italique les lettres qui ne sont pas exprimées et nous séparons du radical les terminaisons à l'aide d'un tiret. La page reproduite (pl. III, n° 2), tirée du manuscrit latin nouv. acq. 442 de la Bibliothèque nationale [1], fol. 6, renferme le psaume XI en entier et une partie des psaumes X et XII.

(*Colonne* 1)

1. just -us autem quid fec-it ?
2. Domin-us intemplo sanc-to su-o,

1. Sur ce manuscrit, voyez L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 5.

Domin-us incoel-o sed-es ej-us.
Ocul-i ej-us in pau-per-em respici-unt,
palpe-brae ej-us interrog-ant fili-os homi-num.
Domin-us interrog-at just-um et impi-um ;
qui autem dilig-it iniqui-tatem
od-it anim-am su-am.
Plu-it sup-er peccat-ores laque-os, ign-is, sulph-ur
et spiri-tus procell-arum, pars calic-is eorum.
Quoni-am just-us Domin-us just-um dilex-it ;
aequi-tatem vid-it vul-tus ej-us.
XI IN FINEM PRO OC-
-TAVA, PSALMUS DAVID.
Salvum me f-ac, Domin-e, quoni-am defec-it
sanc-tus, quoni-am su-nt diminu-tae
verita-tes a fili-is homi-num.
Van-a locu-ti su-nt unusquisque ad proxim-um
su-um, labi-a dolos-a,

(*Colonne* 2)

in cor-de et cor-de locu-ti su-nt.
Disperd-at Domin-us univers-a labi-a dolos-a,
lingu-am magn-i loqu-am.
Qui dixe-runt : lingu-am nostr-am [magnificabimus],
labi-a nostr-a ano bis su-nt,
quis noster Domin-us es-t ?
Propter miseri-am inop-um et gemi-tum pauper-um
nunc exsurg-am, dic-it Domin-us.
Pon-am in salutar-i, fiduciali-ter ag-am in eo.
Eloqui-a Domin-i, eloqui-a cas-ta ;
argent-um ign-e examina-tum,
proba-tum terr-ae, purga-tum septupl-um.
Tu, Domin-e, serva-bis nos, et custodi-es nos
a genera-tione [h]ac inaetern-um.
Incircui-tu imp-ii ambul-ant, secund-um altitudi-nem
tu-am multiplic-as-ti fili-os homi-num.

17. XII. IN FINEM, PSALMUS DAVID.
18. *Usquequo*, Domin-e, oblivisc-eris me infin-em ?
19. *Usquequo* avert-is faci-em tu-am a me ?

Les anciens se servaient des notes pour écrire aussi vite que la parole ; c'est pourquoi ils apprenaient par cœur les signes tironiens, ce qui exigeait un immense effort. Pour rendre cette étude moins pénible, ils avaient recours aux divisions méthodiques observées dans les *Commentarii* et à des moyens mnémotechniques dont nous constatons encore l'usage à l'époque carolingienne [1].

Les notes tironiennes, longtemps oubliées, ont été « découvertes » au XVI[e] siècle. Jean de Trittenheim, dans sa *Polygraphia* [2] publiée en 1518, a recueilli trente notes tirées d'un psautier. Grüter, en 1603, a donné un glossaire plus complet intitulé *Notae Romanorum veteres*. En 1747, Dom Carpentier publia, sous le titre d'*Alphabetum tironianum seu notas Tironis explicandi methodus* [3], un essai de lecture des formules, écrites en partie en notes, contenues dans le manuscrit latin 2718 de la Bibliothèque nationale ; mais c'est à Ulric Frédéric Kopp [4] qu'appartient l'honneur d'avoir posé les bases du déchiffrement des notes dans sa *Palaeographia critica* publiée à Mannheim en 1817. Les Allemands ont eu à cœur de tirer parti de l'œuvre magistrale de Kopp que celui-ci publiait au milieu des troubles politiques et dédiait à la postérité. A côté de Wilhelm Schmitz dont les

1. Cf. Paul Legendre, *Un manuel tironien du X[e] siècle*, Paris, 1905, in-8°.

2. *Polygraphiae libri sex Joannis Trithemii* ; [Oppenhemii], 1518, petit in-fol. Les notes tironiennes sont dans le sixième livre.

3. Dom P. Carpentier, *Alphabetum tironianum seu notas Tironis explicandi methodus*, Paris, 1747, in-fol.

4. Ulricus Fridericus Kopp, *Palaeographia critica*, t. I et II, Mannheim, 1817, in-4°.

travaux poursuivis durant trente années sont justement célèbres, il faut citer les noms de Sickel, Gabelsberger, Krause, Hagen, Lehmann, Ruess, Traube, Zangemeister, Breidenbach, Johnen, Mentz, Tangl, qui tous ont apporté une utile contribution à l'histoire et à la lecture des notes. En France, la tradition inaugurée par Dom Carpentier au XVIII[e] siècle, continuée par Jules Tardif et Julien Havet, est maintenue de nos jours par MM. Émile Chatelain, Paul Legendre et Maurice Jusselin. En Hollande, nous devons citer M. S. G. de Vries et en Italie MM. Luigi Schiaparelli, Augusto Cacurri et Giuseppe Ludovico Perugi.

Il est plus difficile de lire les notes tironiennes que de les écrire, car la moindre déformation imputable au scribe peut donner au signe une forme et par suite une signification différente de celle qu'il devrait avoir. La solution de ces difficultés paléographiques dépend beaucoup de l'intuition du lecteur. Pour lire les notes nous possédons de bons instruments de travail. L'*Introduction à la lecture des notes tironiennes* de M. Chatelain permet d'étudier assez vite les formes qu'affectent les radicaux puis les terminaisons et d'employer le tome II de la *Palaeographia critica* de Kopp, sorte de dictionnaire tironien où les signes sont classés dans l'ordre alphabétique, ou bien les *Commentarii notarum tironianarum* de Schmitz [1], reproduction, non par ordre alphabétique, mais selon l'ordre traditionnel des manuscrits, des lexiques tironiens de l'époque carolingienne dont une quinzaine sont parvenus jusqu'à nous. Lorsque la note possède un signe auxiliaire, la terminaison, c'est celle-ci

1. Wilhelm Schmitz, *Commentarii notarum tironianarum*, Leipzig, 1897, in-fol. avec 132 pl.

qu'il faut d'abord reconnaître, car elle apprend si l'on a affaire à un verbe ou à un substantif. Ensuite on cherche quelle est la lettre ou la syllabe que représente le signe du radical, puis on consulte Kopp et l'on vérifie dans Schmitz.

On a écrit en notes tironiennes pendant plus de douze siècles [1]. Nos premiers documents datent du milieu de cette longue période et commencent à une époque où l'on n'emploie plus guère les notes pour écrire vite mais pour économiser la place sur le parchemin. Avant la réforme opérée dans l'écriture au temps de Charlemagne, réforme qui affecta aussi les notes tironiennes, nous trouvons, du VII^e^ au VIII^e^ siècle, dans les plus vieux manuscrits de Bobbio, Vérone, Autun, Gellone, Corbie, Beauvais, Cologne, des abbayes parisiennes et dans quelques actes mérovingiens, des notes qui, à première vue, ne sont pas toujours identiques à celles qu'offrent, pour les mêmes mots, les

1. La liste des manuscrits renfermant des notes tironiennes a été dressée par M. Legeudre, *Études tironiennes*, appendice IV, p. 51-67, et complétée par M. Maurice Jusselin, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIX (1908), p. 193-200. Quelques-uns des manuscrits écrits entièrement ou partiellement en notes tironiennes ont été l'objet de publications spéciales, parmi lesquelles nous citerons : Wilhelm Schmitz, *Beiträge zur lateinischen Sprach- und Litteraturkunde*, Leipzig, 1877, in-8° ; *Monumenta tachygraphica codicis parisiensis latini 2718*, Hannovre, 1882, in-4° ; *S. Chrodegangi Metensis episcopi (742-60) regula canonicorum*, Hannovre, 1889, in-4° ; *Miscellanea Tironiana*, Leipzig, 1896, in-4° ; Oscar Lehmann, *Das tironische Psalterium der Wolfenbütteler Bibliothek*, Leipzig, 1885, in-8° ; Paul Legendre, *ouvrages cités*, et *Notes tironiennes du Vatic. lat. Reg. 846* (fol. 1 v° à 8 v°), dans *Mélanges Chatelain*, Paris, 1910, in-4°, p. 312-331 ; *Lectures tironiennes. Étude des « Miscellanea Tironiana » de W. Schmitz* (Vat. lat. Reg. 846), dans la *Revue des Bibliothèques*, 1911. Maurice Jusselin, *Der Verfall der tironischen Noten am Ende des 11 Jahrhunderts*, dans *Archiv für Stenographie* (Berlin, 1906, in-8°), p. 106-108 ; Augusto Cacurri, *La tachigrafia latina del cod. Vat. lat. 5750*, Roma, 1908, in-8° ; *La tachigrafia latina del cod. Vat. lat. 5757*, Roma, 1908 ; Giuseppe Ludovico Perugi, *Le note tironiane*, Roma, 1911, gr. in-8°.

lexiques carolingiens, mais qui, examinées de près, sont bientôt reconnues comme étant leurs prototypes, les formes intermédiaires entre celles que présentent les *Commentarii* du IXe siècle et celles qu'affectaient les notes à l'époque romaine [1]. Ces notes hiératiques, avec leurs radicaux et leurs terminaisons figurées selon des règles qui paraissent flottantes, sont toujours très difficiles à déchiffrer, on pourrait presque dire à deviner, car certaines lectures seraient impossibles sans l'aide du contexte et de la comparaison.

Sous Charlemagne, les règles de l'écriture tironienne furent définitivement fixées, et pendant le IXe siècle les notes furent bien connues et très employées. Au Xe siècle leur usage commence à se perdre, et nous n'en trouvons plus que par exception dans la première moitié du XIe siècle.

Nous connaissons environ 175 manuscrits renfermant des notes tironiennes. Les principaux furent écrits à Bobbio, Vérone, Corbie, Beauvais, Reims, Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Chartres, Fleury-sur-Loire, Saint-Mesmin de Micy, Tours, Saint-Martial de Limoges, Autun, Gellone, Metz, Saint-Amand, Laon, Trèves, Cologne. La plupart sont conservés à la Bibliothèque nationale (plus de 50), à Leyde (18), à Cologne (13), à Berne, au Vatican, à Vérone, à Berlin, au British Museum. Quelques-uns nous ont transmis des textes précieux comme les *Formulae imperiales e curia Ludovici Pii*, publiées une première fois par Dom Carpentier en 1747 dans son *Alphabetum tironianum seu notas Tironis*

1. Le mémoire d'Arthur Mentz : *Beiträge zur Geschichte der tironischen Noten*, dans l'*Archiv für Urkundenforschung*, t. IV (1912), p. 1-38, ne peut être lu que par les spécialistes en raison des arguments basés sur de fausses lectures que l'on y trouve à côté d'aperçus intéressants.

explicandi methodus et plus récemment par Wilhelm Schmitz sous le titre de *Monumenta tachygraphica codicis Parisiensis latini 7718* ; cependant, on doit avouer que les gloses écrites en notes ne sont pas toujours instructives. Celles qui accompagnent le texte d'écrivains célèbres ou très connus : Cicéron, Virgile, Horace, Ovide, Pline, Juvénal, Quinte-Curce, Juvencus, Sulpice Sévère, Boèce, Priscien, Palladius, Hygin, saint Augustin et autres Pères de l'Église ont au moins l'avantage de nous apprendre comment l'on comprenait ces auteurs dans les écoles carolingiennes ; mais les gloses sur la Bible, les formules pieuses, les répétitions du contexte écrit en lettres ordinaires manquent le plus souvent d'intérêt. Quant aux Psautiers écrits en notes tironiennes, ils sont curieux au point de vue paléographique et témoignent de la grande connaissance que l'on eut des notes au IX^e^ siècle. Enfin les notes tironiennes permettent quelquefois de retrouver l'origine d'un manuscrit.

A une époque ancienne, peut-être à la fin de l'Empire romain, on imagina de rendre moins compliquée l'écriture tironienne en supprimant l'étude des radicaux, des terminaisons et de leurs positions, et de considérer tous les mots comme une suite de syllabes en figurant chaque syllabe à l'aide du signe correspondant. Par exemple, au lieu d'écrire *su*(bsi)*d*(i)-*a*, à l'aide de deux signes, le radical *sud* et la terminaison *a*, on écrivit *sub-si-di-a* à l'aide de quatre signes.

Les premiers paléographes qui rencontrèrent des documents témoignant de cet usage ont pensé qu'ils se trouvaient en présence de plusieurs systèmes particuliers qu'ils ont appelés *tachygraphie syllabique italienne*, *ligurienne*, *française*, *espagnole ou wisigothique* selon le

pays d'origine des actes et manuscrits qu'ils connurent [1]. Il faut abandonner ces dénominations. Il n'y eut jamais qu'un seul système d'écriture syllabique, d'origine modeste, car tous les signes qui le constituent sont empruntés aux notes tironiennes. Les Romains employèrent les signes syllabiques que renfermaient leurs lexiques tironiens, d'abord ceux qui figuraient les terminaisons généralement syllabiques, puis tirèrent parti des signes des radicaux. La nouvelle écriture occupe plus de place, mais il n'y a plus de groupes compliqués, plus de terminaisons (ces signes accessoires qui se confondent entre eux quand les lignes sont serrées) ; enfin les signes se reconnaissent plus facilement lorsqu'ils sont déformés. L'étude de ce genre d'écriture offrait l'intérêt pratique de ne pas exiger de longs efforts. En effet, les notaires non pas eu besoin de connaître plus de 294 signes pour exprimer tous les mots

1. Sur l'écriture syllabique voyez : Julien Havet, *L'écriture secrète de Gerbert*, dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes rendus*, 4e série, t. XV (1887), p. 94-112 ; *La tachygraphie italienne du Xe siècle*, dans le même recueil, p. 351-375 ; *Charte de Metz accompagnée de notes tironiennes, 27 décembre 848*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIX (1888), p. 95-101 ; Carlo Cipolla, *La tachygraphie ligurienne au XIe siècle*, dans *Mélanges Julien Havet*, p. 87-96 ; Émile Chatelain, *La tachygraphie latine des manuscrits de Vérone*, dans *Revue des Bibliothèques*, t. XII (Paris, 1902, in-8°), p. 1-40 et t. XV (1905), p. 339 et suiv. ; Maurice Jusselin, *Monogrammes en tachygraphie syllabique italienne*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXVI (1905), p. 661-663 ; *Ein Monogramme in Silbentachygraphie*, dans *Archiv für Stenographie*, 1908, p. 8-9 ; Augusto Cacurri, *La tachigrafia syllabica latina*. Roma, 1908, in-8° : *La tachigrafia latina del cod. Vat. lat. 5757* ; Roma, 1908, in-8° ; *La tachigrafia latina del cod. Vat. lat. 5750* ; Roma, 1908, in-8° ; Luigi Schiaparelli, *Tachigrafia sillabica nelle carte italiane*, dans *Bulletino dell' Istituto storico italiano*, t. XXXI (Roma, 1910), p. 22 et suiv., et t. XXXIII (1912), p. 1 et suiv. (publication fondamentale renfermant la reproduction phototypique des chartes et souscriptions) ; *Note paleografiche. Segni tachigrafici nelle notae juris*, dans *Archivio stor. ital.*, t. LXXII, 2e partie, p. 241-254, et t. LXXIII, 1re partie, p. 245-275.

renfermés dans les 162 souscriptions et les 22 notices dorsales des chartes italiennes dont M. Schiaparelli a formé le recueil. A cause de leur simplicité ces signes n'ont presque pas varié jusqu'au XI^e^ siècle, tandis qu'à côté d'eux le système classique présente des transformations évidentes. Cette constatation nous permet de penser que le système syllabique, en plein usage à la fin du VI^e^ siècle et jouissant d'une certaine fixité, représente sans trop de modifications la forme qu'affectaient un assez grand nombre de très anciennes notes tironiennes à l'époque romaine.

L'état de nos connaissances ne permet pas de dire quand et par qui fut imaginé l'usage de cette écriture syllabique ; cependant, l'étude des trop rares documents qui nous restent nous incline à penser que ce système d'écriture est dû à l'ingéniosité des notaires obligés d'exprimer des noms propres, des formules juridiques nouvelles, des termes barbares qui n'avaient pas encore pénétré dans les lexiques. L'enseignement de l'écriture était alors lié à l'enseignement professionnel ; tandis que les scribes des manuscrits continuaient à écrire en notes tironiennes et à respecter les radicaux et les terminaisons, les notaires écrivaient à l'aide des signes syllabiques. L'usage ancien et l'usage nouveau étaient parallèlement observés : un texte d'Isidore de Séville fait allusion aux notes qui figurent soit les mots, soit les syllabes, et nous en trouvons la preuve évidente en examinant les manuscrits et les diplômes mérovingiens des VII^e^ et VIII^e^ siècles, dans lesquels l'écriture tironienne classique est employée concurremment avec l'écriture syllabique. En Italie, les notaires et quelques moines à leur exemple ont maintenu jusqu'au XI^e^ siècle l'usage courant de l'écriture syllabique. Nous en constatons l'emploi : dans

plusieurs manuscrits des VII^e et VIII^e siècles provenant surtout des bibliothèques de Bobbio et de Vérone ; dans des chartes italiennes sous forme de minutes, de souscriptions, de monogrammes, documents signalés pour la première fois par Julien Havet et définitivement étudiés par Luigi Schiaparelli ; dans les diplômes mérovingiens depuis 677 (15 septembre, Arch. nat., K 2, n° 11) ; dans deux diplômes du roi d'Italie Bérenger I^er ; dans des bulles des papes Nicolas I (863, 28 avril, Arch. nat., K 13, n° 10 [4]) et Sylvestre II (999 à 1002). Pour plus de commodité on fit même des *Commentarii* de notes syllabiques ; nous connaissons l'un d'eux d'après une copie du XVI^e siècle, elle-même de seconde main, conservée dans le manuscrit 58 de la Bibliothèque de Madrid. L'existence de ces *Commentarii* de notes syllabiques permit aux notaires italiens de se transmettre comme une tradition l'usage de ces notes qui, fixées dans le lexique, ne se transformèrent plus et supplantèrent en Italie le véritable système tironien. Ce dernier avait trouvé bon accueil en Gaule où les notes tironiennes paraissent avoir été de bonne heure aussi bien connues qu'à Rome. Dans les diplômes mérovingiens, nous rencontrons encore quelques souscriptions, œuvre sans doute de notaires de profession, écrites à l'aide des notes du lexique syllabique ; mais le système classique, plus spécialement connu des moines attachés à la chancellerie, fut bientôt le seul en usage, et, sous Charlemagne, tout monastère important eut dans sa bibliothèque un ou plusieurs *Commentarii* établis avec soin et renfermant des notes classiques au dessin précis.

Les treize mille notes tironiennes renfermées dans les *Commentarii* carolingiens ne permettaient pas encore d'exprimer tous les mots de la langue ; les mots rares,

les termes nouveaux, les noms propres d'origine germanique qu'il fallait écrire dans les diplômes ne s'y rencontraient pas ; aussi les scribes, tout comme les notaires de la chancellerie mérovingienne qui écrivaient en notes classiques, furent encore obligés de décomposer les mots en syllabes et d'exprimer chaque syllabe à l'aide du signe correspondant. Les scribes mérovingiens, qui ne connaissaient pas le lexique syllabique spécial créé par les notaires romains, et les scribes carolingiens, qui n'en avaient même plus le souvenir, trouvèrent dans les *Commentarii* qu'ils avaient sous la main les notes syllabiques dont ils avaient besoin ; ils eurent même l'ingéniosité de distinguer les mots ainsi exprimés à l'aide de syllabes en traçant au-dessus des signes qui les composaient un trait horizontal destiné à apprendre au lecteur qu'il devait unir dans sa pensée tous ces signes représentant un seul mot. Personne en France n'eut cependant l'idée de créer, à côté du système syllabique dont l'usage persistait en Italie, un nouveau système syllabique à l'aide de signes tirés du lexique carolingien parce que ce dernier était plus complet que les lexiques romains et surtout parce que l'usage des notes se perdit rapidement ; mais les scribes de notre pays se trouvant en présence d'une difficulté analogue à celle qui s'était présentée aux notaires romains l'avaient résolue de la même façon qu'eux.

Nous rencontrons des notes non seulement dans les manuscrits mais aussi dans les diplômes et dans les chartes [1]. Le plus ancien document connu renfermant

1. Sur les notes tironiennes dans les diplômes et les chartes voyez : Julien Havet, *Notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLVI (1885), p. 720 ; Maurice Jusselin, *Notes tironiennes dans les diplômes*, dans *Le Moyen-Age*, 1904, p. 478-487, et 1907, p. 121-134, et dans *Bibl. de l'École des*

des *notes tironiennes* est un diplôme de Clotaire II de l'année 625 (14 juin-15 juillet, Arch. nat., K 1, n° 7, *papyrus*) [1], le plus moderne est un diplôme de Philippe Ier, du 7 août 1067 (Archives d'Indre-et-Loire, H 306, 2) [2]. Quelques mentions en notes syllabiques se rencontrent dans les diplômes mérovingiens, particulièrement dans un acte de Thierry III du 11 septembre 677, mais c'est seulement dans les actes italiens que nous constatons l'usage persistant de ces signes depuis le 19 novembre 769 jusqu'au 14 décembre 1069 (*copie*, Bibl. nat., Moreau 283, fol. 61).

Il ne faut jamais négliger les mentions en notes que présentent les diplômes parce qu'elles renferment des renseignements très précieux sur l'organisation des chancelleries et la confection des actes. Les diplomatistes ont parfois pensé que l'emploi de l'écriture tironienne

Chartes, t. LXVI (1905), p. 361-389 ; *L'invocation monogrammatique dans quelques diplômes de Lothaire Ier et de Lothaire II*, dans *Le Moyen-Age*, 1907, p. 318-322 ; *Notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXVIII (1907), p. 481-508 ; *Tironiana. Le prétendu scribe d'un acte du synode de Pitres du 25 juin 861*, *ibid.*, p. 668-669 ; *Un diplôme original de Charles le Chauve du 8 novembre 846*, dans *Le Moyen-Age*, 1908, p. 14-26 ; *La garde et l'usage du sceau dans les chancelleries carolingiennes d'après les notes tironiennes*, dans *Mélanges Chatelain* (Paris, 1910, in-4°), p. 35-41 ; *La transmission des ordres à la chancellerie mérovingienne d'après les souscriptions en notes tironiennes*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LXXIV (1913), p. 67-73 ; *La chancellerie de Charles le Chauve d'après les notes tironiennes*, dans *Le Moyen-Age*, 2e série, t. XXIV (1922), p. 1-89. Michael Tangl, *Die tironischen Noten in den Urkunden der Karolinger*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. I (1907), p. 87-166, et *Forschungen zu Karolinger Diplomen. I. Tironiana und Konzeptfrage*, *ibid.*, t. II (1909), p. 167-177 ; Luigi Schiaparelli, *Tironische Noten in den Urkunden der Könige von Italien aus dem 9 und 10 Jahrhundert*, dans *Archiv für Stenographie*, 1906, p. 209-214.

1. Ph. Lauer et Ch. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, p. 4, pl. I.

2. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier* (Paris, 1908, in-4°), n° XXXIV, p. 103, et p. CLXXXIX ; Jusselin, *La chancellerie de Charles le Chauve*, dans *Le Moyen-Age*, 1922, p. 3.

dans les actes était une précaution prise contre les faussaires, mais cette opinion paraît peu fondée si l'on songe que les notes, couramment enseignées dans les écoles, étaient bien connues et pouvaient être facilement lues et imitées. La raison de l'usage des notes dans les diplômes est tout autre. Les notes tironiennes ont été employées dans les diplômes pour énoncer l'accomplissement des opérations qui aboutissaient à la réalisation complète de la volonté du souverain sous la forme matérielle d'un parchemin pourvu du sceau. Ces opérations étaient accomplies par divers personnages et particulièrement les notaires ; l'accomplissement de chacune d'elles donnait au diplôme toute sa valeur, mais ce travail de chancellerie avait un caractère extérieur et était par lui-même étranger à l'objet même du diplôme exprimé dans la teneur de l'acte ; aussi les notaires pensaient-ils bien faire en rendant le moins visible possible ce témoignage de leur travail préparatoire. L'emploi des notes tironiennes répondait tout à fait à leur désir puisqu'il permettait de rendre évidente à première vue la distinction qu'ils entendaient établir entre ces indications spéciales et la teneur de l'acte suivie des signes de validation. En un mot, les mentions en notes dans les diplômes sont une *justification pour la responsabilité des chancelleries*, elles ont le même caractère que ces mentions *extra sigillum* que nous rencontrons fréquemment dans les documents diplomatiques depuis la fin du XIII^e^ siècle. Les registres de la grande chancellerie de France, en signalant l'existence de ces mentions à l'aide des mots : *Sic signatum extra sigillum*, avertissent qu'il ne faut pas les confondre avec des signes de validation et qu'elles ne font pas partie de la teneur des chartes. Les notaires carolingiens auraient pu employer une for-

mule analogue pour annoncer les mentions en notes tracées sur les diplômes.

Les travaux successifs de Kopp, Sickel, Tardif, Havet, Jusselin, Schiaparelli et Tangl ont fait connaître le sens des souscriptions en notes que renferment les diplômes carolingiens [1]. Les mentions de même nature visibles sur les diplômes des rois mérovingiens réclameront encore bien des efforts, mais les notes qu'elles contiennent nous ont déjà appris que le maire du palais intervenait souvent pour faire expédier les diplômes (*ordinante Ebroino*, *ordinante Pippino majore domus*), et nous ont parfois fait connaître le nom de celui qui avait transmis les ordres au référendaire (*per anolo Grimoaldi majore domus*). Au temps de Louis le Pieux, de Lothaire et de Louis le Germanique les heureux effets de la réforme de l'enseignement se font sentir dans les diplômes, et les notaires, experts dans l'art d'écrire en notes, donnent à l'aide de ces signes insérés dans la ruche qui suit leur souscription et aussi dans d'autres parties du diplôme, particulièrement à la fin du texte, de nombreux renseignements sur la procédure suivie pour l'expédition de l'acte. Ainsi, nous lisons en notes dans la ruche d'un diplôme de Louis le Pieux du 14 octobre 829 (Archives de l'Aude) : *Me-gi-na-rius notarius ad-vicem F-re-du-gi-si recognovi et subscripsi. Ber-nar-dus impetravit. Magister ita fieri et firmare jussit et Dur-an-dus sigillavit.*

Dès le dernier quart du IX^e^ siècle, les notes deviennent rares dans les diplômes, et à partir du X^e^ siècle elles

1. Le travail précité de Jusselin, *La chancellerie de Charles le Chauve...*, est la synthèse de ce qu'apprennent, au point de vue de la diplomatique, les mentions en notes tironiennes des diplômes émanés de toutes les chancelleries carolingiennes.

sont une exception. Des notaires, surtout en Allemagne, dans les diplômes d'Henri Ier (916-936) et d'Otton le Grand (936-973), imitent les signes qu'ils ont vus sur les actes antérieurs. En France, nous constatons une imitation analogue en 1067, mais après cette date, les notes tironiennes ne se rencontrent plus dans les diplômes. Il ne faut pas confondre ces imitations faites dans des actes authentiques avec les œuvres des faussaires qui ont essayé de reproduire les ruches des diplômes dont ils falsifiaient la teneur. Dans un diplôme faux, on doit toujours tenir compte des notes quand elles n'ont pas été complètement déformées ; elles permettent de trouver quel est le diplôme authentique qui a servi de modèle au faussaire.

Les notes tironiennes n'ont pas été seulement en usage dans les chancelleries royales. Dès le VIIe siècle, mais surtout au IXe, nous trouvons des notes dans des actes expédiés par les chancelleries épiscopales et abbatiales et dans les actes privés.

Dès l'époque mérovingienne, les archivistes des grandes abbayes, à Reims, à Saint-Denis, à Tours, ont utilisé des notes tironiennes pour inscrire au dos des actes certaines mentions utiles au classement. Toutes les annotations ainsi placées au dos des actes ne doivent cependant pas être assimilées à des cotes d'archives. Les unes, placées quelquefois au recto et sur le bord du parchemin, servaient à reconnaître le parchemin préalablement choisi pour la mise au net de la minute de l'acte ; d'autres, plus étendues, sont de véritables minutes. Des minutes de ce genre écrites entièrement en notes syllabiques ont été découvertes au dos de chartes italiennes du VIIIe au XIe siècle. A la même époque, à Metz, un notaire a écrit au dos d'une charte du 27 décembre 848

en notes tironiennes ordinaires et en notes syllabiques [1] un résumé précédé du signe tironien : *compendium*, que quelques-uns considèrent comme une minute, bien que la teneur de ce texte ne renferme pas toutes les indications utiles pour la rédaction de l'acte.

Dans la première moitié du XI^e^ siècle quelques moines, comme Adhémar de Chabannes (mort en 1036), ont encore su les notes tironiennes, mais à la fin de ce siècle elles furent complètement délaissées. Aucun document daté postérieur à 1069 n'a été signalé comme renfermant des notes. Le plus ancien document daté contenant des notes étant un diplôme de Clotaire II de l'année 625, on voit que les documents capables de nous fournir des renseignements absolument précis sur la paléographie des notes tironiennes s'échelonnent seulement sur un court espace de 444 ans. Les notes disparaissent au moment où l'on commence à écrire couramment en langue vulgaire dans les écoles. Le manuscrit 521 de Valenciennes, originaire de Saint-Amand, porte sur son feuillet de garde un fragment d'une explication parénétique de Jonas. Dans ce texte, moitié latin, moitié français, souvent écrit en notes tironiennes, plusieurs désinences françaises sont exprimées au moyen des signes tironiens employés pour figurer les terminaisons latines. Quoique curieux, ce texte n'a pas, à notre avis, une très grande valeur philologique, parce que l'auteur s'est fondé sur un rapprochement de son et de forme entre les finales latines et françaises, qui ne peut être qu'approximatif.

Quelques vestiges des notes tironiennes sont cependant restés dans l'écriture ordinaire après le XI^e^ siècle ; ce sont

1. Voy. le mémoire de Julien Havet, cité plus haut, p. 124, n. 1.

les signes qui servaient à exprimer les mots ou syllabes très usuels comme *et*, *est*, *enim*, *id est*, *autem*, *us*, *vel*, *con*, mais, après le XII^e^ siècle, ces derniers vestiges sont oubliés et seuls restent, plus ou moins déformés, les signes *con*, *et*, *us*.

§ 2. — *Abréviations par sigles.*

L'abréviation par sigle n'est qu'un mode de l'abréviation par suspension.

On appelle sigle une lettre isolée qui représente le mot dont elle est l'initiale.

Les sigles ont été employés dans les inscriptions latines :

A = *annus*
C = *consul*

Les formules sont généralement représentées par une série de sigles :

MP = *millia passum*
DDPP = *decurionum decreto pecunia publica*
VSLM = *votum solvit libens merito*

Les sigles redoublés indiquent le pluriel :

DDNN = *domini nostri*

Des inscriptions les sigles ont passé dans les plus anciens manuscrits, et tout d'abord dans les manuscrits juridiques [1].

Dans les manuscrits littéraires antérieurs au IX^e^ siècle on ne rencontre que quelques sigles consacrés par un

1. Voyez un tableau des principales abréviations des manuscrits juridiques les plus anciens, dans Steffens, éd. fr., p. XXXIII.

antique usage. Cependant quelques sigles nouveaux apparaissent dans les livres ecclésiastiques, tels que :

FF = *fratres*
SS = *sancti*

Au moyen âge, les sigles ont été surtout employés pour la citation des textes de l'Écriture qu'on supposait connus du lecteur [1], et pour la transcription des formules dans les registres.

Voici quelques exemples tirés des registres pontificaux du XIII[e] siècle [2] :

a. s. = *apostolica scripta* dans la formule *per apostolica scripta mandamus*
e. m. = *eundem modum* dans la formule *in eundem modum*
f. n. = *fratre* ou *fratri nostro*
f. u. = *fraternitati vestre*
s. = *scripti* dans la formule *presentis scripti patrocinio communimus*

Les noms propres sont souvent abrégés par sigles ; on ne saurait indiquer la valeur de ces sigles, car *W.*, par exemple, peut signifier *Wido* aussi bien que *Willelmus*.

Les sigles sont ordinairement placés entre deux points.

Quand une lettre était adressée à un fonctionnaire en raison de ses fonctions et non pas de sa personne, souvent son nom n'était pas exprimé. Dans certaines chan-

1. Reusens, *Éléments de paléographie*, p. 123.

2. Voyez R.-A. de la Braña, *Siglos y abreviaturas latinas que se usan en los documentos pontificios* ; Leon, 1884, in-8°. Rodenberg a donné une liste des formules les plus fréquemment employées par les notaires de la chancellerie pontificale, dans *Epistolæ sæculi XIII e regestis pontificum romanorum selectæ*, t. I (Berlin, 1883, in-4°), p. 25 (*Monumenta Germaniæ historica*).

celleries, on le remplaçait par deux points ; c'était un usage constant à Rome au XIII^e siècle. Un grand nombre de bulles débutent par des adresses analogues à celle-ci : *Gregorius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri.. episcopo Parisiensi, salutem et apostolicam benedictionem.* Cela veut dire que le pape écrit non pas à tel ou tel évêque de Paris, mais à l'évêque de Paris quelle que soit la personne qui occupe le siège épiscopal.

Dans les *monstres* de chevaliers des XIV^e et XV^e siècles, c'est-à-dire dans les procès-verbaux où étaient consignés les noms des gens d'armes et la couleur de leurs chevaux, les sigles *q. c. j.* signifient *queue, cringne, jambes.*

Le petit dictionnaire des abréviations placé à la fin de ce volume contient l'interprétation des sigles les plus usités au moyen âge.

§ 3. — *Abréviations par suspension.*

L'abréviation par suspension est celle qui consiste à laisser un mot inachevé. Par exemple :

an	= *ante*	it	= *item*
ap	= *apud*	libr	= *libras*
aut	= *autem*	oct	= *octobris*
cap	= *caput* ou *capitulum*	quid	= *quidam*
den	= *denarios*	sol	= *solidos*
in	= *inde*	un	= *unde*

Ces mots ainsi abrégés sont ordinairement surmontés d'un signe, trait horizontal ou vertical, placé à la fin du mot ; ou bien, quand la dernière lettre a une haste montante ou descendante, celle-ci est barrée transversalement. Il arrive encore qu'on barre ou qu'on boucle le pied des lettres *n* ou *m*.

On signale encore l'inachèvement du mot par un point

placé après la dernière lettre ; c'est même la pratique la plus ancienne, celle qu'on trouve dans les manuscrits d'écriture onciale.

Il est évident qu'on ne peut donner aucune règle pour la solution de ces abréviations.

Cependant les adjectifs terminés en *ensis* sont toujours écrits *-en̄*. Ainsi :

parisien̄ = *parisiensis*, *parisiensi*, *parisiensem*, etc.

Dans les documents français des XIV^e^ et XV^e^ siècles, où l'abréviation par suspension a été très employée, la terminaison *en̄* indique généralement un participe présent :

conten̄ = *contenant*
lieuten̄ = *lieutenant*

r̄ à la fin d'un verbe indique la terminaison *-runt* :

amar̄ = *amarunt*

Les génitifs en *orum* ou *arum* s'abrègent toujours par la suppression des lettres *um*, suppression qu'on indique en tranchant par une barre inclinée, souvent en forme de 7, le pied de l'*r*.

Mais on trouve aussi :

co℞ = *coram*
antecesso℞ = *antecessoris*, *antecessori*, *antecessorem*, etc.

ū est souvent employé pour *-vit* :

amaū = *amavit*

Mais on doit prendre garde que *ū* a le plus souvent la valeur de *um*, comme on le verra au § 6.

Les abréviations par suspension sont très fréquentes dans les actes français des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

§ 4. — *Abréviations par contraction.*

Nous appelons abréviations par contraction celles que certains paléographes appellent abréviations par suppression de lettres ou encore sigles composés.

Nous en avons indiqué plus haut l'origine [1].

Ce mode d'abréviation consiste dans la suppression, à l'intérieur du mot, d'une ou plusieurs lettres.

Un signe, qui d'ordinaire consiste en un trait horizontal placé au-dessus du mot abrégé, avertit le lecteur qu'il y a suppression de lettres.

Dans les abréviations par contraction les plus anciennes, la suppression des lettres porte toujours sur les voyelles à moins que celles-ci ne soient initiales ou finales. Ainsi :

D$\overline{\text{ns}}$ = *Dominus*
s$\overline{\text{cs}}$ = *sanctus*
ep$\overline{\text{s}}$ = *episcopus*
sp$\overline{\text{s}}$ = *spiritus*

En ce qui concerne ces deux derniers mots, le plus souvent au XIII^e^ siècle, l'*s* finale est figurée par un *c*, c'est-à dire par un sigma grec de forme lunaire.

Par imitation, on a étendu l'emploi de cette *s* en forme de *c*. On trouve :

t$\overline{\text{pc}}$ = *tempus*
omp$\overline{\text{c}}$ = *omnipotens*

L'usage des lettres grecques se conserva dans les

1. Voyez ci-dessus, p. 111 et suiv.

manuscrits latins pour exprimer *Iesus Christus* [1]. Les manuscrits en lettres capitales antérieurs au IXe siècle donnent IHS XPS, et à partir du IXe siècle, souvent :

Puis les scribes ne comprenant plus la valeur de l'H le remplacèrent dans l'écriture minuscule par une *h*.

On eut pendant tout le moyen âge

Souvent une voyelle seule est laissée de côté comme dans :

angēli	= *angeli*	mltī	= *multi*
apd	= *apud*	simt	= *simul*
bēn	= *bene*	tlī	= *tali*
-blis	= *-bilis*	-tm	= *-tum*
-dm	= *-dum*	-tō	= *-tio*
fcit	= *facit*	ūl	= *vel*

Pour certains mots, la première et la dernière lettre étaient seules conservées, comme :

ad	= *aliud*	ms	= *minus*
ca	= *causa*	nc	= *nunc*
ds	= *Deus*	no	= *numero*
ee	= *esse*	nr	= *noster*

1. Voyez ci-dessus, p. 113.

$\overline{\text{fr}}$ = *frater*	$\overline{\text{pr}}$ = *pater*
$\overline{\text{hc}}$ = *hoc*	$\overline{\text{qo}}$ = *questio*
$\overline{\text{ho}}$ = *homo*	$\overline{\text{ro}}$ = *ratio*
$\overline{\text{io}}$ = *ideo*	$\overline{\text{tm}}$ = *tum*
$\overline{\text{mr}}$ = *mater* et *martyr*	$\overline{\text{tn}}$ = *tamen*

La contraction ne s'applique quelquefois qu'à la fin du mot. Ainsi la syllabe *sunt* s'abrège $\overline{st}$, dans :

inst = *insunt*
superst = *supersunt*

La terminaison *runt* s'abrège $\overline{rt}$ dans :

dixert = *dixerunt*
fuert = *fuerunt*

La terminaison *liter* s'abrège ŧr dans :

aŧr = *aliter*
pluraŧr = *pluraliter*

Enfin, on trouve quelquefois :

-ct = *-cunt*

La finale *atio* s'abrège par $\overline{ao}$, et les finales *ationе* et *ione* par $\overline{oe}$.

Ainsi :

generaō = *generatio*
oroe = *oratione*
oroes = *orationes*
raoe = *ratione*
receptoe = *receptione*

D'une façon analogue, la terminaison *ation* si fréquente en français est remplacée par les lettres *aon*.

Ainsi :

obligaon = *obligation*

Dans les substantifs, adjectifs ou verbes abrégés par contraction, les désinences sont toujours conservées. Voici un exemple de déclinaison d'un adjectif abrégé par contraction :

Singulier.

MASCULIN		FÉMININ	NEUTRE
scs	= *sanctus*	sca	scm
sci	= *sancti*	scæ (*ou* sce)	sci
sco	= *sancto*	scæ (*ou* sce)	sco
scm	= *sanctum*	scam	scm
sce	= *sancte*	sca	scm
sco	= *sancto*	sca	sco

Pluriel.

sci	= *sancti*	scæ (ou sce)	sca
scorum	= *sanctorum*	scarum	scorum
scis	= *sanctis*	scis	scis
scos	= *sanctos*	scas	sca
sci	= *sancti*	scæ (*ou* sce)	sca
scis	= *sanctis*	scis	scis

Cette façon d'abréger par contraction fut pratiquée dans les manuscrits en langue française. Généralement les abréviations des mots français sont calquées sur celles des mots latins qui leur correspondent.

Ainsi :

lr̄as	= *litteras*	lr̄es	= *lettres*
pntes	= *presentes*	pntes	= *présentes*
nr̄e	= *nostre* (pour *nostræ*)	nr̄e	= *nostre*
dce	= *dicte* (pour *dictæ*)	dce	= *dicte*
bn	= *bene*	bn	= *bien*
fre	= *fratre*	fre	= *frère*

L'application des abréviations latines à la notation de sons français est une source d'embarras continuels pour les éditeurs de textes français. L'on pourra rencontrer le participe féminin *dite* abrégé *dc̄e* par un scribe qui, lorsqu'il écrit le mot en toutes lettres, lui donne la forme correcte *dite*. Aussi, lorsqu'on publie un document français et qu'on n'a pas la compétence nécessaire pour en établir l'orthographe, est-il bon d'en reproduire les abréviations ou d'imprimer en italiques les lettres qui sont remplacées par des signes abréviatifs. C'est là le seul moyen de fournir aux historiens de notre langue des matériaux dont ils puissent tirer parti. Du reste l'usage abusif des abréviations latines dans les manuscrits français a eu sur l'orthographe française une grande influence. *Mlt* qui en latin se lisait *multum* doit se lire en français *mout* ; mais la présence de l'*l* dans cette abréviation a amené l'introduction dans le mot français d'une *l* adventice et donné naissance à l'orthographe *moult*.

§ 5. — *Abréviations par lettres suscrites.*

On appelle abréviation par lettres suscrites le mode

d'abréger qui consiste à écrire au-dessus d'une lettre une autre petite lettre pour indiquer soit la suppression d'une lettre intermédiaire, soit la terminaison du mot.

Ce procédé n'est donc à l'origine qu'une variété de l'abréviation par contraction. On conserve la lettre initiale ou bien les premières lettres, au-dessus desquelles on écrit la dernière lettre ou les deux dernières lettres.

Ainsi :

ap = *apostolica*	t = *tibi*
g = *gratia*	u = *ubi*
p = *præterea*	R = *Raymundum*
s = *supra*	m = *modo*
sen = *senescallia*	u = *vero*
G = *Guillelmi*	X = *Christo*
pu = *publici*	abb = *abbas*
s = *sibi*	omp = *omnipotens*

Les voyelles sont plus souvent suscrites que les consonnes. Dans ce cas, *a*, *e*, *i*, *o*, *u* expriment les sons *ra*, *re*, *ri*, *ro*, *ru* ou *ar*, *er*, *ir*, *or*, *ur*. Les consonnes au-dessus desquelles se placent le plus ordinairement les voyelles sont : *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *p*, *t*, *v*.

Voici quelques exemples :

cnis = *carnis*

pvitas = *pravitas*

cavit = *creavit*

$\overset{e}{\text{psentes}} = \textit{presentes}$

$\overset{i}{\text{cca}} = \textit{circa}$

$\overset{i}{\text{cmen}} = \textit{crimen}$

$\text{pc}\hat{\text{i}}\text{pium} = \textit{principium}$

$\overset{i}{\text{ta}} = \textit{tria}$

$\overset{i}{\text{cc}}\text{um}\overset{i}{\text{scpti}} = \textit{circumscripti}$

$\overset{o}{\text{ret}} = \textit{retro}$

$\overset{o}{\text{intspicere}} = \textit{introspicere}$

$\overset{u}{\text{ccis}} = \textit{crucis}$

$\overset{u}{\text{pdens}} = \textit{prudens}$

Cependant la suscription d'une lettre indique aussi, mais plus rarement, la suppression d'une lettre autre que *r*.

Ainsi :

$\overset{o}{\text{agscere}} = \textit{agnoscere}$

Signalons la signification toute spéciale des abréviations suivantes :

$\overset{a}{\text{g}} = \textit{erga}$

$\overset{i}{\text{g}} = \textit{igitur}$

$\overset{o}{\text{g}} = \textit{ergo}$ [1]

1. Sur les abréviations des mots *ergo* et *igitur*, voyez : Lindsay, *The Abbreviation-symbol of ergo, igitur*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, t. XXIX (1912), p. 56-64.

L'*u* n'est jamais suscrit au *q* ; car, placées au-dessus de cette consonne, les autres voyelles doivent se rendre par *ua*, *ue*, *ui*, *uo*.

$$\overset{a}{q} = qua$$
$$a\overset{a}{q} = aqua$$
$$\overset{e}{q} = que$$
$$\overset{i}{q} = qui$$
$$q\overset{o}{d} = quod$$

Des voyelles peuvent être suscrites à d'autres voyelles : dans ce cas, elles indiquent ordinairement la terminaison, comme dans :

$$\overset{a}{a} = anima$$
$$\overset{i}{a} = alicui$$

Mais on a aussi :

$$a\overset{i}{q}bus = aliquibus$$
$$a\overset{o}{d} = aliquod$$

Le *c* au-dessus d'une autre consonne se lit *ec* ou *ic*. Ainsi :

$$\overset{c}{n} = nec$$
$$p\overset{c}{c}are = peccare$$
$$\overset{c}{h} = hic$$

Les consonnes *m*, *r* et *t* placées au-dessus de la ligne et à la fin des mots remplacent les terminaisons *um*, *er* ou *ur*, *it*.

La suscription d'une lettre n'indique pas toujours une abréviation. C'est ainsi qu'on a vu plus haut que dans la minuscule mérovingienne, l'*a* et l'*u* étaient fréquemment écrits au-dessus de la ligne.

Pareillement, après l'époque carolingienne, l'*s* s'écrit souvent au-dessus de la ligne sans qu'il y ait aucune lettre supprimée :

plure^{s} = *plures*

vi$^{\cdot}$ = *vis*

depocit$^{\cdot}$ = *deposcit*

§ 6. — *Abréviations par signes spéciaux.*

Les scribes du moyen âge ont employé, pour remplacer les lettres ou les syllabes supprimées, un certain nombre de signes.

I

La forme normale du premier signe est celle d'un trait horizontal. Originairement ce trait n'était pas la marque spéciale des mots abrégés ; les scribes grecs surmontaient ainsi d'un trait certains mots écrits en toutes lettres, par exemple les mots étrangers intercalés dans le texte grec, et, dans les papyrus magiques, les *nomina mystica* ; c'était simplement une façon d'appeler l'attention sur ces mots, de les souligner. Or, dans les textes grecs, les mots hébraïques, les noms propres et

spécialement la transcription du tétragramme furent surmontés d'un trait, ce qui amena, quand on traduisit le tétragramme par $\overline{\Theta C}$ ou $\overline{KC}$, à mettre un pareil trait au-dessus de ces abréviations et même au-dessus de ces mots écrits $\overline{\Theta EOC}$ et $\overline{KYPIOC}$. Pareillement, dans des manuscrits latins on trouve $\overline{DEVS}$ [1].

D'autre part, dans les inscriptions latines, à partir du IIe siècle apr. J.-C., on gravait un trait horizontal au-dessus d'un groupe de lettres représentant un mot abrégé par suspension : $\overline{AVG}$ = *augustus*, $\overline{IMP}$ = *imperator*. C'était comme un avertissement au lecteur [2].

On comprend donc que, de bonne heure, dans les manuscrits, le trait horizontal soit devenu exclusivement la marque d'une abréviation.

Puis, dans les manuscrits d'écriture capitale ou onciale on l'employa à la fin des lignes pour remplacer les lettres M ou N. Ainsi devint-il le suppléant de ces deux lettres, quelque place qu'elles occupassent dans le mot.

Ce signe abréviatif était désigné au moyen âge par les mots *titulus*, *titula*, *titella*, d'où le mot espagnol *tilde*. Dans le latin du moyen âge, *titulare* veut dire *abréger* [3].

La forme de ce signe a beaucoup varié. La forme normale est un trait horizontal, mais qui se relève ou s'abaisse plus ou moins à ses extrémités. Dans les actes du XIe au XIIIe siècle, il a souvent la forme d'un 8 ouvert par le bas. Voici d'ailleurs divers exemples de ce signe relevés dans des manuscrits et chartes de différentes dates :

1. Traube, *Nomina sacra*, ch. III, § 4, *Der Kontraktionsstrich*, p. 45-52.
2. Cf. Schiaparelli, *Note paleografiche*, dans *Archivio storico italiano*, t. LXXIII (1915), p. 269 et suiv.
3. Wattenbach, *Schriftwesen*, 3e édit., p. 293.

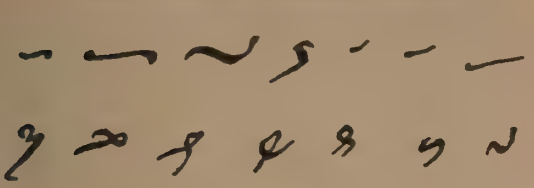

Ce signe est le plus général et le plus usité ; il a la signification la plus large. Placé au-dessus d'un mot, il indique très souvent que ce mot est abrégé soit par contraction, soit par suspension, et rien de plus. Mais, non moins souvent, il remplace l'*m* ou l'*n* supprimée avant ou après la lettre au-dessus de laquelle il est placé.

Ce signe, quelle que soit sa forme, ne pouvait être superposé qu'à des lettres ne s'élevant pas au-dessus de la ligne : quand il s'agissait de lettres telles que *b*, *h*, *l*, on tranchait la haste par un trait plus ou moins recourbé, comme on pourra s'en rendre compte en jetant les yeux sur notre dictionnaire d'abréviations.

II

Le second signe, qui d'ordinaire tient lieu des syllabes *er*, *ir*, *re*, *ri*, ou même simplement de la lettre *r*, se rapproche par sa forme du chiffre 7, comme dans les deux exemples suivants :

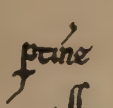 = *pertinere*

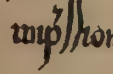 = *impressione*

Dans beaucoup de manuscrits les deux signes nos I et II se confondent. Ainsi, dans le mot *vehementer*, tel qu'il est figuré ci-dessous, deux traits de même forme servent

à marquer l'un l'abréviation d'*en*, l'autre l'abréviation d'*er* ; de même, dans *specialiter*, deux virgules contournées sont employées l'une pour marquer l'abréviation par contraction de la première partie du mot, l'autre pour remplacer la finale *er* ; enfin, dans *infirmatione*, l'*n* est indiqué par une sorte de 7 :

= *vehementer*

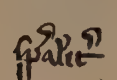 = *specialiter*

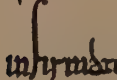 = *infirmatione*

Au xv^e^ siècle, les deux signes n^os^ I et II sont liés à la lettre à laquelle ils sont superposés. Ils consistent en un trait qui, partant de la tête ou quelquefois du pied de la lettre, se recourbe au-dessus d'elle.

= *manière*

= *première*

III

Le signe n° III qui ressemble à un 9, et qui originairement remplace la syllabe *us* à la fin des mots, n'est autre chose que la note tironienne de la terminaison *us*.

Dans les manuscrits d'écriture capitale ou onciale, la syllabe *us* était abrégée par un ou deux points :

b. = *bus*
b: =

ou encore par un point et virgule.

Dans les plus anciens manuscrits où apparaît le signe *9* pour *us*, il a la forme d'une apostrophe, puis il affecte des formes diverses :

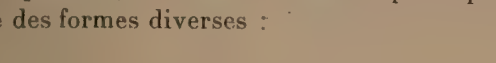

A la fin des mots, après une voyelle, du x^e^ au xii^e^ siècle, ce signe remplace souvent simplement l'*s* [1].

Ainsi :

spera^{9} = *speras* *aprili*^{9} = *aprilis*
rectore^{9} = *rectores* *anno*^{9} = *annos*
filiu^{9} = *filius*

Bien que ce ne soit guère qu'au x^e^ siècle et jusqu'au xii^e^ siècle inclus que cet emploi d'*9* soit fréquent, on en trouve déjà des exemples dans une charte de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés du 3 septembre 790 [2].

Dans certains manuscrits, par exemple le manuscrit du *Liber Floridus*, la charte de 790, ci-dessus mentionnée, une charte de Florence [3] de 1076, une charte de Vérone [4] du 7 janvier 1139, une lettre de Didier [5], abbé du Mont-Cassin, à saint Pierre Damien, le même signe est employé tantôt pour *us*, tantôt pour *s*.

Un *p* suivi de *9* signifie *post* :

p^{9} = *post*

1. Voyez L. Delisle, *Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVIII (1906), p. 584-585 ; Delisle et Traube, *De l'emploi du signe abréviatif 9 à la fin des mots*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXVII (1906), p. 591-592.
2. R. P[oupardin], *A propos de l'abréviation 9 = S*, *Ibid.*, t. LXVIII (1907), p. 426-427.
3. Vitelli et Paoli, *Collezione fiorentina*, pl. 21.
4. Monaci, *Archivio paleografico italiano*, t. II, pl. 27.
5. Piscicelli Taeggi, *Paleografia artistica di Monte Cassino*, pl. XXXVI.

Dans certains manuscrits le signe *9* a une signification générale. Ainsi on le trouve employé dans un même livre pour *ur*, *os* et *us*.

Le ; dont nous avons signalé l'usage dans les manuscrits en onciale, se rencontre encore au XII^e^ siècle. Ainsi, dans une charte de 1109, on trouve, pour exprimer *us*, l'emploi simultané du ; et du *9*.

A partir du XI^e^ siècle, le ; est souvent remplacé par une sorte de *z* (*ȝ*).

Le ; et le *ȝ* sont employés surtout après un *b*, dans les terminaisons en *bus*.

IV

Le signe n° IV, dont la forme se rapproche de celle du chiffre 2, tient la place de la syllabe *ur*.

On l'emploie indifféremment dans le corps des mots ou à la fin ; il est toujours écrit au-dessus de la ligne :

Dans les documents français, ce signe est souvent mis pour *or*.

V

Le cinquième signe, qui est comme le n° III, une note tironienne, a, dans les manuscrits les plus anciens, la forme d'un C retourné (Ↄ), et dans les manuscrits des XII^e^ et XIII^e^ siècles, celle d'un *9*. Il est toujours écrit sur la ligne. On l'emploie indifféremment au commencement, au milieu ou à la fin des mots.

Il signifie *con* et aussi *com, cum, cun*.

VI

Le signe nº VI a souvent, dans les manuscrits d'écriture onciale, la figure d'un point ou de deux points ; puis les deux points ont été remplacés par un point et virgule qui, à partir du XIe siècle, se transforme souvent en une sorte de *ʒ* ou de *z*. Ce signe ne s'emploie qu'à la fin d'un mot.

Il en a été question plus haut. Nous avons dit qu'il remplaçait *us*, surtout après le *b* [1].

Q suivi de ce signe signifie *que*. Ainsi :

= *que*, = *quoque*

Il arrive même que ce seul signe tient lieu du mot *que*. Ainsi, on trouve :

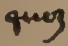 = *quoque*, = *atque*

Il remplace encore la syllabe *et* à la fin des mots, comme dans :

= *set* pour *sed*, = *habet*

et plus rarement *est*, comme :

= *prodest*, = *pręest*

Du XIVe au XVIe siècle, ce signe est usité pour *m*. Ainsi :

taʒ = *tam*, bonuʒ = *bonum*,
iteʒ = *item*, ecc̄liaʒ = *ecclesiam*

En français, il remplace quelquefois la finale *ment*.

1. Voyez ci-dessus, signe nº I, p. 148-150.

VII

L'infinitif *esse* est ordinairement abrégé $\overline{ee}$, mais on a eu recours aussi à la note tironienne ⎓, devenue :

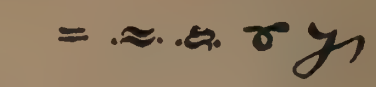

Ce signe peut être employé dans le corps des mots. Ainsi :

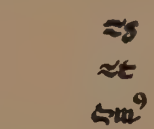

esses
esset
essemus

Un trait horizontal, ou légèrement inçliné, entre deux points, est l'abréviation du mot *est* :

On trouve encore au xv^e^ siècle :

VIII

La note tironienne de la conjonction *et* a, elle aussi, passé dans la minuscule au moins depuis le x^e^ siècle. Elle y a pris des formes variées :

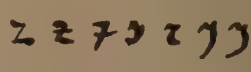

Concurremment à ce signe, et plus fréquemment du IX^e^ au XII^e^ siècle, la ligature & de l'écriture mérovingienne est restée en usage — et même jusqu'à nos jours — pour représenter soit la conjonction *et*, soit la syllabe *et* dans le corps et à la fin des mots.

La note ⁊ et la ligature & surmontées d'un trait horizontal sont employées pour *etiam*.

La ligature d'*et* surmontée d'un trait horizontal peut encore, mais très rarement, signifier *eter*. Ainsi, au IX^e^ siècle,

= *eternam*

§ 7. — *Remarques sur quelques lettres.*

Nous réunissons dans ce paragraphe quelques lettres accompagnées de signes abréviatifs qui se rencontrent fréquemment dans les manuscrits. Ces lettres figurent dans le dictionnaire qui termine ce volume. Mais il nous semble utile, en raison de leur importance, d'y insister particulièrement. Il convient de les connaître avant d'aborder la lecture des manuscrits.

$\bar{a}$ qui régulièrement remplace les syllabes *am* ou *an* signifie exceptionnellement *aut*, ou encore *annus* dans la formule $\bar{a}$. $\overline{m}$. đ. *annos*, *menses*, *dies* ou *diebus*.

$\bar{A}$ = *antiphona*, qui s'abrège aussi $\overline{AN}$.

ƀ = *ber*, et quelquefois, à la fin des mots, *bis*, comme dans urƀ = *urbis*, noƀ = *nobis*.

$\bar{c}$ = *con*, *cum*, et quelquefois *cen* ou *cer*. Dans les nécrologes il signifie *conversus*, et dans les calendriers *confessor*.

$\bar{e}$ = *est*.

ę = *æ* ou *œ*.

Dans la capitale antique les lettres *A* et *E* de la diphtongue *ae* sont séparées. Mais déjà dans l'écriture onciale, par exemple dans le manuscrit de Tite Live, lat. 5730 de la Bibliothèque nationale, qu'on attribue au Ve siècle, on trouve les lettres A E liées Æ [1]. Dans l'onciale du VIIe siècle, puis dans la minuscule, on a négligé le trait courbe supérieur de l'*a*, et la boucle inférieure est peu à peu tombée sous l'*e* [2]. La boucle s'est transformée soit en un crochet, soit en un simple trait plus ou moins courbé.

Dans les manuscrits de l'époque carolingienne, l'usage d'*ae* s'est généralement conservé. Mais au Xe siècle apparaît fréquemment *ę* à la place d'*ae*. Dans la première moitié du XIe siècle, on emploie concurremment *ae* et *ę*. Dans la seconde moitié du même siècle, *ę* domine. Au XIIe siècle, *ae* est très exceptionnel ; on ne rencontre guère que *ę* et *e*.

Au XIIIe siècle, la diphtongue *æ* a complètement disparu ; c'est toujours un *e* simple qui la remplace. Ainsi le mot latin *gratiae* peut s'écrire au XIe siècle tantôt *gratiae*, tantôt *gratię* ; au XIIe siècle, soit *gratię*, soit *gratie* ; au XIIIe siècle, toujours *gratie*.

Il faut noter que les scribes ayant perdu la notion de l'origine de la cédille, et ignorant aussi la distinction entre *ae* et *oe*, on employa l'*ę* indifféremment pour remplacer ces deux diphtongues.

L'emploi des diphtongues *æ* et *œ* n'a réapparu qu'avec

1. Voyez Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. I, 1re col., ligne 4 ; 2e col., l. 25.

2. Ulysse Robert, *Note sur l'origine de l'E cédillé dans les manuscrits*, dans *Mélanges Julien Havet*, p. 633-637.

la renaissance des études de littérature antique, et d'abord en Italie au XV^e^ siècle.

est le signe employé pour renvoyer au Digeste. Il a l'apparence de ff, mais d'après Savigny, c'était originairement un D barré.

h̄ = *hoc*

ħ = *hæc* et *hoc*

dans les manuscrits irlandais ou anglo-saxons signifie *autem*. Cette lettre a l'apparence d'une *h*, mais c'est l'*a* de l'alphabet tironien [1].

= *hic lege*, dans les manuscrits anté-carolingiens.

.i. = *id est*

= *kalendas* et *kaput* (chapitre).

ŧ = *vel* ; dans les nécrologes, *laicus* ; à la fin des mots, *-lis*.

N = *noṇàs*, et aussi *nomine*.

L'*o* traversé d'une barre veut dire dans les nécrologes *obitus* ou *obiit* ; il indique encore quelquefois les sept antiennes qu'on chante pendant l'Avent.

L'*o* barré, dans le texte français d'un psautier latin-français du XII^e^ siècle, représente la diphtongue *oe* ou *eo* [2].

= *per*, et quelquefois *por*, comme dans tempe = *tempore* ; ou *par*, comme dans appens = *apparens*.

C'est surtout dans les manuscrits des XIV^e^ et XV^e^ siècles

1. Voyez plus haut, p. 102.
2. L. Delisle, *Notice sur un psautier latin-français du XII^e^ siècle*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 1^re^ partie, p. 266-276.

et, plus spécialement encore, dans les manuscrits en langue française, que le *p* dont la haste est traversée par une barre horizontale signifie *par* ou *por*. Aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, la barre horizontale qui traverse la queue du *p* se relie à la panse, de sorte que cette abréviation se confond avec celle de *pro*.

signifie *per* dans les manuscrits anglo-saxons et irlandais.

= *pro*.

= *pre*, *præ*, *prœ*.

= *propter*.

signifie aussi *papa*.

A la lettre *q* se rattache un groupe très important d'abréviations qui, comme le remarque Wattenbach, sont trop fréquemment mal interprétées.

Dans des manuscrits en lettres majuscules antérieurs au IX^e^ siècle, on trouve *Q* et *Q.* pour *que* ou *qui*.

Le *q* surmonté d'un trait horizontal ou bien avec la queue barrée n'a pas eu tout d'abord une signification constante. Mais une fois le système abréviatif du moyen âge constitué, c'est-à-dire à partir du IX^e^ siècle, $\bar{q}$ signifie toujours *quæ*.

= *qui*.

= *que* ou *quia*.

= *quod.*

= *quoniam* ou *quantum.*

Cette dernière abréviation ne doit jamais être lue *quum*. D'ailleurs, cette conjonction est ordinairement écrite au moyen âge *cum*.

r̄ à la fin des mots = *runt.*
R℔. = *rubrica.*
.s. = *scilicet.*
s̄ *et* S = *sanctus* ou *sive*
s̄ est fréquemment employé pour *sunt.*
t̄ = *tem-*, *ten-*, *ter-*.
ū = *-um*, *-un*, *ven-*, *uer-*, *-vit.*

§ 8. — *Abréviations métrologiques.*

Les anciens, particulièrement les médecins : Dioscoride, Galien, Oribase, plus tard Paul d'Égine, outre la série de leurs sigles et signes conventionnels techniques [1], se servaient pour la notation des poids et des mesures de signes spéciaux et d'abréviations qu'Isidore de Séville a groupés ainsi dans ses *Étymologies* [2] :

1. On les trouvera énumérés et représentés dans l'ouvrage suivant qu'a bien voulu nous indiquer M. Henri Omont : Johannis Nicolai *Tractatus de siglis veterum omnibus...* (Leyde, 1706, in-4°), p. 77 et suiv. ; cf., pour le moyen-âge, Cappelli, *Dizionario di abbreviature...* (Milan, 1899), p. 369 et suiv.

2. Isidori *Etymologiæ*, XVI, XXVII ; éd. W. M. Lindsay, Oxford, 1911, in-8° (*Scriptorum classicorum bibliotheca Oxoniensis*) ; cf. Johannis Nicolai, *Tractatus de siglis...*, p. 174 et suiv.

Z = dimidius obolus	N Γ = semi uncia
— = obolus	℔ = libra
= = duo oboli	Kυ = cyathus
T = tres oboli	Kο = hemina
F = quatuor oboli	ξε ou ζε = sextarius
E = quinque oboli	ξο = acetabulus
H = siliquæ VIII	$\overset{\circ}{\chi}$ = chœnix
N = solidus (νόμισμα)	$\overset{N}{\mathfrak{M}}$ = mina
I B = dimidius solidus	T^{Λ} = talentum.
< = drachma	
Γ^{o} = uncia	

Le sens de ces abréviations, issues du grec, était généralement ignoré dans le monde latin à l'époque d'Isidore [1]. Elles étaient, pour les traités de médecine et d'alchimie [2], ce que furent à l'origine les *notae juris* pour les livres de droit. Mais au lieu que celles-ci se répandirent et contribuèrent, comme on a vu [3], à la formation du système abréviatif du moyen âge, les signes de poids et de mesures ne paraissent pas avoir été usités hors des formules des médecins et apothicaires ou des recettes de livres de cuisine.

§ 9. — *Lettres conjointes, enclavées et monogrammatiques.*

Les lettres conjointes, enclavées et monogrammatiques ne sont pas des abréviations proprement dites. Il

1. « Plerisque ignota sunt et inde errorem legentibus faciunt ». Isidori, *op.* et *loc. cit.*

2. Voyez M. Berthelot et Ch. E. Ruelle, *Collection des anciens alchimistes grecs. Introduction* (Paris, 1888, in-4°), p. 92 et suiv.

3. Ci-dessus p. 111.

convient de les mentionner parce que c'est un moyen auquel les scribes du moyen âge, à l'imitation de certains lapicides de l'antiquité [1], ont eu recours pour gagner de la place. Les lettres conjointes et enclavées ont été employées surtout dans les titres en lettres capitales. Ainsi, dans un manuscrit du VIII^e^ siècle provenant de Saint-Médard de Soissons et actuellement conservé à la Bibliothèque de Bruxelles, le mot *Medardi* est écrit de façon suivante :

On trouve des lettres jointes dans le corps même des manuscrits en onciale, à la fin des mots ; par exemple, dans le manuscrit d'Eugyppius :

Les sigles UD sont liés de la façon suivante :

et placés en tête de la préface de la messe ils signifient *Vere dignum.*

Les lettres enclavées et liées n'apparaissent que rarement dans les chartes ; on en a cependant fait usage exceptionnellement dans les titres, par exemple dans une donation à l'abbaye de Lérins du 18 octobre 1022 [2],

1. Voyez, par exemple, une inscription de Djemila (Algérie) où le mot *Pannoniorum* se présente sous la forme (Cagnat, *Inscriptions de Djemila*, dans *Revue des études anciennes*, t. XVII, n° 1 [1915] p. 34).

2. *Musée des archives départementales*, n° 22, pl. XVI.

où les mots *Carta sanctæ Mariæ et sancti Honorati* sont écrits dans un cartouche qui s'allonge en forme d'I dans la marge ; le mot *Domino* qui est le premier de cet acte est abrégé régulièrement, mais les deux lettres *no* sont inscrites dans le D :

Le mot *Mariæ* dans la même charte est ainsi écrit :

On appelle monogramme un caractère qui renferme toutes les lettres d'un ou de plusieurs mots. Les rois de France, depuis l'époque mérovingienne jusqu'à Philippe VI, ont fait dessiner le monogramme de leur nom au bas de leurs actes solennels ou diplômes. Cependant le monogramme royal n'apparaît qu'exceptionnellement sur les diplômes des rois mérovingiens.

On trouvera dans le glossaire de Du Cange, sous le mot *monogramma*, une planche où sont figurés les monogrammes de nos rois. Ce tableau devra être revisé, car les éléments en ont été empruntés indifféremment à des actes originaux et à des copies [1].

1. Voyez les monogrammes du roi Louis IV dans Ph. Lauer, *Recueil des actes de Louis IV*, pl. V à VII ; ceux des rois Lothaire et Louis V,

Nous donnons ici le monogramme de Charlemagne :

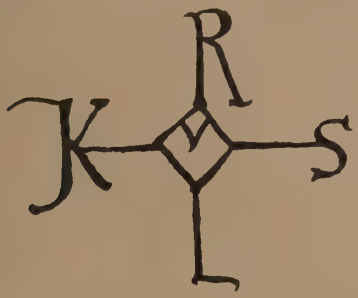

et celui de Louis VII :

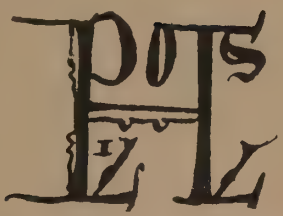

La formule finale de salutation *Bene valete* fut réduite, dans les bulles pontificales, à partir du milieu du XI^e^ siècle, en un monogramme.

§ 10. — *Cryptographie*

La cryptographie est l'art d'écrire de façon à dérober à autrui la connaissance de ce qu'on a tracé. Dans ce

dans Louis Halphen et Ferdinand Lot, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, pl. I ; ceux de Philippe I, dans Prou, *Recueil des actes de Philippe I^er^*, pl. I à VII ; et ceux de Louis VII, dans Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, pl. IV. Les monogrammes des rois de Provence (855-928) ont été reproduits dans R. Poupardin, *Recueil des actes des rois de Provence*, pl. I.

dessein, on se sert le plus souvent de caractères connus, lettres ou chiffres, ou bien lettres et chiffres entremêlés, auxquels on assigne une valeur particulière différente de celle qu'ils ont dans l'usage habituel. Ainsi entendue, la cryptographie s'appelle encore *polygraphie*, *stéganographie*, *écriture chiffrée* et simplement *chiffres*. Les anciens ont connu les cryptogrammes. Suétone rapporte que César, pour correspondre secrètement avec ses amis, avait recours à un alphabet ordinaire où chaque lettre était avancée de quatre rangs ; ainsi, il remplaçait *a* par *d*, *b* par *e* et ainsi de suite. Auguste écrivait *b* pour *a*, *c* pour *b*, etc. ; le *z* était remplacé par *aa*. Dans les manuscrits du moyen âge on ne rencontre guère qu'un système qui consiste à supprimer les voyelles et à les remplacer soit par des points, soit par la consonne suivante. Raban Maur a donné des exemples de ces deux manières d'écrire. Dans le premier système l'*i* était désigné par un point, l'*a* par deux, l'*e* par trois, l'*o* par quatre, l'*u* par cinq. Dans le second système, les consonnes *b*, *f*, *k*, *p* et *x*, en même temps qu'elles remplacent les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, conservent aussi leur valeur propre. Les copistes de manuscrits se plaisaient à cacher leurs noms et ont eu souvent recours à la seconde des méthodes que nous venons d'indiquer. Ainsi *Thfpfklbctxc* = *Theofilactus*. Et encore *brchkdkbcpnp Bnscxlfp* = *archidiacono Ansculfo*. Voici deux autres exemples du même système empruntés à des chartes du cartulaire de Gellone : *Rbkmxndxs* = *Raimundus*, dans les souscriptions d'une charte d'entre 1077 et 1099, et *anno incarnationis dominice mkllfskmp cfntfskmp sfptkmp* = *millesimo centesimo septimo* [1].

1. *Cartulaire de Gellone*, p. 133, n° CLIV, et p. 349, n° CCCCXXXII.

D'autres scribes renversaient simplement l'ordre des lettres de leur nom, *Xilef* pour *Felix*. D'autres encore changeaient l'ordre des syllabes, *Fusnular* pour *Arnulfus* [1].

Le gouvernement vénitien a employé la cryptographie dès le XIII[e] siècle. Ainsi, dans un registre du Conseil des Dix, pour les années 1290-1291, on relève, mêlées au texte latin, des lettres grecques et hébraïques pour exprimer les mots les plus importants. Au milieu du XIV[e] siècle, les cryptogrammes apparaissent dans la correspondance diplomatique de cette même république de Venise. Des instructions données, le 27 sept. 1350, à des ambassadeurs envoyés au roi de Hongrie, portent que ceux-ci dans les lettres qu'ils écriront à leur gouvernement devront désigner le doge par la lettre B, le roi de Hongrie par F, etc. Quant aux chiffres, le plus ancien document vénitien où l'on en ait signalé l'emploi est une lettre du doge Michel Steno aux ambassadeurs auprès du pape, datée du 28 juin 1411.

Le premier exemple d'écriture secrète conservé à Florence est de 1414 ; à Milan, de 1454 ; à Gênes, de 1481. C'est donc au cours du XV[e] siècle que se répandit, dans les chancelleries italiennes, l'usage de la cryptographie. « A cette époque, dit M. Perret [2], tous les systèmes d'écriture secrète dérivent du même principe ; les noms propres de personnes, de lieux ou de pays sont représentés par des mots ou des signes particuliers ; pour les noms communs, chaque lettre de l'alphabet répond à un

1. On trouvera d'autres exemples d'écritures secrètes du moyen âge dans Wattenbach, *Anleitung zur lateinischen Paläographie*, 4[e] éd., p. 12.

2. P. M. Perret, *Les règles de Cicco Simonetta pour le déchiffrement des écritures secrètes*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI (1890), p. 516-525.

signe ou deux ; ces signes sont tantôt des lettres, isolées ou accouplées, dont l'ordre est interverti ou la valeur changée, tantôt des chiffres isolés ou accouplés, tantôt des caractères bizarres et de pure fantaisie au choix desquels l'imagination des correspondants a seule présidé ; enfin ces lettres, ces chiffres ou ces caractères sont accompagnés de ce qu'on nomme en cryptographie des *non-valeurs*, c'est-à-dire des signes qui n'ont pas de sens et ne sont introduits dans le texte qu'en vue de dépister les curieux. Déjà, cependant, les accents, les points, les virgules, les apostrophes, tous les signes qui pourraient aider au déchiffrement sont supprimés ; le plus souvent les mots ne sont pas séparés [1]. »

A la fin du XV^e^ siècle apparurent les premiers traités de cryptographie. Le plus ancien qu'on ait jusqu'ici signalé est très court ; il donne seulement des règles pour trouver les clefs des écritures secrètes ; il a été composé à Pavie en 1474, probablement par Cicco Simonetta. La découverte et la publication en sont dues à M. Perret. Jean Trithème, abbé de Saint-Jacques à Wurtzbourg,

1. On consultera sur la cryptographie italienne du XV^e^ siècle : Cecchetti, *Le scritture occulte nella diplomazia veneziana*, dans *Memorie del R. istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 3^e^ série, t. IV, p. 1185 ; Pasini, *Delle scritture in cifra usate dalla republica Veneta*, dans *Il regio archivio generale di Venezia* publ. par Toderini (Venise, 1873, in-8°), p. 291 ; *Dispacci in cifre del R. archivio di stato di Firenze*, dans *Archivio storico italiano*, 3^e^ série, t. XIV, p. 473 ; l'*Archivio di stato in Venezia negli anni 1876-1880* (Venise, 1881), p. 61 ; Aloys Meister, *Zur Kenntniss des Venetianischen Chiffrenwesens*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. XVII (1896), p. 319-330 ; du même, *Die Anfänge der modernen diplomatischen Geheimschrift. Beiträge zur Geschichte der ital. Kryptographie des XV Jahrhunderts*, Paderborn, 1902, in-8° ; du même, *Die Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie von ihren Anfängen bis zum Ende des XVI Jahrhunderts*, Paderborn, 1906, in-8° (*Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte* herausgegeb. von der Görres-Gesellschaft, t. XI) ; J. Susta, *Eine päpstliche Geheimschrift aus dem 16 Jahrhundert*, dans *Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung*, t. XVIII, p. 367-371.

mort en 1516, a laissé sur les écritures secrètes un ouvrage publié pour la première fois à Oppenheim en 1518, sous le titre de *Polygraphiæ libri sex*, réimprimé plusieurs fois sous le titre de *Steganographia hoc est ars per occultam scripturam animi sui voluntatem absentibus aperiendi certa* [1]. Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, un Napolitain, J.-B. Porta, publia un nouveau traité de cryptographie intitulé *De furtivis litterarum notis vulgo de Ziferis* [2]. La France eut aussi son cryptographe : Blaise de Vigenère, mort en 1596, à qui l'on doit le *Traité des chiffres* [3]. Sous le nom de Selenus, le duc Auguste de Brunswick-Lunebourg a composé un gros ouvrage de cryptographie, *Cryptomenytices et criptographiæ libri IX* [4], dont Trithème a fourni presque toute la matière.

1. Sur l'écriture secrète de Jean Trithème voyez E. Jacob, *Die neue Widukind-Handschrift und Trithemius*, dans *Neues Archiv*, t. XXXVI (1910), p. 203 et suiv.
2. Naples, 1563, in-4°.
3. Paris, 1587, in-4°.
4. Lunebourg, 1624, petit in-fol. — Paul Lacroix a donné une bibliographie cryptographique très étendue dans *La cryptographie ou l'art d'écrire en chiffres*, Paris, 1858, in-12. Voyez aussi : l'article *Cryptographie* dans *La Grande Encyclopédie* ; Ernst Dröscher, *Die Methoden der Geheimschrift*, dans *Frankfurter historische Forschungen*, fasc. III, 1921, in-8°.

CHAPITRE VI

PÉRIODE CAROLINGIENNE

(IX^e-X^e SIÈCLES).

§ 1. — *Livres.*

S'il est vrai que l'écriture capitale dans les livres fut généralement, à partir du V^e siècle, supplantée par l'onciale, et que celle-ci dut, au siècle suivant, faire une large place à la minuscule primitive ou semi-onciale, elles se perpétuèrent pourtant l'une et l'autre dans les livres de luxe [1]. On se souvient en outre que la minuscule primitive ne disparut pas devant la caroline, issue d'elle au temps de Charlemagne [2].

Ainsi, quatre espèces d'écritures ont été employées au IX^e siècle : 1° la capitale ; on distingue la capitale classique à traits droits et larges, et la capitale rustique à traits allongés, arrondis et grêles ; 2° l'onciale ; 3° la minuscule primitive dite semi-onciale ; 4° la minuscule.

La *semi-onciale* a été particulièrement en usage dans l'école de Tours. Voici quels en sont, d'après L. Delisle, les traits distinctifs : « rondeur et ampleur de la plupart des lettres, renflement de la partie supérieure des

1. Des exemples de capitale et d'onciale carolingiennes ont été réunis sur la pl. 33 des *Schrifttafeln* d'Arndt-Tangl.
2. Voyez ci-dessus p. 107.

lettres montantes, forme des *a* composés d'un *c* et d'un *i* juxtaposés, forme des *g* composés de trois traits parfaitement distincts (une tête formée d'une ligne horizontale, un trait vertical légèrement incliné de droite à gauche, et une ample queue semi-circulaire ouverte à gauche), forme des *m* dont le dernier jambage se retourne à gauche, forme des *n* qui se rattachent toujours au genre de la capitale et de l'onciale, développement du trait supérieur des *f*, des *r* et des *s*, surtout quand ces lettres sont à la fin des mots [1]. »

On retrouvera tous ces caractères dans l'exemple que nous donnons sur la planche VII, n° 3, et qui est tiré du manuscrit latin 5325 de la Bibliothèque nationale, fol. 4, recueil relatif à la vie et au culte de saint Martin. La seconde ligne est en capitale rustique ; la troisième en onciale. Ces deux lignes sont écrites à l'encre rouge :

1. ab oratione numquam laxaverat.
2. Expliciunt capitula.
3. Plerique mortalium
4. studio et gloria saeculari inaniter
5. dediti, exinde perennem, ut putabant,
6. memoriam nominis sui quaesiverunt,
7. si vitas clarorum virorum stilo in-
8. -lustrassent. Quaeres, utique non
9. perennem quidem, sed aliquantulum [2]
10. tamen conceptae spei fructum adfe [-rebat].

Adalbaldus [3], disciple d'Alcuin, fut au IX^e^ siècle un

1. L. Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IX^e^ siècle*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, t. XXXII, 1re partie, p. 31.

2. Le scribe avait écrit *aliquantolum* ; il a corrigé *o* en *u*.

3. Desnoyers et Delisle, *Note sur un monogramme d'un prêtre artiste*, dans *Académie des Inscriptions, Comptes rendus des séances*, 1886, p. 376-381.

des copistes de Saint-Martin de Tours à qui l'on doit les plus beaux exemples d'écriture semi-onciale. Il a transcrit, entre autres livres, un recueil d'opuscules de saint Augustin, dont un fragment, volé par Libri à la Bibliothèque de Tours, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 445 des nouvelles acquisitions latines [1] et aussi un recueil relatif à la vie et au culte de saint Martin, conservé au gymnase de Quedlinbourg [2].

L'école calligraphique de Tours n'est pas la seule dont les paléographes aient déterminé les caractères. L. Delisle [3] a signalé l'existence d'une école de calligraphie qui étendit son influence sur le nord de la France, dans la partie septentrionale des anciennes provinces ecclésiastiques de Sens et de Reims. Ce fut surtout une école de décoration. Elle prit ses modèles chez les Anglo-Saxons. Les manuscrits de cette école se distinguent par leurs belles lettres ornées, à entrelacs ingénieusement combinés. L'expression la plus complète de ce système décoratif se trouve dans l'évangéliaire de Saint-Vaast et dans la seconde bible de Charles le Chauve, c'est-à-dire celle qui est conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 2 du fonds latin. M. Janitschek, qui, dans l'ouvrage intitulé *Die Trierer Ada-Handschrift*, a tenté une classification des manuscrits ornés de l'époque carolingienne, a donné à cette école le nom du monastère de Saint-Denis.

Outre les écoles de Tours et de Saint-Denis, il a pro-

1. L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888), p. 24, pl. VII, n° 2.
2. L. Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours*, etc., p. 52, pl. I à IV.
3. L. Delisle, *L'évangéliaire de Saint-Vaast d'Arras et la calligraphie franco-saxonne du IX^e siècle*; Paris, 1888, in-fol.

posé de reconnaître aussi : l'école palatine, l'école de Metz, l'école de Reims et l'école de Corbie [1].

Venons maintenant à la *minuscule caroline*.

Nous citerons ici les manuscrits présentant les plus anciens exemples de cette écriture [2], comme aussi quelques manuscrits, à date certaine, des IX^e^ et X^e^ siècles.

Les manuscrits datés sont rares. Il en est qui se terminent par une souscription où le scribe a consigné à la fois son nom et la date à laquelle il a achevé son travail ; mais ce sont de beaucoup les moins nombreux. Pour d'autres, on n'en peut fixer l'âge que grâce aux renseignements fournis par le texte même.

Le premier exemple de minuscule caroline daté nous est fourni par l'évangéliaire (Bibl. nat., ms. nouv. acq. lat. 1993) que Godesscalc écrivit en 781 sur l'ordre de Charlemagne et de sa femme Hildegarde :

> Hoc opus eximium Franchorum scribere Carlus,
> Rex pius, egregia Hildgarda cum conjuge, jussit.

Il est écrit de lettres d'or sur parchemin pourpré. Le texte des évangiles de l'année est en onciale [3] ; une poésie du scribe, qui termine le volume, est en minuscule [4].

Le manuscrit de l'École de médecine de Montpellier, n° 409, contient un psautier et des litanies ; celles-ci ont été écrites entre 783 et 795 ; le psautier est un peu plus ancien [5].

1. *Die Trierer Ada-Handschrift*, p. 72-107.
2. La plupart des éléments de cette liste nous ont été fournis par le *Cabinet des Manuscrits* de L. Delisle, et par Sickel, *Prolegomena zum Liber diurnus*, p. 12-38.
3. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XX, n° 1.
4. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XX, n° 2 ; Steffens, pl. 35, éd. fr., pl. 45a.
5. *Album paléographique* publ. par la Société de l'École des Chartes, pl. 17.

On conserve à la Bibliothèque impériale de Vienne (cod. lat. 1861), un psautier écrit de lettres d'or par Dagulf, et offert par Charlemagne au pape Hadrien[1], par conséquent antérieur à l'année 795. Entre les années 785 et 798 fut écrit un livre conservé dans la bibliothèque de Saint-Pierre de Salisbury [2].

Un manuscrit de la Bibliothèque de Vienne contient un fragment d'annales relatives aux années 794 à 803, et qui paraissent avoir été écrites à Lorsch à plusieurs reprises pendant ces années mêmes [3].

La Bibliothèque de Saint-Pétersbourg possède (ms. 6, F. I. 7) une copie du registre des lettres du pape Grégoire I, exécutée à la fin du VIII[e] siècle par un certain Paulus, peut-être Paul Diacre († 801), pour Adalard, abbé de Corbie [4].

La même date est assignée par Sickel et par Delisle au célèbre manuscrit du *Liber Diurnus* conservé à la Bibliothèque du Vatican [5].

Le manuscrit latin 1451 de la Bibliothèque nationale contient une collection de canons de conciles et un catalogue des papes qui se termine par Hadrien ; le nom de Léon III (795-816) a été ajouté. De plus, une note chronologique paraît indiquer que ce livre a été écrit en la 25[e] année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire en 796 [6]. Nous donnons, sur la pl. VII, n° 1, le fac-similé de la deuxième colonne du fol. 21 :

1. Chroust, livr. XI, pl. 4.
2. Sickel, *Monumenta graphica*, fasc. VIII, pl. 6.
3. Chroust, livr. XI, pl. 5.
4. *Gregorii I papæ registrum epistolarum*, éd. L.-M. Hartmann, t. II (Berlin, 1899, in-4°. *Monumenta Germaniæ historica*), p. XVI-XVII.
5. Sickel, *Liber Diurnus*, Vienne, 1889, in-8°. Des fac-similés sont annexés à cet ouvrage et aux *Prolegomena* cités ci-dessus, p. 106, note 1.
6. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 242, pl. XXI, n° 4; L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. I, p. XLIX, pl. I.

1. § XLI. Anastasius, natione Romanus, ex pa-
2. -tre Maximo, sed*it* ann*os* III, dies X. Hic
3. constituit quotienscu*mque* evangelia
4. recitantur, sacerdotes non sederent.
5. Hic fecit ordina*tiones* II, pres*byteros* V, diac*onos* V, epi*scopos*
6. *per* loca XI. Se (se) pultus est ad Urso Pilato,
7. V kal*endas* mai*i*. Cessavit episcopatus dies XXI.
8. § XLII. Innocentius, natione Abbanensis, ex
9. patre Innocentio, sed*it* ann*os* XVI, m*ensem* I,
10. dies XXI. Hic constituit sabbatu*m* je-
11. junium celebrari, ideo quia sabbatu*m*
12. Do*min*us in sepulcro positus est et discipuli
13. jejunaver*unt*. Hic fec*it* ordin*ationes* IIII *per* dec*embrem*,
14. pres*byteros* XXX, diac*onos* XII, epi*scopos* *per* loca LIIII. Se-
15. -pultus est ad Ursu Pilato V kal*endas* jul*ii*. Ces-
16. -savit episcopatus dies XXI. § XLIII.
17. Zosimus, natione Grecus, ex patre
18. Apromio, sed*it* ann*um* I, menses II, dies XI. Hic
19. constituit ut diac*oni* leva tecta habe-
20. -rent de palleis linostimis *per* parrochias
21. et ut cera benedicatur. Hic fec*it* ord*inationem*
22. I *per* mens*em* dec*embri*, pres*byteros* X, diac*onos* III, epi*scopos* *per* lo-
23. -ca VIIII. Sepultus est juxta corpus bea-
24. -ti Laurenti via Tiburtina, VII kal*endas* jan*uarii*.
25. Cessav*it* episcopatus dies XI[1].

Ce fac-similé nous permet de dégager les caractères de la minuscule caroline.

Il y a généralement un espace blanc entre les mots. Ce n'est pas encore une règle constante dans les manu-

1. Ce texte a été publié par L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. I, p. 86.

scrits de la fin du VIII^e^ siècle et du commencement du IX^e^ siècle. Cependant au IX^e^ siècle, les mots dans les manuscrits en minuscule, sont généralement séparés ; ils sont, au contraire, confondus dans les titres en capitale et en onciale ; dans les manuscrits tout entiers en onciale, il y a seulement tendance à les distinguer.

Un caractère de la minuscule caroline est le renflement des hastes des lettres *b*, *d*, *h*, *l*, à la partie supérieure ; en d'autres termes les hastes ont la forme d'une massue [1] ; ce caractère n'est pas fortement marqué dans le manuscrit lat. 1451.

Deux sortes d'*a* ont été employées dans la minuscule caroline ; l'*a* dérivé de l'*a* oncial et l'*a* ouvert par le haut à la façon d'un *u* composé de deux jambages renflés à la partie inférieure, et dont le sommet se recourbe à droite. Dans d'autres manuscrits, cet *a* ouvert par le haut ressemble à un *c* accolé à un *i*. L'*a* ouvert à sa partie supérieure a persisté, surtout dans les chartes, jusqu'à la fin du XI^e^ siècle. Mais, dans les livres, l'*a* dérivé de l'écriture onciale est plus communément employé aux IX^e^ et X^e^ siècles.

Quant aux abréviations, elles sont peu nombreuses pendant la période caroline. Dans le manuscrit lat. 1451 on remarque l'abréviation de la lettre *m* à la fin des mots ; mais la terminaison *us* est écrite entièrement. Les abréviations par contraction ne portent que sur des mots de la langue ecclésiastique, *presbyteros*, *episcopos*, qui, dans les manuscrits liturgiques les plus anciens, sont déjà abrégés. Les quelques abréviations par suspension : *sed* pour *sedit*, *ordin* pour *ordinationes* sont faciles à résoudre. Enfin, pour *et*, on trouve la ligature de la

1. Sur l'origine de ce renflement de la partie supérieure des hastes, voyez plus haut, p. 65.

minuscule mérovingienne qui persistera isolée, comme aussi dans le corps et à la fin des mots, jusqu'aux dernières années du XII^e siècle.

C'est vers l'année 800 que fut écrit dans le Nord de la France un manuscrit de Bède, *De temporum ratione*, conservé dans la bibliothèque de l'Université de Würzburg [1].

Une bible de la Bibliothèque royale de Bamberg (ms. A. I. 5) [2] fut écrite à Saint-Martin de Tours sur l'ordre d'Alcuin, par conséquent avant 804.

Le manuscrit latin 11710 de la Bibliothèque nationale [3], qui contient la collection canonique dite « Dyonisio-Hadriana », est daté de la 37^e année du règne de Charlemagne, soit 804-805.

Au règne de Charlemagne appartient encore un volume, le manuscrit latin 17371 de la Bibliothèque nationale, qui renferme les commentaires de saint Jérôme sur Jérémie. Ce volume, d'écriture minuscule avec des titres en capitales, a été copié dans le monastère de Saint-Denis, sur l'ordre de l'abbé Fardulfus, entre 793 et 806.

Au même temps se rapporte une bible écrite sur l'ordre de l'abbé Rado, abbé de Saint-Vaast d'Arras de 790 à 808 [4].

Si les divers savants qui ont étudié le manuscrit de la cathédrale de Cologne n° CVI ne sont pas d'accord sur les circonstances de sa rédaction, au moins paraît-il établi qu'il a été écrit à Tours sur le désir de l'archevêque de Cologne Hildebald, qui siégea de 794 à 819 ;

1. Chroust, livr. V, pl. 5.
2. *Ibid.*, livr. XVIII, pl. 2 à 5. Cette bible n'est pas toute d'écriture minuscule ; on y trouve de l'onciale et de la semi-onciale.
3. N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, pl. V, n° 1 ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXII, n^os 1 et 2.
4. Chroust, livr. XI, pl. 6 et 7.

peut-être même a-t-il été fait sous la direction d'Alcuin[1].

C'est probablement encore au règne de Charlemagne qu'il faut rapporter deux bibles, chefs-d'œuvre de calligraphie, d'écriture minuscule d'une extrême finesse, dont l'une est conservée à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 9380)[2], et l'autre dans le trésor de la cathédrale du Puy, et qui ont été écrites par les soins de Théodulfe, évêque d'Orléans, entre 788 et 821, comme en témoigne un épilogue dont voici les deux premiers vers :

> Codicis hujus opus struxit Theodulfus amore
> Illius, hic cujus lex benedicta tonat.

L'art de la calligraphie ne fit que s'affirmer sous les règnes de Louis le Pieux et de Charles le Chauve. Nous signalerons quelques-uns des plus beaux manuscrits de ce temps, et surtout des manuscrits à date certaine, offrant des exemples de tous les genres d'écriture alors en usage : capitale, onciale, semi-onciale et minuscule.

Un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne à Oxford (Bodley 849), contenant le commentaire de Bède sur les Épîtres, paraît être le plus ancien exemple connu d'un livre daté par l'année de l'Incarnation[3]. On lit à la fin:

Anno DCCCXVIII ab incarnatione Domini nostri Jhesu Christi ; pascha V kal. april., luna in pascha XVII.

1. Voyez l'exposé de la question dans Arndt-Tangl, *Schrifttafeln*, p. 29; fac-similés, *ibid.*, pl. 44 à 47.

2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXI, n° 3 ; *Album paléographique*, pl. 18. L. Delisle a consacré aux *Bibles de Théodulfe* un mémoire inséré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XL (1879), p. 5-47.

3. Fac-similé exécuté pour l'enseignement de l'École des Chartes, Héliogr. 361.

Cette date est de même main que l'*explicit*.

Le fac-similé n° 2 de notre planche VII est tiré du manuscrit latin 2440 (fol. 4) de la Bibliothèque nationale, daté de l'an 819. C'est l'ouvrage de Raban Maur intitulé *De institutione clericorum*. Sur les onze lignes que nous reproduisons[1], la seconde est d'écriture onciale, la troisième en capitale, l'une et l'autre à l'encre rouge. Le reste est en minuscule caroline. Voici la transcription :

[Nam multa sunt quę ante carnalium minusque intellegentium sensus occultantes sacerdotes quasi sub sig-]

1. -naculo condunt, ne indignis quibusque Dei sacramenta aperi-

2. -antur. De ordine tripertito episcoporum.

3. Ordo autem episcoporum tripertitus est, id est

4. in patriarchis, archiepiscopis qui et metropolitanis

5. et in episcopis. Patriarcha greca lingua pater principum sive

6. summus patrum interpretatur, quia primum idem apostolicum reti-

7. -net locum, et ideo quod summo honore fungitur tali no-

8. -mine censetur, sicut Romanus, Antiochenus atque Alexan-

9. -drinus antistes. Archiepiscopus greco vocabulo dicitur

10. quod sit summus vel princeps episcoporum; tenet enim vicem aposto-

11. -licam et presidet episcopis ceteris; singulis enim provintiis preminet.

La bible conservée à la Bibliothèque nationale sous

1. Le passage reproduit correspond à la fin du chapitre IV et au commencement du chapitre V. Voyez Migne, *Patrologiæ [latinæ] cursus*, t. CVII, col. 300.

les nos 11504-11505 du fonds latin, et qui provient de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, a été écrite en 822, comme en témoigne la date inscrite dans l'initiale de l'Ecclésiastique, au fol. 11 vo : « Anno regnante domno Hludouuicus VIII [1]. »

On pourra comparer l'écriture de ce manuscrit, certainement écrit en France, à celle d'un Commentaire de saint Augustin [2], écrit en Bavière en l'année 823 sur l'ordre de Baturic, évêque de Ratisbonne, et maintenant à la Bibliothèque royale de Munich sous le no 14437. La minuscule caroline s'y présente sous un aspect plus archaïque.

Au même temps se rapporte un évangéliaire, le manuscrit latin 8850 de la Bibliothèque nationale [3], offert par Louis le Pieux et sa femme Judith à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons en 827 ; les évangiles y sont transcrits en lettres onciales d'or.

Les manuscrits exécutés pour Charles le Chauve ou sous son règne ne le cèdent pas en beauté à ceux de Charlemagne et de Louis le Pieux. L'école d'écriture du monastère de Saint-Martin de Tours continua de produire des chefs d'œuvre. De là sont sorties, à cette époque, la bible latine offerte à Charles le Chauve par l'abbé Vivien (Bibl. nat., ms. lat. 1) [4] ; la bible dite d'Alcuin, conservée au Musée Britannique, fonds addi-

1. Date signalée par L. Delisle qui a donné une notice de ce manuscrit dans le *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 247. Fac-similés : Delisle, *ibid.*, pl. XXIV, nos 1 à 4 ; Steffens, *Lateinische Palaeographie*, pl. 44 ; Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. VI.

2. *Palaeographical Society*, pl. 123 ; Thompson, *Handbook*, p. 260.

3. Steffens, pl. 44; éd. fr. pl. 53 a ; *Fac-similés de manuscrits... exposés dans la galerie Mazarine*, pl. XXV.

4. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XX, no 5 ; *Fac-similés de manuscrits... exposés*, etc., pl. XXXIII. Sur la date de la Bible de l'abbé Vivien, voyez Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 234 et 319, et Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate*, p. 218.

tionnel, n° 10546 [1], enfin la bible de Saint-Paul-hors-les-murs de Rome [2].

Une autre bible, écrite pour Charles le Chauve, est celle qui, après avoir été longtemps conservée dans le trésor de Saint-Denis, est passée, le 23 octobre 1595, en vertu d'un arrêt du Parlement, dans la bibliothèque du roi ; elle porte aujourd'hui le n° 2 du fonds latin de la Bibliothèque nationale [3].

Le livre de prières connu sous le nom de Psautier de Charles le Chauve a été écrit en onciales d'or par Liuthard, du vivant de la reine Hermentrude, c'est-à-dire entre les années 842 et 869 (Bibl. nat., ms. lat. 1152) [4]. Citons aussi les Évangiles de Charles le Chauve, copiés, vers 878, par Liuthard et Bérenger (Bibl. nat., ms. lat. 257).

Parmi les chefs-d'œuvre de la calligraphie carolingienne, il faut citer l'évangéliaire que l'empereur Lothaire offrit à l'église Saint-Martin de Tours et dont un abbé nommé Sigalaus surveilla l'exécution. Ce volume offre de beaux exemples de semi-onciale et de minuscule du milieu du IX^e^ siècle. Il porte à la Biblio-

1. *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*, part II, latin, pl. 42 et 43. Voyez Fr. Madden, *Alchuine's Bible in the British Museum*, in-8°.

2. J.-O. Westwood, *The Bible of the monastery of Saint Paul near Rome described and compared with other carlovingian manuscripts ;* Oxford et Londres, 1876, in-4° ; Comte Paul Durrieu, *Ingobert : un grand calligraphe du IX^e^ siècle*, dans *Mélanges offerts à M. Émile Chatelain* (Paris, 1910, in-4°), p. 1 et suiv.

3. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXVIII, n^os^ 1, 4 et 5.

4. *Paléographie universelle*, pl. 125 ; A. de Bastard, *Peintures et ornements*, pl. 191 à 194 ; *Album paléographique*, publ. par la Société de l'École des Chartes, pl. 21. Voyez Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 320. — Sur les divers manuscrits de Charles le Chauve, voyez *Peintures, ornements, écritures et lettres initiales de la Bible de Charles le Chauve, conservée à Paris*, publ. par le comte Auguste de Bastard ; Paris, 1883, gr. in-fol. Cf. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIV (1883), p. 340.

thèque nationale le n° 266 du fonds latin. « Il y a une telle ressemblance entre » les écritures de ce manuscrit « et celles de la Bible du comte Vivien qu'il est impossible de ne pas les attribuer à la même époque et à la même école. Les deux livres doivent avoir été faits à Tours au milieu du IXe siècle [1]. »

Voici encore, d'après L. Delisle, l'indication de quelques manuscrits datés, de la fin du IXe siècle : un sacramentaire de la cathédrale d'Arles contenant des prières pour Louis l'Aveugle, roi de Provence, et un catalogue des archevêques d'Arles qui, primitivement, s'arrêtait à Rotlandus, mort vers 869 (Bibl. nat., ms. lat. 2812) [2]; un commentaire sur les Épîtres de saint Paul attribué à Florus, manuscrit 96 de la Bibliothèque de Troyes, offert à l'abbaye de Saint-Oyan, plus tard Saint-Claude, par le prévôt Mannon, déjà prévôt en 870, et qui mourut le 16 août 880 [3]; le manuscrit latin 2832 de la Bibliothèque nationale, recueil de poésies au milieu desquelles est inséré le martyrologe de Wandalbert, légué par le même Mannon à l'abbaye de Saint-Oyan [4]; un saint Jérôme donné à la bibliothèque de Saint-Amand par le moine Hucbald, ordonné prêtre en 880, mort en 930 (Bibl. nat., ms. lat. 1863) [5]; un Virgile copié à l'extrême fin du IXe siècle ou dans les premières années du siècle suivant par Rahingus, moine de Flavigny en Bourgogne (Vati-

1. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIV (1883), p. 344; voyez aussi Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXXII, 1re partie, p. 40. — Fac-similés : A. de Bastard, *Bible de Charles le Chauve*, pl. II; *Album paléographique*, publ. par la Soc. de l'École des Chartes, pl. 22.

2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXXI, n° 2.

3. Delisle, *Note sur trois manuscrits à date certaine*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. IV, p. 218, avec un fac-similé lithographique.

4. Delisle, *ibid.*, p. 219.

5. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXXI, n° 1.

can, ms. lat. 1570) [1]. Le même moine avait aussi écrit un manuscrit des Épîtres de saint Paul conservé à la Bibliothèque d'Orléans sous le n° 79.

Au x^e siècle, nous ne trouvons plus de livres de luxe. La capitale, l'onciale, la semi-onciale sont exclusivement réservées aux titres. Le corps des manuscrits est toujours d'écriture minuscule. La minuscule du x^e siècle ne diffère guère de celle du IX^e siècle qu'en ce qu'elle est moins soignée. Les lettres sont plus irrégulières. Deux paléographes, MM. Thompson [2] et Sickel [3], ont tenté de marquer les différences entre la minuscule du IX^e siècle et celle du x^e siècle ; mais les caractères qu'ils donnent comme distinctifs ne sont pas constants ; on peut dire qu'au cours du x^e siècle la minuscule incline vers certaines formes qui ne seront décidément arrêtées qu'au siècle suivant. Le *g*, dont les courbes sont généralement ouvertes au IX^e siècle, se ferme au x^e siècle. Au IX^e siècle, les hastes des lettres telles que *b*, *d*, *l*, se renflent à la partie supérieure ; au x^e siècle, elles ont la même forme, mais souvent elles se terminent en haut et à gauche par un petit crochet.

Les manuscrits du x^e siècle, à date certaine, sont rares. Le manuscrit 960 de la Bibliothèque de Troyes est un évangéliaire dont la date de transcription est donnée par l'année de l'incarnation, 909, accompagnée de plusieurs synchronismes [4]. Entre 908 et 920 se placent les prières ajoutées à un psautier du IX^e siècle venant de l'abbaye

1. Delisle, *Virgile copié au X^e siècle par le moine Rahingus*, dans *École française de Rome, Mélanges*, VI^e année (1886), p. 239, pl. V.
2. Thompson, *Handbook*, p. 258.
3. Th. Sickel, *Das Privilegium Otto I für die römische Kirche vom Jahre 962* ; Innsbruck, 1883, gr. in-8°, avec un fac-similé.
4. Delisle, *Note sur trois manuscrits à date certaine*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6^e série, t. IV, p. 219, avec un fac-similé lithographique.

de Saint-Hubert, en Belgique [1]. Le manuscrit latin 12052 de la Bibliothèque nationale est un sacramentaire écrit entre 972 et 986 par ordre de Ratold, abbé de Corbie [2]; enfin le manuscrit latin 2113 de la même bibliothèque a été copié vers 988 [3].

§ 2. — *Chartes* [4].

La minuscule mérovingienne, qui avait disparu des livres à la fin du VIII[e] siècle, resta en usage à la chancellerie de Charlemagne; mais elle subit l'influence de la nouvelle minuscule droite employée pour la transcription des livres. Cette minuscule des diplômes de Charlemagne est un peu moins embarrassée de ligatures que celle des diplômes mérovingiens; un grand nombre de lettres sont isolées; les mots sont séparés.

C'est ce qu'on peut constater dans l'exemple que nous donnons à la planche VIII, n° 1, tiré d'un diplôme de Charlemagne [5] pour l'abbaye de Saint-Denis, du 25 février 775 :

1. *Palaeographical Society*, pl. 94.
2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXXI, n° 5.
3. Delisle, *ibid.*, pl. XXX, n° 6.
4. Sur l'écriture des diplômes pendant la période carolingienne, voir Sickel, *Acta Karolinorum*, t. I, p. 294 et suiv.; Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, t. I, p. 910 et suiv.; W. Erben, *Urkundenlehre*, I Teil, p. 117 et suiv. — La liste des fac-similés des diplômes carolingiens dressée par Stumpf, *Die Reichskanzler*, t. I, p. 61 et suiv., a été complétée par W. Erben, *ouvr. cité*, p. 117. On peut suivre le développement de l'écriture dans la chancellerie des souverains carolingiens grâce aux fac-similés des *Kaiserurkunden in Abbildungen herausgegeben* von H. von Sybel und Th. von Sickel (Berlin, 1881-1891). Voyez aussi *Diplomi imperiali e reali delle cancellarie d'Italia pubblicati a facsimile dalla R. Società romana di Storia patria* (Roma, 1892, in-fol.), atlas de fac-similés dont les notices et transcriptions (in-4°) ont été rédigées pour les planches 1 à 14 par Th. von Sickel et C. Cipolla.
5. Archives nationales, à Paris, K 6, n° 4; publ. partiellement dans Jules Tardif, *Cartons des rois*, p. 58, n° 72, et *in extenso* dans *Diplo-*

1. (*Chrismon.*) Carolus gratia Dei rex Francorum et La-[ngobardorum omnibus fidelibus nostris tam praesentibus]

2. quam et futuris. Et quia, monente Scriptura, ita oportet unumquemq*ue* constanter praeparari, [quatenus, veniente in conspectu superni judicis, illam mereatur Domini piam vocem audire, unde omnes justi]

3. ex bonis actibus erunt gavisi, quapropter nos, salubriter, ut credim*us*, considerantes qualiter ex terrenis re[bus, quibus superna gratia nobis affluenter in hoc saeculo largire dignata est, saltim vel in pauperibus ex hoc tribuere deberem*us*,]

4. unde misericordiam Altissimi adepisci valeam*us*, idcirco donam*us*, pro anime nostrae remedio, ad ecclesiam s*ancti* Diunisii, ubi ipse praeciosus domn*us* cum sociis suis corpore quiescunt et venerabilis vir Fulradus abba praeesse videtur et nos Xp*isto* propitio]

5. a novo aedificavim*us* opere et modo cum magno decore jussimus dedicare, donatumq*ue* in perpetuo ad ipsum s*anctum*.....

Dans les dernières années du règne de Charlemagne et sous Louis le Pieux, l'écriture de la chancellerie royale se rapprocha de plus en plus de la minuscule des livres ; les ligatures proprement dites ainsi que les lettres suscrites, si fréquentes dans l'écriture mérovingienne, disparurent ou tout au moins devinrent exceptionnelles ; mais certaines lettres conservèrent une forme archaïque ; en outre, les hastes se prolongèrent très haut au-dessus des lignes et les queues très bas au-dessous, les hastes s'effilant à la partie supérieure et se courbant à droite. Cette écriture, dite minuscule diplomatique, se conserva jusqu'au milieu du XI^e^ siècle dans la chancellerie royale française ; et si l'on rencontre sous

matum Karolinorum tomus I (*Monumenta Germaniae historica*), p. 133, n° 92.

les rois Robert et Henri Ier des diplômes qui sont d'une écriture tout à fait semblable à celle des livres, c'est qu'ils ont été écrits, hors de la chancellerie, par les soins des destinataires, clercs ou moines.

Nous donnons à la planche VIII, n° 2, quelques lignes d'un diplôme de Louis le Pieux, pour l'abbaye de Saint-Denis [1], du 27 septembre 820 :

[conmutati-]

1. -ones pari tenore conscriptas manibusque bonorum hominum roboratas, se prae manibus habere professi sunt [sed, pro integra firmitate, petierunt celsitudini nostrae ut ipsas conmutationes denuo per nostrum mansuetudinis]

2. praeceptum plenius confirmare deberemus. Quorum petitionibus denegare noluimus sed sicut unicuique [fidelium *nostr*orum juste petentium, ita nos illis concessisse atque in omnibus confirmasse cognoscite. Praecipien]-

3. -tes ergo jubemus ut inspectas easdem conmutationes, sicut per eas declaratur, quicquid pars juste et rationabiliter a[lteri contulit parti deinceps per hanc nostram [auctorit-] atem jure firmissimo teneat atque possideat, vel quicquid]

4. exinde facere voluerit, libero in omnibus perfruantur arbitrio faciendi. Haec vero auctoritas, ut pleniorem in Dei nomine.....

Dans ce diplôme, la plupart des lettres ont la même forme que dans la minuscule des livres, mais elles sont plus grêles et plus hautes. L'*a* est formé d'un *i* accolé à un *c* ; cet *a*, ouvert en haut, qui se trouve aussi dans la minuscule des livres aux IXe et Xe siècles, a persisté dans les chartes jusque dans la seconde moitié du XIe siècle. Mais quelques lettres ont conservé une forme archaïque,

1. Archives nationales, K 8, n° 8 ; publ. partiellement dans Jules Tardif, *Cartons des rois*, p. 80, n° 113. Cf. Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, t. I, p. 265, n° 703.

celle qu'elles avaient dans la minuscule mérovingienne. Telles sont les lettres : *c* de la tête duquel part un long trait en forme de crosse ; *e*, dont la tête bouclée s'élève au-dessus de la ligne ; *i* initial ; *r*, liée à la lettre qui la précède ou à celle qui la suit ; *t*, dont la barre horizontale s'abaisse à gauche en un demi-cercle fermé. Quant à l'*o*, au lieu d'être rond, il est ovale, et, dans nombre de chartes, aux IX^e^ et X^e^ siècles, il est muni, en haut, d'un long trait vertical analogue à celui du *c*. Nous avons signalé plus haut la forme élancée des hastes de *b*, *d*, *l*. Signalons encore la persistance de la ligature *nt*, dans *perfruantur* (4^e^ ligne) [1].

Dans le fac-similé n° 1 de la planche IX, tiré d'un diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Maur-des-Fossés [2], du 16 décembre 854, on remarquera la forme du signe abréviatif, et aussi l'*n* de forme majuscule si fréquente dans la minuscule caroline des livres :

1. In nomine *sanct*ae et individuae Trinitatis. Karolus gratia Dei r[ex. Notum sit omnibus *sanct*ae Dei eclesiae fidelibus et *nost*ris, presentibus atq*ue* futuris]

2. quia dulcissima nobis conjunx *nost*ra, Hirmintrudis regina, ad *nost*ram accedens sublimita[tem innotuit qualiter secum quidam venerabilis vir, Einardus, abbas ex coenobio Fossatis, quasdam res commutasset pro ambarum]

3. partium oportunitate atq*ue* concambisset. Dedit igitur eadem conjunx, *nost*ra *praeeunte* auc[toritate, de rebus abbatiae sui monasterii Cale, una cum consensu congregationis ejusdem monasterii, ad partem jamdicti]

4. Einardi, venerabilis abbatis, et monachorum sui monasterii, in pago Parisiaco, in vicaria [Buciacinse].....

1. On trouvera le fac-similé d'un autre diplôme de Louis le Pieux, du 4 octobre 832, dans notre *Recueil de fac-similés* (1904), pl. VII.

2. Archives Nationales, K 12, n° 4[2] ; publ. dans Jules Tardif, *Cartons des rois*, p. 106, n° 167.

Dans le diplôme qui précède, comme dans la plupart des diplômes de Charles le Chauve, les lettres sont moins hautes et moins grêles que dans les diplômes de Louis le Pieux, de telle sorte que dans l'ensemble, l'aspect de l'écriture, abstraction faite des hastes élevées, se rapproche davantage de la minuscule des livres ; et c'est ce qui est encore mieux marqué dans un diplôme du roi Eudes de l'an 893, dont nous avons donné un fac-similé dans notre *Recueil de fac-similés* (1904), pl. VIII.

Pour les chartes privées, comme, en France, elles étaient généralement écrites par des clercs habitués à transcrire des livres, on y voit paraître, dès le IX^e^ siècle, la minuscule caroline. Et si dans quelques chartes on emploie la minuscule diplomatique du même genre que celle des actes royaux, avec des *c* et des *o* munis d'un long *apex*, des *e* à tête ronde et dépassant la ligne, des *b*, *d*, *h*, *l* à haste prolongée, effilée ou bouclée, dans le plus grand nombre les scribes suivaient les mêmes errements que dans les livres [1].

1. Voyez des actes de 931 et de 1001, de l'abbaye de Cluny, dans notre *Recueil de fac-similés* (1904), pl. IX et X. — Sur l'écriture des chartes privées à cette époque, voyez Redlich, *Die Privaturkunden des Mittelalters* (3^e^ partie de l'*Urkundenlehre* de W. Erben, L. Schmitz-Kallenberg et O. Redlich, dans *Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte* de Below et Meinecke) ; München et Berlin, 1911, in-8°, p. 39-40. On trouvera des fac-similés d'actes privés dans Redlich und Gross, *Privaturkunden*, Leipzig et Berlin, 1911, in-fol. (*Urkunden und Siegel in Nachbildungen* de Seeliger, fasc. III).

CHAPITRE VII

PÉRIODE POST-CAROLINGIENNE

XI^e SIÈCLE.

§ 1. — *Livres.*

L'exemple d'écriture que nous donnons pour le XI^e siècle, pl. IX, n° 2, est emprunté au manuscrit latin 3786 de la Bibliothèque nationale (fol. 29), recueil d'homélies écrit dans l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés en 1058 [1], comme en témoigne la souscription au fol. 256 v° :

Finis namque istius libri, dum a cunctis neglegenter multis contempneretur annorum curriculis, ab Odone, nutrito in coenobio Sancti Mauri super Ligerim sito, curiose quęsita est ac recollecta et quę deperierant rescripta, quę vero deerant ob amorem sanctę Marię sanctique Petri Fossatensis devote sunt perscripta anno incarnati Verbi millesimo LVIII. Amen.

Voici la transcription du passage reproduit sur notre planche :

[Omnis]

1. eni*m* arbor, non fatiens fructu*m* bonu*m* excidetu*r*
2. et in ignem mittetu*r* [2], quia unusquisqu*e* perversus

1. Sur ce manuscrit, voyez Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 283, pl. XXXIV, n^os 2 et 3.

2. « Omnis ergo arbor, quae non facit fructum bonum, excidetur et in ignem mittetur. » *Matth.*, III, 10, et VII, 19.

3. paratam cicius gehennę concremationem
4. invenit, qui hic fructum boni operis facere
5. contemnit. Et notandum quod securem, non
6. juxta ramos positam, sed ad radicem dicit [1].
7. Cum enim malorum filii tolluntur, quid aliud
8. quam rami infructuose arboris absciduntur ?
9. Cum vero tota simul progenies cum parente
10. tollitur, infructuosa [2] arbor a radice abscisa
11. est, ne jam remaneat, unde pravę iterum
12. soboles succrescant. In quibus Johannis Bap-
13. -tistę verbis constat quod audientium corda
14. turbata sunt, cum protinus subinfertur :
15. Et interrogabant eum turbę dicentes :
16. Quid ergo faciemus ? Perculsę enim terrore
17. fuerant, quę consilium quęrebant. Sequitur :
18. Respondens autem dicebat illis : Qui habet.....

La comparaison de ce fac-similé avec le fac-similé n° 2 de la pl. VII permet de se rendre compte des changements qui s'étaient produits dans la minuscule du IXe au XIe siècle. Tout d'abord, dans le manuscrit du XIe siècle, l'*a* a toujours la forme onciale ; tandis que dans le manuscrit du IXe siècle, le scribe avait employé tantôt cet a, tantôt l'*a* ouvert en haut. Au IXe siècle, les hastes des lettres *b*, *d*, *h*, *l* sont le plus souvent en forme de massue ; au XIe siècle, elles n'ont plus jamais cette forme ; elles se renflent à la partie supérieure, mais triangulairement avec une sorte de crochet à gauche, ce qui se produit déjà, il est vrai, au IXe siècle, comme on le voit au n° 2 de notre planche VII.

Ce qui est le plus caractéristique, c'est qu'au IXe siècle, les jambages des lettres *m* et *n* s'amincissent vers le

1. « Jam enim securis ad radicem arborum posita est. » *Matth.*, III, 10.
2. Le scribe avait écrit *infructuosę* ; il a corrigé en surchargeant l'*ę* d'un *a*.

bas et sont inclinés vers la gauche, tandis qu'au XI^e siècle ces mêmes jambages ont la même épaisseur en bas qu'en haut et sont à peu près perpendiculaires à la ligne sur laquelle ils posent. En outre, au IX^e siècle, les deux courbes du *g* sont ouvertes ; au XI^e siècle, elles sont fermées et forment deux cercles. Enfin, la diphtongue *ae* est généralement conservée dans les manuscrits du IX^e siècle ; au XI^e siècle, elle est remplacée par ę cédillé ; dans notre manuscrit la forme de la cédille en rappelle bien l'origine qui se trouve dans la ligature *æ* de l'écriture onciale.

Une particularité de l'écriture du XI^e siècle est l'emploi d'un signe spécial pour la lettre *h* ; elle est remplacée par un petit trait vertical muni en son milieu d'un trait horizontal ⊢ et placé au-dessus de la ligne ; ce n'est autre chose que l'esprit rude de l'écriture grecque.

L. Delisle a donné dans le *Cabinet des manuscrits* des exemples d'écriture du XI^e siècle tirés de manuscrits datés, dont nous indiquerons ici les plus importants.

Le manuscrit latin 8851 de la Bibliothèque nationale [1] est un évangéliaire copié en lettres d'or entre les années 1002 et 1014 ; il a fait partie de la bibliothèque du roi Charles V qui, en 1379, l'offrit à la Sainte-Chapelle. Citons encore une collection canonique (Bibl. nat., ms. lat. 15392) [2], dont la transcription faite par un certain Raoul, sur l'ordre d'Heimon, évêque de Verdun, fut achevée le 23 mars 1009.

Le manuscrit latin 12219 de la Bibliothèque nationale contient divers écrits de saint Augustin ; la transcription en a été faite [3] dans l'espace de trois mois, par

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 279, pl. XXXIII, n° 5.
2. Delisle, *Ibid.*, t. III, p. 275, pl. XXXII, n^os 1 et 2 ; Prou, *Recueil de fac-similés d'écritures* (1904), pl. XI.
3. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 276, pl. XXXII, n° 4 ; Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. XII ; Steffens, pl. 59 ; éd. fr., pl. 71b.

un moine de Saint-Maur-des-Fossés, Lambert, sur l'ordre de l'abbé Eudes dont on a constaté la présence à la tête du monastère de Saint-Maur en 1029 et 1030.

On trouvera sur la planche VI des deux premières éditions de notre *Manuel* un exemple d'écriture emprunté au manuscrit 566 du fonds de la reine Christine au Vatican, qui contient la *Vie du roi Robert*, par Helgaud. Ce manuscrit « présente », comme l'a remarqué M. Auvray [1], « tous les caractères d'un autographe : on peut y surprendre le travail de l'écrivain donnant à une œuvre déjà terminée une forme nouvelle. Non seulement le texte a subi de nombreuses corrections de détail que révèlent à chaque page les ratures et les surcharges ; mais des passages entiers ont été ajoutés après coup, soit dans les marges, soit, quand les marges étaient insuffisantes, sur des feuillets intercalés, écrits à pleines lignes en caractères fins, tandis que le reste du manuscrit est à deux colonnes d'une grosse écriture ».

Le moine Helgaud écrivit l'histoire du roi Robert vers 1042. C'est donc à cette époque qu'il faut rapporter le manuscrit du Vatican.

Bien peu d'œuvres historiques ou littéraires du moyen âge nous sont parvenues dans le manuscrit original, c'est-à-dire dans l'exemplaire écrit par l'auteur lui-même ou sous sa direction. Pour le XI^e^ siècle, nous citerons cependant plusieurs manuscrits d'Adémar de Chabannes, mort en 1034, savoir [2] : le manuscrit de la Bibliothèque royale de Berlin (lat. Phillipp. 93), exécuté

1. L. Auvray, *Une source de la* Vita Roberti regis *du moine Helgaud*, dans *École française de Rome, Mélanges*, t. VII (1887), p. 458.

2. Delisle, *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXV, 1^re^ partie, p. 241-358, 6 planches en héliogravure.

vers 1032 ; les manuscrits latins 2469 et 2400 de la Bibliothèque nationale ; le manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Leyde (lat. Voss. 8°, 15), en partie [1] ; les manuscrits latins 3784, 6190, 5288, 13220 et 5321 de la Bibliothèque nationale, en partie; les feuillets de garde du manuscrit latin 1978 de la même bibliothèque.

Citons enfin, comme exemple de manuscrit du XI^e siècle, un exemplaire de la Vie de saint Maurille par Grégoire de Tours, dont l'exécution se place vers 1070 (Bibl. nat., ms. lat. 13758) [2].

§ 2. — *Chartes.*

Le fac-similé n° 1 de la planche X, tiré d'un diplôme du roi Robert de l'an 1008 (Archives nationales, K 18, n° 3) [3], montre la persistance de l'emploi de la minuscule diplomatique carolingienne à la chancellerie royale de France :

1. Cujus predicatione conversa, multa, largiente Dō*mi*no, semper expe[r]ta est beneficia. Idem autem pretiosus martyr X*pisti*, cu*m* omnibus suum que[rentibus auxilium divinae largitatis munificentiam prerogaverit, circa regum tamen Francoru*m* excellentiam noscitur per cuncta benignus atq*ue* in omnibus adjutor piissimus, presertim cum ipsi toto nisu eorum memoriam, solicita mente]

2. ac magnifico opere jugiter studuerint sublimare, eos nempe, ut in eorum gestis legitur, ad optinendum regni pr[incipatum].....

1. Une reproduction phototypique de ce manuscrit a été publiée sous le titre *Der illustrierte lateinische Aesop in der Handschrift des Ademar, codex Vossianus lat. oct. 15, fol. 195-205 in phototypischer Reproduction. Einleitung und Beschreibung von* D^r Georg Thiele.

2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 283, pl. XXXIV, n° 4.

3. Publ. dans Tardif, *Cartons des rois*, p. 158, n° 250.

En tête de la première ligne de notre fac-similé, qui est la seconde de l'original, on remarque un ornement qui n'est autre chose que l'extrémité inférieure du *chrismon*, ou invocation monogrammatique ; l'usage de ce chrismon, qui remontait, en France, à l'époque mérovingienne [1], persista aussi longtemps que la minuscule diplomatique carolingienne, c'est-à-dire jusque sous le règne de Robert.

Au temps d'Henri Ier (1031-1060) la minuscule des diplômes, même de ceux qui ont été écrits à la chancellerie royale, ne diffère plus de la minuscule des manuscrits proprement dits ou livres, que par le prolongement des hastes de *b*, *d*, *h*, *l*, au-dessus du corps des autres lettres, l'élévation de la crosse de l'*s* à la même hauteur que ces hastes, et enfin l'apposition d'un *apex* ou trait vertical à la tête de l'*e* et très souvent du *c* et de l'*s*.

Quant à la première ligne des diplômes royaux, elle est en caractères allongés, et il en fut ainsi jusqu'à la disparition de cette forme d'actes dans la première moitié du XIVe siècle.

Nous donnons sur la planche X, n° 2, le fac-similé de la partie gauche des deux premières lignes d'un diplôme du roi Henri Ier de l'an 1043 (Archives nationales, K 19, n° 2[5]) [2].

1. In nomine *sanct*æ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii [et Spiritus Sancti].

2. Heinricus, Dei ordinante *pro*videntia Franco*rum* rex. Predecessores *nost*ri priscis te*mpori*bus.....

1. Voyez pl. IV, n° 1, et pl. VIII, n° 1.
2. Publ. dans Tardif, *Cartons des rois*, p. 167, n° 268.

Pour les chartes privées, c'est-à-dire non royales, les unes présentent une minuscule toute semblable à celle des livres, comme c'est le cas pour le n° 3 de notre planche X, les autres et particulièrement celles qui sont émanées de ducs, comtes, évêques, ayant une chancellerie, une minuscule à hastes prolongées.

Le premier exemple de charte privée que nous donnons, pl. X, n° 3, représente les deux premières lignes d'une charte de Robert de Sablé, de l'an 1067, probablement écrite par un moine de Marmoutier (Bibl. nat., ms. lat. nouv. acq. 2588, n° 2) [1] :

1. Notum *esse* om*nibus* volumus q*uod* ego Rotbertus de Sablullio et uxor mea
2. Hazuisa dedimus *sancto* Martino Majoris Monasterii et monachis ejus ęccle*si*am....

A la seconde ligne, on remarquera que le mot *Martino* est écrit avec une initiale majuscule et en minuscules plus fortes et plus larges que celles des autres mots. Dans nombre d'actes des XI^e et XII^e siècles, les noms de saints sont souvent écrits en lettres capitales et onciales.

Le n° 4 de la planche X est emprunté à une charte de Rainaud, archevêque de Reims, de l'an 1095 (Archives nationales, K 20, n° 6[12]) [2].

1. Quanta patru*m* prędecedentiu*m* liberalitatis munificentia erga Dei ęccle*si*as exstiterit, rec[olentes qua*m* saluberrimu*m* quę minu*s* suppetere videbantur]
2. supplevisse et servoru*m* Dei usibus erogare crediderint, quę centuplicato fęnore...

1. Publ. dans Prou, *Recueil des actes de Philippe I^er*, p. 101, n° XXXIV.
2. Indiqué dans Tardif, *Cartons des rois*, p. 191, n° 309.

On remarquera dans ce fac-similé les hastes ondulées et bouclées à la partie supérieure.

Au bas des actes sont écrits, sur une ou plusieurs colonnes, plus rarement en pleines lignes, les noms des témoins précédés d'une S barrée, abréviation du mot *signum*, quelquefois aussi accompagnés d'une croix autographe.

L'S barrée est souvent remplacée par la note tironienne de *subscripsi* suivie du nom du témoin au génitif.

Voici un fac-similé de trois seings apposés au bas d'un diplôme d'Henri Ier :

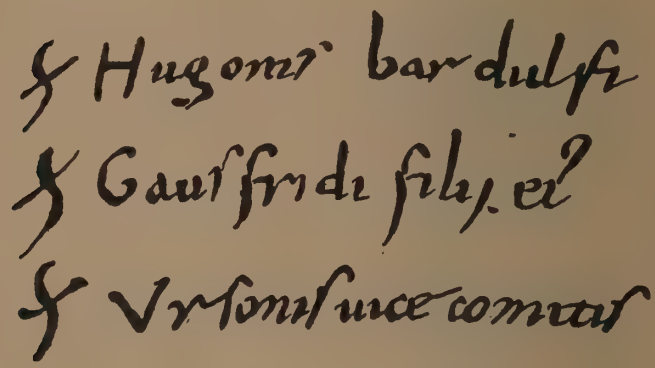

Signum Hugonis Bardulfi.
Signum Gausfridi, filii ejus.
Signum Ursonis vicecomitis.

Les signatures autographes sont rares au moyen âge, avant le XIVe siècle. On peut cependant considérer comme telles plusieurs souscriptions d'évêques, par exemple celles de l'évêque de Senlis et de l'évêque de Soissons, apposées au bas d'un diplôme de Louis VI (1113), reproduit dans l'*Album paléographique* publié par la Société de l'École des Chartes, pl. 28-29.

XII^e SIÈCLE.

§ 1. — *Livres.*

Les manuscrits du XII^e siècle sont généralement d'une exécution plus soignée que ceux du siècle précédent. Les lignes sont séparées par des intervalles réguliers. Les lettres ont toutes la même hauteur. L'écriture est très souvent assez grosse.

C'est au cours du XII^e siècle que la minuscule caroline s'est modifiée de façon à prendre une nouvelle forme que nous appelons *gothique*, dans laquelle les traits courbes du corps des lettres sont remplacés par des traits droits formant des angles obtus ou aigus à leur rencontre. Dès la fin du XI^e siècle, on remarque chez quelques scribes une tendance à briser les courbes des lettres. Cette tendance s'accentua de plus en plus au cours du XII^e siècle.

Elle est déjà très nettement marquée dans le fac-similé n° 1 de notre planche XI emprunté à un psautier quadriparti conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 2195 des nouvelles acquisitions latines, et écrit au monastère de Saint-Martin de Tournai, en 1105, sur l'ordre de l'abbé Eudes. Dans la longue souscription (fol. 118 v°) qui termine le volume, le mot *Turonensis* a été substitué à *Turnacensis*. Mais les nombreux synchronismes qui accompagnent l'année de l'incarnation prouvent bien qu'il s'agit de Saint-Martin de Tournai ; au reste, les traces du grattage et la surcharge sont visibles. Voici cette souscription si intéressante pour l'histoire :

Liber Sancti Martini Turnacensis cenobii. Si quis hunc librum de ecclesia Sancti Martini Turnacensis abstulerit vel auferri permiserit, anathema sit. Fiat. Fiat Amen. Amen.

Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quinto et a restauratione hujus cenobii quarto decimo, scriptus est liber iste in hoc ipso cenobio a quodam fratre monacho et subdiacono, precipiente viro venerandę memorię domno Odone primo monacho et primo abbate hujus sancti cenobii. Qui venerandus abbas eodem anno raptus ad episcopatum Cameracensis civitatis, non sine damno totius nostrę congregationis nobis ablatus est; consecratusque est episcopus supradictę Cameracensis civitatis a Manasse, Remensi metropolitano, et septem comprovincialibus episcopis, ann o dominicę incarnationis millesimo centesimo quinto, indictione tertia decima, epacta III[a], sexto nonas julii, die dominica, Romanę urbis cathedræ presidente domno Paschali papa, Francorum regnum gubernante rege Philippo. Nostrum vero cenobium rexit annis XIII[cim] in quibus ita ei divina gratia affuit ut, cum ante ejus adventum per trecentos fere annos nullus in hoc loco monachus fuerit, infra XII[cim] annos non solum terras et mansiones et officinas et quęque usibus servorum Dei sunt necessaria, verum etiam plusquam LXX[ta] monachos omnipotenti Domino regulariter servituros in hoc loco aggregaverit.

Voici la transcription de la partie du fol. 2 reproduite en fac-similé [1] :

[Quod opusculum meum si in grecum, ut polliceris, transtuleris et imperitię]

1. meę doctissimos viros quoque testes facere volueris,
2. dicam tibi illud Oratianum [2] : in silvam ne ligna feras,
3. nisi quod hoc habebo solamen, si in labore communi in-
4. -telligam, mihi vel laudem vel vituperationem tecum
5. esse communem. Valere te cupio in Domino Ihesu et

1. Le passage de la préface de saint Jérôme aux Psaumes reproduit sur notre planche est imprimé dans Migne, *Patrologiæ [latinæ] cursus*, t. XXVIII, col. 1186. Entre cette préface et le Psautier on a intercalé l'*Epistola ad Sunniam et Fretelam* imprimée dans Migne, t. XXII, col. 837.

2. Le scribe avait écrit *orationum* qu'une autre main a corrigé, par surcharge, en *Oratianum*.

6. meminisse mei. Incipit ęp*ist*o*la* s*ancti* Hieronimi pres*byteri*
7. ad Sunniam et Fretelam de verbis Psalte-
8. -rii quę de septuaginta interpretum
9. editione corrupta sunt.
10. Dilectissimis fra*t*rib*us* Sunnię et Fretelae
11. et ceteris qui vobiscu*m* Do*mi*no serviunt, Hie-
12. -ronimus. Vere in vob*is* apos*t*olicus et prophe-
13. -ticus sermo co*m*pletus es*t* : « in omne*m* terra*m* exiit sonus
14. eoru*m*, et in fines orbis terrę verba eor*um*[1]. » Quis hoc
15. crederet ut barbara Getaru*m* lingua hebraicam que-
16. -reret veritate*m* et dormientib*us*, immo contendentib*us*
17. Grecis, ipsa Germania Sp*iritus* Sanc*ti* eloquia scrutare*tur* ?
18. « In veritate cognovi q*u*od non es*t* pe*r*sonaru*m* acceptor De*us*,
19. sed in om*ni* gente qui timet De*u*m et operat*ur* Dei justi-
20. -tiam, acceptus es*t* illi [2]. » Dudu*m* callosa tenendo capulu*m*
21. manus et digiti tractandis sagittis aptiores, ad stilu*m*
22. calamu*mque* mollescunt, et bellicosa pectora vertunt*ur*
23. in mansuetudine*m* xp*isti*ana*m*. Nunc et Isaiae...

Le titre, *Incipit epistola* jusqu'à *corrupta sunt*, est rubriqué, c'est-à-dire tracé à l'encre rouge. L'initiale D est de même couleur.

Parmi les manuscrits à date certaine, indiquons encore, d'après L. Delisle, le manuscrit latin 1873 de la Bibliothèque nationale [3] qui se termine par une note portant qu'il a été achevé le 6 juillet 1114 ; un missel noté en

1. *Psalm.*, XVIII, 5 ; *Rom.*, X, 18.
2. *Act.*, X, 34 et 35.
3. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 284, pl. XXXV, n° 2 ; Prou, *Recueil de fac-similés* (1892), pl. I.

neumes à l'usage d'une église du diocèse de Cologne, écrit en 1133 (Bibl. nat., ms. lat. 12055) [1]. On conserve à la Bibliothèque nationale, sous le n° 10913 du fonds latin, l'exemplaire autographe de l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital. Le passage dont L. Delisle a donné un fac-similé dans *Le Cabinet des manuscrits*, pl. XXXVI, n° 2, a été écrit en 1137. Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul exemple qui nous soit parvenu de l'écriture du célèbre historien normand. L. Delisle a signalé [2] un manuscrit de Guillaume de Jumièges, copié par Orderic Vital [3].

Entre 1138 et 1143, se place une copie de la collection canonique dite d'Isidore, écrite à Saint-Victor de Paris (Bibl. nat., ms. lat. 14314); les listes de papes et d'empereurs, transcrites en tête de ce volume, permettent de fixer la date de son exécution [4].

Le manuscrit latin 14802 de la Bibliothèque nationale, qui contient un commentaire sur le Cantique attribué à saint Grégoire, mais qui est l'œuvre de Robert de Tombelaine, est daté à la dernière page : « Annus ab incarnatione Domini MCLIII » [5].

Le manuscrit latin 9688 de la Bibliothèque nationale

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 286. pl. XXXVI, n° 1.
2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV (1873), p. 267.
3. Un manuscrit de l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital, non autographe, mais remontant au XII^e^ siècle, et ne contenant qu'une partie du livre VII et tout le livre VIII, est conservé à la Bibliothèque du Vatican sous le n° 703 A des manuscrits de la reine Christine. Une reproduction intégrale en a été publiée par les soins de la Société de l'histoire de France et de la Société de l'École des Chartes : *Orderici Vitalis... historiae ecclesiasticae libri VII et VIII e codice Vaticano Reg. 703 A... phototypice descripti*; *Lutetiae Parisiorum*, 1902, in-4°. — Voyez aussi Delisle, *Vers et écriture d'Orderic Vital*, dans le *Journal des savants*, 1903, p. 428.
4. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 287-288, pl. XXXVI, n^os^ 3 à 5.
5. Prou, *Recueil de fac-similés* (1892), pl. II.

est un Valère Maxime, copié à Provins, en 1167, par Guillaume l'Anglais, pour Henri, comte de Champagne [1]. La formule de souscription qui termine ce volume est imitée des formules de l'antiquité :

Titulus scriptoris. Feliciter emendavi, descriptum Pruvini, jussu illustris comitis Henrici; Willelmus Anglicus anno incarnati Verbi MCLXVII, indictione XV.

Terminons cette revue par l'indication d'un manuscrit de l'Histoire scolastique de Pierre le Mangeur, copié en 1183 par Jean le Borgne, moine de Corbie (Bibl. nat., ms. lat. 16943), comme le prouve la souscription suivante (fol. 190 et dernier) :

Anno incarnati Verbi M° C° LXXX° III° scriptus est liber iste a Johanne Monoculo, quo rex Francorum, Philippus, filius Hludovici regis, passus est horribilem guerram a comite Flandrensi, Philippo, et comite Theobaldo et cometissa Campaniensi et duce Burgundiensi et Stephano, comite Blesensi. Liber Sancti Petri Corbeiensis. Qui furatus fuerit, anathema sit [2].

On trouvera sur notre pl. XI, n° 2, le fac-similé d'une partie du fol. 160 de ce manuscrit [3]. En voici la transcription :

[Quod tantum in signum maledicte Synagoge et arefacte
1. perverse scilicet medietatis [4] fecit Ihesus. Non enim que-

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 290, pl. XXXVII, n°s 5 et 6.
2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 292-293, pl. XXXVIII, n°s 3 et 4.
3. Qui répond à une partie du chap. CXVIII (*De maledictione ficus et sessione super asellum*), de l'*Historia scholastica*, Migne, *Patrologiæ* [*latinæ*] *cursus*, t. CXCVIII, col. 1599.
4. Corrigez *mendacitatis*.

2. -rebat fructus ex ea, cum nundum tempus ficuum
3. erat. Quod, licet apud Matheum [1] legatur sequenti
4. die factum, Marchus quoque dicat : alia die cum
5. exiret a Bethania esuriit [2], putamus recapitu-
6. -lando dictum esse. Marchus enim narrat
7. hoc factum esse ante ejectionem vendentium
8. et ementium de Templo, quam constat die dominica
9. factam. Nec ob aliud tamen hunc ordinem Marci
10. sequimur, nisi quia post Matheum scripsit. Sive
11. Matheus secunda feria dicat factum recapitulando,
12. sive Marchus ante ejectionem preoccupando,
13. quia die [3] facto non est questio, de die arbitrio le-
14. -gentis relinquimus. Euntes autem discipuli
15. fecerunt sicut preceperat illis Dominus, et ponentes
16. vestimenta sua super pullum, eum super sedere fe-
17. -cerunt. Marcus et Lucas et Johannes non dicunt eum
18. sedisse nisi super pullum [4], Zacharias quoque prophetа
19. dixit [5] : sedens super pullum asine. Matheus enim
20. dicit [6] sedisse super asinam et pullum. Quod, licet
21. brevis esset via, fieri tamen potuit ut primo
22. insedisset pullo et forte, quia nondum domitus
23. erat et lascivus, descendit et insedit asine.
24. Quod si super pullum tantum, Matheus tamen
25. utrumque posuit in mysterio [7]. Quod autem hoc prophetа [tum fuerat].....

§ 2. — *Chartes.*

L'écriture des chartes du XII[e] siècle est très soignée ;

1. *Matth.*, XXI.
2. *Marc*, XI, 12.
3. Corrigez *de*.
4. *Marc*, XI, 7 ; *Luc.*, XIX, 35 ; *Joh.*, XII, 14.
5. *Zachar.*, IX, 9.
6. *Matth.*, XXI, 5.
7. Entre *posuit* et *in mysterio* suppléez *quia utrumque fieri potuit.*

elle est très élégante. Les abréviations sont régulières. On peut dire que le XII^e siècle est l'époque où l'écriture diplomatique atteignit son apogée. C'est aussi le siècle où triomphe définitivement, dans toutes les chancelleries européennes, la minuscule française [1].

Le premier exemple d'écriture donné sur la planche XII, est emprunté à un diplôme de Louis VI (Archives nationales, K 21, n° 10) [2] donné à Paris en 1114, et par lequel le roi affranchit une serve nommée Sanceline, fille d'Aschon, et lui permet d'épouser un homme de l'église Notre-Dame de Paris sans perdre sa liberté :

1. Quęcumq*ue* in mundo fiunt, quia temporalem finem habent, vento
2. oblivionis facile delentur nisi memorię litterarum infigantur. Quapropter...

Notre second exemple est emprunté à un diplôme du roi Philippe-Auguste (Archives nationales, K 2€, n° 19) [3], donné à Paris en 1194, portant confirmation d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Denis par Robert, comte de Meulan, d'une rente d'un marc d'argent, à la charge d'entretenir une lampe devant l'autel de saint Eustache :

1. In nomine s*ancte et* individue T*r*initatis, amen. Ph*ilip-pus*, Dei gr*atia* Francor*um* rex. Noverint univ*ersi*

1. Sur l'expansion vers l'Est de l'écriture française au XII^e siècle, voyez Ét. Hajnal, *Irastörtenet az irasbeliség félujulasa korabol*, Budapest, 1921, in-8° ; cf. A. de Boüard, dans *Le Moyen Age*, 2^e série, t. XXIV, 1922), p. 143.

2. Indiqué dans : Tardif, *Cartons des rois*, p. 206, n° 359, et Luchaire, *Louis VI*, p. 92, n° 179. Publ. : Guérard, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 449, n° VII, d'après un cartulaire, et R. de Lasteyrie, *Cartulaire de Paris*, t. I, p. 191, n° 166, d'après l'original.

3. Indiqué dans : Delisle. *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 102, n° 426, et Tardif, *Cartons des rois*, p. 339, n° 709.

2. presentes pariter *et* futuri quod Robertus, comes Melfenti, dedit beato Eustachio martiri in ecclesia

3. beati Dionisii unam marcham argenti in perpetuam helemosinam eidem glorioso martiri in ejus festivitate

4. singulis annis reddendam, ea conditione ut lampas una ante ipsius altare jugiter ardeat. Hanc autem

5. marcham prepositus comitis qui pro tempore fuerit, die constituta, de molendinis comitis custodi alta[ris predicti martiris vel nuncio ejus sine difficultate et dilatione persolvet.....]

L'écriture des chartes privées du XII^e^ siècle ne diffère généralement de celle des actes royaux que par l'absence de hastes élevées. On en trouvera plusieurs exemples dans notre *Recueil de fac-similés* [1].

XIII^e^ SIÈCLE.

§ 1. — *Livres.*

Avant le XIII^e^ siècle, l'art de l'écriture était essentiellement monastique. Il semble qu'à partir du XIII^e^ siècle, par suite de l'extension que prit alors l'enseignement des Universités, la pratique de l'écriture se soit répandue dans tout le clergé et même parmi les laïcs. En tout cas, le XIII^e^ siècle nous a laissé un nombre de manuscrits beaucoup plus considérable que les siècles précédents. Nous trouvons une autre preuve de la diffusion de l'art d'écrire dans la variété infinie des écritures qui commencent à prendre un caractère personnel.

Deux sortes d'écritures ont été en usage dans les livres du XIII^e^ siècle : une écriture minuscule, assez rapi-

1. Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. XIV et XV. Voyez aussi les pl. IV-V du recueil de MM. Redlich et Gross, cité ci-dessus, p. 184, n. 1.

dement tracée, où les lettres sont formées de traits brisés, mais d'où les courbes n'ont pas complètement disparu ; telle est la minuscule dont nous donnons deux exemples sur la planche XIII ; puis une écriture minuscule appelée proprement gothique, généralement assez grosse, tracée à main posée, celle qu'on désignera au XIV^e siècle sous le nom de *lettre de forme*. Celle-ci apparaît dès la fin du XII^e siècle, bien caractérisée, avec des pleins et des déliés, des alternances de traits épais et de traits minces, par exemple dans un livre écrit à Trèves en 1191 (Bibliothèque de la cathédrale de Trèves, ms. n° 133) [1].

Pour le XIII^e siècle, les exemples de cette écriture sont nombreux, surtout dans les livres liturgiques, et à partir du règne de saint Louis. Nous citerons : le psautier du Musée Condé à Chantilly (ms. n° 9), que L. Delisle [2] a démontré avoir été exécuté au commencement du XIII^e siècle pour la reine Ingeburge de Danemark ; un psautier du même temps, qui a appartenu à Blanche de Castille et à saint Louis (Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 1186) [3] ; deux petits psautiers dont l'un a été fait pour saint Louis, et sur lesquels nous reviendrons.

Saint Louis est le premier des rois capétiens qui se soit préoccupé de former dans son palais une bibliothèque. Il fit copier beaucoup de manuscrits, surtout des manuscrits de l'Écriture sainte. Sa *librairie* était comme une annexe de sa chapelle. Le pieux roi faisait volontiers part aux savants des trésors qu'il y avait réunis. Vincent de Beauvais tira profit de cette libéralité. Après la mort de saint Louis, ses livres furent partagés entre les

1. Steffens, pl. 70.
2. Delisle, *Notice de douze livres royaux* (Paris, 1902, in-4°), p. 1-17, pl. III.
3. Delisle, *Notice de douze livres royaux*, p. 27-35, pl. VIII.

Dominicains et les Cordeliers de Paris, les moines de Royaumont et les Dominicains de Compiègne.

Si nous connaissons plusieurs des livres qui ont appartenu à saint Louis, il n'en est qu'un seul dont on puisse affirmer qu'il a été exécuté pour ce roi : son psautier, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 10525 du fonds latin [1]. Il a été écrit après 1254, c'est-à-dire après le retour du roi de la croisade.

On doit en rapprocher un autre psautier du cabinet de M. Henry Yates Thompson, à Londres, qui n'en est que la réplique [2].

Blanche de Castille partageait le goût de son fils pour les beaux livres. Elle fit faire, un peu avant 1250, une Bible qu'elle donna à l'abbaye de Saint-Victor ; c'est le manuscrit latin 14397 de la Bibliothèque nationale [3] en tête duquel on lit cette note :

Iste liber est Sancti Victoris Parisiensis. Quicumque eum furatus fuerit vel celaverit vel tytulum istum deleverit, anathema sit. Amen. Hanc bibliothecam dedit ecclesie Sancti Victoris Parisiensis Blancha, illustris regina Francie, mater regis Ludowici.

Nous indiquerons ici, d'après L. Delisle, quelques manuscrits à date certaine : un martyrologe de Saint-Germain-des-Prés, copié vers 1218 (Bibl. nat., ms. lat.

1. *Album paléographique*, publ. par la Société de l'École des Chartes, pl. 39 ; Delisle, *Notice de douze livres royaux*, p. 37-42, pl. XI. Les miniatures du Psautier de saint Louis ont été reproduites par la phototypie : *Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. Psautier de saint Louis* [avec préface par Henri Omont] ; Paris [1902], in-16.

2. Arthur Haseloff, *Les psautiers de saint Louis*, dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LIX, p. 18-42 ; Delisle, *Notice de douze livres royaux*, p. 43-51, pl. XII.

3. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 295, pl. XL, n°s 1 et 2.

12833) [1] ; un fragment d'une bible glosée, datée du 1^er avril 1239 (Bibl. nat., ms. lat. 15239) [2]; une table des ouvrages de saint Augustin terminée en 1256 par un scribe nommé Robert de Paris (Bibl. nat., ms. lat. 16334) [3] ; un exemplaire de l'Almageste, écrit en décembre 1263 (Bibl. nat., ms. lat. 16200) [4] ; un Miroir historial de Vincent de Beauvais, daté de 1267 (Bibl. nat., ms. lat. 11728) [5] ; la deuxième partie du Livre des Constitutions des Frères prêcheurs de Paris, copié en 1273 (Bibl. nat., ms. lat. 5592) [6] ; un recueil de sermons de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, daté du vendredi 5 juin 1282 (Bibl. nat., ms. lat. 14596) [7] ; un manuscrit de la Somme le Roi, copié en 1294 (Bibl. nat., ms. fr. 938) [8] ; un exemplaire du dictionnaire latin d'Uguccio de Pise, copié à Bolbec en 1298 (Bibl. nat., ms. lat. 16678) [9].

Comme exemples d'écriture des manuscrits au XIII^e siècle, nous donnons sur la planche XIII deux fac-similés. Le premier est tiré d'un manuscrit du Grécisme glosé d'Evrard de Béthune, ouvrage en vers latins sur les lettres de l'alphabet, les figures et les huit parties du discours, composé en 1212 [10]. L'édition qu'en a donnée M. Wrobel ne renferme pas les gloses ou notes marginales qui accompagnent le texte dans la plupart des

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 293, pl. XXXIX, n° 3.
2. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 294, pl. XXXIX, n° 4.
3. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 297, pl. XL, n° 6 ; Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. XVIII.
4. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 298, pl. XLI, n° 2.
5. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 298, pl. XLI, n° 3.
6. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 300, pl. XLI, n° 8.
7. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 300, pl. XLII, n° 2.
8. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 301, pl. XLII, n° 4.
9. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 301, pl. XLII, n° 6.
10. La dernière édition a été donnée par J. Wrobel : *Eberhardi Bethuniensis Graecismus ad fidem librorum manuscriptorum recensuit...* D^r Joh. Wrobel ; Breslau, 1887, in-8°.

exemplaires. Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 15133 du fonds latin. Il provient de l'abbaye de Saint-Victor de Paris qui a fourni à la Bibliothèque nationale 1.268 manuscrits.

Il a été écrit en mai 1270, comme en témoignent les quatre vers suivants à la fin du volume (fol. 143) :

Scriptorem si quis verbis reprobarit iniquis,
Cerberus in Baratro flumine mergat atro.
Anno milleno cum quodam septuageno
Et bis centeno maio liber hic sit ameno.

Voici la transcription des quelques lignes du folio 40 reproduites sur notre planche [1] :

1. Quartaque vocalis otho
2. sit ab hoc othomega. Est
3. homos humus, hinc venit homotenus.
4. Est quoque succus opos *et* ab hoc opobalsama dicas.
5. Est orthos rectum, orthographia sit hinc.
6. Est opos visus, inde piropus erit.
7. Est odos cantus, comedia dicitur inde.
8. On quoque sit totum, nascitur omnis ab hoc.
9. Oma tibi sit odor, omentum dicitur inde.
10. At totum sit olon, dicitur hinc obolus.
11. Orge cultura *est*, sic inde jeorgica dici.
12. Hostin equale *est*, hostis *et* inde venit.
13. Orcheque suscipere tibi sit, quod comprobat Orchus.
14. Obsomo sit panis, si bene dicta notes.

Gloses interlinéaires.

Au-dessus de la première ligne :

scilicet o. — o lungum ab otho || quod *est* o *et* me- || -ga lungum, || quasi o lungum.

1. Le passage que nous donnons correspond aux vers 232 à 244 du chapitre VIII : « De nominibus exortis a Graeco », éd. Wrobel, p. 45.

Au-dessus de la troisième ligne :

grece. — lat*ine.* — ris inclita *vel* res *vel* res inclita usq*ue* ad humu*m* flexu*s vel* q*uasi* tenu*s* humu*m.*

Au-dessus de la quatrième ligne :

similiter. — lat*ine.* — *grece.* — unguen*ta* p*re*ciosa de cortice balsami fac*ta.*

Au-dessus de la cinquième ligne :

grece. — lat*ine.* — pars principal*is* gramatices. — *vel* probat. (*Glose postérieure.*)

Au-dessus de la sixième ligne :

grece. — lat*ine.* — lap*is* p*re*ciosus ignei coloris.

Au-dessus de la septième ligne :

grece. — lat*ine.* — can*tus* villan*us* a comos villa *et* odos can*tus.*

Au-dessus de la huitième ligne :

grece. — lat*ine.* — *vel* dicit*ur.* (*Glose postérieure.*) — ista dic*tio* ab hoc greco.

Au-dessus de la neuvième ligne :

grece. — lat*ine.* — intestinu*m* ab hoc. — bodell*us.*

Au-dessus de la dixième ligne :

lat*ine.* — *grece.* — q*uasi contra* suu*m* totu*m.* — dimidi*us* denari*us.*

Au-dessus de la onzième ligne :

grece. — cultura. — latine. — a ge quod est terra et orge (lib) liber Virgilii loquens de cultura || terrarum.

Au-dessus de la douzième ligne :

grece. — latine. — Hostes ii sunt qui equaliter se odio habent.

Au-dessus de la treizième ligne :

grece. — latine. — Infernus.

Au-dessus de la quatorzième ligne :

grece. — latine. — scilicet ista que dicta. — item superius de obsomogaro.

Gloses marginales.

Marge à gauche :

« Est apos [1]. » Piropus dicitur lapis precio- || -sus et dicitur a pir quod est ignis et opos || visio vel visus quasi lapis ignei coloris vel || rubei.

« On quoque. » Omnis dicitur ab on quod est totum || quia comprehendit totum, ut habetur in || comediis Therencii.

« At totum. » Obolus dicitur ab olon, || totum, quasi contra suum totum, quia ad || similitudinem tocius denarii factus || est, as est vero semicirculus et medie- || -tas denarii, ut de sterlinco [2] diviso per || medium et cetera.

« Ostin [3] equale. » Hostis dicitur || ab hostin quod est

1. Corrigez *opos*.
2. Le ms. lat. 18522 de la Bibliothèque nationale, du XIII[e] siècle, porte *sicut de stellingo*.
3. Certains manuscrits portent *ostin* en toutes lettres.

equale, *quia* antiquitus || solebant hostes pedes pedibus || opponere in signum hostilitatis, vel || dicitur ab hostio, *hostis* [1], *quod est* equo, *equas*, *quia* || hostes dicuntur qui se habent invicem || odio *et* equaliter, inimicus dicitur qui aliquem || laetenter habet odio.

« Obsonio [2] sit. » Hoc *quod* dicit qui inde novit [3] || os omogarus panis qui *est* tinctus || in pinguedine vel dicitur ab osomo *quod* || *est* panis *et* garos liquor, *quasi* panis || tinctus in liquore.

« Est plurale polis [4]. » In hoc || loco agit, agat, de gre- || -cis dictionibus incipientibus ab[ista littera p.]

Marge à droite :

« Est odos. » Comedia dicitur a comos *quod* || *est* villa *et* odos cantus, *quasi* cantus factus de || comestionibus rusticorum *et* cetera.

« Oma tibi. » Omentum dicitur bodellus gallice || boiau *vel* tripe, *et* dicitur ab oma *quod est* || odor, vel dicitur intestinum, quod quodam [5] fetorem || emittit maximum, unde Luca- || -nus : nunc perduntque suas omenta late- || -bras.

« Orge cultura. » Georgica dicitur a ge || *quod est* terra *et* orge *quod est* cultura, *quasi* liber || loquens de agricultura *et* declinatur Georgi- || -ca, *Georgicorum*, in plurali tantum.

« Orcheque suscipere. » Orchus dicitur ab orche || *quod est* recipere quia omnia ad se veniencia || recipit *et* nulla renuit vel remit- || -tit. Notandum quod IIII^or (= quatuor) sunt insatiabilia, unde || versus : IIII^or, ut fantur, sunt que nunquam || saciantur, ignis *et* os vulve, pela- || -gus baratrique

1. *Hostis*, 2^e personne de l'indicatif présent du verbe *hostire*.
2. Corrigez *Obsomo*.
3. Corrigez, d'après le ms. latin 18523, fol. 160 v°, *hoc dicit quia inde venit*.
4. Premiers mots du vers : *Est plurale polis et ab hoc polissillaba dicis*.
5. Corrigez *quemdam*.

vorago [1] *et* avari cor [2] || un*de* nequeunt cupidi *con*saciare viri.

« Auris hotis [3]. » *Et componitur* othologi- || -a *id est* dolor auris. Item, othis || *componitur cum* para *quod est* juxta *et* di*citur* para[diota.....]

Marge inférieure :

« Oxirema probat. [4] » Di*citur* son*us* acut*us* ab oxi*m quod est* acutum *quia* oxi [5] || apud *Grecos*, acutum *sive* veloce*m* sig*nific*at apud nos ; un*de quoddam* genus teli || di*citur* oxus, oxi, un*de* oxus, *oxa*, *oxum*, *id est* acutus, *acuta*, *acutum*. Item, ab oxi q*uod est* acu- || -tum di*citur* hoc accetum, h*ujus* acceti, *et* per *composit*ionem di*citur* oximellum, *oxi-mell*i, q*uasi* acce[ti et mellis permixta materia].

Le caractère le plus frappant de l'écriture du morceau qui précède est le raccourcissement des hastes longues ; c'est à peine si celles-ci s'élèvent au-dessus des autres lettres. Il en résulte que le *b* tend à se confondre avec le *v*, par exemple dans le mot *ab* à la 2e ligne, dans *ab* à la 8e ligne et dans *obsomo* à la 14e ligne, et que la forme de l'*l* se rapproche de celle de l'*i*, par exemple dans *opobalsama* à la 4e ligne, *olon* à la 10e ligne, et *cultura* à la 11e ligne ; pareillement, la queue du *q* descend à

1. D'après J. M. Kemble, *Anglo-saxon dialogues of Salomon and Saturn* (London, 1847 ; Ælfric Society, n° 13), p. 196, on lit dans un manuscrit de la Bibliothèque de Trinity College, qui contient une collection de proverbes, les deux vers suivants :

Quatuor, ut fantur, sunt quæ nunquam satiantur :
Ignis et os vulvæ, pelagus baratrique vorago.

Ce rapprochement m'a été indiqué par M. Henri Omont. — Cf. *Proverb.*, xxx, 15 et 16.

2. Le petit trait vertical qu'on voit entre *c* et *o* sur le fac-similé n'est autre chose que le reste d'une lettre grattée.

3. Premiers mots du vers *Auris othis tibi sit, inde diotha venit.*

4. Premiers mots du vers *Oxireuma probat quod acutum dicitur oxim.*

5. *Oxii*, mais le second *i* exponctué, c'est-à-dire effacé.

peine au-dessous de la ligne (1^re ligne, *que* ; 8^e l., *quoque* ; 12^e l., *equale*).

Le *d* a une forme onciale. On remarquera la forme de l'*r* liée à *o* dans *orthos* et *ortho-graphia* (5^e ligne), *odor* (9^e l.) etc. Dans le *t*, la barre horizontale dépassant à peine, à gauche, le trait courbe qui la soutient (voyez *quarta* à la 1^re ligne), cette lettre *t* est difficile à distinguer du *c*, et dans beaucoup de manuscrits du XIII^e siècle, le *c* et le *t* ont exactement la même forme. Enfin, l'*u* initial a toujours la forme *v*.

Un des traits caractéristiques de l'écriture gothique, surtout de l'écriture de forme, c'est le mode de liaison de certaines lettres, tel qu'un même trait est commun à deux lettres [1]. Ces lettres liées apparaissent dès le second quart du XIII^e siècle dans l'écriture de forme, spécialement pour les groupes *bo*, *de*, *do*, *od*, *pe*, *po*, etc. c'est-à-dire quand deux courbes opposées se trouvent rapprochées. Ici nous retrouvons la même particularité : 1^re ligne, *oc* dans *vocalis* ; 4^e l., *po* dans *opobalsama* ; 7^e l., *od* dans *odos*, et *de* dans *inde* ; 9^e l., *do* dans *odor* ; 12^e l., *ve* dans *venit* ; 14^e l., *dc* dans *dicta*.

Le manuscrit de la Somme le Roi copié en 1294 par « Perinz de Falons », et déjà mentionné plus haut, nous fournit (fol. 4) le fac-similé n° 2 de la pl. XIII :

1. Li quar conmandemanz est telx : Honore ton pé-
2. -re et ta mére, quar tu en vivras plus longue-
3. mant sor terre. Cilz conmandemanz nos amoneste
4. que nos nos guardins de correcier pére *et* mére a es-
5. -ciant, et cil qui deshonore pére et mére a son escient
6. *et* a tort ou les maudit ou lour nuit par malice péche
7. mortelment *et* brise cest conmandemant, et en cest

1. Voyez le mémoire de Wilhelm Meyer aus Speyer cité plus haut, p. 75, n. 1.

8. meimes *con*mandemant est entendue l'amor que nos
9. devons porter a noz péres esperituex, c'est a ces qui
10. ont la cure de nos enseignier et de nos chastier *con*me
11. sunt li prelat de seinte eglise *et* cels qui ont la cure
12. de noz armes et de noz cors garder, et cil qui ne vuelt
13. obéir a cels qui ont la cure de lui quand il enseignen*t*

Dans ce manuscrit l'*i* est accentué quand il précède, suit ou sépare les lettres *m*, *n*, *u*. Il est notable qu'à la fin des lignes un trait d'union suit tout mot inachevé et ne se terminant qu'à la ligne suivante.

La lettre initiale L est bleue avec traits d'ornement rouges.

§ 2. — *Chartes.*

Les chartes du XIII^e^ siècle offrent encore des exemples de l'emploi de la minuscule diplomatique, c'est-à-dire d'une minuscule où les hastes s'élèvent très haut au-dessus du corps des lettres et sont parfois bouclées à la partie supérieure. D'autres chartes sont de la même écriture que les livres, particulièrement les chartes échevinales du Nord [1], mais la plupart sont d'une écriture cursive qui n'est que la déformation de la minuscule des livres du genre de celle dont nous avons donné deux exemples à la pl. XIII (n^os^ 1 et 2) ; elle est caractérisée par la liaison des lettres d'une part, et par la disjonction des traits d'une même lettre, d'autre part.

La charte reproduite sous le n° 1 de notre planche XIV et dont l'original est conservé aux Archives nationales, sous la cote J 1022, n° 1, est une reconnaissance de dette datée de l'an 1205 [2].

1. Voyez Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. XXV et XXIX.
2. Publiée dans H. Fr. Delaborde, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. V, p. 55, n° 157.

1. Conogud sia quel Rois de Lantar [1] he W. At de Tridmil devo pagar he redre XLV sols de tolsas setes [2] bos an Willem des Bosquet he [3] al seu hordein hab

2. XV denars tolsas de gazain cadames aitant quant les tengan, he agols XII dias en jhener a la isida [4]; he si outr'al cab de l'an les tenian he ab lu no s'en

3. acordavan, devol ne donar de tot del cabal he del gazain <gazain>, aza que la meteisa razo aitant quant houtr'al cab de l'an la barata [5] estara ;

4. derescabs le sobredit deutor devo he covengo pagar he redre le cabal el' gazain a somoniment del crezedor sobredit ho del seu hor-

5. -dein, he an lo lauzad he mandad cadaus le tot per pens denant tots altres homes hen tot quant an ni auran quen sia he on que sia, movedor

6. he no movedor tro el le sobredits W. des Bosquet hel seus ordeins sia pagads de tot del cabal e del gazain a sa conoisensa hempads e senes

7. plaig. Hujus rei sunt testes Bertrans Unalds en Ats de Tridmil he W. Escuders he Ramons Amels, qui cartam istam scripsit in mense jhenoarus, feria VII, anno

8. Xpisti M°CCV.

Le document reproduit sous le n° 2 de la pl. XIV, dont l'original est conservé aux Archives nationales (S 206, n° 22) est une lettre datée de 1224, le dimanche après la

1. C'est-à-dire *Le Rouge de Lantar*.

2. *Sols setes*, c'est-à-dire *solidos septenos* ou *solidos monetae septenae*. Cf. Du Cange, au mot *Moneta septena*.

3. Le scribe a employé l'abréviation de la conjonction *et* latine pour rendre la conjonction provençale qui est écrite *he* en toutes lettres dans d'autres passages de ce document. C'est de la même façon que dans les documents anglais on emploie l'abréviation latine d'*et* pour rendre *and*.

4. *He agols XII dias en jhen[i]er a la is[s]ida*, c'est-à-dire *et ils les eurent 12 jours en janvier à la sortie*, en français *12 jours en janvier à l'issir*, soit le 20 janvier. Sur cette manière de compter le quantième, voir Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 133.

5. *Barata* signifie ici *dette*.

fête de sainte Luce, c'est-à-dire le 15 décembre, par laquelle le curé de Corbreuse [1] informe l'abbé et le prieur de Sainte-Geneviève et le doyen de Saint-Marcel de Paris, juges délégués par le Saint-Siège, que, suivant l'ordre qu'ils lui ont donné, il a publié dans son église la sentence arbitrale qui avait terminé un procès entre le chapitre de Notre-Dame de Paris, d'une part, Guy de Montfort et H., trésorier de Beauvais, d'autre part :

1. Viris venerabilibus et discretis abbati et priori Sancte
Genovefe et M., decano Sancti Marcelli Parisiensibus,
2. judicibus a domino papa delegatis, presbyter de Corbo-
rosa salutem, reverenciam et honorem. Noverit discrecio
3. vestra quod ego, ad mandatum vestrum, ordinacionem
et sentenciam arbitrii quam protulerunt venerabiles viri E.,
4. decanus, N., cantor, P., succentor Parisienses, in causa
que vertebatur inter capitulum Beate Marie Parisiensis
5. ex una parte, et nobiles viros Guidonem de Monteforti,
militem, et H., thesaurarium Belvacensem,
6. ex altera, in ecclesia mea de Corborosa nunciavi et
publicavi sicut in litteris vestris vidi contineri. Actum
7. anno gracie millesimo CC° vicessimo IIII°, die dominica
proxima post festum sancte Lucie. Valete
8. in Domino.

On remarquera dans cette charte l'orthographe des mots *reverenciam*, *discrecio*, *ordinacionem*, *sentenciam*, etc. A partir du XIII^e^ siècle le *c* se substitue au *t* dans les terminaisons latines en *tio* et *tia* et dans les terminaisons françaises en *tion*. On écrit *reverencia*, *discrecio*, *consideracion*, et non pas *reverentia*, *discretio*, *consideration*. D'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, le *c* et le *t*, dans l'écriture minuscule, tendent à se confondre par

1. Corbreuse, Seine-et-Oise, cant. de Dourdan.

leur forme ; et dans un grand nombre de manuscrits, du XIIIe au XVIe siècle, il est impossible de les distinguer.

Le fac-similé n° 1 de la pl. XV reproduit la partie supérieure d'une charte en langue provençale, conservée aux Archives nationales sous la cote J 303, Toulouse I, n° 47. C'est une déclaration faite en 1232, des droits seigneuriaux appartenant au comte de Toulouse en la seigneurie de Villemur [1] :

1. Anno Domini nostri Ihesu Xpisti M° CC° XXX° II, feria III, regnante Lodoyco Francorum rege et Raimundo, Tolosano comite, et Raimundo episcopo. Aisso es carta de remen-

2. -bransa de las senhorias e de las drechuras que mosenher le coms de Tolosa a e deu aver a Vilamur e e la honor, sobre la qual cauza, una

3. partida dels cavalers e dels proshomes de Vilamur a per nom [2] 'n Ysarns de Tauriag e Ysarns de San Miquel e Ysarns de Vilamur e Arnaudz

4. Elyas e Bertrans de Pontos e Bertrans Malag e Ug de Malag e Bermons e W. de Malag e Ponc Bernadz e Pone Ariberz e Peire

5. Ramons de Roich. e Ysarns Begs e W. de Tolosa e Arnaudz Guals e Bernadz Guals e Amilz Gairaudz e W. de Lobaresas e Pons

6. Gairaudz e Ramonz de Peira e Ber. Faber Ros e W. Bordis e W. de Montug e Peire Folcaudz e Ramonz de Bondigos, tus aquesti cavaler

7. e prohome denan diz, pleviro per las fes de lor corses e jurero, tocaz les sans evangelis, e ma e empresensa d'en Peire Esteve, que era

8. bagles de Vilamur, que eli leialmenz dissesso tot aco que sabio ni avio audid dizer a lor ancessors que era ni devia esser a mosenhor.

1. Villemur, Haute-Garonne, arr. de Toulouse.
2. *a per nom* signifie *savoir*.

9. le comte, per la senhoria de Vilamur, e tot aco que a lui i devia endevenir per las eregias, e que dissero que de tot dirio veritad

10. segon lor sen e segon lor essient a bona fe. Emprimairia 'n Ysarns de San Miquel e Bertrans de Malag dissero e autreiero que eli

11. solio tener e o devio far de fyu de la Prada d'en Bertran de Vilamur e d'en W. At, e lor ne devio far homenagihe, e apres aisso el

12. meteis, 'n Ysarns de San Miquel conog e dis que el e Peire de Vilamur devio V sols de melgoiles d'acapte per le fyu d'en Ug Amil qu'en tenio

13. e la careira dels Vidalencs, e Bertrans de Malag dis que el e sei parsener tenio e devio tener la mitad del fyu de Belmont d'en

14. Bertran de Vilamur e d'en W. At, e que tenio l'autra mitad d'en Ysarn de Tauriag e que per tot le fyu devio I escud nou vermeil

15. d'acapte e far homenagie, e apres aisso 'n Ysarns de San Miquel e Bertrans de Pontos dissero que eli audiro dizer a'n Bertran de

16. Vilamur que las condaminas devia om tener de lui e l'en devia om tener castlania a Vilamur, e Bertrans de Vilamur e W. Atz

17. avio e prendio quadans V sols de melgoiles e la maiho de Noig e autres V sols de melgoiles e la maiho de Orguill quadans, e que avio.....

Sous le n° 3 de la planche XIII nous donnons le fac-similé d'une charte d'écriture cursive, de l'an 1253, expédiée au nom d'Ève, abbesse de Saint-Remy de Senlis. Elle est conservée à la Bibliothèque nationale, dans la collection de Picardie, volume 306, n° 30 :

1. Universis presentes litteras inspecturis Eva, abbatissa Sancti Remigii Silvanectensis, totusque ejusdem loci conventus salutem in Domino.

2. Noveritis quod nos volumus et concedimus quod Agnes, filia domini Petri Tochart de Barberiaco militis, quam in
3. domo nostra in monialem recepimus et sororem, viginti et octo solidos parisiensium annui census, quos idem Petrus nobis
4. in elemosinam contulit sitos apud Robertivallem [1], habeat et percipiat singulis annis quamdiu vixerit in terminis
5. quibus debentur, videlicet in festo beati Remigii octo solidos, in Nativitate Domini tredecim solidos et in Pas-
6. -cha septem solidos, ad supplementum ipsius Agnetis vestimentorum, cum ad hoc usquequaque nostrarum moni-
7. -alium non suppetant facultates, post decessum vero dicte Agnetis predicti viginti octo solidi ad nos quicte
8. et libere revertentur in proprios usus domus nostre expendendi prout nobis visum fuerit expedire. In
9. cujus rei testimonium presentes litteras sigillo domus nostre eidem Agneti tradidimus sigillatas. Datum
10. anno Domini M° CC° L° tercio, mense julio.

On remarquera dans l'écriture du document qui précède la forme des lettres *b*, *h*, *l* : la haste de ces lettres est bouclée à la partie supérieure. C'est un des caractères de la cursive de la seconde moitié du XIII^e siècle ; d'ordinaire la boucle se ferme plus bas que dans l'exemple ci-dessus, c'est-à-dire à la hauteur de la tête des autres lettres, comme on peut le voir dans une charte de l'officialité de Soissons de 1258 dont nous avons donné ailleurs le fac-similé [2] ; cette boucle servait à lier les lettres *b*, *h*, *l* à la lettre précédente, comme cela est bien visible dans la charte de 1258, et dans quelques mots de la charte de la pl. XIII : 2^e ligne, *Tochart*, *de Barberiaco* ; 5^e l., *debentur* ; 6^e l., *supplementum*, etc.

1. Roberval, Oise, cant. de Pont-Sainte-Maxence.
2. Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. XIX.

Dans d'autres documents le sommet de la haste est simplement recourbé à droite en forme de crochet [1]. La boucle d'abord légèrement marquée se renforce, et de délié devient généralement un plein à la fin du XIII^e^ siècle [2].

La haste courbe du *d* s'incline à gauche et se replie en un fort trait droit qui sert à relier cette lettre à la lettre suivante.

Enfin, l'*u* initial, consonne ou voyelle, prend la forme pointue, c'est-à-dire la forme de notre *v* : *vniuersis* = *universis*, *volumus*.

La charte reproduite sous le n° 3 de la pl. XIV est un exemple de lettres de prévôté, du 29 juin 1286 (Archives nationales, S 890 [A]) :

1. A touz ceus qui ces presentes letres varront *et* orront Guiart Bertaut, garde de la prevosté de Laigni [3], salut.

2. Sachent touz que pardevant nous vint Aaliz, fame Adam de Paris, le maçon, qui disoit que cil Adans,

3. ses mariz, avoit vendu *et* quité a touz jourz a mestre Estiene de Bleneau, beneficié en l'eglise de Seint Benoist

4. de Paris, *et* a ceus qui aront cause de lui, dis solz de paris*is* de crois de cens ou de rente perpetuel a prandre *et* a

5. avoir desorendroit a touz jourz de celi mestre Estiene *et* de ceus qui aront cause de lui, chascun an a quatre termes

6. a Paris acoustumez, seur une maison qui est a celi Adam, assise a Paris outre Petit Pont en la rue de la Plastriére

7. devant la meson au moines de Premonstré, tenent d'une part a la meson Robert de Maci *et* d'autre part

8. a la meson Robert le Barbe *et* Aaliz sa fame, qui fet le coing de la rue Pierre Sarradin, tout meintenent après

1. Voyez une enquête de 1261, dans Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. XXI.

2. Voyez une charte normande de 1286, dans Prou, *ibid.*, pl. XXVII, n° 2.

3. Lagny, Seine-et-Marne, arr. de Meaux.

9. trente cinc solz de cens, pour quatre livres de parisis paiez audit Adam *et* a la dite Aaliz, si *com*me ele disoit ;

10. la devant dite vente *et* qu*i*tance faite en la somme dessus dite volt en droit par*d*evant nous, loa, otroia,

11. *et* acepta, *et* tint ferme *et* estable, *et* pro*m*ist par sa fei *et* par son serment que contre ne vendroit jamés. En

12. tesmoing de laquele chose nous avons mis en ces pre*s*entes letres le seel de la prevosté de Laigni.

13. Ce fu fait l'an de l'incarnation nostre Seigneur mil deus cenz quatre vinz *et* sis, le samedi d'après la

14. feste seint Jehan Baptiste.

Le fac-similé n° 1 de la pl. XVI est tiré d'un registre de notes brèves [1] d'un notaire de Puy l'Évêque, en Quercy, de l'an 1295 (Bibliothèque nationale, ms. fr. 8573, fol. 58) :

.....

1. en *con*tra no vendran et cetera, e sobre totas las ava*n* dichas

2. *caus*as generalme*n*t renu*n*ciero et cetera. Aysso fo fag al Pug [2].

3. T*estimonis* sso a aysso apelat e preguat Bernat de Ponchet, Gausbert de la Faiola,

4. Duran, messatge del predig J., P. Cavarc, Esteve del Brulh et

5. eguo et cetera. Reduda es [3].

1. On donne le nom de « notes brèves » aux minutes que rédigeaient es notaires publics du Midi en présence des parties, et celui de « protocole » au registre sur lequel elles étaient consignées. Dans cette première rédaction, les formules étaient abrégées et remplacées par *etc* ; elles étaient étendues dans la grosse ou *instrumentum publicum*. Sur les divers registres des notaires du Midi, voyez Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 830-831 ; A. de Boüard, *Le fonds des notaires d'Orange à la Bibliothèque du Vatican*, dans *École française de Rome. Mélanges*, t. XXX (1910), p. 213 et suiv., avec fac-similés.

2. Puy-l'Évêque, Lot, ch-l. de cant., arr. de Cahors.

3. C'est-à-dire que la charte a été remise aux parties sous forme de grosse.

6. Item, eadem die *et* anno, regn*antibus* ut supra. Sit o*mnibus* manifestu*m*

7. qu'e*n* Ramo*n* de Resses [1], no forssatz ni costreg et cetera reconoc e

8. cofesset purame*n*t e simplame*n*t al senhor Gualhart de Lopiac [2], cava-

9. -ier, qu'el te de lhuy feozalame*n*t e a fyotz e coma de senhor feozal,

10. seguo*n* los fors els us e las costumas del castel del Pug, tota

11. una pessa de terra e .j. prat ab totz lors intrars e lors

12. ychirs e ab totz lors autres ape*r*tenemen*s* q*ue* sso assis en la pero-

13. -q*ui*a de la glieya de Lopiac en .j. territori vulgual me*n*t apelat, se-

14. guo*n* q*ue* dicho, la Moleyra, e cofronto se e s' teno davas .j. (= *una*) pa*r*t, seguo*n*

15. q*ue* dicho, ab .j. prat d'en Be*r*nat de Pugmega, lo rio q*ue* dichen da Lo-

16. -piac al Pug entremeg, e d'autra pa*r*t ab la terra d'en W. d'Essty-

17. -ris, e cofronto se e s'te davas autra pa*r*t ab lo prat e ab la terra,

18. seguo*n* q*ue* dicho, d'en Be*r*nat de Floyras. E aqui metih l'ava*n* dig se-

19. -nhor Gualhart de Lopiac sertifiatz de son dreg e de so*n* fag

20. estrug plenieyrame*n*t e acosselhatz sobre totas las ca*us*as e sobre

21. cadauna en aq*ue*sta prese*n*t carta co*n*te*n*gudas, seguo*n* q*ue* dih, apro-

22. -et, autreget e lauset pe*r* ssi e pe*r* totz sos suxessors, e de sa ser-

1. Recès, hameau au S.-O. de Puy-l'Évêque.
2. Loupiac, Lot, comm. de Puy-l'Évêque.

23. -ta siencia cofermet per aora e per tos tems a l'avan dig R. de Resses,

24. per ssi e per totz sos heretiers e suxessors, tota l'avan dicha pessa

25. de terra e l'avandig prat desobre cofrontat ab totz lors

26. apertenemens, volens e autregans qu'el metih R. e li seo ne pusco

27. far e complir per tos tems tota lor propria voluntat, seguon

28. la tenor de las costumas de l'avan dig castel del Pug ; e lhens promes

29. far e portar per tos tems bona e ferma guirentia contra totas per-

30. -sonas que per razo de senhoria ne lhi quereguesso ni lhi fesso ni

31. lhi moguesso en alcu tems alcu contrast ni alcuna questio ni demanda.

32. E si le metih cavaier avia alcuna actio de demandar contra lo dig

33. R., per razo de l'avandic fiotz de sobre cofrontat, del tot l'en sols e l'en quitet per aoras.....

La chancellerie romaine est assurément, parmi les chancelleries européennes, celle d'où sont sortis aux XII^e et XIII^e siècles les plus beaux modèles d'écriture minuscule [1]. A partir du pontificat d'Innocent III, la rédaction et la transcription des lettres apostoliques furent minutieusement réglées. Ce n'est qu'à la fin du XIII^e siècle qu'apparaissent des manuels de la chancellerie apostolique où sont formulées les règles auxquelles devaient se conformer les scribes ; mais la plupart de ces règles

1. Voyez des fac-similés de l'écriture des registres de la chancellerie pontificale dans *Specimina paleographica ex Vaticani tabularii Romanorum pontificum registris selecta et photographica arte ad unguem expressa*, [auctoribus P. H. Denifle et T. G. Palmieri] : Rome, 1888, in-fol.

étaient déjà observées au début du XIII^e^ siècle. La forme des lettres même était arrêtée, l'emploi des majuscules déterminé ; à la fin des mots, l'*s* devait avoir la forme à double courbe ; les abréviations étaient fixées : ainsi, la formule de salut, *salutem et apostolicam benedictionem* s'abrégeait toujours *salt et aplicam ben̄* ; les abréviations par sigle surmonté d'une lettre suscrite, telles que $\overset{i}{m}$ = *mihi*, $\overset{i}{t}$ = *tibi* étaient interdites, etc. [1]. L'écriture différait suivant la nature des lettres. Par exemple, parmi les lettres que les diplomatistes appellent « petites bulles » on distinguait les *tituli*, actes gracieux, et les *mandamenta*, mandements. Dans les premiers, les groupes de lettres *ct* et *st* s'écrivaient d'une façon particulière : entre le *c* ou l'*s*, d'une part, et le *t*, d'autre part, on laissait un espace blanc, et *c* ou *s* était relié au *t* par une barre horizontale rattachée elle-même par deux barres verticales à la tête du *c* ou de l'*s* et à celle du *t* ; dans les *mandamenta*, au contraire, les groupes *ct* et *st* s'écrivaient suivant le mode ordinaire. Dans les *mandamenta*, le signe abréviatif consistait en un trait horizontal, tandis que dans les *tituli*, on lui donnait la forme d'un 8 ouvert en bas.

Nous donnons à la planche XII, n° 3, les premières lignes d'un mandement d'Honorius III (Bibl. nat., Collection Baluze, vol. 380, n° 36), du 16 novembre 1224, par lequel le pape ordonne à Jean Bistan, bourgeois de Narbonne, de restituer à l'archevêque de la même ville les biens de l'église que celui-ci lui avait remis en gage

1. Voyez Delisle, *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4^e^ série, t. IV, p. 22 et suiv. ; Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 682, 689-690.

pour venir en aide au comte de Toulouse, Amaury de Monfort :

1. Honorius, ep*iscopus*, servus servor*um* Dei, dilecto filio Joh*anni* Bistano, civi Narbonens*i*, sal*utem* et apos*to*licam bene*dictionem*. Significavit

2. nobis ven[er]abilis frater n*oste*r..archiep*iscopus* Narbonens*is* quod pro liberandis dilectis filiis, nobili viro Amalrico comite

3. Tolosano, ac suis, a gravi necessitate que urgebat eosdem, tibi quasdam possessiones ecclesie sue sub specie vendi-

4. -tionis pegnori obligavit, ita videlicet ut infra annum posset pro mille libris rehabere possessiones easdem, post annum vero contractus huj*us*modi robur vere venditionis haberet.... Dat*um* Laterani, XVI k*alendas* decembr*i*, pontificat*us* nost*r*i anno nono.]

On remarquera dans la bulle précédente les deux points qui, à la seconde ligne, séparent les mots *frater noster* du mot *archiepiscopus*. C'était l'usage dans la chancellerie apostolique de remplacer par deux points les noms propres des personnages à qui le pape s'adressait ou dont il parlait, quand ces personnages étaient visés à raison de leur fonction et non de leur personne. Cependant, il arrive que dans certaines lettres adressées spécialement à un dignitaire ecclésiastique et qui n'auraient pu viser son successeur, ce personnage n'est cependant pas expressément nommé, et que deux points tiennent lieu de son nom propre.

Nous terminerons cette rapide revue des écritures du XIII^e siècle par un mandement de Philippe le Bel, du 10 juin 1298 (Bibl. nat., ms. fr. 25697, n° 16) (Pl. XV, n° 2), adressé aux bailli et receveur de Touraine et portant ordre de paiement de gages dus à Aimery *de Branda* :

1. Ph*ilippus*, Dei gra*tia* Francor*um* rex., baillivo *et* recep-tori Turon*ensibus* salutem. Cum nos teneam*ur* Aymerici [1] de Branda in quadraginta

2. quatuor libr*is* quindecim solid*is et* octo denar*iis* turo-n*ensium* parvor*um* pro suis stipendiis in fac*to* guerre nos*tre* in partib*us* Xantongie,

3. per compotum Johannis Arrodis, panetarii nos*tri*, deser-vitis, mandamus vobis quat*inus* eidem Aymerici [1] vel ejus mandato, latori

4. presencium, medietatem d*icte* peccu*nie* ad instans fes-tum Omnium Sanctorum *et* aliam medietatem ejusd*em* ad sequens festum

5. Ascens*ionis* Domini absque dilatione quacumque de nostro integro persolvatis, *et* eamdem summam in vestris compotis volumus

6. allocari, presentes litteras penes vos retin*entes*. Actum Paris*ius* die martis post octabas Trinitatis, anno Domini mille*simo* CC°

7. nonage*simo* octavo.

Cet exemple montre la persistance dans la chancelle-rie royale de France, de l'emploi d'une minuscule aux formes rondes [2].

XIV^e SIÈCLE.

§ 1. — *Livres.*

Philippe le Bel protégea les lettres. Plusieurs auteurs de son temps lui dédièrent leurs œuvres. Nous renvoyons à l'*Histoire littéraire* et au *Cabinet des manuscrits* de L. Delisle les lecteurs curieux d'en connaître la liste. Rappelons seulement la traduction latine du livre arabe

1. Corrigez *Aymerico*.

2. Voyez des lettres patentes de saint Louis, de novembre 1268, dans Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. XXIII.

de Dina et de Kalila, offerte en 1313 par l'auteur, Raimond de Béziers, à Philippe le Bel. Le manuscrit latin 8504 de la Bibliothèque nationale, paraît être celui-là même qui fut remis au roi [1]. La bible conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 248 du fonds latin est une autre épave de la bibliothèque de Philippe IV.

L'inventaire du mobilier de Louis X rédigé après la mort de ce roi révèle, dans sa bibliothèque, l'existence d'environ trente-cinq volumes.

On conserve à la Bibliothèque nationale, sous les nos 2090 à 2092 du fonds français, l'exemplaire d'une compilation sur la vie de saint Denis et l'histoire des rois de France, offert en 1317 à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis. Ces manuscrits renferment des peintures qui, au jugement de L. Delisle, « méritent d'être rangées parmi les plus précieuses productions de l'art français pendant le premier quart du XIVe siècle » [2].

Les reines ne se désintéressaient pas de la calligraphie. Clémence de Hongrie, femme de Louis X, avait une belle bibliothèque. Plus remarquable encore la collection de livres qu'avait formée Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel [3].

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XLIII, nos 3 et 4.

2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 12; t. III, p. 304, et fac-similé, pl. XLIV, n° 1. Le même savant a fait de ce manuscrit une étude approfondie intitulée *Notice sur un recueil historique présenté à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXI, 2e partie, p. 249-265. Enfin, toutes les miniatures de ces trois volumes ont été récemment reproduites en phototypie par les soins de la Société de l'Histoire de Paris, sous le titre *Légende de saint Denis. Reproduction des miniatures du manuscrit original présenté en 1317 au roi Philippe le Long. Introduction et notices des planches* par Henri Martin; Paris, 1908, gr. in-8°, 81 planches.

3. Voyez Delisle, *Notice de douze livres royaux*, p. 65, à propos d'un bréviaire que Jeanne d'Évreux avait fait faire et qui est aujourd'hui conservé au Musée Condé; fac-s., *ibid.*, pl. XIX et XX.

Le roi Jean montra pour les beaux livres un goût particulier [1]. Il avait confié à maître Jean de Sy le soin de traduire la Bible en français ; cette œuvre resta inachevée ; nous en avons un fragment dans le manuscrit français 15397 de la Bibliothèque nationale.

La *librairie* que Charles V installa dans la tour du Louvre, dite tour de la Fauconnerie, en 1367 ou 1368, et qui ne comprenait d'abord qu'un petit nombre de livres, fut le véritable germe de la Bibliothèque nationale actuelle. Le premier bibliothécaire fut Gilles Malet qui, en 1373, dressa un catalogue des livres royaux ; la Bibliothèque en possède deux exemplaires écrits au plus tard en 1380. Charles V était parvenu à réunir un peu plus de douze cents volumes. De ces douze cents volumes, « c'est à peine si on est arrivé aujourd'hui à en reconnaître avec certitude un peu moins de cent, dispersés dans diverses bibliothèques de l'Europe » [2].

C'est à tort qu'on a prétendu voir dans la bande tricolore (bleu, blanc et orange ou rouge ; orange ou rouge, blanc et bleu) qui encadre souvent les miniatures des livres du XIV^e^ siècle, un caractère distinctif des manuscrits de Charles V. Car sur quatre-vingt-quatre manuscrits où L. Delisle a remarqué cette bande, il n'y en a que vingt-trois ou vingt-quatre qui ont appartenu à Charles V ; et même, le manuscrit français 823 de la Bibliothèque nationale porte la date de 1393 [3].

Parmi les livres que Charles V avait réunis, un grand

1. Delisle, *Les livres du roi Jean*, dans *Recherches sur la librairie de Charles V* (Paris, 1907, 2 vol. in-8°, et un album), partie I, p. 326-336.
2. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, partie I, p. 141. La description et l'étude des manuscrits de la librairie de Charles V et de Charles VI parvenus jusqu'à nous occupe les pages 142 à 325 de la partie I de cet ouvrage.
3. Delisle, *Recherches*, partie I, p. 62-66.

nombre avaient été exécutés spécialement pour lui. Encore Dauphin, il fit copier une bible française en deux volumes (Bibl. nat., ms. fr. 5707) [1] ; il avait confié ce travail à Raoulet d'Orléans, l'un de ses scribes préférés [2], qui l'acheva le 20 décembre 1362. C'est au même scribe qu'on doit : un volume d'une traduction des Homélies de saint Grégoire, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, sous le n° 2247, copié en 1368 [3] ; un exemplaire des voyages de Jean de Mandeville (Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 4515-4516) [4], écrit en 1371, et offert au roi par son médecin, Gervais Chrétien ; une bible historiale du Museum Meermanno-Westreenianum à La Haye, exécutée en 1372, et offerte au roi par Jean de Vaudetar [5]. Citons encore une traduction du Rational des divins offices de Guillaume Durant (Bibl. nat., ms. fr. 437) [6] avec une note autographe du roi Charles V ainsi conçue :

Cest livre nommé Rasional des divins ofises est a nous, Charles le V^e de notre nom, et le fimes translater, escrire et tout parfere l'an M CCC LXXIIII.

Le manuscrit français 1950 de la Bibliothèque natio-

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 307, pl. XLV, n° 6 ; du même, *Recherches*, partie I, p. 153, pl. I et II ; Henry Martin, *Les miniaturistes français*, fig. 5.

2. Sur les scribes employés par Charles V, voyez Delisle, *Recherches*, partie I, p. 68-81.

3. Delisle, *Recherches*, p. 224, pl. IV.

4. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. LXXXVIII et 251 ; du même, *Recherches*, partie I, p. 275, pl. VI et VII.

5. Delisle, *Recherches*, partie I, p. 148. Cf. R. Delachenal, *Date d'une miniature d'un manuscrit de Charles V*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXI (1910), p. 711.

6. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 309, pl. XLV, n^os 9, 10 et 11 ; du même, *Recherches*, partie I, p. 156, pl. VIII.

nale [1] est l'exemplaire original d'une traduction du livre de l'Information des princes faite par frère Jean Goulain ; il a été écrit par Henri de Trévou, qui l'a achevé le 22 septembre 1379 ; ce scribe a apposé sa souscription sur trois autres volumes de la bibliothèque de Charles V. C'est vers le même temps qu'à été achevé pour Charles V un exemplaire des Grandes chroniques (Bibl. nat., ms. fr. 2813) [2].

Nous ne saurions insister sur les célèbres bibliothèques des frères de Charles V. Au moins devons-nous les signaler. Jean, duc de Berry, bibliophile passionné, qui avait à son service les meilleurs copistes et les plus célèbres enlumineurs, avait formé une magnifique *librairie* dont la Bibliothèque nationale possède aujourd'hui cinquante-quatre volumes [3]. Les manuscrits du duc de Berry portent soit sa propre signature, soit des inscriptions écrites par son secrétaire, Jean Flamel, soit encore les armes du duc, savoir l'écu de France à la bordure engrêlée de gueules ; ou bien ses animaux symboliques, l'ours et le cygne, avec sa devise *le temps venra*, ou son chiffre formé d'un V et d'un E entrelacés. Philippe le Hardi commença une collection qui, continuée par ses descendants, est devenue la bibliothèque de Bruxelles encore appelée, en souvenir de ses fonda-

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 306, pl. XLV, nos 4 et 5 ; du même, *Recherches*, partie I, p. 262.

2. Delisle, *Recherches*, p. 312, pl. XIV ; *Album paléographique* publ. par la Société de l'École des Chartes, pl. 42.

3. L. Delisle a dressé un inventaire général des livres du duc de Berry dans ses *Recherches sur la librairie de Charles V*, partie II, p. 219-326, suivi d'une liste des manuscrits de ce prince conservés dans les bibliothèques françaises et étrangères, p. 327-331. Le plus beau de ces manuscrits est assurément celui qui est connu sous le nom de Très riches heures, et qui est conservé au Musée Condé, à Chantilly. Voyez Paul Durrieu, *Les très riches heures de Jean de France, duc de Berry*, ouvrage accompagné de 64 planches en héliogravure ; Paris, 1904, in-fol.

teurs, bibliothèque de Bourgogne. Louis d'Orléans, fils de Charles V, hérita, lui aussi, du goût de son père pour les beaux livres.

Outre les manuscrits royaux, le XIVe siècle nous en a laissé beaucoup d'autres dont la date d'exécution est connue.

Nous en indiquerons ici quelques-uns : une Légende dorée, copiée à Paris en 1316 (Bibl. nat., ms. lat. 5389) [1]; un exemplaire des Grandes chroniques, que Pierre Honoré, de Neufchâtel en Normandie, fit écrire en 1318 par Thomas de Maubeuge, scribe parisien (Bibl. nat., ms. fr. 10132) [2]; un manuscrit de saint Thomas d'Aquin (Bibl. nat., ms. lat. 11133), écrit en 1320, et dont nous donnons un fac-similé, pl. XVI, n° 2 ; une bible latine, achevée le 30 avril 1327, écrite par Robert de Billyng (Bibl. nat., ms. lat. 11935) [3] ; une copie des Constitutions de Benoît XII pour l'ordre de Saint-Benoît exécutée à Paris en 1337 (Bibl. nat., ms. lat. 12649) [4] ; un ouvrage de Thomas Bradwardin, théologien anglais, transcrit en 1356 (Bibl. nat., ms. lat. 15977) dont nous avons fait reproduire quelques lignes à la planche XVI, n° 3 ; un bréviaire, écrit en 1392 pour l'abbaye de Saint-Victor de Paris (Bibl. nat., ms. lat. 14279) [5] ; une traduction française du Miroir historial de Vincent de Beauvais, copiée par Raoulet d'Orléans en l'année 1396 (Bibl. nat., ms. fr. 312) [6].

Les inventaires de livres du XIVe siècle mentionnent

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 303, pl. XLIII, n° 6.
2. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 304, pl. XLIV, nos 2 et 3.
3. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 305, pl. XLIV, n° 4 ; du même, *Notice de douze livres royaux*, p. 73-74, pl. XIV ; Henry Martin, *Les miniaturistes français*, fig. 9.
4. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 305, pl. XLIV, n° 6.
5. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 310, pl. XLVI, n° 1.
6. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 311, pl. XLVI, nos 5 et 6.

parfois le caractère de l'écriture [1]. Les livres de luxe étaient généralement de « lettre de forme » ou « formée » [2]; cependant de très beaux livres sont de « lettre de note », c'est-à-dire d'une écriture analogue à celle que les notaires employaient pour écrire les chartes, soit une minuscule gothique courante [3]; cette appellation ne paraît qu'au XV^e^ siècle, par exemple, dans l'inventaire de la librairie de Charles VI de 1411. La « lettre de court » et la « lettre courante » ne devaient guère différer de la « lettre de note ». On appelait « lettre boulonnoise », l'écriture de forme des scribes de Bologne [4].

Les lettres majuscules ornées ou lettrines et les ornements marginaux des livres du XIV^e^ siècle permettent, mieux que l'écriture, d'en déterminer la date. Ainsi, dans beaucoup de manuscrits de la fin du XIII^e^ siècle ou de la première moitié du XIV^e^ siècle, on remarque, tout le long des colonnes d'écriture, et à gauche, des filets rouges ou rouges et bleus formant comme une tige de plante le long de laquelle s'insèrent de « délicats filets vrillés aux extrémités [5] ». Depuis la fin du XIII^e^ siècle, et pendant tout le XIV^e^ siècle, des tiges munies de feuilles à trois lobes pointus, feuilles de lierre ou de vigne stylisées, contournent le texte et, partant des angles des lettrines, s'élancent dans les marges [6].

1. Delisle, *Recherches*, partie I, p. 43.
2. Nous avons dit plus haut, p. 209, quel en était le caractère.
3. L'écriture du n° 2 de notre pl. XVII peut être qualifiée « lettre de note ». Exemples de « lettres de note » : Bibl. nat., ms. fr. 542 (Delisle, *Recherches*, partie I, p. 256, n° LII) ; ms. fr. 174 (Delisle, *ibid.*, p. 222, n° XXXVII).
4. Exemples de « lettre boulonnoise » : Bibl. nat., ms. lat. 22, bible latine écrite à Bologne un peu avant 1284 (Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 361) ; Bibl. nat., ms. lat. 6912 (Delisle, *Recherches*, partie I, p. 270, n° LXVIII).
5. Henry Martin, *Les miniaturistes français*, p. 64, fig. 9.
6. Henry Martin, *Les miniaturistes français*, p. 167.

Nous donnons comme exemple d'écriture de livre usuel du XIV^e siècle quelques lignes tirées du manuscrit de saint Thomas d'Aquin (Bibl. nat., ms. lat. 11133, fol. 8) cité plus haut, et écrit en 1320.

Le passage reproduit, pl. XVI, n° 2, est tiré du Commentaire sur les livres *De anima* d'Aristote [1]. Le scribe avait laissé échapper plusieurs fautes qu'il a ensuite corrigées. Les lettres sous lesquelles est placé un point et les groupes de lettres soulignés ne doivent pas être lus. Ce mode de correction est ce que les paléographes appellent exponctuation.

1. Bonorum honorabilium noticiam, *etc.*
2. Sicut philosophus docet in XI de animalibus, in quolibet genere
3. rerum neccesse est prius considerare communia et seorsum et
4. postea propria unicuique illius generis, quem quidem modum
5. Aristoteles servat in philosophia prima. In Methaphysica enim primo tractat
6. et considerat communia entis in quantum ens, postea vero considerat
7. propria unicuique enti ; cujus ratio est, quia, nisi hoc fieret, idem diceretur
8. frequenter. Rerum autem animatarum omnium quoddam genus est, et ideo
9. in consideratione rerum animatarum oportet primo considerare illa que
10. sunt communia omnibus animatis, postmodum vero illa que sunt

1. *De anima*, l. I, lectio I ; *Thomae Aquinatis opera omnia*, éd. Fretté, t. XXIV, p. 2.

11. propria cuil*ibet* rei animate. *Com*mune aut*em* omn*ibus* reb*us* anim*a*tis est

12. anima ; in hoc en*im* anim*a*ta *conven*iunt. Ad scrutandum *igitur* sc*ien*tiam de

13. reb*us* anim*a*tis, n*ecc*ess*ar*ium pr*imo* fuit tradere sc*ien*tiam de anima tanquam *com*munem

14. eis. Ar*istoteles* ergo, volens tradere sc*ien*tiam de ipsis rebus anim*a*tis [1]

15. in sequentib*us* libris [2]. In tractatu aut*em* de anima quem habemus

16. pre manib*us*, primo ponit prohem*ium* in quo facit tria que

17. nec*ess*aria sunt in quol*ibet* prohemio. Qui en*im* facit prohem*ium* tria in-

18. -tendit : primo en*im* ut reddat auditor*em* benivolum ; sec*un*do,

19. ut reddat docilem ; tercio, ut reddat att*en*tum. Benivo-

20. -lum quid*em* reddit ostend*en*do sc*ien*tie utilitatem ; docilem, promit-

21. -tendo ordinem *et* distinct*ion*em tractat*us* ; att*en*tum, ates-

22. -tando difficultatem tractat*us*. Que quid*em* tria Ar*istoteles* facit

23. in prohemio huj*us* tractatus. Primo ost*en*dit dignitatem sc*ien*tie, sec*un*do vero

24. ordinem huj*us* tractatus quid sit, sc*ilicet et* qualiter sit tract*and*um

25. de anima, ibi « inquiramus aut*em*, *etc.* » Tert*io* vero ost*en*dit dif-

26. [fi]cultatem huj*us* sc*ien*tie ibi : « Omnino aut*em* penitus *et* difficillimorum. »

1. Le manuscrit porte *de rebus animatis ipsis* ; mais les mots *rebus animatis* sont entre guillemets, ce qui veut dire qu'ils doivent être reportés après *ipsis*. Voyez plus loin, chap. VIII, § 2, p. 267.

2. Entre les mots *de ipsis rebus animatis* et *in sequentibus libris*, le scribe a passé : *primo tradit scientiam de anima, postmodum vero determinat de propriis singulis animatis.*

27. Circa primum duo facit. Primo enim ostendit dignitatem
28. hujus scientie, secundo utilitatem ejus ibi : « Videtur autem et ad
29. veritatem etc. » Circa primum sciendum est quod omnis scientia est bona
30. et non solum bona verum est etiam honorabilis. Nihilominus tamen videlicet una scientia
31. superexcedit aliam. Quod autem omnis scientia sit bona patet, quia bonum
32. rei est illud secundum quod res habet esse perfectum : hoc enim unaqueque
33. res querit et desiderat. Cum igitur scientia sit perfectio hominis,
34. in quantum homo, scientia est bonum hominis. Item [1] bona quedam autem
35. sunt laudabilia, illa scilicet que sunt in ordine ad finem
36. aliquem : laudamus enim bonum equum, quia bene currit, quedam
37. vero sunt etiam honorabilia, illa scilicet que sunt propter seipsa ; honoramus
38. enim fines. In scientiis autem quedam sunt practice et quedam spe-
39. -culative : et hec differunt quia practice sunt propter opus, speculative
40. propter seipsas. Et ideo scientie speculative et bone sunt et honorabiles
41. sunt, practice vero laudabiles tantum. Omnis ergo scientia
42. speculativa bona est et honorabilis, set in ipsis scientiis spe[culativis invenitur gradus].....

Le manuscrit de Bradwardin (Bibl. nat., ms. lat. 15977), cité plus haut, se termine par la souscription suivante :

1. Corrigez *inter*.

Explicit liber primus scriptus Parisius anno Domini M° CCC° 56°, die Veneris post festum sancti Dionysii. Vinum scriptori tradatur de meliori.

La transcription de ce livre, faite à Paris, a donc été achevée le vendredi 14 octobre 1356.

Nous donnons en fac-similé, à la pl. XVI, n° 3, quelques lignes du fol. 7. Elles sont empruntées à l'ouvrage de Bradwardin intitulé *De causa Dei contra Pelagium* [1]:

.....

1. que primo est talis, *et* alii 2° (= secundo) per illam. Nullus ergo illorum est Deus quia non primum *et* per se primum sed

2. tantum illa [2] natura communis, sicud prima suppositio manifestat. Perfectius quoque est esse bonum per se *et* primo quam per aliud

3. *et* 2°, sicud nullus ignorat *et* philosophi atestantur. Non est ergo Deus qui per se *et* primo non est

4. Deus, sicud prima suppositio *et* 3ª (= tertia) pars demonstrant. Quoniam insuper sunt hii dii qui non sunt

5. actualissimi, purissimi, simplicissimi *et* per se sufficientissimi sed per aliud constituti contra primam

6. suppositionem *et* partes premissas. (*En marge* : 15ª pars). Paveant quoque fingentes multos deos

7. equales sed natura seu specie differentes

8. quorum unus possit [3] Orienti, *et* alius Occidenti ; unus Boree, alius Austro ; unus

9. frugibus, alius vitibus ; unus paci, alius saluti ; unus uni speciei *et*

1. L. I, cap. I, *corollarium*, partes 14, 15, 16 ; *Thomae Bradwardini... De causa Dei contra Pelagium... opera et studio d^i Henrici Savilii* (Londini, 1618, in-fol.), p. 11-12.

2. Après *illa* suppléez *una*.

3. Corrigez *presit*.

10. *alius* alii *preponatur*. Hii *quidem* ut *proximi prime* *suppositionis* *virtute* *faciliter* *instruentur*.

11. *Quis etiam non faciliter* videat, si *sint* dii *multi* *diversi* *specie* seu *natura*, *quemcumque istorum*

12. *carere* *perfectione* *specifica* *et* *propria* *cujuscumque* *alterius* *et* *quare* *et* *non esse* *summe* *perfectum*, *quando*

13. *alius* *aliquid* *perfectius esse* *posset* ; *quamobrem* *consequenter* *nullus* *eorum esse* Deum, *sicud* *prima* *suppositio*

14. *et* 3^a^ *pars* *demonstrant*.

(*En marge* :) 16^a^ pars.

Confundantur *ponentes* *confusionem* *multorum* deorum *inequalis*

15. *virtutis et* *disparis* *dignitatis* *sive* *ejusdem* *speciei* *sive* *diverse*. Tales *autem* fuerunt

16. *nonnulli* *antiqui* qui *tamen* *ponentibus* deos *pares* *et* *simpliciter* *eque* *primos* *in* hoc *melius*

17. posuerunt, *quod* dixerunt, *omnes*, *preter* unum solum, *quem* Jovem vocabant,

18. illi *unico* *subici* *sicud* *principi* *sive* *patri*. Unde *Philosophus* *primo* Politice 8 : bene, *inquit*, Ho-

19. -merus Jovem *appellavit*, *dicens* *pater* virorumque deorum, regem horum *omnium*

20. *patrem* ; *dicens* *etiam* *supra* *ejusdem* *primo* deos, *inquit*, *omnes* *dicunt* regi. *Hic* *etiam* fuerat ve-

21. -tus error veterum Romanorum, unde *Augustinus*, 4, de *Civitate* Dei, 5 : *Quando autem* (*En marge :* *Augustinus*)

22. *possunt* uno loco *libri* *ejus* *commemorari* *omnia* [1] *nomina* deorum *aut* dearum

23. *que* illi *grandibus* *voluminibus* vix *comprehendere* *potuerunt* *singulis* *rebus* *propria* de-

24. *spicientes* [2] *officia* *numinum*. *Et* *infra* 6 *ipsum* Jovem *omnium* deorum *dearumque*

25. *regem esse* *volunt*. Hunc Varro *credit* *etiam* ab hiis coli, *qui* unum Deum (*En marge :* Josephus)

1. Après *omnia* les lettres *not* exponctuées c'est-à-dire effacées.
2. Corrigez *dispertientes*.

26. sol*um* s*i*ne si*mu*lac*ro* colu*nt* *sed* *alio* no*mine* nuncupari : *per* quos, ut *cre*do, i*ntel*-

27. -lex*it* Judeos, un*de* Josephu*s*, 12, Ant*iquitates* Judaice *et* [1] refert *quod* quid*am*

28. Aristeu*s* sapie*ns* dix*it* Ptho*lomeo* Filadelpho regi Egipti : *con*gn*o*vi (*En marge :* Phi*losophu*s)

29. Judeos fac*torem* *om*n*ium* de*um* col*ere* *quem* nos Zena i*d est* Jov*em*

30. no*minamus*. Ph*ilosophu*s *etiam* i*n* de M*undo*, os*tende*ns ult*imo*, q*uod* [Deus] *cum* s*it* un*us*, e*st* t*amen* [m]ulti-

31. -momi*us* [2] d*icit* *quod* voca*tur* Zima *et* Jupi*ter*, *quem* Her*mes* de Ve*rbo* ‛ete*rno*

32. 21 si*militer* Jove*m* voca*nt* [3]. Pla*to* q*uoque*, teste A*m*bro*sio* de bono mort*is*, Jo- (*en marge* : Hermes)

33. ve*m* *et* De*um* *et* me*ntem* toci*us* dix*it*. Tartari *etiam* q*ui* colu*nt* mag*num*

34. De*um* *et* i*mmortalem*, Marcho de Venet*iis*, p*rimo*, de *consuetudinibus* *et* *condicionibus*

35. Orie*ntal*i*um* regionu*m*.

§ 2. — *Chartes.*

Le premier exemple d'écriture de chancellerie que nous donnons pour le XIV^e^ siècle, pl. XVII, n° 1, est emprunté à un registre de l'Inquisition d'Albi, de l'an 1300 [4] (Bibl. nat., ms. lat. 11847, fol. 39) :

1. Corrigez *2*.
2. Corrigez *multinominis*.
3. Corrigez *vocat*.
4. Le rédacteur a suivi, pour l'indication de l'année de l'Incarnation, le style de Pâques, c'est-à-dire qu'il a conservé le millésime 1299 jusqu'à Pâques de l'an 1300, qui tomba le 10 avril ; le 3e jour des nones de mars, c'est-à-dire le 5 mars 1299, correspond au 5 mars 1300 de notre style du 1er janvier que nous appelons « nouveau style ». — Sur ce registre voyez Charles Molinier, *L'Inquisition dans le midi de la France*, p. 79 et suiv.

1. Anno Domini M° CC° nonagesimo IX°, III° nonas martii, Bonetus de Caruas, ori-

2. -undus de Lautrico, constitutus in judicio coram reverendo patre in Xpisto, domino

3. B. [1], divina providencia episcopo Albiensi, et venerabili ac religioso viro, fratre Nycholao

4. de Abbatis Villa, de ordine Predicatorum, inquisitore heretice pravitatis in regno Francie

5. auctoritate apostolica deputato, juratus super sancta IIII^or Dei evangelia dicere meram et

6. plenam veritatem super facto heresis de se, ut de principali, et de aliis vivis et

7. mortuis, ut testis, nec celare veritatem nec immiscere falsitatem amore, gratia,

8. odio, timore vel favore, diligenter interrogatus, dixit quod duo anni fuerunt, in

9. augusto proxime preterito vel circa, ut sibi videtur de tempore, cum ipse testis veniret de

10. Viridi Folio [2] in Tholosano, quadam nocte tarde declinavit ad domum Vitalis

11. de Canta Pulla, in parrochia de Pradis in Tholosano, et vidit quod in illa domo,

12. in quadam camera erant duo hospites extranei, et dum ipse testis quesivisset

13. a dicto Vitali qui erant illi duo homines extranei qui erant in camera,

14. respondit eidem dictus Vitalis quod erant de illis bonis hominibus qui dicuntur

15. heretici et erant domestici et familiares ipsius, quorum unus vocabatur

16. Raimundus Delboc, et alius Raimundus Desiderii; tunc induxit et monuit ipsum testem dictus

17. Vitalis quod inclinaret se et flecteret genua coram dictis hereticis et adoraret

1. Bernard de Castanet, évêque d'Albi.
2. Verfeil, Haute-Garonne, arr. de Toulouse.

18. eos, tunc ipse *testis* adoravit *dictos* hereticos flexis genibus dicendo benedicite

19. *secundum* modum hereticorum. Requisitus si aliquis vidit *quando* ipse *testis* adoravit dictos

20. hereticos, dixit *quod* presentes fuerunt in *dicta* adoracione Vitalis de Canta Pulla et

21. Bertrandus de la Nauseta et quidam famulus domus qui cognominabatur

22. de Moncabrier. Requisitus si alii *predicti* adoraverunt *predictos* hereticos cum ipso *teste*,

23. dixit *quod* non, *quia* prius, ut credit, adoraverant, et ideo credit *quia* vidit

24. eos surgentes de terra coram *dictis* hereticis *quando* intravit cameram, et tunc

25. ad idem erat cum eis uxor *dicti* Vitalis de Canta Pulla, et eo modo vidit eam

26. surgentem sicut et alios *quando* intravit *dictam* cameram. Item dixit requisitus *quod*.....

On trouvera sur la même planche XVII, n° 2, un fragment de l'inventaire du Trésor de Notre-Dame de Paris, dressé le 3 mai 1343 (Archives nationales, LL 92, fol. 2) :

[Item, quedam alia ymago eburnea valde antiqua scisa per medium et cum]

1. ymaginibus sculptis in appertura, que solebat poni super magnum altare.

2. Item, quedam alia ymago de alabaustro cum filio suo aliquantulum

3. rupto in collo.

4. Item, quedam alia ymago de argento de novo, quam dedit domina regina

5. Francie oblata, ponderis V marcharum VII unciarum cum dimidia.

6. Item, quedam crux magna argentea ornata lapidibus preciosis pro magnis festis.

7. Item, alia crux de cristallo, magna, munita et circundata argento deau-

8. -rato et lapidibus preciosis ; quelibet earum habet pomellum proprium de cupro deau-

9. -rato.

10. Item, quedam alia crux argentea, in qua erat magna pars crucis dominice, que

11. erat reposita in quodam scrinio eburneo et ostendebatur populo in die

12. Parasceve ; amota est de loco illo et addita est, ut melius et honorabi-

13. -lius esset hospitata, alteri cruci argentee cum crucifixo argenteo

14. deaurato, IIII evangelistis argenti esmailliatis, et cum ymaginibus

15. beate Marie et sancti Johannis, quam donavit ecclesie defunctus dominus Jacobus

16. de Normannis de Urbe, archidiaconus Narbonensis et domini pape notarius.

Les deux écritures qui précèdent sont de même sorte que celle des livres non écrits en lettre de forme. C'est l'écriture qu'on trouve dans les chartes originales, c'est-à-dire dans les « grosses » ou instruments publics délivrés aux parties.

Au contraire, le fac-similé n° 1 de la planche XVIII, tiré d'un registre de notes brèves ou minutes d'un notaire de Genolhac (Gard), et écrit en 1380 (Bibl. nat., ms. lat. nouv. acq. 1840, fol. 24), offre un exemple d'écriture cursive, celle qu'on employait pour les notes rapidement prises et les brouillons. En voici la transcription :

1. Laudemium Petri Calini de Branosco [1], parrochie

1. Branoux, hameau de la commune de Blannaves, Gard.

2. de Blannavis [1]. Factum est [2].

3. Anno LXXX et die XXII mensis novembris, dominis principibus regnantibus quibus

4. supra. Noverint etc quod Petrus Calini, loci de Branosco, acquisivit

5. a Guillelmo Arnaldi, filio magistri G. Arnaldi notarii Mansi Dei [3], unam terre peciam

6. in qua est vinea scita in territorio de Cumbis, in manso de

7. Brannosco, cum terris G. de Rappis, alias de Perrerio, nomine Florete, uxoris

8. sue, et cum vinea Petri de Brugeria condam et cum vinea Jacobi

9. Riboti, nomine Philippe, uxoris sue, et ex alia cum vinea Johannis de

10. Podio Accuto [4]; item,

11. aliam terram scitam in terremeto [5] ejusdem loci de Branosco,

12. in territorio de Lodas confrontatam ab una parte cum terra F. Priva-

13. -ti de Branosco et ab alia parte cum terra Bertrandi de Solerio,

14. vallata in medio, et ab alia cum terra Johannis Maurini,

15. et ex alia cum terra dicti Petri emptoris, precio undecim

16. librarum et septem solidorum et sex denariorum turonensium, prout est

1. Blannaves, Gard, cant. de la Grand'Combe.

2. *Factum est*, sous-entendu *instrumentum* ; ces mots ajoutés indiquent que la grosse (*instrumentum publicum*) dressée d'après cette minute, a été délivrée à l'intéressé.

3 Le Mas-Dieu, hameau de la commune de Laval, cant. de la Grand' Combe, Gard.

4. A la suite, les mots *et cum terris dicti G. venditoris s* rayés. — Piechaigu, ferme de la commune de Bréau-et-Salagosse, cant. du Vigan, Gard.

5. Ce mot hybride vient d'une hésitation du scribe entre les mots *territorio* et *tenemento*.

17. incartartum manu magistri Jordani de Euseria notarii
18. etc. Idcirco nobilis Johannes dominus de Monteclaro et Johannes Privati [1],
19. clericus et procurator discreti viri domini Raimundi Pelegrini, dictam
20. vendicionem sibi dicto Petro Calini laudavit, approbavit etc.,
21. salvo tamen et retento in et super predictis dicti[s] dominis suo
22. directo dominio, laudemio etc [2] et censu et servitibus debitis et
23. consuetis etc, investientes dictum Petrum presentem de predictis tradicione
24. unius calami etc.
25. Acta fuerunt hec in loco de Sancta Cecilia in territorio de
26. Nogerio de Manso [3], presentibus testibus Petro Tribi, Johanne Odilonis, Bermundo de
27. Clauso, Johanne Pelegrini, etc.
28. Et fecit recognitionem etc.
29. Factum est.
30. Eadem die, Petrus Calini promisit solvere nobil Johanni de Monteclaro
31. presenti unum florenum cum duobus grossis advalutatum causa
32. laudemii unacum expensis.
33. Actum ut supra presentibus testibus Petro Tribi, Johanne Privati clerico, Johanne Odilonis.

On remarquera dans ce fac-similé la façon dont est généralement tracé le signe abréviatif; il consiste le plus souvent en un trait qui, partant du pied ou de la tête

1. Le notaire avait d'abord écrit *Pelegrini* qu'il a rayé.
2. Addition au-dessus de la ligne : *mero et mixto imperio.*
3. Mas-Nouguier, ferme de la commune de Saint-Césaire-de-Gauzignan, cant. de Vézénobres, Gard.

d'une lettre, se recourbe au-dessus du mot, quelquefois même en contournant tout ou partie du mot, sous la ligne. C'est là un caractère de la cursive gothique qui paraît dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle et persiste aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

XV^e^ SIÈCLE

§ 1. — *Livres.*

Bien que l'imprimerie eût fait son apparition vers 1445, comme elle ne prit une réelle importance que dans les premières années du XVI^e^ siècle, on continua de faire des manuscrits jusqu'à la fin du XV^e^ siècle.

Deux écritures furent en usage pour la transcription des livres : la *lettre de forme* [1], et la *lettre bâtarde* [2], cette dernière à peine différente de la lettre employée

1. Il convient de ne pas confondre la lettre de forme avec l'écriture *en moulé*, cette dernière désignant les textes imprimés, c'est-à dire obtenus par des caractères mobiles et fondus, « moulés ». Ainsi, dans l'inventaire des livres du cardinal Rolin, mort en 1483, publié par M. A. de Charmasse, dans *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, t. XXXIII, on distingue les livres écrits « à la main » et les livres écrits « en molé », c'est-à-dire imprimés.

2. Les inventaires de bibliothèques ne sont pas les seuls documents qui donnent les noms des diverses écritures ; nous sommes mieux renseignés par les cahiers de modèles des maîtres d'écriture. Voyez un compte rendu par L. Delisle, dans *Journal des savants*, 1899, p. 51-63, du mémoire de J. Chavanon, *Initiales artistiques extraites de chartes du Maine*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XLIV (1898), p. 1 et suiv. Delisle décrit un cahier de modèles composé par un clerc du diocèse de Nantes, vers 1460, et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 8685. Les modèles y sont suivis de trois programmes dans lesquels le maître énumère les écritures qu'on apprendra à tracer sous sa direction : « Sunt vero modi scripture tales : litera curialis, litera simplex et currens, litera serata

dans les chancelleries soit pour la transcription des registres, soit pour celle des grosses [1].

On appelait *cadeaux* les majuscules à traits capricieux auxquelles sont souvent accolées des figures grotesques [2].

Charles VI augmenta la *librairie* du Louvre. L'inventaire en fut dressé en 1411, à la mort de Gilles Malet. Deux cent dix volumes avaient été acquis depuis 1380. Cependant, en 1424, lorsque le duc de Bedford acheta la collection royale, il n'y avait plus que huit cent quarante-trois volumes. Alors commença le démembrement de la belle bibliothèque fondée par Charles V. Une partie des livres passa en Angleterre, d'autres furent transportés à Rouen.

Charles VII et Louis XI durent reconstituer la Bibliothèque royale. Louis XII, qui, avant son avènement au trône, possédait la célèbre *librairie* de Blois formée par son père le poète Charles d'Orléans (1407-1466), l'enrichit en saisissant, en 1499 ou 1500, la bibliothèque des ducs de Milan. Il transporta aussi à Blois les livres de Louis de Bruges, mort en 1492.

Citons, d'après L. Delisle, comme nous l'avons fait pour les siècles précédents, quelques manuscrits à date certaine : l'inventaire de la librairie de Jean, duc de Berry, fait à Meung en 1402 (Bibl. nat., ms. fr. 11496) [3],

seu conclavata, litera rotunda, litera seu textus fractus, litera seu textus semifractus et litera bastarda. » Le recueil offre des modèles de *lettre curiale*, fol. VIII, XI, XIIII, etc., de *lettre bastarde*, fol. IX, XII, XV, etc., de *lettre de minute*, fol. XXXIII, LX, LXIIII, etc., de *lettre courante*, fol. LII, LV, LVIII, etc. Nous nous déclarons incapables de déterminer les caractères propres à chacune de ces lettres qui ne se distinguent que par des différences de détail, de module et de disposition des traits adventices.

1. Exemple de lettre bâtarde, mais tirée d'un manuscrit de 1510, dans Prou, *Recueil de fac-similés* (1904), pl. XL.

2. Voyez Delisle, *compte rendu cité*, p. 62.

3. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 312, pl. XLVII, n° 2.

le sermon prononcé par Jean de Gerson, comme représentant de l'Université de Paris, le 7 novembre 1405, copié en 1406 pour Marie, fille de Jean de Berry (Bibl. nat., ms. fr. 926) [1], une traduction française des aphorismes d'Hippocrate, écrite à Rouen en 1429-1430 (Bibl. nat., ms. fr. 24246) [2], un traité de dévotion copié en 1444 pour Denis du Moulin, patriarche d'Antioche, évêque de Paris (Bibl. nat., ms. lat. 3593) [3], les Commentaires de César copiés à Bourges, en 1461, pour Charles de Guyenne (Bibl. nat., ms. lat. 5769) [4], un Doctrinal des simples gens, écrit à Paris en 1474 (Bibl. nat., ms. fr. 17088) [5].

Le n° 1 de notre planche XIX est le fac-similé de la dernière page d'un manuscrit de Gilles Colonna, appelé aussi Gilles de Paris, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 17835 du fonds latin. Ce manuscrit est composé de cahiers de papier alternant avec des cahiers de parchemin, disposition assez fréquente dans les manuscrits du XV^e^ siècle. On remarquera la souscription reproduite sur notre fac-similé et qui donne la date du manuscrit (1448), le prix du parchemin, du papier, de la reliure et le salaire du scribe. L'écriture est celle qu'on appelait *lettre courante* :

1. Sequitur prologus *qui* in a*li*quib*us* libris in*ve*nit*ur* :
2. « Regnabit rex et sa*pien*s er*it* et fac*iet* ju*dicium* et justi*ciam* in terra. Jer*em*. 23°. » Si quis in p*re*clar*issimo*
3. juvene excellen*tissimi* p*rin*cipis ac dom*i*ni p*re*potent*is* Philippi, Dei gra*tia* Fran*co*rum regis

1. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 313, pl. XLIX, n° 1.
2. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 313, pl. XLIX, n° 2.
3. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 315, pl. XLIX, n° 5.
4. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 316, pl. L, n° 1.
5. Delisle, *ibid.*, t. III, p. 316, pl. L, n° 3.

4. illustrissimi, primogenito, domino videlicet Ludovico, diligenter attendat viva-

5. -cem sensum, subtile ingenium, tenacem memoriam, voluntatem ad bonum promptis-

6. -simam, preclaritatem indolis et morum omnium venustatem, luculenter potest

7. advertere quam vere de dicto domino Ludovico possit intelligi verbum propositum : « Regnabit

8. rex et sapiens erit, etc. » et quam preclare et signanter propheta sanctus, quasi demonstrans

9. eum digitto de ipso prenunciet qualis sperandus sit esse futurus et qualiter in regni

10. regimine sit acturus ; predicens autem propheta elegantes conditiones ipsius,

11. breviter, sufficienter et clare docet omnem regem et principem, describens eum

12. quantum ad statum excellencie, actum vel usum presidencie, lumen direc-

13. -tivum, finem completivum. Primum intelligitur cum dicit « rex », 2^m (secundum) cum addit « regnabit », tercium

14. cum subjungit « sapiens erit », 4^m (quartum), cum ait « faciet judicium et justiciam in terra. »

15. Ista 4^or (quatuor), etc. sicut in principio libri hujus habetur.

Nota quod pro scriptura et pergameno ac papiro

16. a principio libri usque ad 4^m (quartum) capitulum 4^e (quarte) partis solvi 55 solidos ; residuum autem scripsi. sed pro ligatura

17. iterum solvi decem solidos ; et sic in summa solvi 4^or (quatuor) francos et duodecim denarios, X^a die septembris, anno 1448.

18. Operatoris in Hysdinio.

(Note de la main de Jacques Quétif, bibliothécaire des Dominicains de la rue Saint-Honoré à Paris) :

19. Collatus hic codex per me infrascriptum die 26 novembris 1694, cui deesse lacerata pridem et avulsa folia duo prima

20, et 3 semi-laceratum, fol. 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 *et* 34 lacerata et avulsa, cum foliis 38 et 80 avulsis et laceratis hic pretermissis, fol. 68 *et* 69 mutilata inferius, fol. 82 avulsum et fol. sequentia

21, 85, 86, 87 et 88. Ita est : F. Jacobus Quetif.

Voici (pl. XX, n° 2), un exemple de lettres qui participent à la fois des lettres de forme et des lettres bâtardes, tiré d'un epistolier copié pour l'église de Paris en l'an 1500 (Bibliothèque nationale, ms. lat. 9459, fol. cxxxv v°) :

1. En l'an de grace mil et
2. cinq cens, honnorables
3. hommes et saiges, mai-
4. -stres Tristan de Fontaines
5. conseiller du roy en son
6. parlement, Nicole Gilles,
7. notaire et secretaire du-
8. -dit seigneur et contrerolleur
9. de son tresor, Jaques
10. Charmolue, aussi no-
11. -taire et secretaire dudit
12. seigneur et viconte d'Orbec,
13. et Guillaume de Gaiguy,
14. marchant appoticaire
15. et bourgois de Paris,
16. marregliers de ceste eglise
17. firent par Nicole Vail-
18. -lon prebstre chappelain
19. en ceste dite eglise, escripre...

En Italie, dès le premier quart du xv^e^ siècle, il y eut une rénovation de la minuscule, que nous devons mentionner parce qu'elle exerça une influence décisive sur

le développement de l'écriture en Europe. Les humanistes employèrent pour la transcription des œuvres des auteurs de l'antiquité une minuscule imitée de la minuscule caroline ou française. Les modèles en furent empruntés plutôt aux livres des X^e^ et XI^e^ siècles qu'à ceux du IX^e^ siècle : c'en est une imitation si servile qu'on a même conservé l'usage de l'*e* cédillé pour rendre la diphtongue *ae*. Dans quelques manuscrits, on a imité les lettrines à entrelacs du XII^e^ siècle [1]. Cette écriture, désignée au XV^e^ siècle par les noms de *littera antiqua*, *rotonda*, *tonda*, *romana*, est celle que les paléographes appellent *écriture humanistique* [2]. Poggio di Guccio Bracciolini (1380-1459) et Niccolò Niccoli (1364-1437) furent des premiers à employer la *lettera antica* à la transcription des auteurs latins [3], et même le second de ces humanistes aurait établi à Florence une école calligraphique [4].

Il faut noter avec M. Steffens, que les scribes italiens revinrent d'autant plus facilement aux formes rondes de la minuscule caroline qu'à côté de la lettre anguleuse l'usage d'une minuscule ronde s'était conservé en Italie [5].

1. Par exemple, un manuscrit milanais du XV^e^ siècle, Bibl. nat., ms. lat. 8384.

2. Voyez Steffens, éd. fr., p. XXIII.

3. Rossi (Vittorio), *Il quattrocento* (Milano, s. d., in-8°), p. 20 et 23.

4. D'après l'abbé Anziani, cité par L. Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, 1^re^ partie, p. 30, note. Sur l'introduction de l'écriture humanistique dans le royaume de Naples, voyez N. Barone, *Della scrittura umanistica nei manoscritti e nei documenti napoletani del secolo XV* ; Napoli, 1899, in-4° (*Atti della R. Accademia di archeologia lettere e belle arti*, XX, 2^e^ partie).

5. Voyez par exemple un manuscrit de la *Divine Comédie*, de la Bibliothèque de Milan, écrit en 1337 par ser Francesco ser Nardi de Barberino ; fac-similés : Francesco Carta, *Codici corali*, pl. V ; Steffens, pl. 81.

Parmi les plus anciens exemples de l'écriture humanistique nous citerons : un manuscrit de Valerius Flaccus à la Bibliothèque Laurentienne, écrit en 1429 [1] ; un exemplaire de l'Histoire de Trogue Pompée, écrit en 1433, et conservé au Musée Britannique (additional ms. 12012) [2] ; les Comédies de Térence, écrites en 1438, conservées à la Bibliothèque nationale, ms. lat. nouv. acq. 458 [3].

L'exemple que nous donnons à la pl. XX, n° 1, est tiré d'un volume des Épîtres de Cicéron écrit en 1458 et conservé à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 10337, fol. 1. La lecture en est trop facile pour qu'il soit nécessaire, ni même utile, d'en donner la transcription.

L'écriture humanistique fut adoptée à la chancellerie pontificale pour l'expédition des lettres appelées *brefs*. C'est celle des brefs d'Eugène IV (1431-1447) [4] et de Sixte IV (1471-1484) [5].

Mais c'est par l'intermédiaire des livres imprimés que cette écriture se répandit en France. Dès 1465, Conrad Sweynheim et Arnold Pannartz, qui avaient établi une imprimerie dans le monastère de Subiaco, adoptèrent la lettre ronde ou romaine. Le Français Nicolas Jenson, imprimeur à Venise, suivit leur exemple et grava les beaux caractères romains avec lesquels furent exécutées les premières impressions vénitiennes un peu avant 1470. Vers le même temps, Michel Friburger, de Colmar,

1. Vitelli et Paoli, *Collezione Fiorentina*, pl. 48.
2. *Paleographical Society*, pl. 252.
3. Prou, *Nouveau recueil de fac-similés* (1896), pl. VI, n° 1. — Voyez d'autres exemples d'écriture humanistique, dans : Monaci, *Esempi*, pl. 40 ; Carta, *Codici corali*, pl. XIII, XVI, XVIII ; Steffens, pl. 91.
4. Fac-similés dans Likhatscheff, *Une lettre du pape Pie V* (Saint-Pétersbourg, 1906, in-8°, en russe), pl. IV.
5. Steffens, pl. 93, n° 1 ; éd. fr., pl. 116.

Ulrich Gering et Martin Crantz vinrent s'établir à Paris, appelés par Jean de la Pierre, prieur de Sorbonne, et Guillaume Fichet, professeur en Sorbonne, et gravèrent un alphabet romain, imité de celui de Subiaco, et qui servit au premier livre imprimé en France, en 1470, savoir le recueil des lettres de Gasparino Barzizzi de Bergame [1].

La minuscule humanistique donna naissance à une écriture cursive, penchée et pointue, dont les brefs pontificaux des premières années du XVI^e siècle offrent le type [2]. Elle fut adoptée par les imprimeurs, et tout d'abord à Venise par Alde, pour qui Francesco Griffo de Bologne [3] grava les caractères avec lesquels fut imprimé en 1501 un Virgile de petit format. Cette lettre est celle que nous appelons *italique*.

§ 2. — *Chartes.*

L'écriture des chartes, au XV^e siècle, est beaucoup plus fine et beaucoup plus cursive qu'au siècle précédent. Les lettres sont mal formées et sont toutes liées les unes aux autres. Les abréviations sont presque toujours indiquées par un trait qui, partant du pied ou quelquefois de la tête d'une lettre, souvent de la dernière du mot, se recourbe sur cette lettre ou sur le mot entier. Le *b* et le *v* ont souvent la même forme. Le *c* se compose de deux petits traits qui forment un angle aigu ; il peut

1. Voir A. Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France au XV^e et au XVI^e siècle*, p. 17 et suiv.

2. Voyez un bref de Jules II dans Steffens, pl. 93, n° 2 ; éd. fr., pl. 116.

3. Antonio Panizzi, *Chi era Francesco da Bologna?*, Londres, 1858, in-16 ; Adamo Rossi, *L'ultima parola sulla questione del cognome di M^o Francesco da Bologna, intagliatore di lettere e tipografo*, dans *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna* (Bologne, 1883, in-8°), p. 412-417.

parfois se confondre avec le *t* ou avec l'*e* ; toutefois, dans le *t*, le trait vertical s'élève un peu au-dessus du trait horizontal ; et l'*e* se compose ordinairement de deux traits inclinés.

On pourra noter ces caractères dans les deux exemples d'écriture de chancellerie que nous donnons. Le premier, pl. XVIII, n° 2, est une page d'un registre de notes brèves d'un notaire du diocèse d'Uzès, de l'an 1429 (Bibl. nat., ms. lat. nouv. acq. 1847, fol. 31, anc. LXXVIII) :

1. Alibi es*t* libro V. Ejusd*em* recog*nitio*.
2. Et inc*on*tinen*ti*. Nover*int etc quod* Joha*nn*es Bo*ni* Du-ran*ti*, man*si* de
3. Malelhariis, p*arroch*ie p*redicte* de Genolha*co* et, cu*m* ej*us* licen*tia*, Joha*nn*es,
4. ej*us* filiu*s etc*, ip*si*, inq*uam*, et eor*um* qui*libet etc*, gra-t*is etc*, p*ro* se *et* suis
5. etc *con*fessi fu*erunt et* recognover*unt etc* d*icto* no*bi*li pr*esen*ti *etc* et
6. quo supra no*min*e stipu*lanti etc* se ab eod*em* tenere *etc*, « po*ne* ut supra [1]
7. in recognit*ione* Pe*tri* Bo*ni* Dura*n*ti », sub ej*us* directo do*min*io *etc* et
8. juridict*ione* sua *etc*, sub ce*n*su infras*cripto*, videl*icet* qua*mdam* terre peci*am*
9. in qua es*t* casta*net*u*m*, sita*m* in t*erritorio* de Valorsieyra, q*ue con*fron*tatur* ab
10. una p*ar*te cu*m* t*erris* ipsor*um* recognoscentiu*m* q*ue* tenen*tur* a do*mi*no de Monte-
11. -claro, a pede cu*m* t*erra* Pe*tri* de Cayss*ero*lis a capite cu*m*

1. Renvoi à un acte écrit dans le registre immédiatement avant celui-ci.

12. vinea de Valorsieyra ; pro qua dant de censu quolibet anno in

13. festo beati Andree apostoli sex denarios turonensium etc ; pro quibus pro-

14. -miserunt esse bonos et fideles et recognitionem facere etc, et ita tenere etc dicti pater

15. et filius sub omnium bonorum suorum presencium et futurorum obligacione promi-

16. -serunt et juraverunt etc. De quibus dictus nobilis peciit instrumentum.

17. Actum ubi supra, presentibus testibus Johanne de Caysserolis, Petro Boni Duranti

18. et me Johanne Doladilhe juniore, notario auctoritate episcopali Uti-

19. -censi publico etc.

20. Alibi est libro V. Johannis Vergili laudatio

21. Dicta die. Noverint etc quod nobilis Artaudus Meruli, dominus de Altay-

22. -raco, nomine nobilis Ayglerie de Garda, uxoris sue, ut dominus rei sue

23. dotalis, certificatus ad plenum de quadam venditione per Vitalem

24. Vergili, mansi de Solayrolis, parrochie Beate Marie de Casta-

25. -nholio, Uticensis dyocesis, Johanni Vergili, fratri suo, dicti mansi, facta de

26. quadam terre pecia in qua est pratum, castanetum, roveria et terra

27. herema, sita in pertinentiis mansi de Solayrols, in territoriis de las Massas des

28. Soteyras et del Jalata, que confrontatur ab una parte cum ri-

29. -paria de Luesche, ab alia parte cum terra Johannis Duranti,

30. a duabus partibus cum terra heredum Stephani Texerii condam,

31. et ab *alia* parte cum *publico* itinere quo itur de loco Genolhaci

32. *versus* locum de *Sancto* Mauricio, et hoc, precio viginti mutonum

33. auri, pro[*ut*] de *dicta* venditione constare asseritur instrumento publico per

34. magistrum Petrum Thome, notarium publicum, in notam sumpto ; item,

35. de quadam alia venditione per dictum Vitalem dicto Johanni, fratri suo,

36. facta de quadam terra in qua est pratum et terra heremâ, sita

37. in pertinentiis dicti mansi de Solayrols, in territorio de la No-

38. -gareda, que confrontatur ab una parte cum terra heredum Stephani Tey-

39. -serii, et a tribus partibus cum terris Johannis de Fonte et.....

Le fac-similé n° 2 de la pl. XIX est emprunté au registre capitulaire de Notre-Dame de Paris pour l'année 1461 (Archives nationales, LL 120, p. 257). C'est le commencement du procès-verbal de la séance tenue le lundi 3 août 1461, et où le Chapitre délibéra sur les mesures à prendre pour les obsèques du roi Charles VII :

1. Lune sequenti die festi Invencionis beati prothomartiris

2. Stephani, III[a] mensis augusti.

3. Hac die propter hujusmodi festum non fuit tentum capitulum, verumtamen,

4. ex jussu domini decani, hora majoris misse et illico post Anthienne

5. de Ave regina decantacionem, congregatis et adinvicem convocatis

6. dominis in revestiario seu sacrario ecclesie, idem dominus decanus

7. posuit in deliberacione quid foret agendum in exequiis deffuncti

8. regis Karoli VII, que imminent fieri. Super quo deliberatum est

9. prout sequitur.

10. Et primo ad intendendum et prevendendum luminari, domini et magistri

11. M. Textoris, G. Gabriel et Sy. Cousin, canonici Parisienses committuntur et

12. deputantur, veluti superintendentes, quibus attribuitur potestas

13. assumendi et ordinandi secum IIII^or aut quinque ex capellanis aut

14. beneficiatis in ecclesia, probis viris, unacum totibus [1] ex servientibus ecclesie

15. qui specialiter ad hoc prospicere, intendere et intueri habebunt.

16. Super eo quod pro parte thesaurarii et canonicorum regalis palacii Parisiensis

17. fuit dominis requisitum, videlicet ut valerent tam in hujusmodi exequiis

18. quam in processione fiendis cum eisdem dominis interesse, conclusum est

19. quod placet eis quod intersint modo quo consueverunt, videlicet se

20. cum eisdem dominis intermiscendo, proviso quod idem thesaurarius non

21. presumat, prout in processionibus novissime factis nisus est facere,

22. eminenciorem locum arripere seu occupare in prejudicium

23. majoris archidiaconi et cantoris ecclesie Parisiensis, qui tamen ipsum in ipsa Parisiensi ecclesia

24. et processionibus ejusdem in honoribus precellere debent.

1. Corrigez *totidem*.

XVI^e SIÈCLE

Au XVI^e siècle, l'art de la typographie se propage rapidement et triomphe. Les livres ne sont plus ordinairement écrits à la main. Si l'on confie encore à des scribes l'exécution de quelques manuscrits, c'est qu'il s'agit d'œuvres dont on désire faire présent à un prince ou à quelque grand personnage.

Rappelons aussi que dans certaines églises on fit encore au XVI^e et même au XVII^e siècle de gros livres de chœur manuscrits, des antiphonaires écrits en grandes lettres de forme. Comme leur lecture ne présente pas de difficulté et n'a aucun intérêt, nous ne pouvons y insister. Il suffisait d'en faire mention. Nous n'avons donc plus à nous occuper que de l'écriture des actes, des registres et des lettres privées.

Bien loin que l'écriture romaine employée pour l'impression d'un grand nombre de livres ait exercé une influence notable sur l'écriture des scribes de chancellerie et des notaires avant la fin du XVI^e siècle, la cursive gothique, au contraire, se déforma de plus en plus. Les brouillons, minutes, notes courantes sont d'un déchiffrement difficile [1]. L'écriture en est rapide, personnelle, pleine d'abréviations irrégulières. Jusqu'alors on abrégeait pour économiser le parchemin ; mais dès le XV^e siècle, l'usage du papier s'était de plus en plus répandu ; le parchemin fut réservé aux actes authentiques ; le papier étant moins cher que le parchemin, on n'abrégeait plus

1. Voyez A. de Bourmont, *Lecture et transcription des vieilles écritures. Manuel de paléographie des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, composé de pièces extraites des collections publiques et particulières et destiné aux instituteurs* ; Caen, 1881, in-fol. oblong.

les mots qu'en vue de la rapidité, chacun agissant suivant sa fantaisie.

Ce n'est que dans les écrits de la fin du XVI^e siècle, et spécialement dans les lettres privées qu'on peut trouver des traces de l'influence de l'écriture romaine. Aussi bien les nombreux Italiens qui s'établirent en France au XVI^e siècle, comme aussi les Français qui allèrent étudier dans les Universités italiennes [1], et enfin les maîtres d'écriture contribuèrent à mettre à la mode l'écriture italienne, la cursive sortie de l'humanistique, non plus la petite cursive pointue, mais une grosse cursive, avec les hastes des lettres *b d h l* renforcées à la partie supérieure et courbées à droite, et qu'on appelait en Italie *scrittura cancellaresca* [2]. Ce fut l'écriture des grands personnages du XVI^e siècle [3]. Mais la plupart des érudits conservèrent l'écriture traditionnelle [4].

Nous donnons quelques exemples de l'écriture des

1. Sur les relations littéraires entre la France et l'Italie, voir Émile Picot, *Les Français italianisants au XVI^e siècle* ; Paris, 1906-1907, 2 vol. in-8°.

2. Steffens, pl. 97.

3. Voyez dans notre *Recueil de fac-similés* (1904), pl. XLV, une lettre du duc de Guise de 1563 : la lettre est de la main d'un secrétaire, d'écriture cursive française ; mais le duc y a ajouté quelques lignes d'une grosse écriture, où les lettres *e* et *s* conservent la forme gothique, mais dont les autres lettres procèdent de l'écriture italienne ; remarquez spécialement la haste du *d* dont la partie supérieure s'incline à droite. — Voyez des exemples d'écritures de souverains, princes et particuliers dans : *Isographie des hommes célèbres ou collection de fac-similés de lettres autographes et de signatures, exécutée et imprimée* par Th. Delarue, lithographe, sous les auspices de M. M. Bérard, ancien député, de Châteaugiron, Duchesne, conservateur à la bibliothèque royale, Trémisot et Berthier ; Paris, 1843, 2 vol. in-4°.

4. Henri Stein, *Album d'autographes de savants et érudits français et étrangers des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.* Première série ; Paris, 1907, in-fol. (*Publication de la Soc. franç. de bibliographie*) ; O. Clemen, *Handschriftenproben aus der Reformationszeit*, I, Zwickau, 1911, in-4° ; G. Mentz, *Handschriften der Reformationszeit*, Bonn, 1912, gr. in-4° (*Tabulæ in usum scholarum* de Lietzmann, V).

notaires du XVI^e siècle. Voici d'abord (pl. XXI, n° 1) un document du 18 mars 1513 (1514, nouveau style), sur papier (Archives nationales, S 4690^B). C'est une minute de conclusions pour le couvent des Mathurins de Paris dans un procès contre celui des Filles-Dieu :

1. La demande et requeste que font les religieux, ministre
2. et couvent de l'eglise *et* monastère de monseigneur Saint Mathurin à Paris à l'encontre des
3. religieuses, prieure et couvent des Filles Dieu à Paris, est
4. ad ce qu'ilz dient et declairent s'ilz ont esté et sont detentaresses [1]
5. et proprietaresses d'une maison et ses appartenances, assise rue Saint Denis, en
6. laquelle pend ou souloit pendre pour enseigne l'ymaige Nostre Dame,
7. tenant d'une part à (*blanc*) et d'autre part (*blanc*)
8. qui fut et appartint à Guillaume de Mont Denis,
9. dont veue ou plus ample declaracion en lieu deue leur sera
10. faicte et baillée par escript, se mestier est, et se tel se dit et
11. declaire, ou de partye et porcion ; est en action personnelle, et
12. sans prejudice de l'ipothecque, et
13. tout pertinent, pour raison de dix solz parisis de rente
14. annuelle *et* perpetuelle
15. que lesdits demandeurs ont droit de prendre et parcevoir par chascun [an]
16. aux quatre termes en l'an à Paris acoustumez sur
17. ladite maison et lieu cy dessus declairé [2],

1. Le scribe avait d'abord écrit *detempteurs* ; il a oublié de corriger *ilz* en *elles*.

2. Mots rayés : *Et pour au jour et terme saint Remy mil V^c et treize derrenier passé.*

18. et pour estre
19. payez de deux années d'arreraiges à eulx deubz et escheuz
20. à payer à cause de lad*ite* rente au jo*ur et* ter*m*e Sa*in*t Remy mil V^c et treize derr*enier*
21. passé, ceulx depuis escheuz et qui doresnav*ent* escherront tant et
22. si long*ement* qu*e* de lad*ite* maiso*n* les*dites* deffende*resses* seront detempterresse et
23. proprietér*es*, sauf à desduire et sans pr*e*judice [1] d'au*tres* actions
24. aux causes et moyens de le*ur* plaido*ier* ou ce *etc*, offr*ant* à pr*ouver etc*, requ*erant*
25. despens *etc*, protest*ant etc*.
26. Le double a esté baillé par Crombet à Regnart
27. le m*ercredi* VIII^e mars V^c XIII.

Planche XXII, n° 1, on trouvera le fac-similé de la minute d'un acte de vente passé par-devant un notaire royal de Villeneuve-le-Roi [2] en 1571 :

. . . . . .

[une maison..... franche et quite de toutes]
1. rentes, debtes *et* arrerages jusques
2. à huy, ceste vente faicte moyenant
3. le pris *et* somme de cinq cens
4. livres tournoys, argent franc ausdictz
5. vendeurs, dont *et* de laquelle so*mme*
6. lesdictz vendeurs ont *con*fessé avoir
7. eu *et* receu dud*it* achepteur, chacun
8. leurs partz *et* portions de la somme

1. Mots rayés : *de l'ypothecque et*
2. Aujourd'hui Villeneuve-sur-Yonne, Yonne, chef-l. de cant., arr. de Joigny.

9. de quatre cens livres en
10. escus sol et pistoletz. Et quant
11. aux cens livres tournoys restans,
12. a esté accordé par lesdictz vendeurs
13. qu'ilz demoureront es mains
14. dudict achapteur jusques ad ce que
15. lesdictz vendeurs lui aient faict
16. apparoir de quictance et decharge
17. suffisante du rachapt des rentes

. . . . . .

Les nos 2 et 3 de la pl. XXI sont tirés d'un répertoire d'actes d'un notaire de Sens (Yonne), dressé en 1577 :

1. Constitution de rante
2. pour honneste femme Marie
3. Chaboulley contre
4. Francoys Guinot et sa
5. femme en date du IIIIe
6. may audit M Ve LXXVI [1].
7. Acquisition pour Jehan
8. Bourgoing contre Jacques
9. Vyard en date comme dessus.

1. Reachapt de rente pour Potentien
2. Dupont contre la veuve Claude Aubert
3. en datte du XVIIIe dudit moys.
4. Acquisition pour la veuve Claude Feudart
5. contre Estienne Taupin et sa femme
6. en datte comme dessus.
7. Acquisition pour Pierre Drouot contre
8. Claude Estienne Drouot et aultres

1. En marge, l'abréviation *ft* pour *fait*, ce qui indique que l'instrument public, ou grosse, a été fait. Quant à la lettre *C* et aux autres lettres placées en marge, elles représentent l'initiale de l'une des parties contractantes, la première nommée.

9. en datte du XIX^e jour dud*it* moys.
10. Ypothèque pour Nicolas Brasloi*n*,
11. Judes Cartier et a*ultres* co*ntre*
12. la v*eu*ve Claude Hanoteau du XXI^e
13. dud*it* moys.
14. Acqui*sition* po*ur* Toussaintz Bourgoing
15. co*ntre* Edme Riosset en datte *comme*
16. dessus.
17. Ypothèque pour les religieulx S*aint* P*ierre*.

XVII^e SIÈCLE

Au XVII^e siècle, et en France, sous l'influence de l'imprimerie, l'écriture devint plus lisible [1]. Les nouvelles formes de lettres dérivées de l'écriture italienne [2] se substituèrent peu à peu aux formes gothiques. Les gens du monde emploient généralement la grosse écriture dont nous avons signalé l'usage au XVI^e siècle. Quant aux érudits, tandis que quelques-uns adoptaient, dès la première moitié du XVII^e siècle, l'écriture nouvelle, le plus grand nombre s'en tenaient à l'ancienne. A la fin du XVII^e siècle même on trouve encore des écritures archaïques [3], et spécialement celle des notaires. Les

1. Voyez des fac-similés d'écritures françaises du XVII^e siècle dans les recueils de MM. de Bourmont et Stein, cités plus haut, p. 252, n. 1 et p. 253, n. 4, auxquels il faut ajouter Jean Kaulek et Eugène Plantet, *Recueil de fac-simile pour servir à l'étude de la paléographie moderne (XVII^e et XVIII^e siècles)* ; Paris, 1889, in-4°.

2. Le recueil de modèles d'écriture de Lucas Materot, publié en 1608, est intitulé *Les œuvres de Lucas Materot bourguignon, françois, citoyen d'Avignon où l'on comprendra facilement la manière de bien et proprement escrire toute sorte de lettre Italienne selon l'usage de ce siècle* : Avignon, 1608, in-8° oblong. Ce titre marque assez le dessein des maîtres d'écriture de propager l'usage de l'écriture italienne.

3. Comparez l'écriture de Bigot, érudit rouennais (lettre de 1684), de caractère archaïque, et l'écriture de Charles d'Hozier (lettre de 1687), de caractère moderne, dans Prou, *Nouveau recueil de fac-similés* (1896), pl. XII.

lettres de l'ancienne cursive qui persistèrent le plus longtemps sont l'*e* et l'*s* finale sous la forme, ou à peu près, qu'elles avaient prise au cours du XV^e^ siècle.

Nous donnons, sous le n° 2 de la pl. XXII, les dernières lignes d'une expédition ou brevet de la minute d'un acte d'échange passé par-devant un notaire de Sens (Yonne) en 1614 :

[qu'à cest effect lesd*ictes* cinquante livres t*ournois* luy soient remployez]
1. conformeme*nt* à lad*icte* coustume. Car ainsy, etc,
2. si comme [1] etc, prome*ttant* [2] etc, obligea*nt* [3] [etc], reno*nçant* [4], etc.
3. Faict à Sens en l'estude dudict juré le
4. mecredy vingt huictiè*me* may mil six cens
5. quatorze, p*rese*ns Loys David, marcha*nt*, et
6. Estienne Josset, clerc aud*ict* Sens tesmo*ins* qui
7. ont avec lesd*ictes* partyes signé sur la
8. minutte des p*rese*ntes avec led*ict* juré, suivant
9. l'Ordonnance.

Bollogne not*aire*

Sous le n° 2 de la pl. XXIII on trouvera quelques lignes de la grosse d'un bail à rente, passé en 1671 devant deux notaires de la châtellenie de Cézy [5] :

1. Premier mot d'une formule telle que « si comme elles (les parties) disoient estre vrai pardevant ledit juré ». La formule et les formules suivantes n'étaient écrites intégralement que dans la grosse.
2. *Promettant etc.*, début d'une formule par laquelle les parties promettent par leur foi et serment de garantir l'acte ; voyez plus loin, p. 259, pl. XXIII, n° 1, l. 6.
3. Formule d'obligation des biens ; voyez plus loin, p. 259, pl. XXIII, n° 2.
4. Renonciation aux bénéfices d'exceptions ; voyez plus loin, p. 260, pl. XXIII, n° 1, l. 11.
5. Cézy, Yonne, cant. de Joigny.

. . . . . .

[soubz l'obligation de tous et uns chacuns leurs biens]
1. meubles *et* immeubles, signaument [1]
2. ceux dud*it* acquereur, ceux de ses hoirs
3. et ayans causes, presents et à venir,
4. qu'ils ont sousmis à toutes justices
5. quelconques partout où trouvez
6. seront pour estre contrainctes à
7. tenir, entretenir, garentir, satisfaire,
8. accomplir et avoir pour agreab*le*,
9. ferme *et* stable à tousjours le
10. contenu en ces presentes, sans y
11. contrevenir en quelque sorte et
[manière que ce soit]. . . . .

Le n° 1 de la planche XXIII est la fin de la grosse, sur parchemin, d'un acte de constitution de rente passé pardevant un notaire garde-note et tabellion royal établi à Troyes, le 29 juin 1693 :

[lad*ite* rente sera et demeurera extint et]
1. admortie, et les biens desd*its* vende*urs* quittes et deschargéés
2. d'icelle, et neantmoins ne pourront faire ledit
3. remboursement sans en avoir adverty deuement lad*ite*
4. achepteresse trois mois auparavant, à laquelle
5. achepteresse ils seront tenuz de delivrer incessanment
6. la grosse des *presen*tes à leurs frais et despens, promettans
7. lesd*its* vendeurs tenir, garentir, fournir et faire valloir
8. lad*ite* rente à lad*ite* achepteresse, tant en principal qu'arrerages,
9. soubz l'obligation de leurs biens solidiairement, co*mme*
10. dit est, qu'ilz ont soubmis à touttes jurisdictions,

1. *Signaument*, c'est-à-dire *spécialement*.

11. renonceans à touttes choses à ce contraires, signaum*ent*
12. aux benifices de division, fidejussion et ordre de discution
13. de droit. Et ont signé sur la minutte des presentes,
14. demeurée aud*it* Bourgeois no*tai*re, qui furent faictes
15. et passées aud*it* Troyes en l'estude dud*it* Bourgeois no*tai*re,
16. le vingt neuf*iesme* jour de juin M VI^{c} quatre vingt treize
17. après midy, lad*ite* minute controllée et enregistrée, folio 170.
18. Grossoyé *et* scellé le premier juillet aud*it* an.
19. Langlois. Bourgeois.
20. Pour les droits du tabellion
21. *et* scel, quatre livres,
22. quatre sols, huict deniers,
23. non compris le parchemin.

(*En marge :*) Scellé le premier juillet 1693.

XVIII^{e} SIÈCLE.

Au XVIII^{e} siècle, l'écriture se rapproche de plus en plus de la nôtre.

Elle est généralement petite, ronde, assez régulière. Les difficultés de lecture sont du même genre que celles que nous rencontrons dans les écritures de nos contemporains.

Une seule écriture au XVIII^{e} siècle présente de réelles difficultés, et nous la devons signaler encore qu'elle soit étrangère à la France, parce que les documents où elle paraît sont de ceux que tout historien est appelé à lire. Nous voulons parler de l'écriture employée par la chancellerie pontificale pour la transcription des

bulles, la *littera sancti Petri*, appelée en italien *scrittura bollatica*. Elle est caractérisée par l'inclinaison des lettres à gauche, l'exagération des pleins et des déliés, et leur confusion, la séparation des divers traits d'une même lettre. Ce n'est qu'une déformation de la minuscule employée dans les bulles au XV^e siècle, et dont on peut saisir les premières traces dans les bulles de la fin de ce siècle [1]. La déformation alla toujours s'accentuant ; elle atteignit son apogée sous Alexandre VIII (1689-1691). Cette manière d'écrire demeura en usage jusque sous Léon XIII, qui, par *motu proprio* du 29 décembre 1878, en proscrivit l'emploi [2].

On trouvera, pl. XXIV, un exemple de cette écriture tiré d'une bulle de Clément XI, du 23 août 1712, pour l'abbaye de Saint-Pierre-le-Moutier[3], au diocèse de Nevers (Archives nationales, L 351, liasse II, n° 3, ancien n° 7) :

1. Clemens ep*iscopu*s, servus servor*um* Dei, dilecto filio offi*ci*ali v[ene*rabi*lis fra*tri*s no*stri* epi*scopi* Nivernen*sis* salu*tem* et apo*stoli*cam bene*dictionem*.]

2. Dignum arbitramur et congruum ut illis se reddat Sedes Apo*stoli*ca gra*tio*sam quibus ad id propria virtu[tum merita laudabili*ter* suffragantur. Dudum siquidem o*mn*es prio*ra*tus con*ven*tuales ceteraq*ue* bene*fici*a apud di*ctam* Sedem tunc vacantia]

3. et in antea vacatura colla*ti*oni et dispo*siti*oni no*stre* reservavimus, decernentes ex nunc irritum et inane si secu[s super his a quoqu*am*, quavis auct*oritate*, scienter vel ignoranter cont*in*geret attentari. Cum itaq*ue* postmodum prio*ra*-

1. Par exemple dans une bulle d'Alexandre VI, du 30 mai 1497, reproduite en fac-similé dans Ludwig Schmitz-Kallenberg, *Practica cancellariae apostolicae saeculi XV exeuntis* (Münster, 1904, in-8°), pl. IVa.
2. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 696.
3. Saint-Pierre-le-Moutier, Nièvre, chef-l. de cant., arr. de Nevers.

tus con*ventua*lis non tamen vere electivus *Sanc*ti Petri Le]

4. Moustier, ordinis *sanc*ti Benedicti, Nivernen*sis* dioce*sis* per liberam resigna*tio*nem dilecti filii, Edmundi Joan[nis Baptiste Duret, p*resbyte*ri, monachi *dic*ti ordinis, congregationis *Sanc*ti Mauri, exp*resse* professi, nuper *dic*ti prio*ra*tus prioris, de illo quem tunc ob*ti*nebat],

5. ca*usa* t*amen* permuta*tio*nis de illo cum dilecto et*iam* filio Carolo Josepho de Clermont, p*resbyte*ro, p*rio*re, uno et*iam* con*ven*tuali no[n t*amen* vere electivo *Sanc*ti Petri de Solesme et al*tero* prio*ra*tibus cura con*ven*tuq*ue* carente, et perso*na*lem residentiam non requirentem (*sic*) d'Audreville]

6. prope oppidum de Marle, *dic*ti respe*ctive* ordinis, Cenomanen*sis* et Laudunen*sis* respe*ctive* dioce*sis*, quos *dic*tus Carolus Jos[ephus ex dispo*siti*one apo*sto*lica et*iam* nuper ob*ti*nebat, facte, et non al*ias*, al*iter* nec alio modo, in manibus no*stris* sponte factam et per nos ex *dic*ta ca*usa* admissam apud]

7. Sedem p*redic*tam vacaverit et vacet ad p*rese*ns, nullusq*ue* de illis preter nos hac vice disponere potuerit sive [po*ssit*, reserva*tio*ne et decre*to* obsistentibus supra*dic*tis, nos volentes *dic*tum Carolum Josephum, asserentem se monachum *dic*ti ordinis exp*resse* professum]

8. ex*iste*re ac prio*ra*tum cura con*ven*tuq*ue* carentem si*mi*lemq*ue* residentiam non requirentem de Marville, *dic*ti ordinis, [Treviren*sis* dioce*sis*, ex dispo*siti*one apo*sto*lica ob*ti*nere, apud nos, de religionis zelo, vite munditia, honestate mor*um*, spi*ri*tualium providentia et t*em*poralium]

9. circumspectione aliisq*ue* virtutum donis multipliciter co*mmen*datum, hor*um* intuitu, favore prosequi gra*tio*so ipsumq*ue* [Carolum Josephum a quibusvis exco*mmunicatio*nis, suspen*sio*nis et interd*ic*ti aliisq*ue* eccle*sias*ticis senten*tiis*, censuris et penis, si quibus quomodolibet innodatus ex*ist*it, ad effec*tum* p*rese*ntium tan*tum*]

10. consequendum har*um* serie absolventes et absolutum fore censentes, discre*tio*ni tue per apo*sto*lica scripta mandamu[s qua*tinus*, si per diligentem exa*mina*cionem *dic*tum Carolum

Josephum ad hoc idoneum esse repereris, super quo conscientiam tuam oneramus, primodictum]

11. prioratum, cujus et illi forsan annexorum fructus, redditus et proventus viginti quatuor ducatorum auri de Camer[a, secundum communem extimationem, valorem annuum, ut dictus Carolus Josephus etiam asserit, non excedunt, sive premisso sive alio quovis modo,]

12. aut ex alterius cujuscumque persona seu per similem vel aliam liberam resignationem dicti Edmundi Joannis B[aptiste vel cujusvis alterius, de illo in Romana curia vel extra illam, etiam coram notario publico et testibus sponte factam, aut assequutionem]

13. alterius beneficii ecclesiastici quavis auctoritate collati sive obitum dicti Edmundi Joannis Baptiste extra eamdem curia[m jam tamen defuncti vacet, etiam si tanto tempore vacaverit quod ejus collatio juxta Lateranensis statuta concilii ad Sedem Apostolicam legitime devoluta]

14. primodictusque prioratus dispositioni apostolice specialiter vel alias generaliter reservatus existat et ad illum consueverit quis [per electionem assumi eique cura etiam jurisdictionalis immineat ac super eo inter aliquos lis seu illius possessorio vel quasi molestia, cujus litis statum]

15. presentibus haberi volumus pro expresso, pendeat indecisa, dummodo super resignatione primodicti prioratus antea [data capta et consensus extensus non fuerint, alias presens gratia nulla sit eo ipso, et illius dispositio ad nos hac die pertineat cum annexis hujusmodi ac omnibus]

16. juribus et pertinentiis suis, eidem Carolo Josepho auctoritate nostra conferas et assignes inducens per te vel a[lium seu alios dictum Carolum Josephum, recepto prius ab eo, nostro et Romane ecclesie nomine, fidelitatis debite debito juramento juxta formam quam sub]

17. bulla nostra mittimus introclusam, vel procuratorem suum, ejus nomine, in corporalem possessionem primodicti [prioratus ac annexorum juriumque et pertinentiarum predictorum, et defendens inductum, amoto exinde quolibet detentore, ac faciens dictum Carolum]

18. Josephum, vel pro eo procuratorem predictum, ad primodictum prioratum, ut est moris, admitti sibique de illius et ann[exorum eorumdem fructibus, redditibus, proventibus, juribus et obventionibus universis, integre responderi, contradictores auctoritate nostra predicta, appellatione]

19. postposita, compescendo, non obstantibus felicis recordationis Bonifacii pape VIII predecessoris nostri et aliis a[postolicis constitutionibus ac ordinis predicti et primodicti prioratus vel monasterii seu alterius regularis loci a quo ille forsan dependet, etiam juramento, confirmatione apostolica]

20. vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus contrariis quibuscumque, aut si aliqui [super provisionibus sibi faciendis de prioratibus hujusmodi speciales vel aliis beneficiis ecclesiasticis in illis partibus generales dicte Sedis aut legatorum ejus]

21. litteras impetrarint, etiam si per eas ad inhibitionem, reservationem et decretum vel alias quomodolibet sit processu[m, quibus omnibus dictum Carolum Josephum in assequtione primodicti prioratus volumus anteferri sed nullum per hoc eis quoad assequtionem priora-]

22. tuum vel beneficiorum aliorum prejudicium generari, seu si venerabili fratri nostro episcopo Nivernensi ac dilectis etiam filiis [abbati Monasterii seu alteri superiori regularis loci a quo primodictus prioratus forsan dependet, ut prefertur, ac conventui primodicti prioratus vel]

23. quibusvis aliis communiter aut divisim ab eadem sit Sede indultum quod ad receptionem vel provisionem a[licujus minime teneantur.....]

CHAPITRE VIII

SIGNES AUXILIAIRES DE L'ÉCRITURE

§ 1. — *Ponctuation.*

Les plus anciens manuscrits n'ont pas de ponctuation ; les mots ne sont même pas séparés les uns des autres. La ponctuation qu'on rencontre dans quelques manuscrits en lettres majuscules a été le plus souvent ajoutée postérieurement à la confection du manuscrit.

Les grammairiens latins du IVe au VIe siècle, Diomède, Donat, Dosithée, Cassiodore et Isidore de Séville, n'ont fait que reproduire les théories des grammairiens grecs. « Un signe unique, le *point*, dit M. Omont [1], placé en haut, en bas ou au milieu, sert à marquer les différentes ponctuations. » Le point en haut appelé *distinctio* (τελεία στιγμὴ) indique le plus long repos ; le point en bas, *subdistinctio* (ὑποστιγμὴ), indique le plus court repos ; le point placé à moitié de la hauteur des lettres, *distinctio media* (μέση), indique une ponctuation moyenne.

Le grammairien Marius Victorinus, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle, n'admettait que deux signes, le point et la virgule.

Bien peu nombreux sont les manuscrits où ces théories ont été appliquées. Le plus souvent il n'y a que

1. Henri Omont, *De la ponctuation*, dans *École nationale des Chartes, Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1881*, p. 51.

deux points : le point en haut pour marquer la ponctuation forte ; le point en bas, la ponctuation faible.

Dans le Grégoire de Tours en onciales conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 17654 du fonds latin, et qui remonte au VII^e siècle, le point médian tient lieu de virgule ; le point et virgule joue le rôle de point final, et alors il est suivi d'un espace blanc et d'une lettre majuscule, ou bien encore il joue le rôle de deux points devant un discours.

Chez les grammairiens et les lexicographes du moyen âge, à partir du IX^e siècle, la terminologie et les signes de ponctuation changèrent. D'ailleurs il n'était plus possible, après l'adoption de l'écriture minuscule, de juger de la hauteur relative du point. « A la *distinctio*, *subdistinctio* et *media* furent substitués dans l'ordre inverse le *comma* (⁝), *colon* (.) et *periodus* (;), appelés aussi *distinctio media*, *constans* et *finitiva* [1]. »

Dans beaucoup de manuscrits carolingiens, on n'emploie que deux signes : le point simple placé à mi-hauteur de la ligne, qui est la marque d'une ponctuation faible ; le point suivi d'une virgule (.,), ou notre point et virgule (;), ou encore deux points au-dessus d'une virgule (˙,˙) qui sont autant de manières d'indiquer la ponctuation forte.

La ponctuation régulière des manuscrits du XII^e siècle consiste dans le point et dans le point surmonté d'une virgule retournée (⁝) ; le premier signe placé à la fin des phrases, le second marquant la ponctuation faible.

Dans les chartes de la même époque nous retrouvons les deux mêmes signes de ponctuation, mais le rôle en est mal déterminé, et il semble que les scribes les emploient

1. Henri Omont, *loc. cit.*

indifféremment. Ainsi, dans un même document, le point indique tout à la fois la ponctuation forte et la ponctuation faible ; quant au point surmonté d'une virgule retournée, il tient lieu soit de nos deux points, soit de notre point et virgule.

A partir du XIII^e^ siècle, la ponctuation fut de plus en plus négligée jusqu'au XV^e^ siècle où les imprimeurs revinrent aux traditions de l'antiquité.

Le point d'interrogation a affecté des formes diverses :

Il en est de même des guillemets :

§ 2. — *Signes de correction.*

Un point placé au-dessous d'une lettre indique que cette lettre a été écrite par erreur et qu'elle doit être supprimée. Ce système de suppression appelé *exponctuation* était déjà en usage au V^e^ siècle. Plus rarement les points sont placés au-dessus des lettres à supprimer. Quand il s'agit d'un mot tout entier écrit par erreur, pour indiquer qu'il doit être retranché, on a recours à divers procédés : on le met entre deux points, on l'encadre dans une série de points, ou bien on le souligne.

Deux petits traits || imitant les guillemets indiquent que l'ordre des mots doit être renversé. Ainsi || *ad* || *eos* doit être lu *eos ad*.

Quand les corrections sont mises dans la marge, ou, quand il s'agit d'une charte, au bas de la feuille de parchemin, les renvois se font à l'aide de petits guillemets ou de croix de diverses formes.

§ 3. — *Accents.*

Le seul accent qu'aient connu les scribes du moyen âge — nous ne parlons ni des accents employés pour indiquer les syllabes longues ou brèves, ni de ceux dont on s'est servi pour indiquer plus rarement encore l'accent tonique [1] — est l'accent sur l'*i* et l'*y*. Tout d'abord on a fait usage des accents pour distinguer d'un *u* deux *i* qui se suivent ; on écrit *thesaurarií*, *filíi*. Cet emploi des accents sur l'*i* redoublé a été signalé par L. Delisle dans le Cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers pour la seconde moitié du XII^e^ siècle [2] ; mais on remarque déjà une pratique analogue dans une charte de Marmoutier, de 1077, dont la collection Moreau (vol. 31, fol. 204), à la Bibliothèque nationale, renferme une copie avec remarques paléographiques. Il en est de même dans les diplômes de Louis VI pour les mots *buticularíi*, *constabularíi*, *camerarií*.

L'usage d'accentuer l'*i* devint de plus en plus fréquent aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, surtout quand cette lettre précédait ou suivait les lettres *m*, *n*, *u*, avec les jambages desquelles elle pouvait se confondre. L'accent se développe alors au point de ressembler parfois à un signe d'abré-

1. Voyez K. Lincke, *Die Accente im Oxforder und im Cambridger Psalter, sowie in anderen altfranzösischen Handschriften ; eine paläographisch-philologische Untersuchung* ; Erlangen, 1886, in-8°.

2. L. Delisle, *Note sur l'origine des i pointés*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3^e^ série, t. III (1852), p. 563-564.

viation. Au XV^e^ siècle, les points commencèrent à remplacer les accents.

Le scribe d'un psautier latin-français du XII^e^ siècle (Bibl. nat., ms. lat. nouv. acq. 1670), d'origine anglaise, s'est servi de l'accent pour distinguer, dans le texte français, l'*i* et l'*u* voyelles de l'*i* et l'*u* consonnes (c'est-à-dire *j* et *v*) : « A cet effet, dit L. Delisle, il a souvent surmonté d'un accent les *i* et les *u* ou *v* qui devaient être prononcés comme nos *i* et nos *u* modernes [1]. »

On trouve exceptionnellement des lettres répétées, autres que les *i*, marquées d'un accent, par exemple, deux *e* consécutifs [2] ou deux *r* consécutives [3]. Dans un manuscrit du *Roman de Troie*, c'est un crochet qui se trouve placé sous chacun des deux *e* consécutifs [4].

On a signalé récemment une tentative faite au début du XIV^e^ siècle, et dont témoigne le manuscrit latin 9783 de la Bibliothèque nationale, pour distinguer, au moyen d'une cédille, l'*é* masculin (ę) de l'*e* féminin [5].

L'*o* exclamatif est très souvent surmonté d'un accent dans les manuscrits du IX^e^ au XI^e^ siècle ; cet accent avertit de lire le mot isolément.

Sur l'*y*, le point apparaît dès le haut moyen âge. Ce point se transforma, au XV^e^ siècle, en une sorte d'accent

1. Delisle, *Notice sur un psautier latin-français du XII^e^ siècle*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 1^re^ partie, p. 267-269.

2. Charte de Ravenne de 1135, dans Monaci, *Archivio paleografico italiano*, t. III, pl. 46 ; charte de Guillaume de Chauvigny pour l'abbaye de Déols, de l'an 1224 (Arch. nat., L 987B n° 22) ; Cartulaire de Saint-Germain d'Auxerre, composé en 1266, aux fol. 26 v°, 27 (Bibl. d'Auxerre, ms. 142).

3. Bibl. nat., ms. latin 16506, copié en Italie en 1219.

4. Antoine Thomas, *Fragment d'un manuscrit du Roman de Troie*, dans *Romania*, t. XLIII (1914), p. 436.

5. A. Thomas, *Une tentative de réforme de l'orthographe sous Philippe le Bel*, dans *Journal des Savants*, 1916, p. 508 et suiv.

courbe , qui n'est autre chose qu'un reste de la ligature entre le point et la queue de la lettre, telle qu'on l'observe dans la cursive du même temps .

§ 4. — *Chiffres romains.*

Les chiffres romains n'ont jamais cessé d'être employés depuis l'antiquité [1].

Il y a dans la numération romaine sept signes qui sont les lettres suivantes :

I	V	X	L	C	D	M
1	5	10	50	100	500	1000

Le nombre 4 s'exprime avant le XVI[e] siècle par quatre traits verticaux. Ces traits verticaux sont souvent liés les uns aux autres, comme aussi ceux qui servent à exprimer les nombres 2 et 3. De là une confusion entre u = II et u = V.

Car une des difficultés de la lecture des chiffres romains dans les documents du moyen âge résulte de ce que la minuscule a été employée pour les figurer. Mais, sauf de très rares exceptions, un point est placé de part et d'autre des chiffres ou des nombres.

Dans les manuscrits jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne, le nombre 6 est figuré par un signe ayant la

1. Sur l'origine des chiffres romains, voyez Steffens, *Lateinische Paläographie*, p. XXXV; éd. fr., p. XXXIV.

forme d'un G oncial, Ↄ, et qui suivant les uns est d'origine grecque, n'étant autre chose qu'un digamma cursif qui dans la numération grecque représente le chiffre 6, suivant les autres résulte de la combinaison d'un V oncial et d'un I.

Le nombre 9 est presque toujours écrit VIIII, et très exceptionnellement IX.

Cependant, nous trouvons dans la foliotation du manuscrit latin 9986 de la Bibliothèque nationale, qui paraît remonter au XIV^e siècle, X. C = 90, IX. C = 91, VIII. C = 92, IIII. C = 96, etc.

Dans les manuscrits wisigothiques et même dans les dates des chartes espagnoles de minuscule caroline, le chiffre 20 est rendu par un X dont une des obliques est redoublée X.

Le chiffre 40, dans les documents latins d'Espagne, est représenté par un X dont l'oblique droite se termine en haut par un petit crochet X.

Pour 1000, on emploie plusieurs signes, et d'abord avant le IX^e siècle, une sorte de 8 posé horizontalement ∞ dont l'usage remonte à l'antiquité ; puis, au moins jusqu'à la fin du XI^e siècle, et spécialement dans les dates des chartes, un I surmonté d'un trait horizontal, $\overline{\text{I}}$, mode de notation qui se présente dans les inscriptions latines dès le I^er siècle ; enfin, M, qui est le signe le plus employé. Mais souvent M a la forme onciale, et c'est de là sans doute qu'est sorti le signe ϒ ou Ϥ employé dans les documents espagnols.

« Une autre particularité des chiffres romains espagnols est le signe employé pour M dès le commencement au moins du XVI^e siècle et nommé, à cause de sa forme, *calderon* (chaudron) dans la langue des comptables. Il y a deux sortes de *calderones* : les uns, qui répondent bien

au nom, sont très évasés et souvent surmontés d'un point ; les autres sont étroits et longs avec une petite barre transversale qui réunit par le bas les deux branches [1]. » Ce signe n'était employé qu'à la suite d'un autre chiffre, ou nombre, pour le multiplier par 1000.

Dans les documents écrits en France, le système de la multiplication de *vingt* par un chiffre quelconque est fréquemment employé pour exprimer les nombres.

On écrit XX, soit à droite du nombre multiplicateur et un peu au-dessus de la ligne, soit au-dessus de ce même nombre.

Ainsi :

$$\text{IIII}^{\text{xx}} = 80$$
$$\text{IIII}^{\text{xx}}\ \text{XII} = 92$$
$$\text{V}^{\text{xx}}\ \text{VI} = 106$$

De même on a multiplié *cent* et *mille* :

$$\text{III}^{\text{c}} = 300$$
$$\text{XII}^{\text{c}} = 1200$$
$$\text{IIII}^{\text{m}} = 4000$$
$$\text{V}^{\text{m}} = 5000$$
$$\text{V}^{\text{m}}\ \text{VIII}^{\text{c}} = 5800$$

Dans le cas de la multiplication de mille par un autre chiffre, on trouve quelquefois ce nombre exprimé comme dans les inscriptions latines de l'antiquité par un trait horizontal placé au-dessus du nombre multiplicateur.

$$\overline{\text{XXX}} = 30000$$
$$\overline{\text{C}} = 100000$$

1. A. Morel-Fatio, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII (1881), p. 78. Voyez Muñoz y Rivero, *Manual de paleografía diplomática*, p. 154-155, et, pour la forme du *calderon* dans les livres imprimés, *Diccionario de la lingua castellana..... por la real Academia española*, t. II (1729), v° *Calderon*.

La *moitié* s'exprime jusqu'au XI^e^ siècle par S (*semis*) : ainsi LXIIS = $62\frac{1}{2}$; plus tard, par un trait vertical barré horizontalement. Cependant au XIII^e^ siècle encore on trouve la moitié exprimée par une *s* minuscule et cursive placée entre deux points ; ainsi dans les registres de comptes de Douai :

$$\cdot\text{ſ}\cdot \overset{a}{\text{m}} = \textit{demi-marc}$$

$$\text{.I. } \overset{a}{\text{m}}\ \cdot\text{ſ}\cdot = \textit{un marc et demi.}$$

Les adjectifs numéraux s'abrégeaient, au moyen âge, par des chiffres romains au-dessus desquels on écrivait une ou plusieurs lettres de la terminaison

Ainsi :

$$\overset{or}{\text{IIII}} = \textit{quatuor}$$

$$\overset{cem}{\text{X}} = \textit{decem}$$

$$\overset{o}{\text{IIII}} = \textit{quarto}$$

On prendra garde de ne pas confondre $\overset{o}{\text{u}} = \textit{secundo}$ avec $\overset{o}{\text{u}} = \textit{vero}$; ou encore $\overset{i}{\text{X}} = \textit{decimi}$ avec X = *Christi.*

Dans les chartes, à partir du XI^e^ siècle, la date est souvent exprimée à l'aide d'une combinaison de noms de nombre avec des chiffres romains.

Voici quelques exemples :

(1022) Data anno millesimo .XX. secundo ab Incarnatione Domini.

(1091) Anno dominicæ Incarnationis millesimo nonagesimo $\overset{o}{\text{.I.}}$

(1109) Anno ab Incarnatione Domini millesimo .CVIIII.

(1173) Anno ab Incarnatione Domini .M. C. LXX. tercio.

§ 5. — *Chiffres arabes.*

Les chiffres appelés *chiffres arabes* parce que la connaissance nous en est venue par l'intermédiaire des Arabes, sont en réalité d'origine indienne[1]. Ce n'est, semble-t-il, qu'au x^e^ siècle qu'ils furent divulgués à l'Occident. Le zéro ne fut toutefois inventé que tardivement ; il n'apparaît qu'au XII^e^ siècle, quoique ce soit de son nom arabe, *zifra*, d'où *ciffra*, *zephirus*, que l'ensemble de ces signes ait pris son nom.

Avant le XIV^e^ siècle, ces chiffres n'apparaissent guère que dans les traités d'arithmétique. C'est au XV^e^ siècle que l'usage en devint courant.

Nous empruntons à Wattenbach un tableau des transformations que les chiffres arabes ont subies à travers le moyen âge.

1. Sur l'origine des chiffres arabes, voyez : A. Nagl, *Gerbert und die Rechenkunst des 10 Jahrhunderts*, dans *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften* (Wien), vol. 116 (1888), p. 861-923, pl. I à IV ; du même, *Ueber eine Algorismus-Schrift des XII Jahrhunderts und über die Verbreitung der indisch-arabischen Rechenkunst und Zahlzeichen in christlichen Abendlande*, dans *Zeitschrift für Mathematik und Physik, historisch-literarische Abtheilung*, t. XXXIV (1889), p. 129-161, pl. VII ; H. Weissenborn, *Zur Geschichte der Einführung der jetzigen Ziffern in Europa durch Gerbert*, Berlin, 1892, in-8° ; Steffens, *Lateinische Paläographie*, et éd. fr., p. XXXIX.

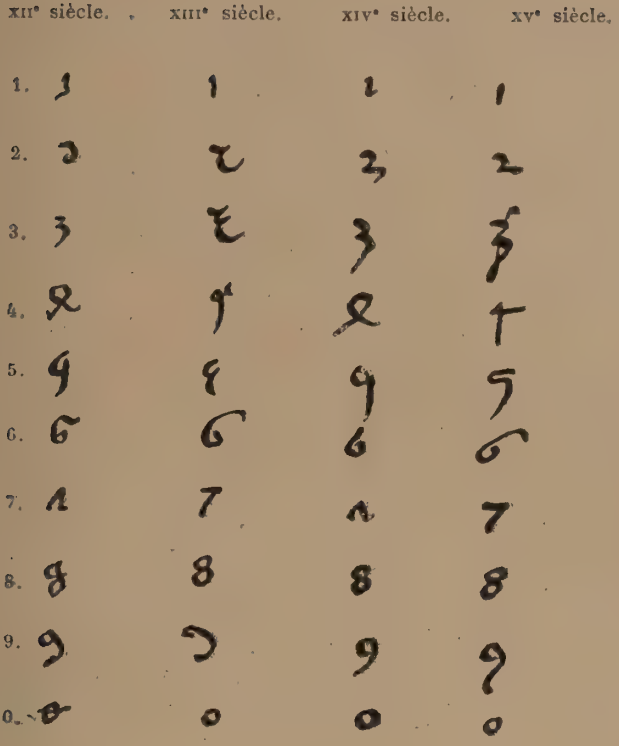

Les adjectifs numéraux ont été abrégés avec les chiffres arabes de la même façon qu'avec les chiffres romains. Ainsi :

1^{a} = *prima*.
2^{a} = *secunda*.
2^{arie} = *secundarie*.
2^{abus} = *duabus*.
3^{bus} = *tribus*.
4^{lo} = *quadruplo*.
10^{m} = *decimum*.
6^{lis} = *sextilis*.

Voici trois abréviations intéressantes :

19^{ales} = *decemnovennales.*
7^{li} = *septentrionali.*
3^{tas} = *trinitas.*

A partir du XIV^e^ siècle on rencontre fréquemment, pour exprimer des noms de nombre ou des dates, un mélange de chiffres romains et arabes.

§ 6. — *Notation musicale.*

La notation musicale [1] employée du VIII^e^ au XII^e^ siècle dans les livres d'église, consiste ordinairement en un

1. Le recueil le plus considérable de fac-similés de manuscrits de chant ecclésiastique est la *Paléographie musicale*, publiée en fac-similés in-4° par les Bénédictins de Solesmes, depuis 1889, et depuis 1901 sous la direction de Dom André Mocquereau ; la dernière livraison parue est de juillet 1922 et porte le n° 106 ; elle est la troisième du tome XII. Un autre recueil de fac-similés a été publié en Angleterre sous le titre *The musical notation of the middle ages, exemplified by fac similes of manuscripts... prepared for the members of the plainsong and mediæval Music Society* ; London, 1890, in-4°. Citons enfin M. Bannister, *Monumenti Vaticani di paleografia musicale latina* ; Leipzig, 1913, in-fol. (*Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi*, XII). — Sur les notations musicales du moyen âge, on consultera, outre les dissertations jointes aux fac-similés de la *Paléographie musicale* : Jules Tardif, *Essai sur les neumes*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3^e^ sér., t. IV (1853), p. 264-284 ; Hugo Riemann, *Studien zur Geschichte der Notenschrift*, Leipzig, 1878, in-8° ; Dom Joseph Pothier, *Les mélodies grégoriennes d'après la tradition*, Tournay, 1880, in-8° ; E. David et M. Lussy, *Histoire de la notation musicale*, Paris, 1882, in-fol. ; Oskar Fleischer, *Neumen Studien*, Leipzig, 1895-1904, 3 parties, dont la première seule, *Ueber Ursprung und Entzifferung der Neumen*, est proprement paléographique ; Peter Wagner, *Neumenkunde. Palaeographie des gregorianischen Gesanges*, Freiburg (Schweiz), 1905, in-8° (*Collectanea Friburgensia*) ; cf. *Un nouveau livre sur les neumes, étude critique par* A. B., Paris, 1905, in-8° ; Guido Gasperini, *Storia della semiografia musicale*, Milano, 1905, in-16 (Manuali Hoepli) ; le P. J. Thibaut, *Origine byzantine de la notation neumatique de l'église latine*, Paris, 1907, in-4°, 28 pl. de fac-similés de manuscrits (*Bibliothèque musicologique*, t. III) ;

certain nombre de signes nommés *neumes* placés au-dessus des syllabes qui doivent être chantées.

Quelquefois, mais rarement, la notation neumatique est accompagnée d'une notation alphabétique. Celle-ci, qui dérive des systèmes antiques, n'a guère été usitée, au moyen âge, que dans les ouvrages didactiques.

Cependant, dans quelques manuscrits, les neumes sont surmontés de lettres dont les unes indiquaient l'intonation, les autres le rythme ; telles sont les lettres dites romaniennes dont Notker, moine de Saint-Gall, a donné l'explication et dont un chroniqueur du XI^e^ siècle attribue l'invention à un chantre romain nommé Romanus, qui séjourna à Saint-Gall vers l'an 800 [1].

On distingue deux sortes de notation neumatique, l'une composée d'accents, l'autre de groupes de points.

Les accents musicaux sont dérivés des accents grammaticaux [2].

Il n'y a donc dans la notation neumatique que deux signes primitifs et essentiels : l'accent aigu, qui marque une élévation, et l'accent grave, qui marque un abaissement de la voix. Le premier était, à l'origine, tracé de bas en haut ; il a été appelé *virga* ou *virgula* ; le second s'est raccourci jusqu'à devenir un simple point, *punctum*.

Voici, d'après dom Joseph Pothier [3], la liste et le tableau des neumes les plus usités :

du même, *Monuments de la notation ekphonétique et neumatique de l'église latine. Exposé documentaire des manuscrits de Corbie, Saint-Germain-des-Prés et de Pologne conservés à la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg*, Saint-Pétersbourg, 1912, in-4°.

1. *Paléographie musicale*, t. IV, p. 9-24, avec le fac-similé d'un graduel du X^e^-XI^e^ siècle, ms. 121 de la Bibliothèque d'Einsiedeln, ainsi noté.

2. Dom Joseph Pothier, *Les mélodies grégoriennes d'après la tradition*, Tournay, 1880, in-8° ; *Origine et classement des écritures neumatiques*, dans *Paléographie musicale*, t. I, p. 96-160 ; *Étude sur les neumes-accents*, *Ibid.*, t. II, p. 27-86 ; *Précis d'histoire de la notation neumatique*, *Ibid.*, t. III.

3. Dom Joseph Pothier, *Les mélodies grégoriennes*. Un autre tableau

1. *Punctum* : accent grave. Cet accent n'a l'apparence d'un point que lorsqu'il est isolé ; en composition, il garde sa forme primitive.
2. *Virga* : accent aigu. Dans certains manuscrits, il est perpendiculaire.
3. *Flexa* ou *clivis* : accent circonflexe, formé d'un accent aigu et d'un grave.
4. *Pes* ou *Podatus* : accent circonflexe, formé d'un accent grave et d'un aigu.
5. *Scandicus* : deux accents graves et un accent aigu.
6. *Salicus* : même combinaison que le *scandicus*.
7. *Climacus* : accent aigu et deux accents graves.
8. *Torculus* : accent grave, accent aigu, accent grave.
9. *Porrectus* : accent aigu, accent grave, accent aigu.
10. *Podatus subbipunctis* : accent aigu, deux accents graves.
11. *Climacus resupinus* : accent aigu, deux accents graves, accent aigu.
12. *Scandicus flexus* : deux accents graves, accent aigu, accent grave.
13. *Scandicus subbipunctis* : deux accents graves, un accent aigu, deux graves.
14. *Torculus resupinus* : accent grave, accent aigu, accent grave, accent aigu.
15. *Porrectus flexus* : accent aigu, accent grave, accent aigu, accent grave.
16. *Porrectus subbipunctis* : accent aigu, accent grave, accent aigu, deux accents graves.

des principaux neumes a été donné dans ***Paléographie musicale***, t. I, p. 52. Pour les variétés de neumes suivant les régions, voyez ***Paléographie musicale***, t. III, p. 79-82.

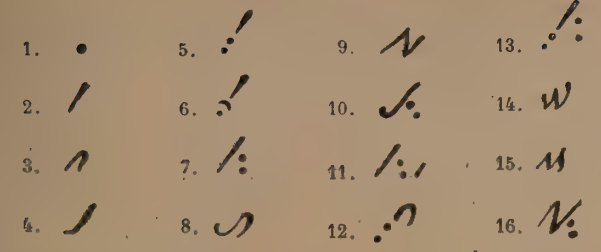

D'autres neumes, modifications des précédents, exprimaient les ornements mélodiques : *pressus*, *strophicus*, *oriscus*, *quilisma*, *epiphonus*, *cephalicus*, *ancus*.

On appelle neumes liquescents des signes employés pour rendre les sons semi-vocaux qui se produisent dans certaines rencontres de consonnes [1].

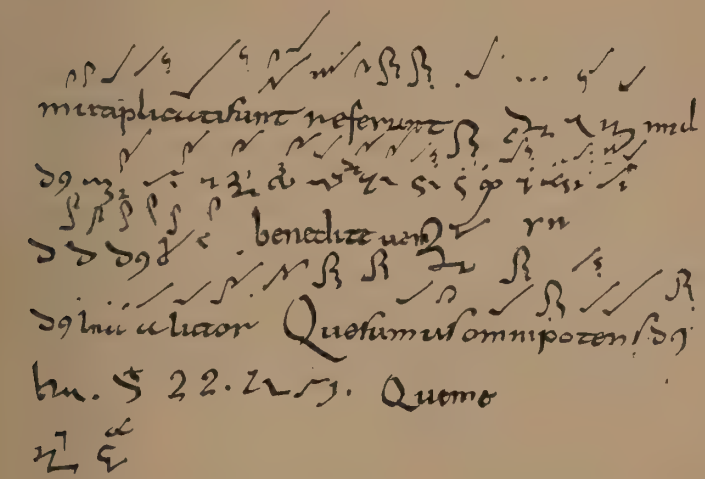

La seconde espèce de notation neumatique consistait

1. *Paléographie musicale*, t. II, p. 39, et le tableau à la page 58.

en points superposés. Les deux systèmes, celui des accents et celui des points, ont fini par se confondre en partie. Dans certains manuscrits l'on rencontre un système mixte.

Nous reproduisons ci-contre, p. 279, un passage d'un manuscrit du IX^e^ siècle, remarquable par cette particularité que des neumes y sont suscrits à des notes tironiennes [1].

A l'aide des neumes on pouvait indiquer l'acuité ou la gravité d'un son, mais nullement le degré d'acuité ou de gravité de ce son ; en d'autres termes, l'intervalle des tons n'était pas marqué. Les neumes n'étaient qu'un aide-mémoire.

Pour indiquer l'intervalle des tons, on disposa les neumes à des hauteurs diverses suivant la différence des intervalles, méthode qui fut d'abord appliquée aux neumes à points superposés. D'autres copistes eurent l'idée de tracer une ligne sur laquelle ils écrivaient une note convenue, désignée par la lettre correspondant à cette note, placée en tête de la ligne ; puis, au-dessus et au-dessous de cette ligne, ils disposaient les autres notes. On atteignit une plus grande précision en traçant deux lignes, puis trois, puis quatre. « C'est ainsi, dit dom Pothier, que se trouva inventée la portée actuelle de quatre lignes et avec elle, les clefs : celle de C ou d'*ut*, celle de F ou de *fa* [2]. La ligne qui portait le *fa* fut tracée en rouge, celle de l'*ut* en jaune. Ce système, que les

1. Bibliothèque de la ville de Tours, Ms. n° 10, fol. 164 v°. — Ce document nous a été signalé par M. Maurice Jusselin.

2. Dom Pothier, *Les mélodies grégoriennes*, p. 50. — Voyez aussi Eduard Bernouilli, *Die Choralnotenschrift bei Hymnen und Sequenzen. Eine Untersuchung der auf Linien gesetzten Neumen als paläographische Vorstudie zur Geschichte des einstimmingen Liedes im späteren Mittelalter* ; Leipzig, 1898, in-8°.

modernes appellent notation diastématique, était constitué au commencement du XI^e^ siècle ; le moine Guy d'Arezzo le perfectionna ; il offrit au pape Jean XIX (1024-1033) un antiphonaire ainsi noté qui parut une merveille.

Les notes carrées, les seules employées à partir du XIII^e^ siècle, ne sont qu'une modification des neumes. Ainsi, la tête de la *virga* fut marquée d'un point carré qui devint la partie essentielle de la note [1].

La forme des clefs s'altéra aussi. La clef d'*ut* actuelle n'est qu'une modification du C, la clef de *fa* une modification de F, la clef de *sol* une modification du G. On reconnaîtra facilement un *b* dans le signe du bémol (*b molle* ou *rotundum*) et un *b* à panse carrée dans le signe du bécarre (*b durum* ou *quadratum*).

1. Pour la transformation des neumes en notes carrées, voyez le tableau dressé par dom Pothier, dans la *Paléographie musicale*, t. I, p. 121, et p. 128 et suiv.

PRINCIPALES ESPÈCES DE MANUSCRITS

CONSERVÉS

DANS LES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE FRANCE[1]

Antiphonaire. — *Antiphonarium*, *antiphonale*, livre liturgique contenant la partie de l'office divin chantée par le chœur en dehors de la messe, c'est-à-dire les antiennes, psaumes, hymnes qui font partie des heures canoniales : matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies.

Bible. — Livre qui contient l'Ancien et le Nouveau Testament. La traduction latine la plus répandue du VI^e^ au XII^e^ siècle fut celle de saint Jérôme, appelée *Vulgate*. On désigne sous le nom d'*Itala* une autre version latine très ancienne. Au IX^e^ siècle, Alcuin et Théodulfe révisèrent le texte de l'Ancien Testament. Les Cisterciens au XII^e^ siècle, et les Dominicains, au XIII^e^ siècle, soumirent la Bible à une nouvelle révision. La révision des Dominicains donna naissance aux manuscrits dits *correctoires* qui contiennent des corrections au texte des livres saints ; en même temps apparurent les *concor-*

1. La suite de définitions que nous donnons ici a pour objet de permettre l'intelligence des désignations de manuscrits, particulièrement de manuscrits liturgiques, employées dans notre Manuel.

dances. Au XIII^e^ siècle fut inventée la division de la Bible en chapitres ; la division en versets est l'œuvre de Robert Estienne qui l'employa pour la première fois dans l'édition du Nouveau Testament de 1548. Le texte officiel de la Vulgate est maintenant celui de l'édition de 1592, approuvé par Clément VIII. — Dans les manuscrits antérieurs au XII^e^ siècle, les Évangiles sont ordinairement précédés de tableaux appelés *canons* qui établissent la concordance entre les quatre évangiles. En outre, dans certains manuscrits de l'époque carolingienne, des notes marginales indiquent la concordance entre les passages similaires des différents évangiles. Quelques manuscrits des XII^e^ et XIII^e^ siècles contiennent des *Emblemata biblica* : ce sont des livres où les principaux passages de l'Ancien Testament sont transcrits en regard des passages correspondants du Nouveau. — Les bibles glosées sont celles qui renferment une glose marginale et interlinéaire tirée des Pères de l'Église. — A la fin du XIII^e^ siècle apparaissent les *Bibles historiales*, histoires saintes en français, dont la base est la *Bible historiale*, composée par Guyart Desmoulins, de 1291 à 1295, sur l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur ; au XIV^e^ siècle, on intercala dans l'œuvre de Guyart Desmoulins, des extraits de la version française de la Bible élaborée, au milieu du XIII^e^ siècle, dans l'Université de Paris [1].

Bréviaire. — Livre liturgique contenant toutes les parties de l'office, moins la messe, c'est-à-dire les heures canoniales. Un bréviaire du moyen âge renferme toujours un calendrier qui permet de déterminer, à l'aide des fêtes, des octaves, des translations, des dédicaces

1. Voyez Samuel Berger, *La Bible française au moyen âge* ; Paris, 1884, in-4°.

d'églises, le diocèse pour lequel il a été composé ; les noms des fêtes les plus solennelles sont écrits en rouge, quelquefois en bleu ; c'est parmi ces noms qu'il faut chercher les fêtes locales.

Cartulaire. — Registre contenant les privilèges et titres de propriété d'une église, d'une ville ou d'une seigneurie[1].

Censier. — Registre qui contient la liste de tous les cens dus à un seigneur ecclésiastique ou laïc.

Collectaire. — Livre contenant toutes les oraisons appelées Collectes.

Directoire. — Ordinaire abrégé. (Voyez Ordinaire.)

Diurnal. — Livre liturgique contenant l'office divin qui se récite chaque jour, c'est-à-dire les petites heures, vêpres et complies.

Épistolier. — Livre liturgique, désigné en latin par les noms de *lectionarium*, *apostolicus*, *liber comitis*, contenant des leçons tirées des Épîtres qui se récitent à la messe, rangées suivant l'ordre des jours de l'année.

Évangéliaire. — Livre liturgique contenant des leçons tirées des Évangiles, rangées suivant l'ordre des jours de l'année.

Graduel. — Livre liturgique qui tire son nom des

1. M. Henri Stein a dressé, pour la France, le répertoire des cartulaires manuscrits ou imprimés, dans un livre intitulé *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France* ; Paris, 1907, in-8°.

répons-graduels chantés originairement sur les degrés de l'ambon par le sous-diacre et plus tard par le chantre, et contenant la partie chantée de la messe.

Lectionnaire. — Livre liturgique contenant des leçons extraites des sermons des Pères, rangées suivant l'ordre des jours de l'année ; chaque leçon étant précédée, s'il y a lieu, d'une indication de l'évangile du jour.

Légendier. — Livre liturgique contenant des leçons extraites des Vies de saints, rangées suivant l'ordre des jours de l'année.

Livre d'heures. — Livre d'église à l'usage des fidèles laïcs, contenant un calendrier, des extraits des Quatre Évangélistes, les oraisons *Obsecro te* et *O intemerata*, les Heures de Notre-Dame, les Heures de la Croix ou de la Passion, les Heures du Saint-Esprit, les sept psaumes de la Pénitence suivis des Litanies, les Vigiles des Morts, les Quinze joies de Notre-Dame, les Sept Requêtes de Notre-Seigneur, les Suffrages des saints. — Les livres d'Heures tenaient quelquefois lieu de livres de raison ; le possesseur y consignait les principaux événements de sa vie. — Le livre de messe actuel a remplacé le livre d'Heures [1].

Martyrologe. — Catalogue des saints dont l'Église célèbre la fête. Dans les abbayes bénédictines un même livre comprenait, d'ordinaire, le martyrologe d'Usuard, la règle de saint Benoît, l'obituaire de l'abbaye. Dans le Midi, et surtout chez les chanoines réguliers, le martyrologe d'Adon remplaçait celui d'Usuard.

1. Sur la composition et l'illustration des livres d'Heures, voyez Henry Martin, *Les miniaturistes français*, p. 141-156.

Missel. — Livre liturgique contenant les textes et formules de l'office de la messe. Ce n'est qu'une transformation du *sacramentaire*. Ce livre ne contenait que les prières récitées à l'autel par le prêtre ou l'évêque. Vers le x^e^ siècle, on y ajouta les évangiles et les épîtres, puis les parties chantées de la messe : on eut ainsi le missel plénier.

Obituaire ou Nécrologe. — Calendrier qui contient pour chaque jour de l'année la liste des personnes défuntes dont une église célébrait la mémoire ou l'anniversaire. Souvent l'obituaire mentionne les bienfaits des défunts. Quelquefois l'obituaire proprement dit est suivi des actes constatant les fondations pieuses faites dans l'église, et les associations de prières [1].

Ordinaire. — Livre liturgique donnant, dans le plus grand détail, l'indication de toutes les cérémonies ecclésiastiques, suivant l'ordre des jours de l'année. Il a été remplacé par l'*ordo*.

Polyptyque. — Registre contenant la liste des biens et revenus d'une abbaye.

Pontifical. — Livre liturgique contenant les formules

1. On trouvera le catalogue des obituaires français dans l'ouvrage de M. Auguste Molinier, *Les obituaires français au moyen âge* ; Paris, impr. nationale, 1890, in-8°. En outre, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a entrepris la publication des obituaires français classés par provinces ecclésiastiques et diocèses. Les volumes parus sont : *Obituaires de la Province de Sens*, t. I (*Diocèses de Sens et de Paris*) *publié par* M. Auguste Molinier *sous la direction et avec une préface de* M. Auguste Longnon, *Première partie*, Paris, 1902, in-4° ; *Deuxième partie*, Paris, 1902, in-4° ; t. II (*Diocèse de Chartres*), Paris, 1906, in-4° ; t. III (*Diocèses d'Orléans, Nevers et Auxerre*) *par* MM. A. Vidier et L. Mirot, *sous la direction et avec une préface de* M. Auguste Longnon, Paris, 1909, in-4°.

et textes relatifs aux sacrements et bénédictions conférés par l'évêque.

Pouillé. — État des bénéfices d'un diocèse. En face du titre de chaque bénéfice on inscrivait le nom du seigneur ou patron à qui appartenait la collation du bénéfice, et quelquefois le nom du titulaire et la somme des revenus [1].

Psautier. — Livre contenant le recueil des psaumes attribués à David. On distinguait au moyen âge trois versions : la version gallicane, la version romaine et la version hébraïque. On appelle psautiers tripartis ceux qui contiennent ces trois versions disposées sur trois colonnes. Les psautiers quadripartis renferment, en outre, un texte grec transcrit en lettres latines ; ils sont sur quatre colonnes.

Rituel. — Livre liturgique contenant la forme de l'administration des sacrements de Baptême, de Pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême-Onction et de Mariage.

Sacramentaire. — Livre liturgique contenant les prières récitées à l'autel par le prêtre ou l'évêque pour la célébration de la messe. Le sacramentaire est l'œuvre de saint Grégoire. Il porte le titre suivant : « In nomine Domini, hic liber sacramentorum de circulo anni exposi-

1. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a entrepris la publication des Pouillés des diocèses français. Les six volumes parus sont l'œuvre de M. Auguste Longnon. Ce sont : *Pouillés de la province de Lyon*, Paris, 1904, in-4° ; *Pouillés de la province de Rouen*, Paris, 1903, in-4° ; *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, in-4° ; *Pouillés de la province de Sens*, Paris, 1904, in-4° ; *Pouillés de la province de Trèves* (en collaboration avec M. l'abbé Victor Carrière), Paris, 1915, in-4° ; *Pouillés de la province de Reims*, Paris, 1908, in-4°, en deux parties.

tus a sancto Gregorio papa Romano editus, ex authentico libro bibliothecæ cubiculi scriptus. Qualiter missa romana celebratur. » — Au XII^e siècle, le sacramentaire fut remplacé par le missel. Mais on trouve au XI^e siècle, des livres intermédiaires entre le sacramentaire et le missel [1].

TERRIER. — Registre qui contient la liste de toutes les terres composant une seigneurie.

1. Voyez Léopold Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXII, 1^re partie (1886), p. 57-423, avec un album in-fol.

BIBLIOGRAPHIE

Nous n'avons pas la prétention de dresser ici la liste de tous les ouvrages relatifs à la paléographie latine [1].

Il nous suffira d'indiquer les plus importants. Nous atteindrons ainsi un double but. En même temps que nous ferons connaître aux étudiants les traités, mémoires et albums auxquels ils devront recourir s'ils veulent poursuivre leurs études paléographiques, ce sera pour nous un moyen d'acquitter en partie notre dette envers

1. Pour la bibliographie paléographique, voyez : Hessels, *The palæographical publications of the last twenty-five years*, dans *The Academy*, numéros des 20 sept., 4 et 11 octobre 1884 ; Pirenne, *Sur l'état actuel des études de paléographie et de diplomatique*, dans *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XXIX, 2e livraison de 1886 ; *Catalogo delle opere di paleografia e diplomatica possedute dalla biblioteca Vittorio Emanuele di Roma*, estratto dal *Bolletino delle opere moderne straniere*, vol. II, n° 1, Rome, 1887, in-8° ; A. de Bourmont, *Paléographie et diplomatique*, dans *Congrès bibliographique international*, Paris, 1888, in-8° ; E.-D. Grand, *Leçon d'ouverture du cours de paléographie à la Faculté des lettres de Montpellier*, Montpellier, 1890, in-8° (Extrait de la *Revue des langues romanes*, 1889, p. 581) ; W. Arndt, *La paleographie latine*, traduit de l'allemand par Eugène Bacha, Liège, 1891, in-8° ; Maurice Prou, *Paléographie et diplomatique de 1888 à 1897*, Paris, 1899, in-8° (Extrait du *Congrès bibliographique international tenu à Paris du 13 au 16 avril 1898. Compte rendu des travaux*, t. I, p. 498) ; H. Nélis, *L'écriture et les scribes*, Bruxelles, 1918, in-8° (*Répertoire des ouvrages à consulter*), p. 6 et suiv. ; J. Wilks and A. Douglas Lacey, *Catalogue of works dealing with the study of western palæography in the libraries of the University of London*, Londres, 1922, in-4°. — La bibliographie courante est donnée dans le recueil intitulé *Jahresberichte der deutschen Geschichte*, de M. M. V. Loewe et M. Stimming, qui reprirent, dès 1918, avec un programme réduit, la suite du *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* de J. Jastrow, dont la publication avait cessé en 1914 ; dans la *Bibliographie zur deutschen Geschichte*, dressé annuellement par M. Theodor Grünbauer, et annexé à l'*Historische Vierteljahrschrift* ; dans les listes bibliographiques de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, du *Moyen âge*, etc.

les auteurs à qui nous avons fait le plus grand nombre d'emprunts pour la composition de ce manuel.

On ne trouvera dans la liste suivante que les ouvrages généraux, manuels ou recueils de fac-similés. Les monographies et les recueils de fac-similés ne comprenant qu'une classe déterminée de documents seront indiqués au chapitre où sera traitée la matière à laquelle ils se rapportent. Pour connaître tous les ouvrages cités dans notre manuel, on devra recourir à l'*Index bibliographique*, à la fin du volume.

Manuels et traités.

Mabillon (Dom Jean). *De re diplomatica libri VI.* Paris, 1681, in-fol. ; *Supplementum*, 1704, in-fol. — 2e édit., 1709, in-fol. — 3e édit., Naples, 1789, 2 vol. in-fol.

Le chapitre IX du livre premier (éd. 1681, p. 45-53) est consacré à la classification des écritures ; le livre V (éd. 1681, p. 343-460) consiste en un recueil de fac-similés accompagnés de transcriptions.

Nouveau traité de diplomatique... par deux religieux bénédictins [Dom Tassin et Dom Toustain]. Paris, 1750-1765, 6 vol. in-4°.

Baringius (Dan.-Eberh.). *Clavis diplomatica, specimina veterum scripturarum tradens...* Hanoveræ, 1754, in-4°.

Gatterer (J. Chr.). *Elementa artis diplomaticae universalis.* Göttingen, 1765, in-4°.

Battheney. *L'archiviste françois ou méthode sûre pour apprendre à arranger les archives et déchiffrer les anciennes écritures.* 2e édit., Paris, 1775, in-4°.

Wailly (N. de). *Éléments de paléographie.* Paris, 1838, 2 vol. in-4°.

Chassant (Alph.). *Paléographie des chartes et manuscrits du XIe au XVIIe siècle.* Évreux, 1839, in-12. — 8e édit., Paris, 1885, in-12.

Quantin. *Dictionnaire raisonné de diplomatique chrétienne, contenant les notions nécessaires pour l'intelligence des anciens monuments manuscrits, avec un grand nombre de fac-simile.* Paris, 1846, in-4° (1re encyclopédie théologique de l'abbé Migne).

Die Buchschriften des Mittelalters mit besonderer Berücksichtigung der deutschen, und zwar vom sechsten Jahrhundert bis zur Erfindung der Buchdruckerkunst historisch-technisch begründet von einem Mitgliede der k. k. Hof-und Staatsdruckerei zu Wien. Wien, 1852, in-8°.

Renaud (Hyacinthe). *Paléographie française ou méthode de lecture des manuscrits français du XIIIe au XVIIe siècle.* Rochefort, 1860, in-4° (lithogr.).

Delisle (Léopold). *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale.* Paris, 1868-1881, 3 vol. in-4° avec un atlas in-4° de 50 pl. lithographiées et 1 pl. en chromolithographie.

Lupi (Clemente). *Manuale di paleografia delle carte.* Florence, 1875, in-8°.

Paoli (Cesare). *Programma di paleografia latina e di diplomatica.* I. *Paleografia latina.* — II. *Materie scrittorie e librarie.* — III. *Diplomatica.* Firenze, 1883, in-8° ; 2e édit., 1888-1898 ; 3e édit., 1901. — Traduction allemande sous le titre : *Grundriss der lateinischen Palaeographie und der Urkundenlehre von Cesare Paoli, aus dem Italienischen übersetzt* von Dr Karl Lohmeyer. Innsbruck, 1885, in-8° ; 2e édit., sous le titre : *Grundriss zu Vorlesungen über lateinische Palaeographie und Urkundenlehre. I. Lateinische Palaeographie*, 1889, in-8° ; 3e édit., 1901. II. *Schrift und Bücherwesen.* Innsbrück, 1895, in-8°.

Lecoy de la Marche. *Les manuscrits et la miniature.* Paris, 1884, in-8° (Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts).

Thompson (Edward Maunde). Article *Palæography*, dans *The Encyclopædia Britannica*, vol. XVIII (1885), p. 143-165 ; 11e édit., vol. XX (1911), p. 556 579. — Traduction italienne

sous le titre : *Paleografia greca e latina* di E. M. Thompson. *Traduzione dall'inglese con aggiunte e note* di Giuseppe Fumagalli. Milan, 1890, in-12 ; 3e édit., 1911 (Manuali Hœpli).

Wattenbach (W.). *Anleitung zur lateinischen Palaeographie*. 4e édit., Leipzig, 1886, in-4°.

Carini (Isidoro). *Sommario di paleografia ad uso della pontificia Scuola Vaticana*. 4e édit., Roma, 1889, in-8°.

Wö[lfflin]. Article *Palæographie*, dans Baumeister, *Denkmäler des klassischen Altertums* (1888), p. 1126.

Bresslau (Harry). *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, ch. XVIII (Die Urkundenschrift), t. I, p. 904. Leipzig, 1889, in-8°.

Arndt (W.). *Schriftkunde. Lateinische Schrift*, dans *Grundriss der germanischen Philologie* (Strassburg, 1891, in-8°), t. I, p. 251-265 ; *überarbeitet* von H. Bloch, dans la 2e édit. du *Grundriss* (1897), t. I, p. 263-282. — Traduction française sous le titre : W. Arndt, *La Paléographie latine. Traduit de l'allemand* par Eugène Bacha. Liège, 1891, in-8°

Molinier (Auguste). *Les manuscrits et les miniatures*. Paris, 1892, in-8° (Bibliothèque des Merveilles).

Blass (Dr Friedrich). *Paläographie, Buchwesen und Handschriftenkunde*, dans *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft... herausgegeben* von Dr Iwan von Müller. *Einleitende und Hilf-Disziplinen* (Munich, 1892, in-8°), p. 296-355.

Thompson (Edward Maunde). *Handbook of greek and latin palæography*. London, 1893, in-8° ; 3e édit., London, 1906, in-8°.

Friedrich (Gustav). Učebná kniha paleografie latinské (Manuel de paléographie latine). Prag, 1898, in-8°.

Reusens (Le chanoine). *Éléments de paléographie*. Louvain, 1899, in-8°.

Schum (W.). *Die schriftlichen Quellen* von Wilhelm Schum, *überarbeitet* von Harry Bresslau, *Paläographie der Handschriften*, *Paläographie der Urkunden*, dans *Grundriss der romanischen Philologie... herausgegeben* von Gustav Gröber (Strasbourg, 1904), t. I, p. 212-253.

Bretholz (B.). *Lateinische Paläographie*, dans *Grundriss der Geschichtswissenschaft herausgegeben* von Aloys Meister (Leipzig, 1906, in-8°), p. 21-130 ; 2e édit., dans le même *Grundriss*, I, 1. Leipzig, 1912, in-8°.

Vorlesungen und Abhandlungen von Ludwig Traube herausgegeben von Franz Boll. I-III, München, 1909-1920, in-8°.

Saunders (W.). *Ancient handwritings. An introductory manual for intending students of palaeography and diplomatik.* London, 1909, in-8°.

Barone (N.). *Paleografia latina, diplomatica e nozioni di scienze ausiliarie. Manuale ad uso delle Scuole Universitarie.* Potenza, 1910, in-8° ; 2e édit., Naples, 1923, in-8°, avec un atlas de 30 fac-similés.

Brandi (K.). *Unsere Schrift. Drei Abhandlungen zur Einführung in die Geschichte der Schrift und des Buchdrucks.* Göttingen, 1911, in-8°.

Thompson (E. M.). *An introduction to greek and latin palaeography.* London, 1912, in-8°. (Manuel pratique avec fac-similés et transcriptions).

Vittani. *Paleografia latina. Appunti dalle lezioni... anno scolastico MDCCCCXIII-XIIII.* Milan, 1914, in-8°.

Mentz (Arth.). *Geschichte der griechisch-römischen Schrift bis zur Erfindung Buchdrucks mit beweglichen Lettern.* Leipzig, 1920, in-8°.

Thompson (E. M.). *Latin palaeography*, dans J. E. Sandys, *A companion to latin studies* ; 3e édit., Cambridge, 1921, in-8°.

Leclercq (Dom H.). Article *Écriture*, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, fasc. XLI-XLII (Paris, 1921, in-4°), col. 1930-2055.

Schiaparelli (L.). *La scrittura latina nell'età romana. (Note paleografiche). Avviamento allo studio della scrittura latina nel medio evo. (Auxilia ad res italicas medii ævi exquirendas in usum scholarum instructa et collecta*, n° 1). Como, 1921, in-8°.

Recueils de fac-similés [1].

Bastard (A. de). *Peintures et ornements des manuscrits classés dans un ordre chronologique pour servir à l'histoire des arts du dessin depuis le IV^e^ siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle.* Paris, 1832-1869, 13 vol. de planches gr. in-fol.

Voyez, pour les différents états de cette publication et le classement des planches : L. Delisle, *L'œuvre paléographique de M. le comte de Bastard*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII (1882), p. 498-523 ; du même, *Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale* (Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8°), p. 225-270 , Ludovic, earl of Crawford. *Bibliotheca Lindesiana. Upon the facsimile paintings and publications of the comte Auguste de Bastard d'Estang.* London, 1886, in-8°.

Champollion (A.). *Paléographie des classiques latins, d'après les plus beaux manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris. Recueil de fac-simile...* Paris, 1839, in-4°.

Champollion-Figeac. *Chartes et manuscrits sur papyrus de la Bibliothèque royale. Collection de fac-simile accompagnés de notices historiques et paléographiques et publiés pour l'École royale des Chartes d'après les ordres de M. le Ministre de l'Instruction publique*, par M. Champollion-

1. Bien que cette liste ne doive comprendre que les recueils généraux, nous y avons cependant introduit quelques recueils particuliers que nous n'avons pas trouvé l'occasion de citer dans les chapitres précédents. Il n'existe pas de bibliographie complète des recueils de fac-similés ; mais des listes ont été dressées qui pourraient servir de base à l'établissement d'un catalogue complet : *Listes des recueils de fac-similés et des reproductions de manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, publiées* par H. Omont, 2^e^ édit., Paris, 1912, in-8° (Extrait du *Bulletin de la Société française des reproductions de manuscrits à peintures*, 1^re^ année [1911], n^os^ 1-2) ; *Liste des recueils de fac-similés de chartes, dressée* par René Poupardin et par Maurice Prou, Bruxelles, 1905, in-8° (extrait des *Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux tenu à Liége les 21, 22 et 23 août 1905*, p. 217-257) ; *Catalogue des reproductions de manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque de l'Université de Paris*, par E. Chatelain, dans *Revue des Bibliothèques*, t. XIX (1909), p. 385 et suiv.

Figeac. Paris, 1840, in-fol., 27 planches en lithographie. Voir pour le détail : H. Omont, *Listes*, n° 39.

Silvestre (J.-B.). *Paléographie universelle. Collection de fac-simile d'écritures de tous les peuples et de tous les temps, tirés des plus authentiques documents de l'art graphique, chartes et manuscrits, existant dans les archives et les bibliothèques de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre, publiés d'après les modèles écrits, dessinés et peints sur les lieux mêmes* par M. Silvestre... *et accompagnés d'explications historiques* par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils. Paris, 1841, 4 vol. in-fol. — Édition anglaise sous le titre : *Universal palæography... with corrections and notes* by Sir Frederic Madden. London, 1849-1851, 2 vol. in-8°, et un atlas gr. in-fol. en 2 vol.

Pertz (G.-H.). *Schrifttafeln zum Gebrauch bei diplomatischen Vorlesungen.* Hannover, 1844 et suiv., in-fol.

Planches empruntées aux *Monumenta Germaniae historica.*

Sickel (Th.). *Monumenta graphica medii aevi ex archivis et bibliothecis imperii Austriaci collecta.* Vindobonae, 1858-1882, texte in-4°, et un atlas gr. in-fol.

Kopp (U. F. von) et Sickel (Th.). *Schrifttafeln aus dem Nachlasse von U. F. von Kopp, ergänzt und herausgegeben* von Th. Sickel. Wien, 1870, in-4°, et atlas in-fol.

Musée des Archives nationales. Documents originaux de l'histoire de France exposés dans l'Hôtel Soubise. Ouvrage enrichi de 1200 facsimile des autographes les plus importants depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la Révolution française. Publié par la Direction générale des Archives nationales. Paris, 1872, in-4°.

Bond (E.-A.), Thompson (E.-M.) et Warner (G.-F.). *The palaeographical Society. Facsimiles of manuscripts and inscriptions.* London, 1873-1894, 5 vol. in-fol.

L. Delisle a donné une table méthodique des trois premiers volumes (1873-1883), dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLV (1884), p. 537-549. M. G. Warner a dressé des tables, sous

le titre : *Palaeographical Society. Indices to facsimiles of manuscripts and inscriptions. Series I and II.* London, 1901, in-8°.

Arndt (Wilhelm). *Schrifttafeln zum Gebrauch bei Vorlesungen und zum Selbstunterricht.* Fasc. I-II, Berlin, 1874-1878, in-4°. — 2e édit., sous le titre : *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie.* Fasc. I-II, Berlin, 1887-1888, in-4°. — 3e édit., par Michaël Tangl, Berlin [1898], et 1re édit. d'un fasc. III (exclusivement réservé à la reproduction des chartes), par le même, Berlin, 1903, in-4°. — 4e édit. des fasc. I (pl. 1-31) et II (pl. 31-70), par M. Tangl, Berlin, 1904-1906, in-4° et 2e édit. du fasc. III (pl. 71-107), par le même, Berlin, 1907, in-4°.

Les plus anciens monuments de la langue française (IXe-Xe siècle) publiés avec un commentaire philologique par Gaston Paris. Paris, 1875, in-fol. (Société des anciens textes français).

Ministère de l'Intérieur ; Musée des Archives départementales. Recueil de fac-similés héliographiques des documents tirés des Archives des préfectures, mairies et hospices. Paris, 1878, in-fol., avec album grand in-fol.

Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des Chartes. Paris, 1880-1887, gr. in-fol.

L'introduction est signée : A. Giry.

Sur l'origine et l'histoire de la collection de fac-similés exécutés pour l'enseignement de l'École des Chartes, voyez Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 44. Cette collection se répartit en deux séries. La première, désignée sous le nom d'*ancien fonds*, comprend les fac-similés lithographiques exécutés de 1837 à 1841 par les soins de Champollion-Figeac, les fac-similés des diplômes et chartes de l'époque mérovingienne publiés par Letronne, un certain nombre de fac-similés lithographiques exécutés pour l'École des Chartes, qui ne se trouvent pas dans le commerce, et enfin des fac-similés obtenus par des procédés divers, empruntés à diverses publications et dont un certain nombre ont été tirés pour l'École, au total, au 1er janvier 1923, 833 numéros.

La seconde série, exclusivement composée d'héliogravures, et ouverte en 1872, comprend actuellement 431 numéros.

La collection complète des fac-similés de l'École des Chartes est déposée au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, sous le n° 3 des Fac-similés.

Archivio paleografico italiano, diretto da Ernesto Monaci. Roma, 1881 et suiv., in-fol. En cours de publication.

Le recueil comprend actuellement 44 fascicules, répartis en 10 volumes intitulés : I, III, VII, *Miscellaneo ;* II, VI, *Monumenti paleografici di Roma* ; IV, *Miniature* ; V, *Iscrizioni ;* VIII, *Frammenti diversi ;* IX, *Diplomi dei re d'Italia ;* X, *Documenti per la storia letteraria italiana.* Les volumes I à III sont seuls achevés. A ces volumes de planches correspondront autant de volumes de descriptions et transcriptions, qui paraissent par fascicules sous ce titre : *Bullettino dell' Archivio paleografico italiano.* Pérouse, depuis 1908, in-8°.

Monaci (Ernesto). *Facsimili di antichi manoscritti per uso delle scuole di filologia neolatina.* Roma, 1881-1892, in-fol.

Schum (W.). *Exempla codicum Amplonianorum Erfurtensium saeculi IX-XV.* Berlin, 1882, gr. in-4°.

Vitelli (Girolamo) et Paoli (Cesare). *Collezione fiorentina di facsimili paleografici greci e latini.* Firenze, 1884-1897, gr. in-fol.

Chatelain (Émile). *Paléographie des classiques latins.* Paris, 1884-1900, 2 vol. in-fol.

Ellis (Robinson). *XII facsimiles from latin manuscripts in the Bodleian library.* Oxford, 1885, in-4°.

Album paléographique ou recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales, reproduits en héliogravure..... par la Société de l'École des Chartes. Paris, 1887, gr. in-fol.

Thommen (Rudolf). *Schriftproben aus Basler Handschriften des XIV-XVI Jahrhunderts.* Basel, 1888, in-4°. — 2e édit., 1908, in-4°.

Carta (Francesco). *Codici corali e libri a stampa miniati*

della Biblioteca nazionale di Milano. Catologo descrittivo. Roma, 1891, in-8°. — *XXV facsimili.* Roma, 1895, in-fol.

Prou (Maurice). *Manuel de paléographie. Recueil de fac-similés d'écritures du XII^e au XVII^e siècle (manuscrits latins et français) accompagnés de transcriptions.* Paris, 1892, in-4°.

Gallée (J.-H.). *Altsaechsische Sprachdenkmaeler.* Leiden, 1894, in-8°, et atlas in-fol.

Prou (Maurice). *Manuel de paléographie. Nouveau recueil de fac-similés d'écritures du XII^e au XVII^e siècle (manuscrits latins et français) accompagnés de transcriptions.* Paris, 1896, in-4°.

Flammermont (Jules). *Album paléographique du nord de la France. Chartes et documents historiques, reproduits par la phototypie et publiés avec transcription partielle.* Lille, 1896, in-4° oblong.

Du Rieu (G.-N.) et de Vries (S.). *Codices græci et latini photographice depicti.* Leyde, 1897 et suiv., in-fol. et in-4°. En cours de publication.

Wessely (D^r C.). *Schrifttafeln zur älteren lateinischen Palaeographie.* Leipzig, 1898, in-4°.

Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi, jussu Leonis P.P. XIII [et Pii P.P. X], consilio et opera curatorum Bibliothecæ Vaticanæ. Romæ, Milano, Torino, Lipsiæ, 1899 et suiv., in-fol. ; 1910 et suiv., in-4°. En cours de publication.

Chroust (D^r Anton). *Monumenta palæographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters. Erste Abtheilung : Schrifttafeln in lateinischer und deutscher Sprache, in Verbindung mit* D^r Hans Schnorr von Carolsfeld. München, 1899-1906, 3 vol. gr. in-fol. — 2^e série, München, 1909-1917, 3 vol. gr. in-fol.

A la fin du dernier volume se trouve un triple index : numérique, chronologique et topographique.

Carta (F.), Cipolla (C.) et Frati (C.). *Monumenta palæographica sacra. Atlante paleografico-artistico compilato sui manoscritti esposti in Torino alla mostra d'arte sacra nel MDCCCXCVIII.* Torino, 1899, in-fol.

Reproductions de manuscrits et miniatures de la Bibliothèque nationale, publiées sous la direction et avec notices de M. Henri Omont. Paris, 1901-1911, in-8°.

Ficker (Dr Johannes) et Winckelmann (Dr Otto). *Handschriftenproben des sechzehnten Jahrhunderts nach Strassburger Originalen.* Strassburg, 1902, in-fol.

The new palaeographical Society. Facsimiles of ancient manuscripts. 1re série, London, 1903-1912, gr. in-fol. — 2e série, en cours de publication depuis 1913.

Des tables de la première série ont été publiées sous ce titre : *Indices to facsimiles of ancient manuscripts...* First series (1903-1912). London, 1914, in-8°.

Kålund. *Palæografisk Atlas, udgivet af Kommissionen for det Arnamagnœanske legat.* I, *Dansk Afdeling.* Copenhague, 1903, in-fol. II, *Oldnorsk-Islandske Afdeling*, 1905, in-fol. III, Ny serie : *Oldnorsk-Islandske Skriftprover c. 1300-1700 udgivet pa Carlsberg fondets Bekostning*, 1907, in-fol.

Steffens (Dr Franz). *Lateinische Paläographie. Hundert Tafeln in Lichtdruck mit gegenüberstehender Transcription nebst Erläuterungen und einer systematischen Darstellung der Entwicklung der lateinischen Schrift.* Freiburg (Schweiz), 1903, in-fol. — 2e édit., 1907-1909. — Traduction française : *Paléographie latine, 125 fac-similés en phototypie... Édition française, d'après la nouvelle édition allemande*, par René Coulon, O. P. Paris, 1907-1909, in-fol.

Prou (Maurice). *Recueil de fac-similés d'écritures du Ve au XVIIe siècle (manuscrits latins, français et provençaux) accompagnés de transcriptions.* Paris, 1904, in-4°.

Friedrich (Gustav). *Monumenta palæographica Bohemiæ et Moraviæ.* Prag. 1904, gr. in-fol.

Monaci (Ernesto). *Esempi di scrittura latina del secolo I dell' era moderna al XVIII.* Roma, 1906, in-8°.

Krzyzanowsky (Stanislaus). *Monumenta Poloniae palaeographica.* Cracoviae, 1907, in-8°, et atlas gr. in-fol.

Steffens (Fr.). *Proben aus Handschriften lateinischen Schriftsteller.* Trèves, 1907, in-fol.

Van den Gheyn (J.) *Album belge de paléographie. Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges (VII^e-XVI^e siècles).* Bruxelles, 1908, in-4°.

Pirenne (H.). *Album belge de diplomatique. Recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges au moyen âge, publié sous la direction de* H. Pirenne. Bruxelles, 1909, in-4°.

Album palaeographicum. Tabulae LIV selectae ex cunctis jam editis tomis codicum graecorum et latinorum photographice depictorum duce Scatone de Vries. Lugduni Batavorum, 1909, in-fol.

Palaeographia latina. Exempla codicum latinorum phototypice expressa scholarum maxime in usum edidit Maximilianus Ihm. *Series I.* Lipsiae, 1909, texte in-8° et 22 pl. in-fol.

Brugmans (H.) et Oppermann (O.). *Atlas der Nederlandsche Palæographie.* S'Gravenhage, 1910, in-fol.

Karabacek (J. von) und Beer (R.). *Monumenta palæographica Vindobonensia. Denkmäler der Schreibkunst aus der Handschriftensammlung des Habsburg-lothring. Ezhauses.* I-II. Leipzig, 1910-1913, in-4°.

Monaci (E.). *Fac-simili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze.* I-II. Rome, 1910-1913, in-8°.

Petzet (E.) und Glauning (O.). *Deutsche Schrifttafeln des IX bis XVI Jahrhunderts aus Handschriften der K. Hof-und Staatsbibliothek in Munchen.* I-II. Munich, 1910-1912, gr. in-4°.

Staerk (A.). *Les manuscrits latins du V^e au XIII^e siècle conservés à la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg.*

Description, texte inédits, reproductions autotypiques. Saint-Pétersbourg, 1910, 2 vol. in-4°.

Bulletin de la Société française de reproduction de manuscrits à peintures. Années I-IV. Paris, 1911-1920, 4 vol. gr. in-4°.

Chevreux (P.) et Vernier (J.). *Les Archives de Normandie et de la Seine-Inférieure. État général des fonds. Recueil de fac-similés d'écritures du XI^e^ au XVIII^e^ siècle accompagnés de transcriptions.* Rouen, 1911, in-4°.

Ehrle (F.) et Liebaert (P.). *Specimina codicum latinorum Vaticanorum.* (*Tabulae in usum scholarum* de Lietzmann, III). Bonn, 1912, in-4°.

Galabert (F.). *Album de paléographie et de diplomatique. Fac-similés phototypiques de documents relatifs à l'histoire du midi de la France et en particulier de la ville de Toulouse, publiés avec le concours d'un groupe d'archivistes.* Toulouse-Paris, 1912, in-fol.

Album historique et paléographique beauvaisien, publié sous les auspices de la Municipalité. Onze fac-similés phototypiques de documents manuscrits relatifs à l'histoire de Beauvais. Beauvais et Paris, 1913, in-4°.

Biagi (G.). *Reproductions de manuscrits enluminés. Cinquante planches en phototypie d'après les manuscrits de la Bibliothèque Medicea-Laurenziana.* Florence, 1914, in-4°.

Redlich (O.) und Gross (L.). *Privaturkunden.* (*Urkunden und Siegel in Nachbildungen* de Seeliger, III). Leipzig et Berlin, 1914, in-fol.

Zimmermann (E. H.). *Vorkarolingische Miniaturen.* I-IV (*Deutscher Verein für Kunstwissenschaft. Denkmäler deutscher Kunst, III Sektion, Malerei, I Abteilung*). Berlin, 1916, texte in-8° et pl. in-fol.

Vernier (J.). *Recueil de fac-similés de chartes normandes, publié par la Société de l'histoire de Normandie, avec transcriptions.* Paris, 1919, gr. in-4°.

Leroquais (Abbé V.). *Bibliothèque de la ville de Lyon. Exposition de manuscrits à peintures du VI^e^ au XVII^e^ siècle.* Lyon, 1920, in-4°.

British Museum. *Catalogue of western manuscripts in the old Royal and King's collections.* London, 1921, 4 vol. gr. in-4°.

Garcia Villada (Zacarias). *Paleografia española, precedida de una introduccion sobre la paleografia latina.* Madrid, 1923, 1 vol. in-8° et un atlas de 67 planches.

DICTIONNAIRE

DES

ABRÉVIATIONS

LATINES ET FRANÇAISES

EMPLOYÉES

DANS LES LIVRES ET CHARTES

DU MOYEN AGE

NOTES

SUR LES

RECUEILS ET DICTIONNAIRES D'ABRÉVIATIONS

Les plus anciens recueils d'abréviations sont des recueils d'abréviations juridiques. La première liste d'abréviations de ce genre qui nous soit parvenue est celle du grammairien Valerius Probus, contemporain de Néron et de Domitien. L'usage de dresser pareils catalogues de *notae juris* se perpétua au moyen âge. On cite, entre autres, le recueil de Magnon, archevêque de Sens, des premières années du IX^e^ siècle, celui de Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, du XII^e^ siècle [1]. Ces compilations successives aboutirent à la rédaction, à la fin du XV^e^ siècle, d'un petit livret destiné aux étudiants en droit canon et civil, intitulé *Modus legendi abbreviaturas in utroque jure*, et dont on ne connaît pas moins de 68 éditions dont la plus récente est de 1623 [2].

Mais, outre ces recueils d'abréviations spéciales aux livres de droit, quelques auteurs de traités de l'art épistolaire et quelques grammairiens formulèrent les règles des abréviations et dressèrent des listes d'abréviations communes. L. Delisle [3] a signalé un traité anonyme de l'orthographe, composé au XIV^e^ siècle, mais qu'on ne

1. Ces catalogues d'abréviations juridiques, du I^er^ au XII^e^ siècle, ont été publiés par Mommsen, sous le titre de *Notarum laterculi*, dans H. Keil, *Grammatici latini*, t. IV (Leipzig, 1864, in-8°), p. 265 et suiv.

2. Voyez la liste de ces éditions dressée par H. Omont, *Dictionnaire d'abréviations latines publié à Brescia en 1534*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIII (1902), p. 7.

3. *Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, p. 590-591.

connaît que par une impression de la fin du XV^e^ siècle, suivi de remarques sur la ponctuation et les abréviations et d'un tableau d'abréviations. On attribue à Gerson un opuscule intitulé *Quedam regule de modo titulandi* [1]. On doit à M. Omont la connaissance d'un dictionnaire d'abréviations imprimé à Brescia en 1534. Les abréviations, disposées en colonnes, y sont rangées alphabétiquement ; c'est l'embryon des dictionnaires rédigés aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles [2].

Au milieu du XVIII^e^ siècle Walther [3] publia un dictionnaire des abréviations du moyen âge, extrêmement riche, et d'une particulière précision, puisque les abréviations y ont été fac-similisées et que l'auteur a pris soin pour chacune d'elles d'indiquer la date du document d'où il l'a tirée. Ce dictionnaire a été le modèle et souvent la principale source des ouvrages du même genre qui ont paru depuis. Parmi ceux-ci, nous signalerons les listes d'abréviations bien sommaires et qui cependant ont eu un grand succès, insérées par Andrew Wright dans son ouvrage intitulé *Court Hand restored* [4] dont la première

1. Cet opuscule a été publié en fac-similé sous le titre *Quedam regule de modo titulandi seu apificandi pro novellis scriptoribus copulate. Tractatulus nunc primum ad fidem imo etiam ad similitudinem codicis seculo quinto decimo exarati asservatique in bibliotheca propria. Edidit* Joannes Spencer Smith anglus ; Cadomi, 1840, in-8°. Ce traité a été imprimé par le même savant à la suite de son édition de *Johannis Carlerii dicti de Gersono de laude scriptorum tractatus*; Rouen, 1841, in-4°.

2. Voyez Omont, mémoire cité à la page 305, n. 2 ; ce mémoire est accompagné d'un fac-similé intégral de ce petit dictionnaire. Cf. aussi *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIV, p. 214.

3. Jo. Lud. Walther, *Lexicon diplomaticum. abbreviationes syllabarum et vocum in diplomatibus et codicibus a sæculo VIII ad XVI usque occurrentes exponens* ; Gottingae, 1747 ; 2^e^ édit , Ulmæ. 1756, in-fol.

4. Andrew Wright, *Court Hand restored or the student's assistant in reading old deeds, charters, etc.* ; London, 1776, in-4°. La 9^e^ édition a paru à Londres, en 1879, in-4°. La dernière édition est celle qu'ont donnée Rev. Dr. Scott et Samuel Davey, à la suite de *A guide to the collector of historical documents*, etc. ; London, 1891, in-4°.

édition parut en 1776 et la dernière en 1891. Citons encore le dictionnaire de Chassant [1] qui a été pendant la seconde moitié du XIX^e siècle le vade-mecum des paléographes, celui de J. M. Hulakovsky [2], le manuel de ZaninoVolta [3], et le récent dictionnaire de M. Adriano Cappelli [4].

Quelques dictionnaires ne comprennent que les abréviations propres à un groupe déterminé de documents. Tels sont les recueils de M. Lindsay [5] qui ne visent que les abréviations des manuscrits en minuscule jusqu'à et y compris l'époque carolingienne, et encore le recueil formé par M. Ch. Trice Martin [6] qui ne s'applique qu'aux livres manuscrits et chartes de l'Angleterre. Certains mémoires même sont consacrés aux abréviations particulières à quelque école d'écriture [7]. La liste d'abréviations publiée par la *Pipe Roll Society* [8], est plus spéciale

1. L. Alph. Chassant, *Dictionnaire des abréviations latines et françaises...* ; Évreux, 1846, in-12 ; 5^e édit., Paris, 1884, in-16.

2. J. M. Hulakovsky, *Abbreviaturæ vocabulorum usitatæ in scripturis præcipue latinis medii ævi, tum etiam slavicis et germanicis* ; Pragæ, 1852 ; 2^e édit., 1913, in-8°.

3. Zanino Volta, *Delle abbreviature nella paleografia latina* ; Milano, 1892, in-12.

4. Adriano Cappelli, *Dizionario delle abbreviature latine ed italiane* ; Milan, 1899 ; 2^e éd., Milan, 1912, in-12 (Manuali Hoepli). Traduction allemande : *Wörterbuch lateinischer und italienischer Abkürzungen* ; Leipzig, 1901 (*Illustrierte Katechismen* de Weber).

5. W. M. Lindsay, *Contractions in early latin minuscule mss.* ; Oxford, 1908, in-8° (*St Andrews University publications*, n° 1). *Notæ latinæ*, citées ci-dessus, p. 114, n. 1.

6. Charles Trice Martin, *The Record Interpreter. A collection of abbreviations, latin words and names used in english manuscripts and records* ; London, 1892 ; 2^e édit., London, 1910, in-8°.

7. F. Steffens, *Die Abkürzungen in den lateinischen Handschriften des 8 und 9 Jahrhunderts in St-Gallen*, dans *Centralblatt fur Bibliotheks-wesen*, t. XXX (Leipzig, 1913), p. 477-488 ; A. Spagnolo, *Abbreviature nel minuscolo veronese*, dans la même revue, t. XXVII (1910), p. 531-548, t. XXVIII (1911), p. 259-261 ; H. Foerster, *Die Abkürzungen in den kölner Handschriften der Karolingerzeit*, Tubingen, 1916, in-8°.

8. *Introduction to the study of the Pipe Rolls*, vol. III de *The publications of the Pipe Roll Society* (London, 1884, in-8°), p. 10-34.

encore, puisqu'elle a été dressée d'après les cinq premiers *Pipe rolls* des règnes d'Henri I et d'Henri II d'Angleterre.

Pour lire les registres de notaires italiens du moyen âge, et même ceux du Midi de la France, on aura recours aux recueils d'abréviations de M. G. Vianini [1] et de M. G. Garofalo [2]; ce dernier est particulièrement utile parce qu'on y trouve développées les formules qui, dans les registres de minutes, ne sont indiquées que par le premier mot.

1. Giuseppe Vianini, *Raccolta delle principali più difficili abbreviazioni e frasi abbreviate che si riscontrano negli atti notarili dal secolo XIII in poi;* Roma, 1898, in-8°

2. Giuseppe Garofalo, *Spiegazione delle abbreviature latine, lettere iniziali e clausole ceterate che si rinvengono negli antichi rogiti notarili di Sicila;* Catania, 1889, in-4°.

OBSERVATIONS

POUR L'USAGE DU DICTIONNAIRE

Les abréviations qui figurent dans notre petit dictionnaire, dont l'objet est purement pratique, ont été empruntées pour la plupart au Lexicon diplomaticum *de Walther; quelques-unes ont été calquées soit sur les manuscrits, soit sur des fac-similés photogravés.*

Les abréviations françaises sont tirées soit des manuscrits et photogravures, soit de la Diplomatique pratique *de Le Moine* (Metz, 1765, in-4°).

L'ordre suivi est l'ordre alphabétique, abstraction faite des lettres supprimées dans les abréviations et en ne tenant compte que secondairement des lettres suscrites. Nous entendons par lettres suscrites toutes celles qui sont écrites soit au-dessus des autres lettres, soit au-dessus de la ligne.

Ainsi, pour la lettre A, on trouvera successivement : A seul, A accompagné de signes abréviatifs, A accompagné de lettres suscrites, A suivi de A sur la même ligne. De sorte que l'abréviation a^{vum} = affirmativum, *précède* aati = animati. *Après* aa *vient le groupe* ab, *d'abord avec des lettres suscrites, puis suivi de lettres écrites sur la même ligne, et ainsi de suite.*

Ce n'est qu'exceptionnellement que nous avons fait figurer dans ce Dictionnaire *les abréviations qui peuvent être résolues par l'application des règles exposées dans le chapitre IV.*

Un chapitre spécial est consacré aux mots commençant par le signe abréviatif n° V (p. 154) c'est-à-dire ↄ *ou* ꝯ *signifiant* com, con, cum, cun.

Dans les transcriptions, les lettres italiques représentent les lettres supprimées ou remplacées par des signes spéciaux.

ABRÉVIATIONS

LATINES

A

-am, an

alius

arguitur

apparet

alia

anima

aliam

animarum

animas

aliud

alicui

affirmative

alicui

aliena

alio

aliorum

aliqua

aliter

arguere

majorem

majores

aliquis

aut

aliter

allegata

amata

argumentum

alternativas

affirmativum

animati

Ambrosius

absolute

abbas

abbatissa

abbatissa

abbate

abbati

abbatia

abbas

abbatissa

abbatis

abhominabile

ablativum

absentia

absque

absolutio

abstractio

actus

alicujus

alicui

alicui

accidentales

actione

accusat

accipitur

accipiendo

accidentalis

accusativum

accerrima

accidentia

accidente

accusationi

actum

actualiter

actionibus

adhuc

aliquid

aliud

aliquod

aliud

additio

additur

adesse

adhibent

adhibetur

adinvicem

administrationem

adquisita

advocati

adversarii

adversitate

adverso

anime

aecclesiae

affirmatio

affirmativa

affectum

affectione

agitur

agreditur

angelica

aggravari

angeli

angelorum

angelus

 agendum

 agunt

 animus

anima

anima

animal

animantibus

animarum

amicis

amicitie

anime

animis

alias

animalibus

aliud

alibi

animalia

alicui

aliqua

aliqualiter

aliquociens

aliquod

aliquantulo

alleluia

allegatur

allegationi

aliquando

aliter

alias

alterum

amen

 aliam

 aliquam

 amodo

 a[d]mirabilem

 ammovetur

 amen

 ante

 antiphona

 angelica

 anathema

angelorum

antequam

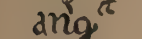
antequam

annuentes

apud

amplius

apostolus

apta

apostolica

appellationum

apostema

apud

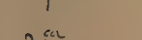
aprilis

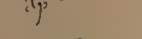
apostolica

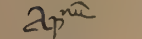
apostolis

apostolus

appellatione

apposito

appellatur

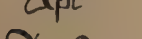
apparet

apparentiam

appellandum

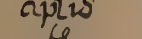
appellandi

appellationem

appellare

apprehenditur

appropriatione

appellationibus

apparentia

apprehensionibus

appellationis

apponitur

appositionem

apostolus

aquæ

aquam

aliqualiter

aliquibus

aliquid

aliquam

aliquod

aliqua

aliquo

antequam

aliquid

aliqualiter

aliquando

aquarum

aliquas

aliquis

aliquatenus

aliquos

-arum

argumentatur

aliarum

arguat

arithmeticus

arguendi

argui

arbitrii

Aristoteles

articulis

Aristotelem

articulos

arbitrium

argumentum

archidiaconis

arguunt

argumenti

aliorum

arbitrio

arguit

argumenta

argumentum

arbiter

archiepiscopus

archiepiscopus

archidiaconi

archiepiscopo

archiepiscopus

argumentacione

archidiaconus

archidyaconi

archiepiscopus

argumentum

argumentum

argumenta

armigero

argentum

argumentationibus

argumfntem

armoniam

armarius

armenti

archipresbyterorum

artifex

animus

aliquis

alios

ascensionem

as[s]imilatur

assensus

assentitur

assentio

assentire

assecutionem

assignamus

assimilatur

assessor

assumptum

astronomia

astrologus

astrolabi

aut

aut

autem

aliquot

at[t]amen

attribuit

attamen

attributionem

attribuitur

attendendum

Augustinus

Augustinus

auctoritate

auctoritates

auctore

auctoritate

auctoritas

auctoritate

auctoritatis

auctoritas

audiat

audiendo

audientia

audientia

auditur

Augusti

augmentacio

augmentum

Avicenna

uriculam

autem

authentica

auttentica

auxilio

B

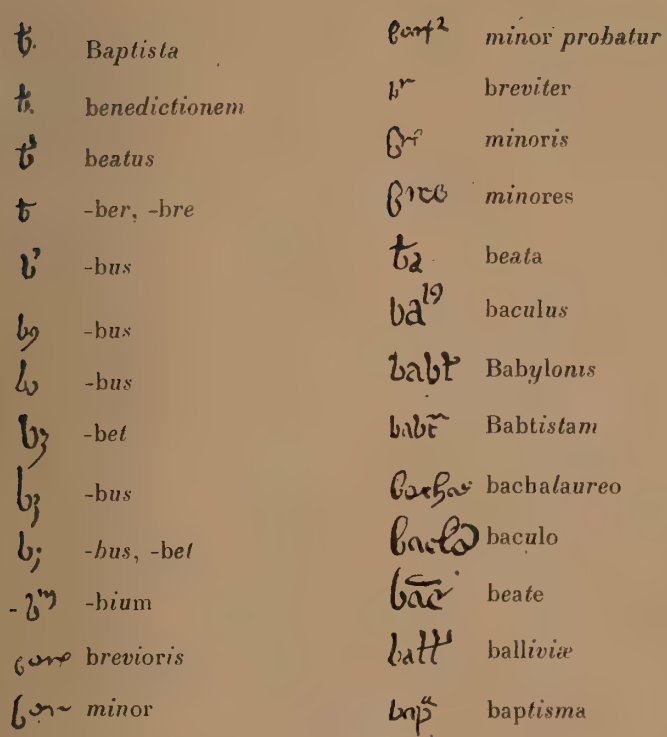
Baptista
benedictionem
beatus
-ber, -bre
-bus
-bus
-bus
-bet
-bus
-bus, -bet
-bium
brevioris
minor
minor probatur
breviter
minoris
minores
beata
baculus
Babylonis
Babtistam
bachalaureo
baculo
beate
ballivie
baptisma

Baptiste

baptismum

baptismo

baptizari

Bartholomeus

beati

beate

beatissime

benigna

beate memorie

benedictionem

burgensis

beati

beatifica

beatitudinem

beatitudinis

beatitudine

bibitur

beatificari

bissextilis

-biliter

belli

bellum

-biliter

beatum

bene

bene

Bernardus

beneficia

beneficii

beneficiali

bona

benedictionem

benedictio

benedicit

benedicas

benedicte

benedicimus

benedicunt

benedicere

benefactorum

beneficio

beneficio

beneficium

beneficio

benigne

benedictionem

bonorum

beato

bona

bona

bonam

bonitate

Bonaventura

Boetius

Bonifacius

bonam

bone memorie

bonorum

bonos

-bitur

beatus

-bus

-bunt

beatus

beatum

beata

beate

beati

beatitudine

beatitudini vestræ

beatitudinis

beatitudinem

beatissime

beato

beatorum

beatus

breve

brevius

brevitatis

burgenses

C

con, cum

circa

et cetera

cujus

circum

cujuscumque

cujuscumque

cujusque

cujuslibet

cujuscumque

cujusmodi

circumstantie

cujusmodi

circumstantiarum

circumscribitur

circumstantiis

cur

cetera

et cetera

contra

creatura

credendis

cui

cuique

circulus

circuli

cum, *capitulum*

causa

causam

cetera

capitur

causatur

cura

casus

creata

creatura

caritas

canonica

categorica

categoricum

capiendo

creature

capituli

capitulo

capitulum

capitulo

creatio

causaliter

creaturarum

creatura

curabatur

cancri

ause

creare

carentiam

caritatem

caritatis

caritatem

caritativum

camino

causis

calida

calidam

calescunt

caliditatem

causalem

causali

caliditatis

causalitate

calidum

causaliter

calidus

causam

causantur

canonicis

canonicus

canonica

canonicali

canonicos

causandum

causandi

causandum

canonicis

causant

curant

causantur

canonici

capituli

caput

capitulum

capacitate

captivitate

captivitatem

capitulum

capitula

capituli

capellanum

capellano

capitulariter

caputpurgium

captivare

captivus

causare

causarum

carnalibus

cardinalibus

carnalis

carnalis

carissime

carnaliter

cardinalis

cardinalis

carmina

carnali

causaret

causas

causalis

causatur

causata

cathedrali

causatis

creationem

creavit

causaliter

casus

cautionem

circa

circa

contractibus

circumstantiam

circularis

circumscripto

circulatio

circumspectio

cuidam

credendum

credendo

credentium

credibilium

credibilia

credendi

creditur

credunt

cause

celestibus

celeste

Christo

civi

cujuscumque

cujuslibet

civitatibus

civitates

circa

circumlocutio

circulus

ceteris

civiliter

conjux

cuilibet

cujuslibet

clausula

clarissimus

clamabis

clarissima

clamant

 Clementinarum

 clementissime

 cleri

 clericali

 clausulis

 -culum

 culpabilis

 crimen

 crimen

 criminaliter

 coloribus

 copula

 commentator

copulative

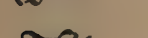 conclusio

concupiscentie

conditio

commune

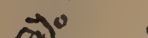 conferimus

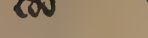 confessiones

cognacione

cognicionem

cogitationes

coguntur

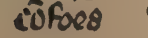 cohabitare

communi

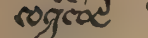 communis

communia

communibus

communicationi

communione

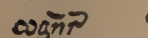 communiter

communis

communiter

corporali

collegia

collationem

collatione

collectione

colligitur

colitur

comes

contra

concedendum

concedendum

conventum

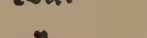 confirmatur

conpareant

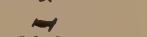 communiter

contrarium

consules

consuetudine

contestata

contumacia

copulative

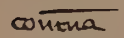 complexio

compositione

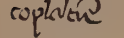 copulative

coram

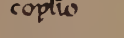 corpus

corrumpitur

corpora

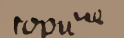 corporalibus

correspondet

corrigendi

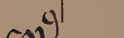 corrumpendo

corporeo

corruptibili

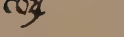 corporum

corruptionem

corporaliter

corporibus

corporibus

correctione

corruptionis

corporalis

corporalis

corporaliter

correspondentes

corrumpitur

corruptione

corrumpitur

correlative

corrolarium

corrector

corrumpitur

corporis

corporis

consecratione

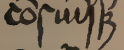 consumpsisset

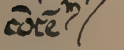 contentum

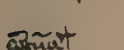 contumaciter

contumacem

commune

communem

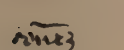 communione

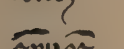 communia

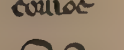 communiter

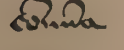 complexi

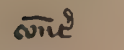 cujusquam

carnale

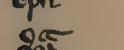 crimini

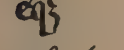 criminaliter

criminalis

Chrysostomus

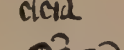 conscientia

Chrysostomus

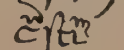 crastinum

certum

contra

certitudo

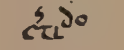 certitudinis

certissimus

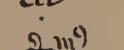 cartule

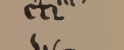 curie

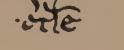 cuilibet

cujusdam

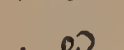 cumulus

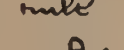 curia

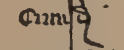 cyrographum

D

de ,

dum

-dit

dies

dicit

denarii

disconveniens

debent

debet

debet sic

differentia

differentias

duplicem

distinctionem

dicere

differentie

due

icid

Deum

dicendum

doctrine

dicentis

dictionem

 dico

 dictio

 distinctio

dubio

duo

distinctione

dupliciter

distinguit

distincta

dicente

distincte

distinctis

damnum

datum

damno

dabis

dabitur

dacioni

dari

dampno

dampnatione

dampnatorum

dampnationi

dampnum

dampnatur

dampnaretur

datum

debet

debuit

dictis

dictus

dictum

dicta

discretio

decrementum

dicta

dictamine

dicte

dicti

 disciplinabilia

 disciplina

dictis

declinat

dictum

discernunt

decernuntur

dicto

dictionem

dicto modo

dictionem

dictorum

discurrendo

dictus

discursum

decretum

discretivo

dicturi

dictus

David

dicendum

dicenda

dicendum

dicendo

dedit

dicendi

deductioni

debemus

decimam

demonstrabilis

denominationi

demonstrationem

demonstratione

debita

delegati

debeant

deliberato

demonstrabiles

demonstrabitur

decretalis

decennalis

decidendum

declaratur

declinatione

declarationem

demonstraciones

deessent

definiendi

determinata

deinde

debita

determinate

delictum

delectatio

delectabile

delectatio

derelicto

delectatio

deliberatione

dereliquit

debemus

demonstrative

demonstrationis

demonstrandum

demonstrativus

demonstrationi

demonstratum

demonstrato

demonstrativus

denarii

denunciari

demonstrandi

demonstratione

demonstrationes

denominativum

debent

demonstrantur

denuntiando

denuntiationem

demonum

deorsum

dependet

depositionem

deponenda

depositioni

deberet

debere

demonstrare

debes

desertio

descendit

desiderium

desperatio

desperationi

desuper

destructionem

debet

demonstratur

demonstrata

determinatione

determinatione

determinare

determinabilem

determinari

determinate

demonstrative

demonstratis

devotione

Deuteronomii

defecta

defectum

deficiens

defectionem

Dei

dicimus

dicitur

dividitur

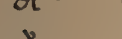 dicendum

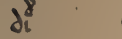 divisibilis

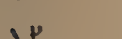 divisibile

divinum

distinctione

dicens

deitatis

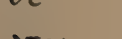 deitatem

divina

dicere

dicendum

dicerent

divicie

discernit

dicens

deinde

dimidio

dividit

dividenda

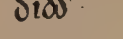 dividendum

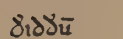 dividere

divideretur

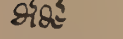 dividendo

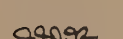 dividitur

differentie

divine

diffinitiva

diffinitio

differentia

diffinit

differunt

dignitatibus

dirigendum

dignissima

dignitatis

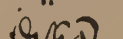 dignemini

dilecta

dilecti

dilectis

diligendum

diligenter

diligenter

diligens

diligenter

dilationi

dimidium

dimensionem

diminutione

diminutivum

divinum

divina

divine

diminutio

divino

divisio

diocesis

divisione

divisionem

directe

directum

directionem

directos

directi

directivum

divisim

divisus

disconveniunt

discipulis

distinctionis

divisit

discernendum

discipulis

discipulus

divisi

divisim

divisibilis

dispositio

discipuli

displicentia

dispensatio

dispensat

dispositione

dispensat

divisus

dissensus

dissentiendum

demissa

dissimili

dissimilitudo

distinguitur

distinguendi

distincta

distributiva

distinguitur

distinctio

dicit

dimitti

dictus

diversa

diversimode

diverse

divinum

diversorum

diversitate

dividitur

divisibilis

diverticulo

dixit

dixerunt

dixerunt

dixit

dilectissimi

delectatione

dulce

Deum

differentiam

dummodo

demonstrando

demonstrationem

demonstrate

demonstracionem

demonstrat

demonstratio

dicimus

demonstratum

denarios

-dense

domino

dicuntur

descendat

descendit

-dentia

domina

dominacioni

dicendum

-dendam

descendens

domine

dictiones

domini

dominii

dominiorum

dominum

domino

dicuntur

dicens

dominus

descensu

dicunt

dicantur

dicesent

dicenti

Deo

dominus

dominica

dona

donec

domine

domini

dominum

domini

dominio

donavit

domina

dominici

donacio

dogma

domini

dominicum

dominium

domicello

dominii

dominicam

dominio

donec

donatione

deorum

dormienti

deorum

dormiendi

dormire

donationem

dispensatori

dispositio

dispositionem

disperse

dicitur

-diter

dividitur

differentia

differentiam

differentiarum

dicere

docere

diceretur

differenter

deberent

deberet

diceret

differentias

differentie

differentes

differencie

differentie

differunt

differenter

differt

Deus

descriptionem

desinit

dicit

-dunt

distributive

distancia

distancias

dictamine

distat

dictet

distinguitur

distinguí

distinguere

distinguit

determinationem

determinate

dativum

distributorem

dubitatur

dubia

duplicem

dubitacio

dubium

dubio

dubitatio

dubitationem

dummodo

dubitationes

dupliciter

dupliciter

duplex

duravit

dubitatur

dubitationis

dubitatio

ducentesimo

duceretur

dummodo

dupliciter

duplex

dupliciter

dubitare

dubitaret

duratio

dubitatur

dixit

dyalecticus

dyabolum

dyaphano

Dyonisium

dyocesis

E

ecclesiæ

est

ejus

essentie

esset

extra

-entia

equivoca

eadem

est dicendum

equivoce

equivalet

equivalent

erunt

equatio

ego

erit

est

eadem

easdem

erat

ebdomadę

ebdomadis

ebdomade

ebdomada

ebdomade

ebrietatem

ebdomada

embolismicus

embolismalis

e contra

eciam

ecclesia

ecclesiam

ecclesiasticis

ecclesiastica

ecclesiasticam

ecclesiasticorum

ecclesie

ecclesiastici

eccentrici

Ecclesiastes

ecclesiasticis

ecclesia

ecclesiam

ecclesie

ecclesiastica

ecclesiastico

ecclesia

ecclesie

ecclesiarum

ecclesie

equacioni

eclesia

ejusdem

edictum

edictum

 edendum

 esse

 essent

 essentia

essentiam

essentie

essentiali

essentialiter

essentiam

essentia

essentia

essentialiter

essentie

essentialia

essencialr essencialiter

essentialis

essentialiter

esset

effectiva

effectum

efficientis

efficiuntur

efficaciter

ergo

egritudo

egreditur

Evangelii

egloga

egrotationi

egritudinum

egestionem

egrediuntur

enim

ejusdem

eicere

eicientur

erigetur

emispherio

ejectus

 elementum

 equalis

 elementa

elementari
electus
electa
electio
electionem
electus
electus
elementa
elementis
elementi
elemosina
elemosinæ
elemosina
elementa
elementa
elementi
equali
elemosinam
elemosine
elemosinis
elixirium
elleborus
elementum
emulorum
elementorum
equaliter
elementa
elementis
elementorum
-entiam
emendum
emergit
eminentissima
empirei
emplastro
-ensis
-entia
-entium

essentiale

enigmatica

enormiter

equinoxialis

enunciare

enumerans

enunciale

eodem

eodem modo

epistola

emptione

episcopalis

episcopalis

episcopatus

episcopus

empcio

Epiphania

episcopi

epicyclis

empireum

empireo

epicyclo

epilepsie

Epiphania

episcopis

epistola

emplastrum

episcopum

episcopo

equipollet

episcopus

episcopus

Epyphanie

epicyclo

equatio

equationis

equales

equivocum

equinoxiali
equivocatio
equestris
erit
erectam
erecte
erroribus
erunt
esitacionem
estimacionem
etiam
eternam
et sic
eternum
et tamen
eternaliter
ethicorum
eternaliter
equato
ettenim
equivalet
equivalentiam
Evangelium
equivalenter
equivalet
evangelistarum
evangeliste
equivalens
equivalentia
equivalenter
eucharistia
eventum
evangelista
evangelistę
evidentiam
evidens
evidenter
eukaristie

evacuatio

evocandi

euvangelista

Euvangelium

euvangeliste

euvangelica

Euvangelio

euvangelisantur

euvangelista

euvangeliste

excommunicatio

extra

exempla

exemplar

exemplaris

excommunicati

extremi

exempli

exemplificat

exemplis

exemplum

externis

ex adverso

exemplo

excommunicationem

excommunicationis

extremorum

excommunicare

excommunicatum

existente

executum

ex adverso

examinatio

excommunicet

excusationem

excommunicacionis

excommunicacionis

excommunicare

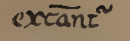 excusantur

excommunicavi

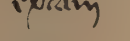 excellit

excedentia

excipiendi

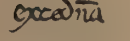 exercitationis

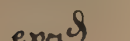 exercitato

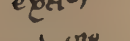 exercitacio

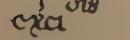 excommunicatio

excommunicatione

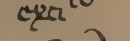 excommunicatos

executionem

executore

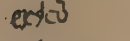 exhibent

exhibet

exhibendo

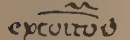 exhiberi

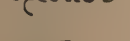 extremi

exemplificatur

existit

extraxerit

extrajudiciali

exempla

extremum

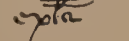 extreme

extremitate

existentiam

existentibus

extrinsecum

existentie

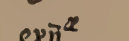 existentes

existencia

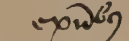 existens

existentis

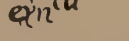 existunt

exposito

experientiam

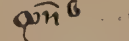 experiendum

experimentali

experimentum

experimentaliter

experimento

experientia

expectari

explicit

expellitur

expulsioni

expensæ

expositio

expositionem

expositionibus

expositorius

exponitur sic

exemplari

exemplis

examinatis

extrema

extremitas

extunc

extenditur

extensio

extendit

excommunicati

exemplati

extinctum

extrinsecus

euvangelista

Euvangelia

Ezechielis

F

fertonem

fiat

falsa

falsam

feria

fallacia

falsas

frigide

falsum

facit

fit

firmitas

fuit

faciẽnda

faciem

faciens

faceret

faciliter

facit

faciliter

faciliter

facultatem

familiarem

fallacia

fallacie

famulus

fan*tasia*

fan*tasmate*

fantas*matibus*

fac*tum*

frac*tione*

fac*ta*

fac*tam*

fac*te*

fac*ti*

fac*tis*

fac*it*

fer*cula*

fac*tum*

fac*to*

fac*tus*

facto

fac*turum*

feli*cis*

fe*brem*

fe*bres*

fecis*set*

fecit

febru*arii*

fem*ina*

feli*citer*

fer*ia*

fer*unt*

feb*ris*

fr*atres*

fac*ta*

suffic*iat*

frigidi*tate*

fi*eri*

fil*ius*

fi*gura*

fi*guram*

fi*guratum*

fi*gure*

filie

fidelis, finalis

filium

filio

finitum

finite

feriatur

figuram

finaliter

finalis

feriationem

finibus

figurabat

fideliter

finietur

figura

figurationem

fieri

firmamento

firmamenti

firmare

firmatum

finis

finitarum

falsum

falsa

flegma

flaminis

false

felle

flecmati

falsi

falsitas

falsitate

flecmaticis

 falsis

 falsitas

 fallacia

fallat

fallacie

falsum

famulo

flebotomatur

flebotomia

flebotomia

falsus

famulus

flumine

fluminum

flumen

flumen

fluminibus

fluminibus

flumina

flumen

falsus

firmum

fermentari

falsam

firmamento

foramen

fomentum

furoris

forma

formatione

formaliter

formaliter

fornicationem

fornicari

fornicationem

formidat

formidine

formari

formalis

formam

formarum

formarem

formatum

frater

feria

forum

feria

frigida

frigidam

fraternitatis

fragilitatis

Francia

frigidas

fratribus

fructum

fructum

fructus

facere

fratrem

frequenter

fratres

fratri

frigiditatis

fratribus

frigida

frigidam

frigida

frigidum

frigidum

feriis

fratris

frigidissimam

fratrum

frigidum

feriam

fraterna

fraternitatis

fratres

fratrum

fratri

fuit

fumum

fuit

fueram

fuisset

fumigatio

fuerunt

fuerant

fraus

futurus

genus

Gregorius

igitur

erga

genera

gradus

gratia

gratia

gratiam

gradibus

grammaticam

genere

gratie

igitur

generis

generale

Gregorium

ergo

generatione

grammatici

grammaticaliter

grammaticorum

galenicam

generabit

gratia Dei

genus

gratie

genuit

generale

gentium

geminorum

genitores

gemina

gemitibus

genuit

geometria

geometrie

Grẽgorius

Gregorius

Gregorium

Gregorio

Gregorius

gingiva

geminus

giratione

generalis

gloria

gloriam

glorie

gloria

glorificatio

glorificatum

glossa

gloriosior

gloriosissime

glossam

gloriose

gloriositate

gloriosissimo

generaliter

germen

gratiam

gramatice

graminis

genere

-gensem

genera

generatio

gerentibus

generabile

generalissimum

genera

generatum

generalissima

generatio

generaliter

generali

generaliter

generabitur

genere

generis

generum

generatio

genero

generatione

-gensis

Gregorius

-gitur

gratia

gratiarum

gratia

Gratianus

gratias

gratie

gratiosas

gratias

generatur

gratum

gratanter

generati

gratitudine

genitivum

genitivus

gentes

graviter

Guil*lelmus*

Guille*lmi*

Guille*lmum*

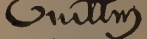 Guille*lmo*

Guille*lmus*

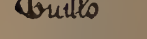 *geruntur*

H

hæc

hoc

hic

his

habemus

hujus

hujusmodi

habet

habent

hæc

hoc

hujusmodi

hoc

homo

hoc *nomen*

hoc *modo*

habetur

habet

habeamus

habeant

habeat

habet

hunc

hac

habe

habere

habemus

habetur

hereticum

heremitarum

hetera

habeamus

habeant

habeat

habebit

habebit

habebitur

habebat

heredum

hereditatis

henema

heedem (eædem)

heremitarum

heremitis

habeo

habere

haberi

haberet

habemus

habens

habes

haberet

habetis

hujusmodi

hujusmodi

 hujusmodi

 hujusmodi

 habitando

 habitudo

 habile

 habitudinem

 hujusmodi

 habilior

 habitudinalis

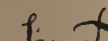 Hierusalem

habilis

habilitando

hinc inde

hujusmodi

Hierusalem

historia

habitis

habitum

habitualis

habitudine

habita

habitatio

habitis

habitudo

habitura

humilis

habemus

hujusmodi

hujusmodi

hujusmodi

habemus

habentia

habentes

habendum

habundantia

habundat

 habendi

 habens

 habent

 habentis

 habentur

 habenti

 homo

 hora

 hora

 hodie

 homine

honorabili

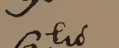 honorabilis

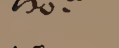 hominem

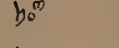 hominum

honoris

honestate

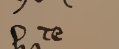 honorabilis

homicidium

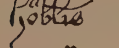 hermodactilo

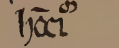 honestatis

homogenium

homini

hujusmodi

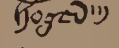 homicidium

hominibus

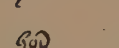 homicidium

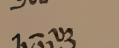 hominum

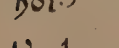 hominis

hominum

horam

homagii

honorabilibus

honorabilis

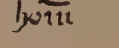 honorabiles

honorabilium

honor

honorabilior

hortamur

honorem

 honori

 horas

 hominis

 habetur

 haberet

 habere

 haberet

 haberi

 heres

habes

habet

habent

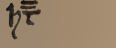 habetur

humanam

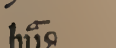 humilis

humanam

humana

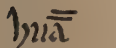 humane

humanum

humanitate

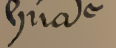 humani

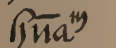 habuerat

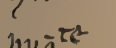 humanitatis

habundans

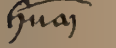 humane

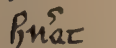 habuerunt

habui

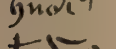 hujusmodi

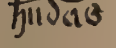 hujusmodi

humiditate

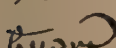 humilitas

humili

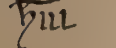 humiliter

hujusmodi

humilior

habueris

habuisse

humidum

humanus

 habebunt

 habuerunt

 habuero

 hujusmodi

 hyemalibus

	id est
	in
	minus
	illius
	unius
	incommunicabile
	inconveniens
	inconveniens
	inconveniens
	incognita
	incommoditatem
	incomplexi
	incompositi
	incontinentia
	incomplexa
	igitur
	illa
	infra
	intra
	unica
	ita
	itaque
	illarum
	illud

ille
ibi, illi
illum
illo
illo modo
illorum
illorum
istud
isti
Iesu
juramentum
jactantia
[h]ierarchiam
juratoria
ibidem
ibunt
increata
incarnationem
incusatus
inchoacione
includit
inclinationem
inclinationem
incluso
inicio
incomparabilior
incorporatum
incorruptibiles
incontinenter
incarnationis
id est
idem
inde
ibidem
idus
idem
ibidem
idemptitatem

individua

individuis

indivisibilis

indivisibile

individuo

individuo

indigentia

indignatio

idiomatum

indivisionem

indifferenter

indifferenti

inducit

indumentum

inest

ire

Ieremie

inesse

inequalis

inequalia

Iesum

Ieronimus

[h]ierar*chia*

Ierusalem

Iesu

infectum

infectionem

infidelis

infinitum

infinitum

infinite

inflammatio

influentiam

infortunium

infrascripto

infrigidans

infrigidat

infrascriptum

infusione

igitur

igitur

igitur

ignorantiam

ignoranter

ingreditur

ingemuerit

ignominie

ignorantia

ignobilitate

ignorantia

Ihesum

Ihesus

inherere

inherencia

Iheronimus

Iherusalem

Iohannes

inhabitando

Iherico

inhibicio

inhabiles

inhabitatio

inhabitantes

Iherusalem

Ihesum

Iheronimum

Ihoannes

Ihoanni

Iherusalem

Ihesus

Ihesu

inimici

inimicicie

inicio

inicium

inicio

injuriis

injuriam

illatio

illud

illicitum

illimitatum

illo modo

illiterati

illuminationes

illuminationi

immediatum

immediate

immateriale

immemoriali

impossibile

impossibilitas

imperator

imperatores

imperatoris

immensitate

immutabilis

immutatio

inde

incarnationis

incurrisset

incipiens

incorruptibile

incipit

incarnatio

indictione

indulgentiarum

indeclinabile

individuis

individuali

indifferentiam

indifferentia

 indifferenter

 indifferens

inequalis

inferatur

inflammatio

infrascripta

infrigidet

ingenerabiles

inhibicionem

inhabili

inminutioni

innocentie

innominatus

inpartialis

inpossibile

inspiratione

inspecturis

instrumentali

instrumentale

instabimus

instantiam

instantia

institutio

insertis

instrumenta

instrumentorum

intelligitur

intelligendo

intelligi

intellectis

intellectiva

intellectus

intelligit

intelligibile

intellectum

intentio

intentione

intellectualis

intellige

intelligere

intel*ligitur*

inter*fectione*

intel*ligitur*

intel*ligentia*

intel*ligentie*

intel*ligenda*

intel*liguntur*

intr*insecum*

intr*inseca*

inter*pretatur*

inter*pretatum*

inter*positioni*

inter*polatio*

inter*rogatus*

ideo

Ier*onimus*

Ier*onimum*

Iohannes

Iohanne

Iohannes

Iohannes

Iohannes

impossibile

impossibile

ips*um*

ipsa

ipsa

impediret

impedimento

impedimentum

impeditur

ipsi

imperium

ipsius

implicita

impulsione

ips*um*

impositio

ipso

imponitur

impotentia

impotentiam

impossibile

impossibilitas

Ippocrates

ipsorum

importaret

ipsos

imperator

imperatoris

imprimis

ipsis

impersonaliter

improbasset

importatum

imputandum

imputari

imputas

inquit

itaque

Ierosolimitani

Ierusalem

irregularibus

irrationali

irrationali

irregularitatis

irregulares

irrationalia

irrevocabiliter

insequitur

Israel

inspectionem

instrumentis

istud

institutione

instrumentaliter

institutio

instrumenta

instrumentis

item

intelligitur

item notandum

intelligere

intelligendum

intelligere

intellectus

intellectus

intelligitur

intelligatur

intelligendo

intelligentie

intelligit

intentionem

intellectu

interfuit

interfectus

Justiniano

justificatio

intellectum

intelligentia

intelligitur

intellexit

iterum

intrinsece

interpretatur

interpositio

intrinsece

judicium

judicialiter

judicio

invocationem

Jupiter

jure

juris canonici

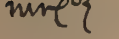 jurisdictionem

juramentum

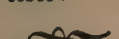 jurisdictione

jurisdictio

jurisdictionem

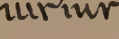 jurejurando

jurisperitus

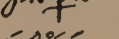 justificationi

juxta

K

kaput

kalendas

kalendarum

Katarina

karitatem

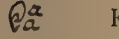 karissima

kalendarum

Karolus

kalendas

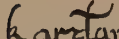 kartulam

kalendas

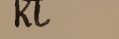 kyrie eleison

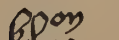 kalendarum

kalendas

kalendas

karissimi

karissimi

karissimum

	Lucas		lectus
	lectio		lectulo
	licet		lecture
	vel		legitur
	licet		legitime
	litter		legitime
	-lariter		legitimorum
	latitudinem		legitima
	laudabile		legitur
	laudabilis		levissimo
	lecta		lineam
	lectis		libere
	lectorum		libro

licitum

licitus

libertatem

libras

libertate

liberatio

liberaliter

libenter

libras

libras

licentia

licenciatus

licitum

licentia

licentia

legitime

legitimo

litis *contestatio*

limita

litteras

lumen

licentia

locutio

loquitur

loca

localiter

longitudo

longe

logicalis

locum

longitudinem

loco

localiter

locutio

locuntur

logica

longanimitati

localis

longissime

longeva

loquentia

legitur

-liter

-litur

littera

litterarum

litteræ

litteras

libet

legitime

latine

legitime

luna

lumen

lucrum

lucrative

lucrabitur

lucentia

Lugdunum

lumini

luminosi

lumine

luminum

lumen

luxuria

M

-men

matrimonium

mandamus

Marcus

martyris

materia

materiam

Maria

mathematica

Marie

mihi

magis

mentalis

manifestum

matrimonium

modo

Marcus

materialiter

multipliciter

Matheus

multa

multiplex

mea

manet

materie

maculam

maculetur

materia

maneret

manifestari

manente

mandatis

macula

mandantes

manducandum

magnitudo

magnificentie

magnitudinem

magnificentiam

magister

magistro

manifestando

manifestum

manifestaret

manifesta

materialis

materiali

materiam

manum

materias

matrimonio

matrimonium

 matematicis

 mathematica

 maxima

 membra

 menciendum

 Mercurii

 mundum

 mundano

 mundissime

 memorie

meretur

materie

media

medicina

metaphysica

memoriam

mediantibus

memorie

melius

medium

medicina

mediante

medio

medicina

mediatore

medicamentum

mediante

medietas

meliorem

melancolici

memoriam

memoriam

memoria

memorandi

memoriale

memorata

medicinarum

me icinas

methaphysicum

metropolitanum

magister

magis

magnitudinis

magnitudine

magistro

magnificat

miseri

minimus

minuta

minima

minuendi

meridionale

modi

misericordia

mirabilis

miraculo

miraculo

misericordi

minime

misericordie

matrimoniis

miles

millesimi

millesimo

millesimo

minimus

matrimonio

misericors

misericorditer

meis

ministrandum

misericordia

minister

ministerio

ministris

ministratio

meritoriam

meritorie

 milliaria

 materialis

 multotiens

 multa

 mulcet

 male

 mulierum

 materiali

melancolicis

multum

multo

mulier

materialiter

multum

multiplicantur

multiplicemini

multitudinem

multiplicationem

multitudo

multiplicatione

multipliciter

multiplicati

multiplex

multiloquio

multocies

meo

modo

movetur

modus

monemus

movet

mota

monasteria

moralibus

monasterii

mobilis

morem

monstrare

monasteria

modis

monitorio

monitione

monasterium

monasterium

 monasterii

 movendi

moventur

monumentum

modorum

mortalite

moraliter

mortalitatem

modos

magister

mater

Martii

martyr

martyris

monstra

matrem

martyres

magistri

monstrari

matrimonialibus

matrimonio

martyrii

matrimoniale

matrimoniali

matris

 martyris

 matrimonium

 martyrum

 magistro

 marcarum

 martyris

 marcas

 mensis

 meus

 materias

 mens

 mensura

 mentabiliter

 mutationem

 mentio

mutatur

mutabilis

mutatione

municionem

munimine

mutaret

mixta

maxime

maximus

N

enim

nobis

non

noster

nullus

naturam

-entia

natura

nota

nulla

naturam

naturalibus

naturaliter

naturaliter

nec

nature

nisi

nihil

nihil

nihilominus

nihilo

nullum

nomen

nocturno

nullo

nullo *modo*

natur*a*liter

nullus

natura

natur*a*liter

natural*is*

natural*em*

natur*a*liter

narrat*i*oni

narr*atur*

narr*a*tio

nativitatis

nativ*i*tas

nativitatis

natal*em*

navig*a*bile

nob*is*

nec

 nunc

 necessaria

 necessario

 neccessarium

 neccessarium

 neccessaria

 neccessarius

 neccessitas

 neccesse

 neccessitate

 neccessitatibus

 neccessarie

 neccessitatis

 neccessaria

 nondum

 nature

 negatur

 neque

 negationem

necessitate

negativa

negotiis

negatio

negotia

negotiorum gestione

negligentia

negligunt

negotium

negotio

nemini

negant

nequeo

negari

nescientia

negativum

neutra

nostri

nimius

nichil

nichilominus

nichilominus

nichilo

nichilominus

nigredinem

nigredinis

nigromancia

nihil

nimis

nulla

nullius

nullo modo

nullus

nihilominus

naturaliter

nostrum

numerum

naturam

nostro

nomen

non dicitur

notatur

notabilis

notandum

nomine

nobilis

novella

nobile

nomen

nobilior

nomina

nobis

nobilissima

nobilissimum

nobiliora

notabilis

nobilis

notabiliter

nomini

nominatio

nominibus

nomine

nominati

nominativum

nolentium

nolunt

nomen

nominibus

nonas

nonagesimo

nonagesimo

notant

nonarum

notariis

nostrorum

noster

nonas

notarius

notat

notatis

noviter

notitia

novembris

noveritis

numquid

noster

nostri

nostris

nostrorum

nostrum

nostra

naturarum

nostra

nostro

nostrorum

nos

numerus

naturas

nostra

nativitate

nullatenus

nativitatis

nominativum

notarius

nihilum

numerum

nuntia

numerare

numerabilibus

numeratio

numeraliter

nunc

numerentur

nugationem

numeri

nullatenus

nulliter

numero

nuptiarum

numerus

nutrimentum

nutrimento

nutritive

nutritiva

nutriuntur

O

obiit

omnis

objicitur

ostenditur

oportet

oporteret

omnem

oportet

omnia

occurrit

omni

olei

objectum

oleum

omnium

omnino

opinio

oratio

objectum

oppositis

ostendit

oppositas

opposito modo

oppositum

omnia

ora

obiit

objicitur

omnibus

obliquas

obiit

obligatus

objecta

obediens

obedientia

obedientie

obedientie

objecti

objectum

obedientia

obicit

obedientie

obligatio

oblectamentum

obolum

oblationem

oblatione

objectum

objecto

objectorum

objicitur

obstat

obstantibus

obtinuit

occasione

occidentali

occasio

occulta

occidentalem

occidens

occasionem

occasionaliter

occasione

oculum

ocio

octobris

octava

octogesimo

octuagesimo

odorem

omne

ore

omnem

officia

officialis

officium

omni

originali

omnia

omnibus

omnimoda

orientali

Origenes

Origenes

omnium

omnimodo

omnino

omnino

omnipotens

omnipotenti

omnis

omnium

oriuntur

oleum

omnem

omelia

omnipotenti

omnipotens

omnipotentis

omnipotens

omnipotens

omnipotentis

omnes

ostenditur

ostendendum

ostendere

ostendendum

ostendemus

oneramus

ostendens

ostensivum

ostenditur

opinionem

oportet

optime

oppositum

opposito

operationibus

omnipotens

opinandum

opinionem

opinionem

operum

operatio

omnipotentia

omnipotentem

operationem

opinionem

oppositum

opponitur

opposita

oppositorum

opponentes

oppositionis

optinet

oportet

oportet

optivus

oportuit

oportunis

ora *pro nobis*

-or*um*

ori*gina*le

ord*in*em

org*a*no

ord*ina*re

ord*ina*ta

ord*ina*tur

ord*in*is

ordei

ord*ina*tio

ord*ina*tum

ord*in*is

ordinatio

ori*gina*lis

ord*ina*tio

orien*ta*lis

origi*na*liter

ora*tio*

ora*tion*em

ora*tion*em

ora*tion*es

ora*tion*em

ornat

orthog*ona*liter

ora*tor*um

omnes

oscula

ostend*it*

omnium

P

psalmus

per

præ

pro

post

primus

postea

præcognitione

possibile

posteriora

posteriori

posterorum

posteriori

probatur

probatur sic

patet

præest

prima

propterea

persona

probatur

primam

prædicabilis

probatione

probabiliter

personaliter

prædicamenta

prima parte

pro prima parte

pro secunda parte

partibus

prædicabilis

pro tunc

prænotandum

probandum

probando

per se

persone

prime

probi

pridem

prima

primi

primum

primario

primo

primo modo

personam

primo

probatio

probo

propositionem

ponit

pariter

-pliciter

plura

particulari

plures

partes

precise

 Psalmista

 post

 prout

 prout patet

præterito

protestor

paratur

passibilis

paralogismo

passiones

patiens

passio

passione

passive

parabit

paciendum

paciente

paciencia

paciencie

peragitur

paralysis

palatii

palmarum

præallegata

personam

Parisius

parrocchie

passio

passionibus

pastoralibus

paterfamilias

paternitatem

patrocinio

publice

probabiliter

probatur

probatio

probabile

probabiliter

presbyteratus

prædicabilibus

problema

problematibus

publicationem

præbendis

probatio

probatione

probationum

presbyter

presbyteri

procuratorem

puncta

practica

peccamus

peccamen

peccatum

peccet

peccata

peccata

peccati

parcere

procedítur

præcedentibus

procedendo

processum

procedentis

procedunt

præcedente

procedendum

præcederet

præcedit

præcepta

percepti*bilis*

percepti*o*

præcipitur

percipiendo

præcipue

præcise

prædicacio

præcipue

præcipiendo

præcipitur

procul

proclama

prædicacio

probacio

prædicacionem

peccatis

puncta

peccati

procurator

procuratorem

procuratorum

procurationis

procuratorio

procuratores

prædicatur

prodest

prædium

perditio

perdet

produxit

prædictis

prædictum

producti

prædicamentis

prædicto

perdicio

perdicionis

prodest

prædestinatus

prædestinationis

prædeterminare

perditur

 prædicabilibus

 proditio

 prædicationem

 prædicare

prædicatorum

prædicamentis

prædicationem

prædominantia

prædominari

prædictorum

perditur

prædicitur

produnt

producuntur

producendum

pena

penam

patebit

patebit

peccunias

peticionem

penitentem

penitentia

penaliter

præeminentiam

peremptorie

penes

Penthecostes

peremptorium

penes

pensionem

penas

Pentecostes

peccato

petunt

præexistens

perfecta

perfectissime

perfectum

perfectissima

profectionem

profectior

professio

professionem

professorum

præfertur

purgationem

proceditur

prægnantium

purgationem

philosophus

perhibet

philosophari

pharisei

philosophante

prophetas

philosophie

prohemio

prohibet

philosophi

prohibet

physica

physicum

physicorum

pharisei

physicorum

philosophia

physica

prohibicio

prohibicionem

philosophie

præhabita

philosophum

prophetam

prohibendo

prohibentur

philosopho

prohibetur

philosophus

prohibet

philosophus

prohibui

philosophia

physicam

periculis

periculum

periculo

Pictavi

possidendi

pignus

pigrum

perimitur

personis

Parisius

præmissis

præmissa

privilegia

plaustrum

prolis

plus

placet

personalis

planeta

plura

pluraliter

planete

planetarum

 plasmatione

 plebanus

 plebanis

 plebanum

 plebano

 plebano

 pulchre

 pulcritudine

 planete

 personale

 plenitudo

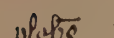 plebanus

plenitudinem

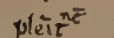 plures

planete

plurimum

plurium

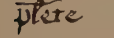 pluralitatis

plurime

pluries

plurimum

plurima

plerique

pluralitas

plerumque

pulmo

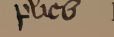 Plato

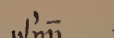 pulmo

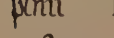 paralogismus

Platonem

pluraliter

personaliter

probabiliter

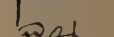 plurimum

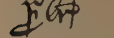 plura

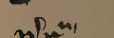 penultima

penultima

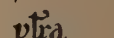 planetam

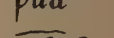 penultimi

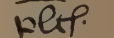 Plato

plura

parum

primam

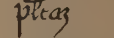 primum

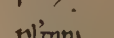 primitiva

primo modo

peremptorie

possumus

promittere

permutatur

permutabilis

præsentia

principia

principia

principibus

principi

principii

principio

principalior

principaliter

principium

præsentium

pronomen

principio

principio

principaliter

princeps

præsentibus

præsentia

principia

principia

principium

præsencia

præsencialiter

principaliter

probanda

prætendebatur

prædicandi

pœnitentia

 præsentia

 pœnitentiali

 pœnitentiis

 personis

 principali

 penultima

 prænotandum

 pro nomine

prænotato

præsens

parentum

præsentibus

possunt

prædicamentis

probant

præsentibus

præsentatis

præsente

præsentetur

præsentia

præsentato

prædicamento

prænumeratis

penultima

positio

potius

possessio

ponitur

positionem

potentia

ponatur

possibilibus

ponendum

potentie

possibile

potentis

positis

positivi

poculum

ponere

positione

positio

positionibus

positive

potentiale

potentiam

possessionum

potentia

pontificalibus

potentiis

ponentes

pontificatu

positione

potentialis

ponuntur

pontifex

pontificatus

possunt

possessor

posterior

potentiarum

portio

portaretur

portionem

potentias

possibilis

possibile

possessionem

possunt

possessa

possibilia

possidendum

possessio

possessionem

possunt

pontificatus

potest

potuit

positus

potentie

potentes

pontificatus

papa

pape

propter

propter

populus

papa

propria

propterea

proprii

propriissime

proprietate

populum

proprium

populo

propter [*h*]oc

propter

proprius

proprietate

papa

præpara

pape

pape

perpetua

propterea

proprietatibus

perpetue

perpetuum

perpendicularem

proprietas

proprietate

proprietatum

propheta

præpositi

participium

propinquiora

præpositi

populi

puplice (*publice*)

populum

populos

popularis

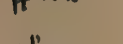 populus

perpetuum

pauperum

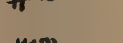 papam

præpositio

præpositio

proposito

propositio

proponitur

propositionem

præponendo

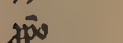 propositionum

propositum

proponuntur

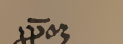 propositionibus

præpositi

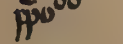 propositum

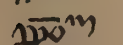 propositionis

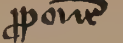 proponuntur

proportionem

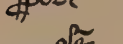 proportionalem

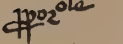 proportionaliter

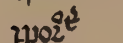 proportionata

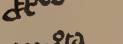 proporcionaliter

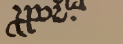 præponatur

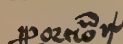 propter

præpositus

præpositus

præpositus

proprietas

præposite

præpositi

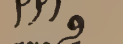 præpositum

præposito

præpositus

purpura

postquam

pater

-pitur

prædicatum

prædicatur

personarum

præterea

prædicamenta

primorum

parrocchia

præstatur

patramini

patrandum

præstans

presbyter

presbyter

presbyteris

patre

prædicaretur

probare

presentia

præstet

preter

patri

prædicari

probari

patria

patriarcha

principalis

patrimoniale

privilegia

prædicatum

paternum

paterno

 parrochiali

 parrochialis

 parrochiarum

 profeta

 prærogativa

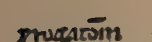
prorogatiõnem

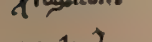
prohibens

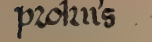
patroni

proverbium

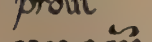
patris

patruo

pars

personis

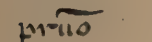
psalmus

psalmus

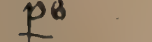
psalter

præsentibus

posset

possunt

personas

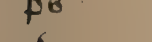
primas

probas

psalter

psalmiste

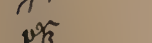
psalmo

præsentibus

præservando

primis

psalmi

præmissis

psalmum

psalmo

possit

presbiter

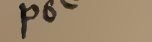
presbytero

presbytero

præscriptionem

prosequitur

præsentiam

præsentia

persequutio

possibiliter

psalmus

præsentia

præsens

præsente

personaliter

possessione

personaliter

personaliter

personarum

præsupposito

præmissorum

perstitisse

persuasibilis

partibus

partum

post

potest

protestor

post

postmodum

protestatur

patet

pertinet

protestata

probant

prædicatur

potest sic

protestatur

præterea

potestate

portavit

prædicata

potestatis

potestate

potestate

patebit

præteriti

patebit

protestationibus

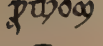 prothoma*rtyris*

po*testa*ti

pertin*et*

parti*alis*

partic*ula*

præteri*tum*

partic*ipatio*ne

præteri*to*

partic*ipatio*-*nem*

partic*ularis*

partic*ulariter*

partic*ipare*

parti*aliter*

partic*ipium*

partic*ipatio*

partic*ulariter*

pertin*entia*

prætor*em*

prædication*is*

prædic*ator*

potestat*iva*

præterquam

person*atum*

patuit

prædic*atur*

p.v. p*aternitas ves-tra*

Proverbiorum

prout

puer

prævalet

pura

puta

publicum

publici

publicum

proprium

Proverbiorum

privata

prævaricatio

publica

publicum

prænunciat

prudentia

prudentia

prudenter

provenit

præveniente

proventus

pugnantia

probavi

privilegium

puritatem

privilegium

privilegia

privilegia

privilegiorum

purissimi

privilegium

privatio

privationem

provocatione

Purificationis

prout *patet*

proxima

proximi

Q

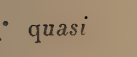 *quasi*

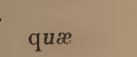 *quæ*

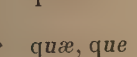 *quæ, que*

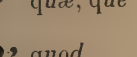 *quod*

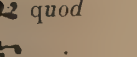 *qui*

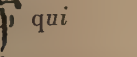 *quædam*

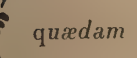 *quæ*

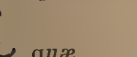 *quam*

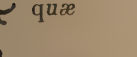 *qui*

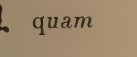 *quod*

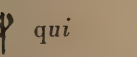 *quod*

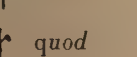 *quantum*

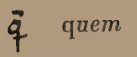 *quem*

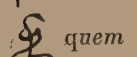 *quem*

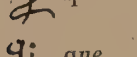 *que*

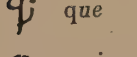 *quia, que*

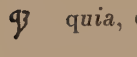 *quia*

que

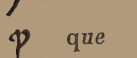 *quatenus*

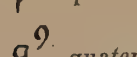 *quibus*

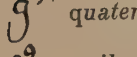 *quibus*

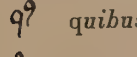 *quicumque*

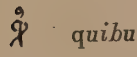 *quæritur*

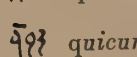 *qua*

quae

quam

qualibet

quaque

qualitas

quamvis

quatuor

qualitas

qualitatis

qualiter

quantitatis

qualitas

quod sic

quidem

quę

quare

quem

qui

quid

quid

quasi

quantum

quandoque

quoque

quoque

 quomodo

 quorum

 quærit

 quæsiti

 quantitativum

 quemadmodum

 quemadmodum

 quemadmodum

 quemadmodo

 quibus

 quicquid

 quædam

 quasi diceret

quidem

quod

quoddam

quadrupliciter

quodammodo

quodammodo

quodammodo

quoddam

quadranguli

quando

quadruplex

quadrupedia

quasi

quasi

quæsitum

quilibet

qualis

quolibet

qualecumque

qualitatibus

qualitatem

qualitas

qualiter

qualiter

quem

quoniam

quomodo

quomodolibet

quæsumus

quando

quin

quoniam

quantitatis

quantitate

quinque

quandocumque

quoniam

quandoque

quotiens

quantum

quantitas

quinymo

quæstio

quæstionem

quæstionis

quorum

quarto

quapropter

quoque

quanquam

quare

quæritur

quæritur

querimonia

quæsumus

quis

quasi

quatenus

quatenus

quatenus

quantitative

quantitas

quatenus

quæstio

quatenus

quantum

quanquam

qualiter

qualitatem

quadragesimo

quasi

qualibet

quare

 quatenus

 quatenus

 quoniam

quoniam

quomodo

quoque

quomodolibet

quomodolibet

quoniam

R

re

recipe

reddite

rei

-rum

-runt

requisitus

respondet

-ret

regula

regulativus

regulam

rationalis

regulat

reverendarum

reverendi

regule

regulare

responsorium

reverendissime

regimen

reverenda

regio

responsio

resurrectionem

responsione

regulat

respondet

respectus

retro

respectu

relativa

realissima

realiter

racio

realis

rationale

realiter

ramulus

ratio

ratiocinatione

respondebit

recta

resurrectionem

recipiendo

recipiendum

rectitudine

recipiens

recitata

recipitur

recitat

rectitudinem

rectum

rector

rectus

rectores

rectus

reddendo

responde

 reducitur

 redundantiam

 reducendum

 recordationis

 respondere

respondetur

requiritur

reverendi

realiter

respectu

regulativa

respectivum

realiter

remanente

recreatio

recusat

receptivum

recognitione

reddendum

redditur

redeuntes

redemptioni

redundantia

refecit

regenerabitur

regimine

regularem

registra

rehabere

remissio

redintegratio

relicta

religiosis

religio

remedium

removet

remanet

responderi

removendo

reprobatio

reprehensibile

replicandi

repletio

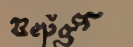
repugnantes

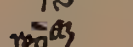
requisitam

requirit

resurrectio

resistere

residentia

resolvibili

restitnitur

restitutio

restitutio

restitutione

retinet

recenti

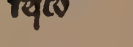
retinent

retentio

reficiendi

refert

regulis

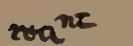
regum

regitur

regnum

rubrica

remissis

regulis

rationalis

regula

regulata

relabitur

relativus

religionem

regularibus

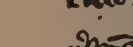
relinquitur

relationis

reproducendæ litteræ sigillatæ

reproducendæ litteræ sigillatæ

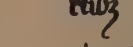
relativa

relatorum

remanet

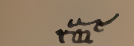 regulamur

remedium

rememoratur

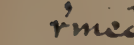 reminiscentia

remota

remotionem

remittemus

respondetur

respondet

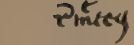 respondendum

respondeo

responsio

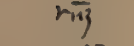 respondent

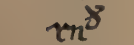 respondit

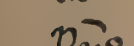 respondebit

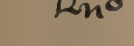 respondit

respondendo

respondemus

responderi

respondere

respondens

responsum

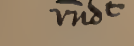 responsalis

responsio

regulantur

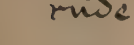 repræsentans

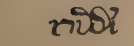 respondentis

ratio

rationem

rogamus

rationem

Roma

rationabile

 ratiocinando

 responsio

 rationabile

 rationabiliter

 Romanos

rationabiliter

rationabilibus

rationabiliter

ratiocinium

ratiocinatio

ratione

Romane

rationi

Romanæ

rationi

Romanorum

Romanos

respublica

rescriptis

repræsentet

repetuntur

reprehendit

repræsentat

repræsentandi

rescriptis

reparat

reputabant

repugnantia

requiritur

requireret

requirit

rerum

rerum

rerum

resurrectio

resurrectionem

regularem

resurrectionem

res

regulas

resurrectionem

responsum

resurrectionem

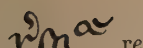 restitutione

reservantur

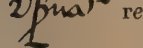 -runt

regulatur

retrograde

rethorice

regulativa

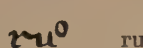 rubro

revera

reverentiam

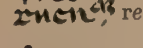 revocare

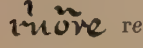 rex

S

sancti

scilicet

sunt

signum

secundum

siliginis

sive

solidi

secundus

sequitur

sed

sed tamen

signa

supra

summa

substantialiter

sic

significet

significatur

sicud (sicut)

substantie

sibi

secundis

secundum

sanctissimi

significandi

secundo

sermonèm

sermone

similiter

syllogismus

significat

significat

sit

significate

significatur

sanctitatem

subjecti

significato

simplex

substantia

secundam

secundarie

sacramentum

sabbatis

sacramentalis

sacramenti

sacerdotibus

sacerdotalis

sacerdote

sacramento

sacrificia

sacrilegii

sacramentum

sacramenta

sacramentis

sacramentum

sacramento

sanguine

sanguis

sanguinem

sanguinis

sanguinis

sanitate

psalmo

sal*utem*

sal*vatio*ne

sal*vato*r

sala*mandra*

sal*utem*

Salo*monis*

Salo*mon*

Salo*mone*

sal*utem*

sal*utationem*

salv*agardiam*

Salo*mon*

san*guinem*

ser*vandum*

sap*ientia*

sapien*tum*

sapien*tie*

sat*is*

sat*isfactio*ne

sub

sub*jectum*

sub*stantia*

sub*stantialiter*

sub*stantivum*

sabba*to*

subdele*gatis*

sub*jecte*

sub*jecti*

sub*jectionem*

sub*jectus*

sub*stantiis*

sub*stantiva*

sub*jective*

sub*limitas*

sub*jectum*

sub*stantiam*

sub*posito*

substractionem

subtilitatem

sanctus

scilicet

sancta

significaciones

sanctas

significat

scribitur

secunda

secundum

sancte

scenit (*zenith*)

sancti

scientia

scientifica

scienter

siccitatem

scientia

sanctificatio

scientiis

scilicet

sanctio

sanctiora

sanctiones

suscipiendum

sanctis

sanctissimi

scilicet

secula

seculum

 seculari

 sanctum

 sancto

 significacionem

 scriptum

 scriptis

 scribitur

sanctus

sanctuarii

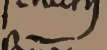 sanctus

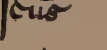 sequitur

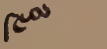 sequeretur

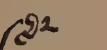 sepe

sequeretur

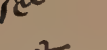 separata

sensitive

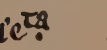 secundum

secula

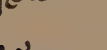 seculorum

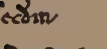 sedis

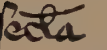 semina

seminis

semel

semen

semel

Seneca

sententia

sensibilibus

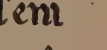 sensibilis

separandi

septime

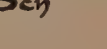 septentrionalis

separabilia

sempiternum

separabiliter

separabili

 septimana

 separatio

 sempiternam

 septimana

 sequenti

 sequitur

 sequentes

 sequuntur

 senatus

sexagena

sufficit

sufficit

significationem

significabit

significant

significatione

significative

secundi

simplicem

sicud

simbolo

singulos

similior

singularem

sillogismus

sicut

simplex

sicut

siccitatem

sive

sigillo

singularibus

significet

singulariter

significat

significacio

sigillum

significatio

significatur

siliginis

simul

similia

simulacione

simulant

simulat

sillaba

simile

similitudo

similitudinem

similia

similitudinem

simili modo

sillogismum

sigilla

sillaba

sillogismus

similiter

similia

simplicissima

simplex

simplici

simpliciter

singularibus

singula

singulares

sincategorematice

simpliciter

similiter

simul

substantialis

salutem

similem

solutio

salutem

subjectum

summum

sine

sententia

sententiando

sententia

sententiis

solutio

solum

solet

sola

sophisticam

solum

solvitur

solidos

sollempnitatibus

sollicitudine

solummodo

solutio

solummodo

sompnium

semper

sanctissimi patris

speciem

spiritum

simpliciter

super

simplex

sphæra

spatia

specialibus

spatium

specialem

specialissime

specialitate

specialiter

spiritus

suspecta

specie

specifice

speculativa

specialiter

speculativo

speculo

speciei

species

spirituali

simpliciter

spiritibus

spiritum

spatio

sponsalia

speciosa

semper

supposito

spiritu

spiritus

spectamus

spiritu

spiritualiter

spiritualium

spiritus

super

superficiem

superficiebus

superhabundantiam

superior

supernaturaliter

secundus

Spiritus sanctus

substantia

sensus

syllaba

species

subscripsit

subscriptis

sensu

sensatio

specie

specialiter

sensibilis

sensibiliter

sensibilitate

sensit

sensitiva

sunt

stabilitate

stabilis

statutum

Stephani

stomacho

stipulatio

stomacho

stomachum

sanctitati vestræ

sive

sumus

superius

summa

substantia

substantiis

sub sigillo

succedit

successive

successio

sufficientiam

sufficiens

sufficienter

sumitur

sumptione

supplicatio

superioribus

supponitur

supplicationibus

supplicandi

suppone

suppositum

suppositum

suppositio

suspectum

symonia

syllogismus

synonyma

symoniaco

sympthomata

T

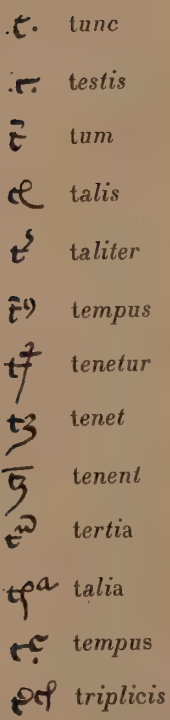
tunc
testis
tum
talis
taliter
tempus
tenetur
tenet
tenent
tertia
talia
tempus
triplicis

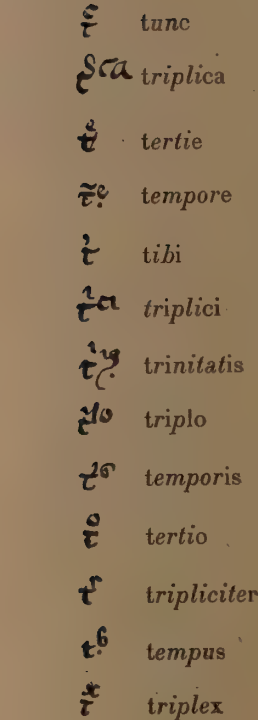
tunc
triplica
tertie
tempore
tibi
triplici
trinitatis
triplo
temporis
tertio
tripliciter
tempus
triplex

tangitur

tabula

taliter

tangit

talis

talenta

talentum

taliter

tamen

tantum

trianguli

tribus modis

tabula

tribulatio

tunc

tractatus

terciane

traditio

tantumdem

tradendo

traditur

traductionem

-tive

tenetur

tenet

tempore

teneatur

tenebrositatem

tenemur

tenentur

teologia

teneor

templum

temptatione

temperantie

temptacioni

temptationem

testamenti

testamentarii

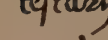 testimonii

testimonium

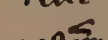 testimonio

testimonium

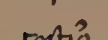 testamentum

tenetur

thesauri

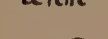 thesaurum

thema

theologia

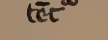 thematis

theologie

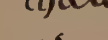 theologicarum

trahitur

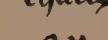 termini

titulus

titulo

tertium

titulo

tertia

terminatur

terminabilis

terminatio

terminato

timidus

terminum

termino

terminum

termino

timorem

terminis

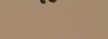 terminetur

titulum

talis

tale

tali

talium

talem

taliter

tamen

tantam

tantum

terminum

tertium

-tivum

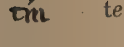 terminis

tamen

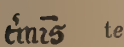 tantum

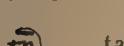 transmutationi

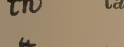 transitus

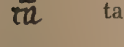 tertiana

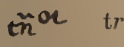 trinitate

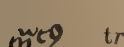 tenentur

transmutabilia

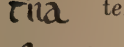 transmutatio

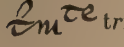 transmutatum

transeunte

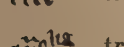 transsubstantiatio

transcenditur

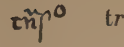 transitio

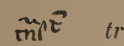 translatio

transmutatur

transmutatio

totam

totius

tota

 totaliter

 totum

 totiens

 toto

 tollerabile

 tollitur

 terminorum

 torneamentum

 totaliter

tempus

triplici

tripliciter

temporale

tempora

temperata

temporalibus

temperantia

tempus

tempore

trapezoides

turpitudo

templa

tripliciter

temporum

temptamur

tempore

tempore

tempus

tanquam

terris

terminus

translationem

tristitia

tristissima

tituli

tuicioni

Tertullianus

turonensis

turribulum

V

verbum

versus

unus

videtur

valet

valent

videlicet

utrique

verum

vera

una

vere

ubi

verbi

ubicumque

versibus

univocam

virtute

universali

verbum

unum

utrum

vero

uno modo

virtuosus

videlicet

vera

verba

valet

variat

variatione

vobis

verbum

verbi gratia

unctionem

ubicumque

velud (velut)

veniali

venit

vendidit

vegetabile

venialiter

veritatis

verisimile

velis

velud (velut)

venerabili

venerabilibus

venerabilis

veneno

vero

vestimentum

virginis

verbi gratia

virgini

virgine

virginitatem

virginis

verbi

 vini

 uniuscujuscumque

 videtur

 videlicet

 vigilia

 videatur

 veritatibus

verificatur

viri

videlicet

visionem

unitas

vivit

universaliter

veritate

unitatem

vicinum

vincula

viciorum

videndum

videlicet

videndi

videlicet

videlicet

videlicet

vigilia

viginti

visione

virorum

visis

verbis

verisimiliter

visionem

vel

valete

valet

ultima

vel *sic*

ultimo

universale

veluti

universalium

universalia

vellet

ullo *modo*

universaliter

ultimi

ultionem

verum

verbum

umbilicum

verumptamen

videmus

unde

unum

venerabilibus

unanimiter

unde

unguentum

universis

universitatis

uno modo

videntur

vero

verbo

vocatur

voluntarie

voluntas

volendo

vocabulis

volens

voluntas

verborum obligatione

voluntatem

volatilibus

vocalem

volentes

volunt

vocantur

verborum

vocaliter

 voluntas

 vocat

vocatis

voluntatis

vocatorum

vestra paternitas

vester

videtur

vestra

vestra

vestre sanctitati

vestrum

vestre sanctitatis

verus

vesperas

usque

virtuose

verborum significatione

usquequo

ut *probatur*

ut *patet*

utrumque

uterque

utraque

ut *sic*

virtutum

utrum

ut *dicit*

utendo

utiliter

vocativum

ut *supra*

virtuosior

virtutes

vult

vervex

Willelmus

vulgariter

uxor

Chr*istus*

Chr*istus*

Chr*isti*

Chr*istum*

Chr*isto*

decimo

Chr*istus*

Chr*istian*us

*quadragesi*ma

Chr*istum*

Chr*iste*

Chr*iste* el*eison*

Chr*isti*

Chr*isto*

Y

ymnus

ymaginari

ymaginandum

yconomum (*œconomum*)

yden*tit*as

yden*titat*e

ydeoma (*ydioma*)

ydem*ptit*as

ydio*mat*um

ydo*nea*

Y*esaie*

ye*m*ale

y*m*agi*natio*

ym*agine*

ypo*theca*

Ypo*crates*

ypo*thetice*

ysoceles

Z

zo*diaci*

zinziber

C ou 9

contra

contraria

contrarium

contrariorum

considerat

conveniat

consequentia tenet

concedi

concedo

commune

consequentie

communem

conclusionem

communi

conveniens

conceptum

communicatio

complexio

conclusio

conjunctio

cognitionem

conclusionem

conclusione

commentator

communiter

commentatorem

convenire

consequens falsum

contingit

comparuit

compositis

composita

conceptibus

consequentis

composito

commentator

compositum

conceptus

complexio

congrua

conveniam

concurrente

concurrit

communicabilis

communicatio

conceditur

concedendum

concedi

concedunt

conceptionis

concilium

cognicio

concipitur

concluditur

conclusio

conclusione

conclusionis

concluditur

communicationem

concomitanter

concordantiis

concordantia

contractus

concupiscentia

concupiscentiam

contradictoria

conditio

conditionem

condicio

conditionis

conditio

conditionem

conditionem

communem

communem

conveniantiam

conveniantia

conveniendum

convenientem

convenientem

confertur

confirmatur

confessio

confirmationis

confirmationem

confectionem

confessionem

confessorum

confraternitate

confuse

cognoscitur

cognoscit

cognoscendum

cognoscendi

cognitionem

cognitionem

cognovit

cognitivus

 cognitio

 cognoscere

 congregatis

 cogniti

cognicio

congruentia

congregatio

cognosceret

cognoscere

cognitum

cognitivum

contrahit

contrahunt

communi

contrarium

contrarietate

communium

contrarietatem

contrario

communiter

communiter

congruit

conjecturas

commentator

committere

commutabitur

communi

consequentia

consequentium

conveniencius

consequencia

commune

consequencie

communi

communiter

consequenter

consequens

communionem

communior

convenientior

comprehensibile

composita

computum

cognoscere

comparabile

comparatio

comparative

comparationem

competit

compararetur

competeret

comprehensibile

comprehensionem

complexi

completorium

completorio

complementum

completive

complexio

compositio

compositionem

comparationem

composita

compositum

composita

comparationem

computatione

computando

conqueritur

contrarium

conveniret

convenire

conveniri

consequens

conveniens

consulibus

contrarietas

communis

consecracionem

consecravit

consideratur

considerandum

considerantur

consideratio

considèratione

considerari

considerat

consolatio

constituitur

constitutio

constituendum

consuetudo

consummato

consummatio

convenit

conceptus

continet

communiter

contradictoria

contempnendo

continua

continentia

continentibus

contingentibus

continue

continuum

continens

contingens

continuo

contingit

continente

continentiam

contumacia

contumaciam

contumax

convertibilis

conversione

congruum

commune

convenit

convenientia

communi

communicare

communiter

conveniunt

convertibilis

ABRÉVIATIONS

FRANÇAISES

A

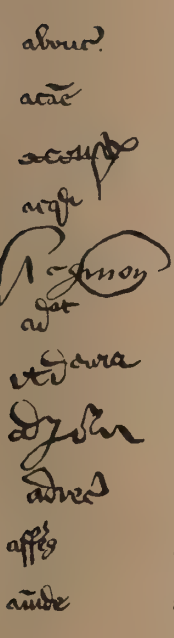

aboutant
à cause
acoustumé
acquéreur
acquisition
advocat
admodiateurs
adjourné
adrecıées
afferes
amende

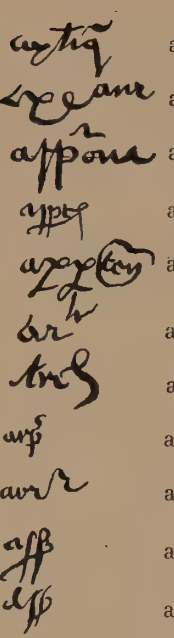

apostolique
appellans
appellations
appartient
appartenant
article
archidiacre
arpent
arrerage
assavoir
assis

assignation

assigner

assise

avoit

avoir

autres

auctorisée

audit

aultre

autre

avoit

autrement

B

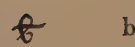 boisseau

baillïage

bichet

bien

bourgeois

boisseau

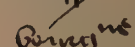 Bourgogne

boutant

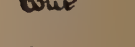 bout

C

cause

capitulaire

cause

caution

ce dit

cheval

chapitre

chappitre

chapitre

chevalier

chevalier

chevaulx

chevalier

chartre

choses

chacun

cinquante

clerement

court

cognoissance

cognoitre

commis

communication

collation

collation

collégiale

collation

commettons

conseillers

controleur

condamnation

contenant

copie

D

de

dit

deniers

demandeur

damoiselle

d'arrérages

darnièrement

d'autre

d'un bout

d'un costé

dicte

déclaration

deffaut

deffunt

deffendeur

dehu

demourant

demandant

demandeurs

demorant

demourant

deniers

dependances

deppositions

depens

derenière

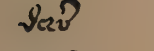 derrière

desdits

dessus dit

dès maintenant

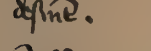 dessus

dessus dit

desservir

deuement

d'habitation

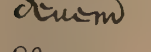 dilligences

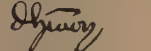 disposition

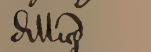 distrent (dirent)

dixième

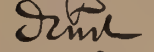 dernièrement

domicile

données

dorénavant

d'une part

duquel

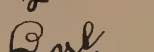 devant

d'un bout

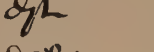 dudit

d'une part

E

encontre

enfants

église

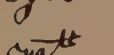
enqueste

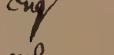
ensuit

environ

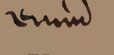
épiscopal

Estienne

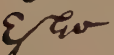
eschoir

eschequier

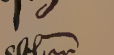
escuier

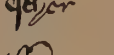
esdits

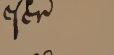
esglise

especial

estant

estevenant

enterigner

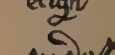
évengiles

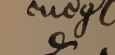
environ

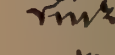
exécutoire

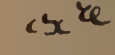
extraordinaire

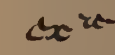
exécution

exécution

exécution

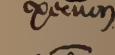
exécution

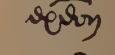
extraordinaire

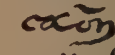
exploit

exposant

F

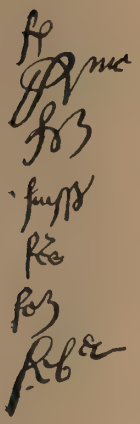
feu
femme
fait
faisons
faicte
ferė
febvrier

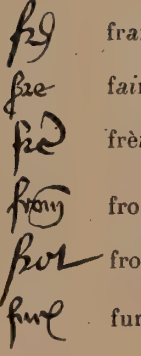
francs
faire
frère
froment
froment
furent

G

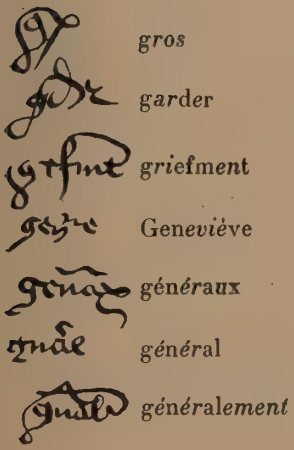
gros
garder
griefment
Geneviève
généraux
général
généralement

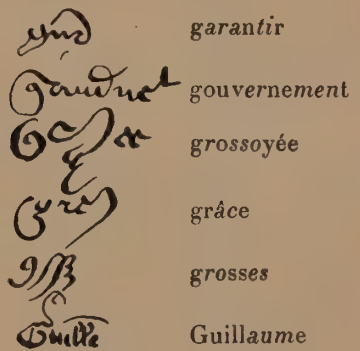
garantir
gouvernement
grossoyée
grâce
grosses
Guillaume

H

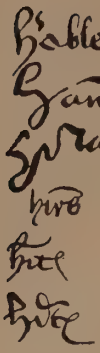

héritable
habitans
habitans
hoirs
habitans
héritage

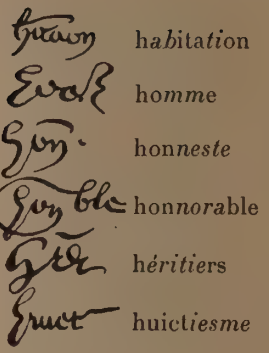

habitation
homme
honneste
honnorable
héritiers
huictiesme

I

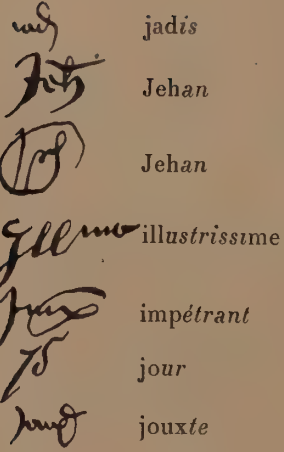

jadis
Jehan
Jehan
illustrissime
impétrant
jour
jouxte

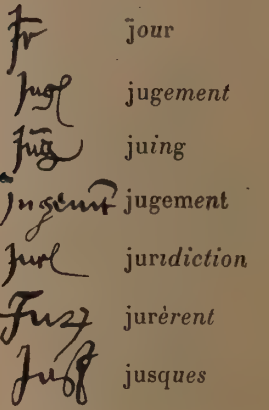

jour
jugement
juing
jugement
juridiction
jurèrent
jusques

K

kalendes

L

livres

l'assise

livres

livres

ledit

les dits

leurs

lequel

l'éxécucion

licencié

licencié

licence

lieutenant

lieuxtenants

livres

l'ordonnance

lequel

lettres

lettrez

livres tournois

M

maistre

mémoire

manuel

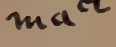
majesté

Magdeleine

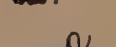
maintenant

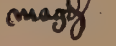
mandons

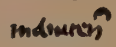
mandement

mareschal

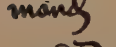
matières

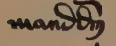
mardi

mère

mectre

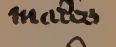
mémoire

mesmement

messire

messeigneurs

mestier

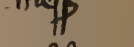
meuble

moult

moitié

monnoie

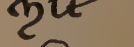
mondit

monseigneur

monsieur

moustier

moins

N

ne

novembre

nécessité

néantmoins

nécesstez

nul

nous

novembre

notre

noble

novembre

nommé

notre

nommés

nonobstant

nosseigneurs

nosseigneurs

notaire

notredit

notere (notaire)

notteres (notaires)

notre

Notre Dame

notre sire

notre seigneur

O

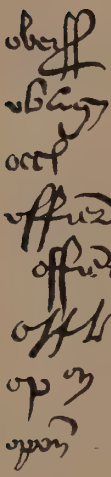

obéissance

obligeant

octave

officier

offices

official

opposition

opposition

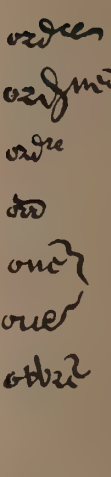

ordonnance

ordonné

ordinaire

orront

outre

oultre

ouvriers

P

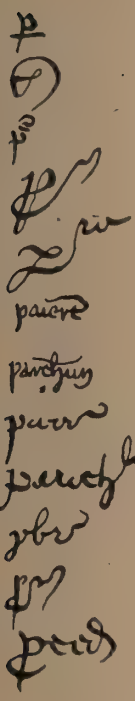

per, par

parisis

pour

procureur

Pierre

paieront

par chascun

parroisse

parochiale

prebstre

procureur

procéder

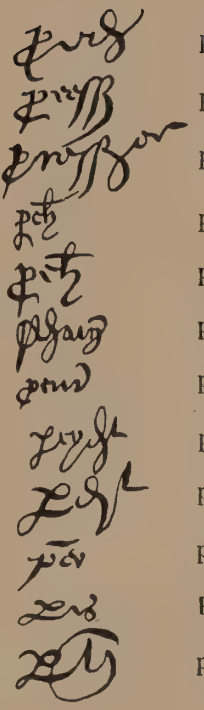

procès

procession

pocression

perches

prochain

prochainement

procureur

parcydevant

pardevant

prier

Paris

parlement

parlement

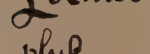 plusieurs

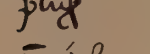 premièrement

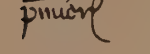 permission

péremptoire

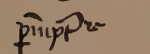 premiers

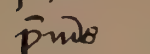 présence

prétendu

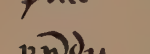 présens

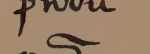 présent

présentes

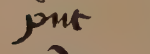 présentement

présenter

présentes

pour

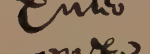 possession

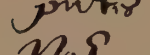 possession

possession

principal

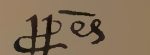 propres

propriété

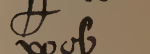 proposer

proposent

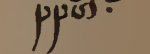 propres

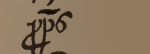 paroisse

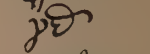 présidial

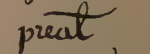 proclamation

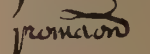 promectant

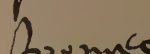 patronaige

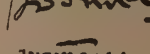 prouchain

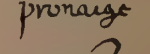 Pierre

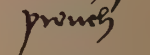 parroisse

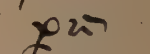 priser

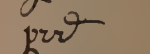 prescription

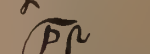 personne

personne

personne

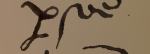 part

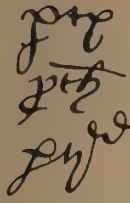
partie

prothomartyr

parties

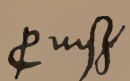
provision

puissant

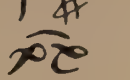
prix

Q

que

que

que

qui

quelconque

qu'on dit

quel

qu'il

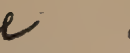
qu'il

qu'elle

quelque

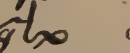
quelx

quelxconques

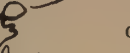
qu'ilz

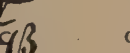
quelque

quittié

R

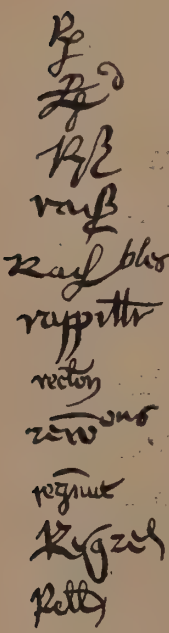
renonçant
recommandé
receveur
raisonnable
raisonnables
rappareiller
réclamation
recommandations
recognut
registre
rellation

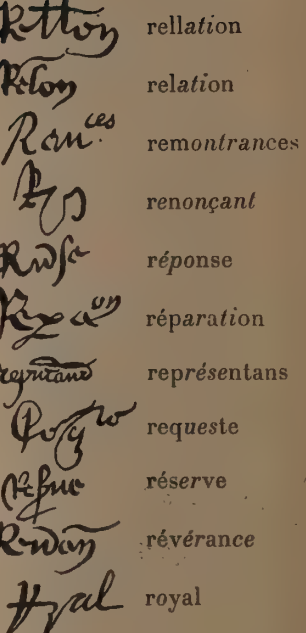
rellation
relation
remontrances
renonçant
réponse
réparation
représentans
requeste
réserve
révérance
royal

S

saint

sols

sire

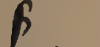
seigneur

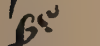
servira

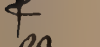
service

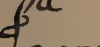
sainct

seigneuries

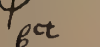
sera

sachent

sacrement

salut

scavoir

susdicte

sire

semblablement

se mestier

s'ensuit

sentence

sepmaines

septembre

sergent

sergent

Saint Jehan

signet

salut

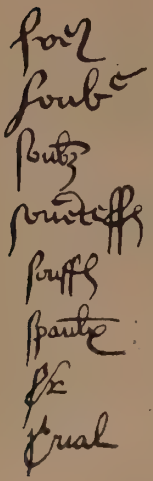
somme
soubsigné
soubzagé
soventes foiz
souffisant
spéciaulx
seigneur
seigneurial

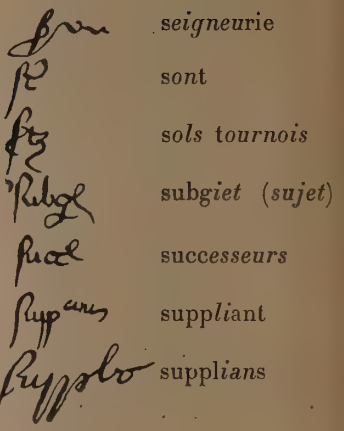
seigneurie
sont
sols tournois
subgiet (sujet)
successeurs
suppliant
supplians

T

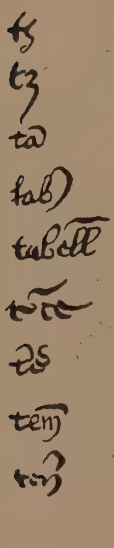
tournois
tournois
tabellion
tabellion
tabellion
tierce
terme
témoins
tenant

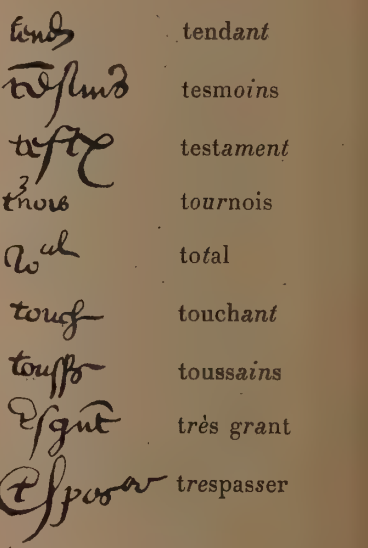
tendant
tesmoins
testament
tournois
total
touchant
toussains
très grant
trespasser

V

veuve

vallant

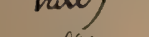
valloir

verbalement

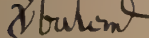
vendeurs

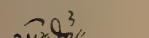
venant

vendredi

vergées

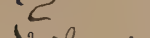
vicomte

vigne

voulonté

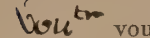
verront

vostre

veuve

X

Christophe

chrétienne

chrétienté

Christofle

C ou 9

comme

contre

comme

communauté

combien

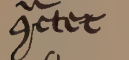
contractée

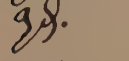
condamnons

condamné

condamnation

condempnation

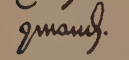
commandons

commandement

comme

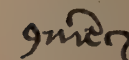
commençant

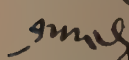
commendement

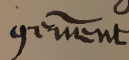
commeunement

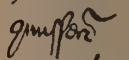
commisseres

complainte

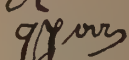
comparoir

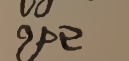
compte

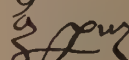
comparuz

contraire

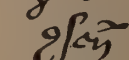
consentement

contre

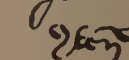
contenant

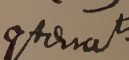
contenant

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES FAC-SIMILÉS ANNEXÉS

AU

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE

La liste[1] *qui suit comprend les fac-similés des trois recueils de fac-similés d'écritures publiés par Maurice Prou, et les fac-similés de l'album de 24 planches annexé à la présente édition du* Manuel de paléographie. *Les recueils de fac-similés publiés en 1892, 1896 et 1904 sont respectivement désignés par les numéros* I, II *et* III, *l'album du* Manuel, *par la lettre* M. *Le nombre en chiffres arabes placé à la suite des chiffres* I, II, III *ou de la lettre* M *indique le numéro de la planche. Le chiffre arabe placé en exposant indique le numéro du fac-similé sur la planche.*

Les sigles B. N. *signifient Bibliothèque nationale, et* A. N., *Archives nationales.*

Date.	Source.	Contenu, écriture.	Fac-sim.
v[e] s.	B. N., lat. 5730, f. 71.	Tite Live. — Onciale.	III, 1.
vi[e] s.	B. N., lat. 8084, f. 22.	Prudence. — Capitale.	III, 2.

1. Cette liste a été dressée par M. Maurice Jusselin, archiviste du département d'Eure-et-Loir.

VI^e s.	B. N., lat. 10592, f. 14.	Saint Cyprien. — Onciale.	M., 1 [1].
VI^e s.	B. N., n. acq. lat. 1629, f. 19.	Cassien. — Semi-onciale.	M., 1 [2].
552.	B. N., lat. 8842.	Papyrus de Ravenne. — Cursive romaine.	M., 1 [3].
VII^e s.	B. N., lat. 9427, f. 108.	Lectionnaire gallican. — Minuscule cursive mérovingienne.	III, 3.
VII^e s.	B. N., lat. 17655, f. 41.	Grégoire de Tours. — Minuscule cursive mérovingienne.	M., 5 [1].
679.	A. N., K 2, n° 13.	Diplôme de Thierry III. — Cursive mérovingienne.	M., 4 [1].
VIII^e s.	B. N., lat. 18315, f. 15.	Vie de saint Wandrille. — Onciale.	III, 4.
VIII^e s.	B. N., lat. 3836, f. 69.	Denys-le-Petit. — Minuscule de Corbie.	M., 4 [2].
VIII^e s.	Trésor de la cathédrale de Sens (Yonne).	Authentiques de reliques. — Minuscule mérovingienne.	III, 5.
VIII^e s.	B. N., lat. 4667, f. 80.	Lois des Wisigoths. — Écriture wisigothique.	M., 5 [2].
VIII^e s.	B. N., n. acq. lat. 1587, f. 32.	Évangéliaire. — Écriture hiberno-saxonne.	M., 6.
775.	A. N., K 6, n° 4.	Diplôme de Charlemagne. — Cursive diplomatique.	M., 8 [1].
796.	B. N., lat. 1451, f. 21.	Catalogue de papes. — Minuscule caroline.	M., 7 [1].
IX^e s.	B. N., lat. 5325, f. 4.	Vie de saint Martin. — Semi-onciale.	M., 7 [3].
IX^e s.	B. N., n. acq. lat. 442, f. 6.	Psautier. — Notes tironiennes.	M., 3 [2].
819.	B. N., lat. 2440, f. 4.	Raban Maur. — Minuscule caroline.	M., 7 [2].
820.	A. N., K 8, n° 8.	Diplôme de Louis le Pieux. — Cursive diplomatique.	M., 8 [2].
822.	B. N., lat. 11505, f. 13.	Bible. — Minuscule caroline.	III, 6.
832.	B. N., lat. 8837, f. 21 v°.	Diplôme de Louis le Pieux. — Cursive diplomatique.	III, 7.
854.	A. N., K 12, n° 4 [2].	Diplôme de Charles le Chauve. — Cursive diplomatique.	M., 9 [1].
893.	B. N., lat. 8837, f. 67 v°.	Diplôme du roi Eudes. — Minuscule diplomatique.	III, 8.
931.	B. N., Bourgogne 76, Cluny 12.	Charte de donation à Cluny.	III, 9.
970.	B. N., n. acq. lat. 2573, n° 6.	Charte d'un archevêque de Ravenne. — Cursive lombardique.	M., 2 [1].
1001.	B. N., n. acq. lat. 2154, n° 73.	Charte de donation à Cluny.	III, 10.
1008.	A. N., K 18, n° 3 [2].	Diplôme du roi Robert.	M., 10 [1].

1009.	B. N., lat. 15392, p. 13.	Collection de Canons.	III, 11.
vers 1029.	B. N., lat. 12219, f. 153 v°.	Saint Augustin.	III, 12.
1034-1035	B. N., Bourgogne 77, Cluny 92.	Charte de donation à Cluny.	III, 13.
1043.	A. N., K 19, n° 2 [5].	Diplôme d'Henri I[er].	M., 10 [2].
1058.	B. N., lat. 3786, f. 29.	Recueil d'homélies.	M., 9 [2].
1067.	B. N., n. acq. lat. 2588, n° 2.	Charte de donation à Marmoutier.	M., 10 [3].
1095.	A. N., K 20, n° 6 [12].	Charte de Rainaud, archevêque de Reims.	M., 10 [4].
1099.	Bibl. Mazarine, ms. 364, f. 35.	Bréviaire. — Écriture du Mont-Cassin.	M., 3 [1].
1100.	A. N., K 20, n° 6 [20].	Charte du Chapitre de Notre-Dame de Paris.	III, 14 [1].
1103.	A. N., L 223, n° 1.	Bulle de Pascal II. — Écriture curiale.	M., 2 [2].
1105.	B. N., n. acq. lat. 2195, f. 2.	Psautier, écrit à Saint-Martin de Tournai.	M., 11 [1].
1114.	B. N., lat. 1873, f. 94.	Lettres de saint Jérôme.	I, 1.
1114.	A. N., K 21, n° 10 [1].	Diplôme de Louis VI.	M., 12 [1].
1136.	B. N., Mél. Colbert 414, Narbonne 31.	Charte du Chapitre de Saint-Paul de Narbonne.	III, 14 [2].
1144.	A. N., J 318, Toulouse IX, n° 1.	Charte d'engagement rédigée en pays toulousain.	III, 15 [1].
1151.	B. N., Bourgogne 80, Cluny 216.	Charte de donation à Cluny.	II, 1.
1153.	B. N., lat. 14802, f. 6 v° et 7 r°.	Commentaire sur le Cantique.	I, 2.
1163.	A. N., J 318, Toulouse IX, n° 2.	Charte de Raimond, comte de Toulouse.	III, 15 [2].
1183.	B. N., lat. 16943, f. 160.	Hist. scolast. de Pierre le Mangeur, copiée à Corbie.	M., 11 [2].
1194.	A. N., K 26, n° 19.	Diplôme de Philippe-Auguste.	M., 12 [2].
1201.	A. N., J 879, n° 32.	Charte de Raimond-Roger, vicomte de Carcassonne.	III, 15 [3].
1205.	A. N., J 1022, n° 1.	Charte de reconnaissance de dette.	M., 14 [1].
1205.	A. N., J. 318, Toulouse IX, n° 10.	Acte d'association.	III, 16 [1].
1224.	B. N., Baluze 380, n° 36.	Bulle d'Honorius III.	M., 12 [3].
1224.	A. N., S 206, n° 22.	Lettres du curé de Corbreuse S.-et-O..	M., 14 [2].
1227.	A. N., J 322, Toulouse XIII, n° 51.	Échange de serf.	III, 16 [2].
1232.	A. N., J 303, n° 47.	Déclaration des droits du comte de Toulouse à Villemur.	M. 15 [1].

1249.	A. N., J 879, n° 52 *bis*.	Vidimus sous le sceau de l'évêque de Carcassonne.	III, 17.
vers 1250[1]	B. N., lat. 16506, f. 218.	Sermons d'Eudes de Cherrington.	I, 3.
1253.	Bibl. de l'Université de Liège, ms. 268, f. 4.	Comptes de l'abbaye de Saint-Trond.	II, 2 [1].
1253.	B. N., Picardie 306, n° 30.	Charte d'Eve, abbesse de Saint-Remy de Senlis.	M., 13 [3].
1255.	B.N., lat. 9084, n° 4.	Charte d'un prieur de Port-Dieu (Corrèze).	II, 2 [2].
1256.	B. N., lat. 16334, f. 144 *bis*.	Table de saint Augustin.	III, 18.
1258.	B. N., Picardie 294, n° 58.	Charte de l'official de Laon.	III, 19.
1261.	B.N., Picardie 285, f. 75.	Charte de l'official de Laon.	III, 20.
1261.	A. N., J 1028, n° 4, f. 28.	Enquête par des enquêteurs royaux.	III, 21.
1263.	A. N., J. 579, Lorraine I, n° 3.	Charte de Ferry, duc de Lorraine.	III, 22.
1268.	B.N., Lorraine 254, f. 107.	Lettres patentes de saint Louis.	III, 23.
1269.	A. N., JJ 24[D], f. 113.	Registre d'Alphonse de Poitiers.	III, 24.
1270.	B. N., lat. 15133, f. 40.	Grécisme d'Evrard de Béthune.	M., 13 [1].
1277.	B. N., n. acq. lat. 2183, n° 11.	Charte des échevins de Lille.	III, 25.
1278.	A.N., J 1029, n° 1.	Information faite à Saint-Julien-du-Sault.	III, 26.
1278.	B. N., n. acq. fr. 10188, f. 55.	Notes brèves d'un notaire de Capdenac (Lot).	III, 27 [1].
1286.	B. N.l, at. 5464 [7], n° 252.	Lettres d'amortissement de Robert d'Ivry (Eure).	III, 27 [2].
1286.	A. N., S. 890[A].	Lettres du prévôt de Lagny. (Seine-et-Marne).	M., 14 [3].
1294.	B. N., fr. 938, f. 4.	Somme le Roi.	M., 13 [2].
1295.	B.N., lat. 9018, f. 37.	Comptes du Temple.	I, 4 [1].
1295.	B.N., fr. 8573, f. 58.	Notes brèves d'un notaire de Puy-l'Evêque (Lot).	M., 16 [1].
1298.	B.N., fr. 25697, n° 16	Mandement de Philippe le Bel.	M., 15 [2].
1300.	B. N., lat. 9783, f. 3 v°.	Registre du Trésor de Philippe le Bel.	III, 28.
1300.	B. N., lat. 11847, f. 39.	Registre de l'Inquisition d'Albi.	M., 17 [1].
1301.	B. N., n. acq. fr. 4166, f. 72.	Roman des prophéties de Merlin.	II, 3.

1. C'est par erreur que ce manuscrit a été donné dans le *Recueil de fac-similés* sous la date de 1219. M. Paul Meyer a établi (*Romania*, t. XIV, p. 390) que la date indiquée dans l'*Explicit* se rapporte à l'achèvement de l'ouvrage et non à la transcription.

1302.	B. N., n. acq. lat. 2183, n° 21.	Charte des échevins de Tournai.	III, 29 [1].
1302.	B. N., n. acq. lat. 1336, f. 46.	Notes brèves d'un notaire de Marseille.	I, 4 [2].
1303.	B. N., n. acq. lat. 2183, n° 22.	Promesse de paiement d'une rente, charte normande.	III, 29 [2].
1310.	B. N., fr. 1109, f. 52.	Trésor de Brunetto Latini.	III, 30.
apr. 1312.	B. N., n. acq. lat. 298, f. 26 v°.	Obituaire de l'abbaye d'Etival (Vosges).	I, 5 [1].
1317.	B. N., fr. 2092, f. 36.	Vie de saint Denis.	I, 5 [2].
1320.	B. N., lat. 11133, f. 8.	Saint Thomas d'Aquin.	M., 16 [2].
1321.	A. N., X[1c] 1[A], n° 10.	Minute de lettres royaux de Philippe V.	III, 31 [1].
1323.	A. N., X[1c] 1[A], n° 49.	Accord en Parlement.	III, 31 [2].
1324.	A. N., X[1c] 1[A], n° 120.	Accord en Parlement.	III, 32 [1].
1329.	B. N., fr. 5577, f. 25.	Year-Book.	II, 4.
1343.	A. N., LL 92, f. 2.	Inventaire du Trésor de Notre-Dame de Paris.	M., 17 [2].
1350.	B. N., fr. 26423, n° 171.	Quittance (Angoumois).	II, 5 [1].
1356.	B. N., fr. 25764, n° 84.	Monstre de gens d'armes.	I, 6.
1356.	B. N., lat. 15977, f. 7.	Traité de théologie de Thomas Bradwardin.	M., 16 [3].
1365.	B. N., fr. 26423, n° 67.	Certificat du visiteur des œuvres du roi au Pont-de-l'Arche (Eure).	II, 5 [2].
1367.	A. N., X[1c] 17, n° 178.	Accord en Parlement.	III, 32 [2].
1380.	B. N., n. acq. lat. 1840, f. 24.	Notes brèves d'un notaire de Genolhac (Gard).	M., 18 [1].
1382.	A. N., X[1c] 44 *bis*, n° 125.	Accord en Parlement.	III, 33.
1384.	B. N., fr. 26423, n° 102.	Certificat du grenetier de Noyon.	II, 5 [3].
1401.	A. N., X[1c] 81[A], n° 88.	Minute de lettres royaux de Charles VI.	III, 34.
1401.	A. N., X[1c] 81[A], n° 133.	Accord en Parlement.	III, 35.
1429.	B. N., n. acq. lat. 1847, f. 31.	Notes brèves d'un notaire du diocèse d'Uzès.	M., 18 [2].
1436.	A. N., P 1793, n° 174.	Aveu d'une seigneurie champenoise.	III, 36.
1438.	B. N., n. acq. lat. 458, f. 17 v°.	Comédies de Térence. — Ecriture humanistique.	II, 6 [1].
1438.	B. N., fr. 26065, n° 3612.	Essai d'une boîte de monnaies, à la Monnaie de Rouen.	I, 7 [1].
1438.	B. N., n. acq. lat. 589, f. 37.	Notes brèves d'un notaire d'Uriage (Isère).	II, 6.

1439.	B. N., fr. 26065, n° 3798.	Écrou.	I, 7 [2].
1444.	Arch. dép. de Vaucluse, fonds Pons, n° 4, f. 36.	Notes brèves d'un notaire d'Avignon.	I, 8 [1].
1444.	*Ibid.*, n° 2, f. 216.	Notes brèves d'un notaire d'Avignon.	I, 8 [2].
1446.	A. N., P 13, n° 219.	Mandement de Charles VII.	III, 37 [1].
1446.	A. N., P 13, n° 231.	Acte d'hommage.	III, 37 [2].
1448.	B. N., lat. 17835, f. 84.	Gilles Colonna.	M., 19 [1].
1456.	B. N., n. acq. lat. 2096, n° 38.	Quittance de Villiers de l'Isle-Adam.	III, 38 [1].
1458.	B. N., lat. 10337, f. 1.	Épîtres de Cicéron. — Écriture humanistique.	M., 20 [1].
1461.	A. N., LL 120, p. 257.	Registre capitulaire de Notre-Dame de Paris.	M., 19 [2].
1475.	Collect. Prou.	Acte de vente sous le sceau de la prévôté de Sens.	III, 38 [2].
1476.	B. N., n. acq. lat. 1357, f. 119, v°.	Notes brèves d'un notaire de Marseille.	I, 9.
1480.	B. N., n. acq. fr. 1420, f. 1.	Registre de comptes de l'église de Bayeux.	II, 7 [1].
1486.	Collect. Prou.	Bail à cens, sous le sceau de la prévôté de Sens.	III, 39.
1499.	B. N., fr. 26106, n° 119.	Quittance d'un sergent de Beaucaire.	II, 7 [2].
1500.	B. N., lat. 9459, f. 135, v°.	Épistolier de l'église de Paris.	M., 20 [2].
1507.	B. N., fr. 22335, f. 247.	Inventaire des tapisseries d'Anne de Bretagne.	II, 8 [1].
1510.	B. N., fr. 20362, f. 191.	Chronique d'Enguerrand de Monstrelet.	III, 40.
1514.	A. N., S 4690[B].	Minute de conclusions pour les Mathurins de Paris.	M., 21 [1].
1516.	B. N., Joursanvault 193, p. 2.	Lettres closes de l'empereur Maximilien.	II, 8 [2].
1520.	Collect. Prou.	Acte d'échange sous le sceau de la prévôté de Sens.	III, 41.
1521.	B.N., Baluze 131, f. 340 v°.	Registre de comptes de la seigneurie de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).	III, 42.
1526.	B. N., fr. 17526, f. 144.	Notes de Barthélemy et Claude Bellièvre, lyonnais.	II, 9.
1536.	B. N., n. acq. lat. 1517, f. 65.	Notes brèves d'un notaire de Toul.	III, 43.
1541.	Collect. Prou.	Bail à cens, sous le sceau de la prévôté de Sens.	I, 10.
1548.	A.N., P 13, n° 112.	Mainlevée délivrée par un conseiller au Parlement.	III, 44 [1].
1550.	Collect. Prou.	Acte d'hommage sous le sceau de la châtellenie de Bray-sur-Seine.	III, 44 [2].

1563.	B. N., Vc de Colbert 24, 64.	Lettre de François de Guise.	III, 45.
1569.	B. N., Vc de Colbert 24, f. 371.	Logis des troupes à la bataille de Jarnac.	III, 46.
1571.	Collect. Prou.	Minute d'un notaire de Villeneuve-le-Roi (Yonne).	M., 22[1].
1577.	Collect. Prou.	Répertoire d'actes d'un notaire de Sens.	M., 21[2 et 3].
1581.	A. N., P172[2], f. 1.	Aveu de la seigneurie de l'Isle (Yonne).	III, 47.
1585.	B. N., fr. 15908, f. 41.	Lettre autographe de Catherine de Médicis.	II, 10.
1591.	B. N, fr. 7126, f. 104.	Lettre autographe de Villeroy.	II, 11[1].
vers 1600.	B. N., fr. 24132, p. 472.	Notes du prieur de Mondonville.	I, 11.
1614.	Collect. Prou.	Brevet d'un notaire de Sens.	M., 22[2].
1620.	Collect. de M. Maurice Roy.	Déclaration de frais de criées.	III, 48.
1625.	A. N., X[2A] 989, f. 29.	Plumitif du Parlement.	III, 49.
1633.	B.N.,Joursanvault 130, f. 132.	Registre du bailliage de Dôle.	II, 11[2].
vers 1640.	B. N., fr. 5997, f. 129.	Notes de Jacques Vignier.	I, 12.
1650.	Collect. Prou.	Minute d'un notaire de Sens.	III, 50.
1671.	Collect. Prou.	Grosse d'un notaire de Cézy (Yonne).	M., 23[2].
1684.	B. N., fr. 9503, f.5.	Lettre de Bigot.	II, 12[1].
1687.	B. N., fr. 9503, f. 161.	Lettre de Charles d'Hozier.	II, 12[2].
1693.	Collect. Prou.	Grosse d'un notaire de Troyes.	M., 23[1].
1712.	A. N,, L 351, liasse II, n° 3.	Bulle de Clément XI. — Scrittura bollatica.	M., 24.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

N. B. — Les chiffres renvoient aux pages où sont donnés *in extenso* les titres des ouvrages indiqués sommairement ici.

A

Album historique et paléographique beauvaisien, 301.
Album palaeographicum, 300.
Album paleographique, 297.
Anthologie de Saumaise. Reproduction réduite, 56.
Archiv für Papyrusforschung, 8.
Archivio paleografico italiano, 297.
Arndt (W.). *Schriftkunde*, 292. — *Schrifttafeln*, 296
Atlante paleografico, 299.
Auvray (L.). *Une source de la Vita Roberti regis*, 188.

B

B. (A.). *Un nouveau livre sur les neumes*, 276.
Bacha (Eugène). *Paléographie latine*, 289.
Bannister (M.). *Monumenti Vaticani di paleografia musicale*, 276.
Baringius (D. E.). *Clavis diplomatica*, 290.
Barone (N.). *Paleografia latina*, 293. — *Della scrittura humanistica*, 245.
Bastard (Comte Auguste de). *Bible de Charles le Chauve*, 177. — *Peintures et ornements des manuscrits*, 294.
Batiffol (Pierre). *Bréviaire cassinésien*, 76.
Battheney. *L'archiviste françois*, 290.
Baumeister. *Denkmäler des klassischen Alterlums*, 28. — *Römische Epigraphik*, 28.
Beer (R). *Handschriften des Klosters Bobbio*, 105. — *Monumenta palaeographica Vindobonensia*, 300.
Berger (Philippe). *Histoire de l'écriture*, 28.
Berger (Samuel). *La bible française*, 283.
Bernouilli (Eduard). *Choralnotenschrift*, 280.
Berteaux (Emile). *L'art dans l'Italie méridionale*, 74.
Berthelé (Joseph). *Prétendu moulin à papier*, 20.
Berthelot (M.). *Anciens alchimistes grecs*, 158.

Bertolini (Dario). *Tavolette cerate*, 40.
Biagi (G.). *Reproductions de manuscrits enluminés*, 301.
Bidez (J.). *Découvertes récentes de papyrus*, 7.
Birt (Theodor). *Die Buchrolle*, 10. — *Das antike Buchwesen*, 12.
Blanchet (Augustin). *Histoire du papier*, 19.
Blass (F.). *Paläographie*, 292.
Bloch (H.). *Schriftkunde*, 292.
Boll (Franz). *Vorlesungen... von L. Traube*, 34.
Bond (Edward A.). *Facsimiles of ancient charters*, 103. — *Palaeographical Society*, 295.
Bonelli (G useppe). *Codice paleografico lombardo*, 69.
Boot (J. C. G.). *Manuscrits trouvés à Herculanum*, 6.
Bordier (Henri). *Papyrus du VI^e siècle*, 11.
Bo^ard (A. de). *Notaires de Rome*, 72. — *Notaires d'Orange*, 217.
Bourmont (A. de). *Manuel de paléographie des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, 252. — *Paléographie et diplomatique*, 289.
Brackmann. *Papsturkunden*, 72.
Brandi (K.). *Byzantinische Kaiserbrief aus S. Denis*, 23. — *Ein lateinischer Papyrus*, 61. — *Unsere Schrift*, 293.
Bresslau (H). *Handbuch der Urkundenlehre*, 1. — *Papyrus und Pergament*, 10.
Bretholz (B). *Lateinische Paläographie*, 293.
Briquet (C. M.). *Filigranes*, 21. — *Légende paléographique du papier de coton*, 18. — *Notions pratiques sur le papier*, 21. — *Recherches sur les premiers papiers*, 18. — *Valeur des filigranes*, 21.
Brugmans (H.). *Atlas*, 300.
Buchschriften (Die) des Mittelalters, 291.
Bulletin de la Société Française de reproduction de manuscrits à peintures, 301.
Burnam (J. M.). *Paleographia Iberica*, 88.

C

Cacurri (Augusto). *Tachigrafia latina*, 121. — *Tachigrafia syllabica latina*, 124.
Cagnat (R.). *Cours d'épigraphie latine*, 28. — *Inscription en lettres onciales*, 53. — *Inscriptions de Djémila*, 159. — *Ostraka latins de Carthage*, 61. — *Timgad*, 53.
Cahier (Le P. Ch.). *Nouveaux mélanges d'archéologie*, 22.
Cappelli (Adriano). *Dizionario delle abbreviature*, 307.
Carini (J.). *Sommario di paleografia*, 292.
Carpentier (Dom P.). *Alphabetum tironianum*, 119.
Carta (Francesco). *Codici corali*, 297. — *Monumenta palaeographica sacra*, 299.
Castrucci (Giacomo). *Tesoro letterario di Ercolano*, 6.
Catalago delle opere di paleografia, 289.
Catalogue of western manuscripts, 302.
Cechetti. *Scritture occulte*, 164.
Champollion (A.). *Paleographie des classiques latins*, 294.
Champollion-Figeac. *Chartes et manuscrits sur papyrus*, 62.
Chartraire (Abbé Eugène). *Authentiques de reliques*, 82 — *Cartulaire du chapitre de Sens*, 17. — *Liste de professions épiscopales*, 17.
Chassant (L. Alph.). *Dictionnaire des abréviations*, 307. — *Paléographie des chartes et manuscrits*, 290.
Chatelain (Emile). *Catalogue des reproductions de manuscrits*, 294. — *Introduction à la lecture des notes tironiennes*, 115. — *Manuscrits d'Autun*, 95. — *Paléographie des classiques latins*, 297. — *Palimpsestes latins*, 14. — *Tachygraphie latine des ma-*

nuscrits de Vérone, 124. — *Uncialis scriptura*, 54.
Chavanon (J.). *Initiales artistiques*, 240.
Chevalier (Ulysse). *Compte de Raoul de Louppy*. 16.
Chevreux (P.). *Recueil de fac-similés*, 301.
Chroust (Anton). *Monumenta palaeographica*, 298.
Cipolla (Carlo). *Collezione paleografica Bobbiese*. 105 — *Monumenta palaeographica sacra*, 299. — *Tachygraphie ligurienne*, 124.
Clark. *Collectanea Hispanica*, 88.
Clemen (O.). *Handschriftenpro ben*, 253.
Codex diplomaticus Cavensis, 69.
Codices e Vaticanis selecti, 298.
Comparetti (Domenico). *Papiro Ercolanese*, 6.
Coulon (René). *Paléographie latine*, 299.
Crawford (Ludovic, earl of). *Bibliotheca Lindesania*, 294.
Crusius (O.). *Die neuesten Papyrusfunde*, 7.

D

David (E.). *Histoire de la notation musicale*, 276.
Delachenal (R.). *Miniature d'un manuscrit de Charles V*, 225.
Delarue (Th.). *Isographie des hommes célèbres*, 253.
Delgrás. *Paleografia española*, 88.
Delisle (Léopold). *Actes d'Innocent III*, 220. — *Authentiques de reliques*, 82. — *Bibles de Théodulfe*, 174. — *Cabinet des manuscrits*. 291. — *Collection de Bastard d'Estang*, 294. — *École calligraphique de Tours*, 106. — *Evangéliaire de Saint-Vaast*, 168. — *Feuillet retrouvé du recueil... de lettres... de saint Augustin*, 11. — *Lettres de Nicolas Le Fèvre*. 11. — *Librairie de Charles V*. 224. — *Litterae tonsae*, 98. — *Livres royaux (Douze)*, 201. — *Manuscrit de l'abbaye de Luxeuil*, 55. — *Manuscrit de Prudence*, 39. — *Manuscrit mérovingien de la Bibliothèque royale de Belgique*, 56. — *Manuscrits (Trois) à date certaine*, 57. — *Manuscrits des fonds Libri et Barrois*, 95. — *Manuscrits du Liber Floridus*, 149. — *Manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, 188. — *Mélanges de paléographie*, 4. — *Monogramme d'un prêtre artiste*, 167. — *Monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, 17. — *Œuvre paléographique de M. le comte de Bastard*, 294. — *Origine des i pointés*, 268. — *Papyrus du VI^e siècle*, 11. — *Psautier latin-français*, 155. — *Recueil historique présenté à Philippe le Long*, 223. — *Rouleau mortuaire du B. Vital*, 18. — *Rouleaux des morts*. 17. — *Sacramentaires*, 288. — *Signe abréviatif 9*, 149. — *Virgile copié au X^e siècle*, 179. — *Vols de Libri au séminaire d'Autun*, 95.
Denifle (P. H.). *Specimina palaeographica ex Vaticani tabularii... registris selecta*, 219.
Desnoyers. *Monogramme d'un prêtre artiste*, 167.
Diehl (Ch.). *Charte lapidaire du VI^e siècle*, 64. — *Manuscrits à miniatures... de Messine*, 14.
Diplomi imperiali e reali, 180.
Dorez (Léon). *Conservation et restauration des anciens manuscrits*, 14.
Dröscher (Ernst). *Die Methoden der Geheimschrift*, 165.
Du Méril (Edelestand). *Tablettes de cire*, 3.
Dureau de la Malle. *Le papyrus et la fabrication du papier*, 6.
Du Rieu (G. N.). *Codices graeci et latini*, 298.
Durrieu (Paul). *Ingobert*, 177. — *Les très riches heures de Jean de France*, 226.
Dziatzko (Karl). *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel*, 6.

E

Eck (E.). *Neue pompejanische Geschäftsurkunden*, 42.
École des Chartes. Fac-similés, 296. — (*Société de l'*). *Album paléographique*. 297.
Ehrle (Franz). *Erhaltung und Ausbesserung alter Handschriften*, 14. — *Fragmenta et picturæ Vergiliana*, 36. — *Specimina codicum latinorum*, 301.
Ellis (Henry J.). *Facsimiles of... charters*, 103.
Ellis (Robinson). *XII facsimiles*. 297.
Erben (W.). *Papyrus und Pergament*, 9.
Ewald. *Exempla scripturae visigoticae*, 88.

F

Fac-similés de l'École de Chartes, 296.
Fac-similés de manuscrits exposés dans la galerie Mazarine, 55.
Fedele (Pietro). *Exultet de Velletri*, 75.
Federici (V.). *Esempi di corsiva antica*, 40. — *Evangelario di S. M. in Via Lata*, 108. — *Monasteri di Subiaco*. 108. — *Regula pastoralis di S. Gregorio*, 108. — *S. Ilario della Capitolare di S. Pietro*, 96.
Férotin (D. Marius). *Abbaye de Silos*, 88.
Ficker (Johannes). *Handschriftenproben*, 299.
Flammermont (J.). *Album paléographique*, 298. — *Institutions municipales de Senlis*, 4.
Fleischer (Oskar). *Neumen Studien*, 276.
Foerster (H.). *Abkürzungen in den kölner Handschriften*, 307.
Frati (C.). *Monumenta paleographica sacra*, 299
Friedrich (Gustav). *Manuel de paléographie*, 292. — *Monumenta palaeographica*, 29 .
Fumagalli (G.). *Paleografia*, 92.

G

Gaetani d'Aragona (D. Bernardo). *Manoscritti della S. Trinità di Cava*, 74.
Gai codex rescriptus, 8.
Galabert (F.). *Album de paléographie*, 301.
Gallée (J. H.). *Altsaechsische Sprachdenkmaeler*, 298.
Garcia Villada (Zacarias). *Paleografia española*, 302.
Gardthausen. *Buchwesen*, 12.
Garofalo (G.). *Spiegazione delle abbreviature latine*, 308.
Gasperini (Guido). *Semiografia musicale*, 276.
Gatterer (J. C.). *Elementa artis diplomaticae*, 290.
Gaudenzi (Augusto). *Sulla scrittura longobarda*, 86.
Gerhard. *Ein neuer juristischer Papyrus*, 36.
Gerson. *De modo titulandi*, 306.
Gilbert (J. T.). *Manuscripts of Ireland*, 99.
Giorgi (I.). *Manoscritti del Liber Pontificalis*, 108.
Glauning (O.). *Deutsche Schrifttafeln*, 300.
Gradenwitz. *Aegyptische Urkunden*, 44. — *Ein neuer juristischer Papyrus*, 36.
Grand (E.D.). *Leçon d'ouverture*. 289.
Graux (Ch.). *Chrysographie*, 24.
Grenfell (Bernard P.). *Amherst Papyri*, 7. — *Oxyrhynchus Papyri*, 7.
Gross (L.). *Privaturkunden*, 184.
Grünbauer (Theodor). *Bibliographie zur deutschen Geschichte*. 289.
Grüter. *Notae Romanorum veteres*, 119.

H

Hajnal (Etienne). *Irastörtenet az irasbeliség félujulasa Korabol*, 199.

Hartmann (L. M.). *Ecclesiae S. M. in Via Lata tabularium*, 72.

Haseloff (Arthur). *Psautiers de saint Louis*, 202.

Havet (Julien). *Charte de Metz*, 124. — *Date d'un manuscrit de Luxeuil*, 56. — *Écriture secrète de Gerbert*, 124. — *Formule v. inl.*, 78. — *Notes tironiennes dans les diplômes*, 127. *Tachygraphie italienne*, 124.

Hebferdey (R.). *Grabungen in Ephesus*, 64.

Herculanensium voluminum quae supersunt, 6.

Hessel (Alfred). *Ausbreitung der karolingischen Minuskel*, 92.

Hessels. *Palaeographical publications*, 289

Hofmann (F.). *Formula Fabiana*, 8.

Hübner (E.). *Exempla scripturae latinae epigraphicae*, 28.

Hulakowsky (J. M.). *Aobreviaturae*, 307.

Hunt (Arthur S.). *Amherst Papyri*, 7. — *Oxyrhynchus Papyri*, 7.

I

Jahresberichte der deutschen Geschichte, 289.

Ianitschek (H.) *Geschichte der deutschen Malerei*, 23.

Ihm (Max). *Lateinische Papyri*, 8. — *Palaeographia latina*, 300.

Innes. *National manuscripts of Scotland*, 103.

Introduction to the study of the Pipe Rolls, 307.

Iorio (Andrea de). *Officina dei papiri*, 6.

Isographie, 253.

J

Jacob (E.). *Die neue Widukind-Handschrift*, 165.

Jusselin (Maurice). *Chancellerie de Charles le Chauve*, 128. — *Invocation monogrammatique* 128 — *Monogrammes en tachygraphie*, 124. — *Notes tironiennes dans les diplômes*, 127, 128. — *Sceau dans les chancelleries carolingiennes*, 128. — *Tironiana*, 128. — *Transmission des ordres à la chancellerie mérovingienne*, 128. — *Verfall der tironischen Noten*, 121.

K

Kålund. *Palaeographisk Atlas*, 299.

Karabacek (J. Von). *Arabische Papier*, 19. — *Monumenta palaeographica Vindobonensia*, 300.

Kaulek (Jean). *Recueil de fac-similés*, 257.

Kehr. *Scrinium und Palatium*, 71. — *Ueber eine römische Papyrusurkunde*, 79.

Keller (Wolfgang). *Angelsächsische Palaeographie*, 99.

Kemble (J. M.). *Anglo-saxon dialogues of Salomon*, 208.

Kenyon (G.). *Biblical manuscripts*, 98.

Kopp (Ulricus Fridericus). *Palaeographia critica*, 119. — *Schrifttafeln*, 295.

Krabbo. *Urkunde Gregors IX*, 98.
Krebs. *Aegyptische Urkunden*, 44.
Krzyzanowsky (Stan.). *Monumenta Poloniae palaeographica*, 300.

L

La Braña (R.-A. de *Siglos y abreviaturas*, 134.
Lacroix (Paul). *Cryptographie*, 165
Lamprecht (K.). *Initial-Ornamentik*, 22.
Langlois (Ch.-V.). *De monumentis ad priorem curiae regis judiciariae pertinentibus*, 16. — *Rouleaux d'arrêts*, 16.
Langlois (Ernest). *Rouleau d'Exultet de la Bibliothèque Casanatense*, 75.
Langlois (E. H.). *Calligraphie des manuscrits*, 22.
Latil (D. Agostino). *Rotoli dell' Exultet*, 75.
Lauer (Ph.). *Diplômes originaux des Mérovingiens*, 78.
Lebeuf (Abbé). *Tablettes de cire*, 3.
Leclercq (Dom). *Écriture*, 293.
Lecoy de la Marche. *Les manuscrits et la miniature*, 291.
Legendre (Paul). *Études tironiennes*, 115. — *Lectures tironiennes*, 121. —*Manuel tironien du X^e^ siècle*, 119. — *Notes tironiennes du Vat. lat. Reg. 846*, 121.
Lehmann (Oscar). *Das tironische Psalterium*, 121.
Lenormant (F.). *Alphabetum*, 28. — *Propagation de l'alphabet*, 28.
Leroquais (Abbé V.). *Exposition de manuscrits à peintures*, 301.
Letronne. *Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne*, 78.
Liebaert (P.). *Scripts of the Corbie scriptorium*, 87. — *Specimina codicum latinorum*, 301.
Likhatscheff (N. D.). *Lettre du pape Pie V*, 246. — *Valeur paléographique des filigranes*, 21.
Lincke (K.). *Accente im Oxforder und im Cambridger Psalter*, 268.
Lindsay (W. M.). *Abbreviation-symbol of ergo, igitur*, 143. — *Bobbio scriptorium*, 105. — *Breton scriptoria*, 103. — *Contractions in early latin minuscule mss* 307. — *Early irish minuscule*, 98. — *Early welsh script*, 103. — *Notae latinae*, 114. — *Palaeographia latina*, 87.
Loew (E. A.). *Die ältesten Kalendarien aus Monte-Cassino*, 74. — *Beneventan script*, 74. — *Studia palaeographica*, 88.
Loewe. *Exempla scripturae visigoticae*, 88.
Lohmeyer (K.). *Grundriss der lateinischen Palaeographie*, 291.
Lupi (C.). *Manuale di paleografia*, 291.
Lussy (M.). *Histoire de la notation musicale*, 276.

M

Mabillon (Dom Jean). *De re diplomatica*, 290.
Madden (Fr.). *Alchuine's Bible*, 177. — *Universal palaeography*, 295.
Mahaffy (John P.). *Flinders Petrie papyri*, 7.
Marini. *Papiri diplomatici*, 62.
Martin (Charles Trice). *A collection of abbreviations*, 307.
Martin (Henry). *Légende de saint Denis*, 223. — *Miniaturistes français*, 225.
Marucchi (O.). *Monumenta papyracea*, 62.
Massmann. *Die gotischen Urkun-*

den. 72. — *Libellus aurarius*. 42.
Materot (Lucas). *Manière de bien et proprement escrire toute sorte de lettre italienne*, 257.
Meister (Aloys). *Anfänge der modernen diplomatischen Geheimschrift*, 164. — *Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie*, 164. — *Zur Kenntniss des venetianischen Chiffrenwesens*, 164.
Menéndez Pidal. *Cantar de mio Cid*. 90.
Mentz (Arthur). *Anfügung in den tironischen Noten*, 116. — *Beiträge zur Geschichte der tironischen Noten*, 122. — *Geschichte der griechisch-römischen Schrift*, 293.
Mentz (G.). *Handschriften der Reformationszeit*, 253.
Menzel (K.). *Trierer Ada-Handschrift*, 25.
Merino de Jesu-Christo (Le P. Andres). *Escuela paleografica*, 88.
Merlin. *Ostraka latins de Carthage*, 61.
Meyer aus Speyer (Wilhelm). *Die Buchstaben-Verbindungen*, 75.
Milani (L.-A.). *Sei tavolette cerate*, 5.
Mocquereau (Dom André). *Paléographie musicale*, 276.
Modus legendi abbreviaturas in utroque jure, 305.
Molinier (A.). *Les manuscrits et les miniatures*. 292.
Mommsen. *Kaiserrescripte auf Papyrus*, 63. — *Laterculus cohortis I Lusitanorum*, 46. — *Die pompeianischen Quittungstafeln*, 40.
Monaci (Ernesto). *Archivio paleografico*. 297. — *Esempi di scrittura latina*, 300. — *Fac-simili di documenti*, 300.
Monumenta palaeographica sacra, 299.
Morel-Fatio (Alfred). *Comptes-rendus de Muñoz y Rivero*, 88.
Muñoz y Rivero. *Manual de paleografia*, 92. — *Paleografia visigoda*, 88.
Musée des Archives départementales, 296.
Musée des Archives nationales, 295.
Musical notation of the middle ages. 276.

N

Nachmanson (E.). *Schriftliche Kontraktion*, 112.
Nagl (A.). *Algorismus-Schrift des XII Jahrhunderts*, 274. — *Gerbert und die Rechenkunst*. 274.
Nélis (Hubert). *L'écriture et les scribes*. 289.
Nicolai (Johannes). *Tractatus de siglis*. 157.
Niedling (A.). *Bücher-Ornamentik*, 23.
Nolhac (Pierre de). *Virgile du Vatican*, 36.
Nouveau traité de diplomatique, 290.
Novak. *Scriptura beneventana*, 74.

O

Omont (H.). *Bulle du pape Benoit VIII*, 71. — *Bulles pontificales sur papyrus*, 10. — *Dictionnaire d'abréviations latines*, 305. — *Grégoire de Tours. Fac-similé*, 55. — *Grégoire de Tours. Texte*, 83-84. — *Lettre grecque sur papyrus*. 23. — *Listes des recueils de fac-similés*. 294. — *Ponctuation*. 265. — *Psautier de saint Louis*, 202. — *Reproductions de manuscrits*, 299.
Oppermann (O.). *Atlas*. 300.
Orderici Vitalis... historiae ecclesiasticae libri... phototypice descripti, 196.

P

Palaeographical Society (*The*), 295. — (*The new*), 299.
Paléographie musicale, 276.
Palmieri (T. G.). *Specimina palaeographica ex Vaticani tabularii... registris selecta*, 219.
Panizzi (Antonio). *Chi era Francesco da Bologna ?* 247.
Paoli (C.). *Carta di cotone*, 19. — *Collezione fiorentina*, 297 — *Miscellanea di paleografia*, 68. — *Del papiro*, 10. — *Programma di paleografia*, 291.
Papiri greci e latini, 7.
Papyrus Erzherzog Rainer : *Führer*, 7 ; — *Mittheilungen*, 8.
Paris (Gaston). *Les plus anciens monuments de la langue française*, 296.
Pasini. *L'Archivio di Stato in Venezia*, 164. — *Dispacci in cifre*, 164. — *Scritture in cifra*, 164.
Perret (P.-M.). *Règles de Cicco Simonetta*, 163.
Pertz (G.-H.). *Schrifttafeln*, 295.
Perugi (Giuseppe Ludovico). *Le note tironiane*, 121.
Petra (Giulio de). *Tavolette cerate di Pompei*, 40.
Petzet (E.). *Deutsche Schrifttafeln*, 300.
Pfaff (L.). *Formula Fabiana*, 8.
Pflugk-Harttung (Julius von). *Specimina... chartarum pontificum romanorum* 71.
Pirenne (H.). *Album belge de diplomatique*, 300. — *Etat actuel des études de paléographie*, 289.
Piscicelli Taeggi (D. Oderisio). *Paleografia artistica di Monte-Cassino*, 74
Planiet (Eugène). *Recueil de fac-simile*, 257.
Porta (J.-B.). *De furtivis litterarum notis*, 165.
Pothier (Dom Joseph). *Mélodies grégoriennes*, 276.
Poupardin (René). *Abréviation* 9, 149. — *Liste des recueils de fac-similés*, 294.
Preisigke (Fr.). *Inschrift von Skaptoparene*, 63.
Prou (Maurice). *Authentiques de reliques*, 82. — *Liste des recueils de fac-similés*, 294. — *Paléographie et diplomatique*, 289. — *Préface*, 78. — *Recueils de fac-similés*, 298, 299.

Q

Quantin. *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, 291.

R

Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes, 296.
Redlich (O.). *Privaturkunden*, 184.
Renaud (H.). *Paléographie française*, 291.
Reusens. *Éléments de paléographie*, 292.
Riemann (Hugo). *Geschichte der Notenschrift*, 276.
Rilliet (Albert). *Papyrus du VI^e siècle*, 11.
Robert (Ulysse). *Heptateuchi versio latina*, 55. — *Pentateuchi versio latina*, 55. — *Origine de l'E cédillé*, 154.
Rodolico (N.). *Scrittura Longobardo-Cassinese*, 74.
Rossi (Adamo). *Cognome di M^o Francesco da Bologna*, 247.
Rossi (Vittorio). *Il Quattrocento*, 245.
Rostagno. *Litterae unciales*, 50.
Russi (Michele). *Paleografia... delle provincie Napolitane*, 69.

S

Samaran (Ch.). *Diplômes originaux des Mérovingiens*, 78.

Sanders (W. Basevi). *Anglo saxon manuscripts*, 103. — *National manuscripts*, 103.

Saunders (W.). *Ancient handwritings*, 293.

Sch'aparelli (L.). *Note paleografiche*, 98, 111. — *Scrittura latina*, 293. — *Tachigrafia sillabica*, 124. — *Tironische Noten*, 128.

Schmitz (Wilhelm). *Beiträge zur lateinischen Sprach- und Litteraturkunde*, 121. — *Chrodegangi Metensis episcopi regula canonicorum*, 121. — *Commentarii notarum tironianarum*, 120. — *Miscellanea tironiana*, 121. — *Monumenta tachygrafica*, 121.

Schmitz - Kallenberg (Ludwig). *Papsturkunde*, 10. — *Practica cancellariae apostolicae*, 261.

Schnorr von Carolsfeld (Hans). *Monumenta palaeographica*, 298.

Schum (W.). *Exempla codicum*, 297. — *Paläographie*, 292.

Sciaioja. *Nuove tavolette cerate*, 42.

Scott (Walter). *Fragmenta Herculanensia*, 40.

Selenus. *Cryptomenyticis et criptographiae libri IX*, 165.

Seymour de Ricci. *Papyrus latin d'Égypte*, 7.

Sickel (Th. von). *Kaiserurkunden in Abbildungen*, 180. — *Liber Diurnus*, 108. — *Monumenta graphica* 295. — *Privilegium Otto I*, 179. — *Prolegomena zum Liber Diurnus*, 106. — *Schrifttafeln*, 295.

Silvestre (J.-B.). *Paléographie universelle*, 295.

Skeat (Walter W.). *Old english manuscripts*. 103.

Smith (Johannes Spencer). *De modo titulandi*, 306.

Spagnolo (A.). *Abbreviature nel minuscolo Veronese*, 307. — *La scrittura minuscola e le scuole calligrafiche Veronesi*, 107.

Spicilegium palimpsestorum. . . archiabbatiae Beuronensis, 15.

Starbk (A.). *Les manuscrits latins... conservés à la Bibliothèque... de Saint-Pétersbourg*, 300.

Steffens (Fr.). *Abkürzungsmethoden der Schreibschule von Bobbio*, 307. — *Abkürzungen in den lateinischen Handschriften... in St-Gallen*, 307. — *Lateinische Paläographie*, 299. — *Proben aus Handschriften*, 300.

Stein (Henri). *Album d'autographes*, 253.

Steindorff (G.). *Aegyptische Ausgrabungen*, 7.

Susta (J.). *Eine päpstliche Geheimschrift*, 164.

Sybel (H. von). *Kaiserurkunden in Abbildungen*, 180.

T

Tabarrini (M.). *Tavolette scritte in cera*, 5.

Tamizey de Larroque. *Claude Saumaise*, 62.

Tangl (Michaël). *Schriftlafeln* 296. — *Tironiana und Konzeptfrage*, 128. — *Die tironischen Noten*, 128.

Tardif (Joseph). *Nouvelles tablettes de cire de Pompéi*, 42.

Tardif (Jules). *Essai sur les neumes*, 276. — *Fac-simile de chartes et diplômes*, 78.

Tassin (Dom). Voyez *Nouveau traité de diplomatique*.

Thibaut (P.-J.). *Monuments de la notation ekphonétique*, 277. — *Origine byzantine de la notation neumatique*, 276.

Thiele (Georg). *Der illustrierte lateinische Aesop*, 189.

Thomas (Antoine). *Manuscrit du*

Roman de Troie, 269. — *Tentative de réforme de l'orthographe sous Philippe le Bel*, 269.
THOMMEN (Rudolf). *Schriftproben*, 297.
THOMPSON (E.-M.). *Handbook*, 292. — *History of english handwriting*, 103. — *Introduction to greek and latin palaeography*, 40. — *Latin palaeography*, 293. — *Palaeographical Society*, 295. — *Palaeography*, 291.
TOUSTAIN (Dom). Voyez *Nouveau traité de diplomatique*.
TRAUBE (Ludwig). *Alter des Codex Romanus des Virgil*, 38. — *Feuillet retrouvé du recueil... de lettres... de saint Augustin*, 11. — *Nomina sacra*, 112. — *Palaeographische Anzeigen*, 102. — *Perrona Scottorum*, 66. — *Signe abréviatif 9*, 149. — *Vorlesungen*, 34.
TRITHÈME (Jean). Voyez TRITTENHEIM.
TRITTENHEIM (Jean DE). *Polygraphia*, 119.

V

VAN DEN GHEYN (J.). *Album belge de paléographie*, 300.
VAN HOESEN (H. Bartlett). *Roman cursiv writing*, 40.
VERNIER (J.). *Recueil de fac-similés*, 301.
VIANINI (G.). *Raccolta delle principali e piu difficili abbreviazioni*, 308.
VIGENÈRE (Blaise DE). *Traité des chiffres*, 165.
VITELLI (Girolamo). *Collezione fiorentina*, 297.
VITTANI. *Paleografia latina*, 293.
VOLTA (Zanino). *Abbreviature nella paleografia latina*, 307.
VRIES (Scato DE). *Codices graeci et latini*, 298.

W

WAGNER (Peter). *Neumenkunde*, 276.
WAILLY (N. DE). *Éléments de paléographie*, 290. — *Fragments de papyrus écrits en latin*, 63. — *Tablettes de cire*, 3.
WALTHER (Jo. Lud.). *Lexicon diplomaticum*, 306.
WARNER (George-F.). *Ancient manuscripts*, 98. — *Fac similes of... charters*, 103. — *Palaeographical Society*, 295-296.
WATTENBACH (W.) *Anleitung zur lateinischen Palaeographie*, 292. — *Schriftwesen*, 1.
WEISSENBORN (H.). *Einführung der jetzigen Ziffern*, 274.
WESSELY (C.). *Palaeographie und Papyruskunde*, 8. — *Schrifttafeln*, 298. — *Studien zur Palaeographie*, 36.
WESTWOOD (J. O.). *Bible of Saint Paul near Rome*, 177. — *Manuscrits anglo-saxons et irlandais*, 98. — *Palaeographia sacra pictoria*, 98.
WIESNER (J.). *Mikroskopische Untersuchung des Papiers*, 19.
WILCKEN (Ulrich). *General Register der griechischen und lateinischen Papyrus urkunden*, 8. — *Die griechischen Papyrusurkunden*, 7.
WILKS (J.). *Western palaeography*, 289.
WINCKELMANN (Otto). *Handschriftenproben*, 299.
WÖLFFLIN. *Palaeographie*, 292.
WRIGHT (Andrew). *Court Hand restored*, 307.
WROBEL (Joh.). *Eberhardi Bethuniensis Graecismus*, 203.
WÜNSCH (R.). *Laminae litteratae*, 61. — *Sethianische Verfluchungstafeln*, 61.

Z

Zangemeister. *Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum*, 24. — *Tabulae ceratae*, 40.

Zimmermann (E.-H.). *Vorkarolingische Miniaturen*, 301.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

PRINCIPALES MATIÈRES

N. B. — Les chiffres renvoient aux pages.

A

Abréviations, 109 à 165 ; — par contraction, 38, 110 à 114, 137 à 141 ; — juridiques, 111, 305 ; — par lettres suscrites, 141 à 145 ; — métrologiques, 157 à 158 ; — des *nomina sacra*, 38, 112 à 114 ; — par sigles, 133 à 135 ; — par signes spéciaux, 145 à 153 ; — par suspension, 110, 135 à 137 ; — aux XIV^e^-XV^e^ s., 239 à 240 ; au XVI^e^ s., 252 à 253 ; — (recueils d'), 305 à 308.

Accents, 268 à 270 ; — musicaux, 277 à 279.

Accords au Parlement, 16.

Actes privés (Écriture des) : à l'époque mérovingienne, 77 ; aux IX^e^-X^e^ s., 184 ; au XI^e^ s., 191 ; au XII^e^ s. 200.

Actium (Poème sur la bataille d') 40.

Actuaria, écriture épigraphique, 32

Ada (Évangéliaire d'), 25.

Adalbaldus, copiste de Saint-Martin de Tours, 167.

Adémar de Chabannes, chroniqueur, 132. — (Manuscrits d'), 188 à 189.

Adrien. Voyez Hadrien.

Albi (Registre de l'Inquisition d'), 234 à 236.

Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours, 107, 174. — (Bibles d') : à Bamberg, 173 ; à Londres, 176.

Almageste (Manuscrit de l'), 203.

Alphabet latin (Origine de l'), 28 à 29.

Ambroise (Manuscrit de saint), 87.

Anglo-saxonne (Écriture), 102 à 104, 168.

Antiphonaire. Définition, 282. — de Bangor, 99.

Apocalipse, manuscrit donné par Charles V à la Sainte Chapelle, 26.

Aquilée (Texte des actes du concile d'), 54.

Aragon (Introduction de l'écriture française en), 91.

Archives départementales de l'Aude. Diplôme de Louis le Pieux, 130.

Archives départementales de l'Isère. Rouleau des comptes de Raoul de Louppy, 16.

Archives départementales de l'Yonne. Bulle d'Innocent VI, 24.

Archives nationales à Paris. Bulles : de Nicolas I^er^, 126 ; de Pascal II, 72 ; de Sylvestre II, 72 ; du XVIII^e^ s, 261. — Charte opistographe, 13. — Chartes : du XI^e^ s., 191 ; du XIII^e^ s., 210 à 214, 216. — Diplômes : de Charlemagne, 180 ; de Charles le Chauve, 183 ; d'Henri I^er^, 190 ; de Louis le Pieux, 182 ; de Louis VI, 23, 199 ; de Philippe-Auguste, 199 ; de Robert, 189

de Thierry III, 78. — Inventaire du trésor de N.-D. de Paris, du XIV^e s., 236, 237. — Minute du XVI^e s., 254. — Registre capitulaire de N.-D. de Paris, du XV^e s., 250. — Registres des enquêteurs de Languedoc, des comptes d'Alphonse de Poitiers. des commissaires royaux en Toulousain, 20. — Tablettes de cire. 3.
Argent (Lettres d'), 24 à 26.
Armagh (Livre d'), manuscrit irlandais, 102
Aschaffenbourg (Bibliothèque d'). Manuscrit en lettres d'or, 25.
Augustin (Saint). Manuscrits de ses œuvres, 11, 15, 55, 97, 106, 168, 176. — Table de ses ouvrages, 203.
Aurelia Ammonarion (Pétition d'), sur papyrus, 46.
Aurelius Archelaus (Lettre d'), sur papyrus, 46.
Authentiques de reliques, 82.
Autographes (Manuscrits), 188 à 189, 196. — (Signatures), 192.
Autun (Bibliothèque du séminaire d'). Évangéliaire du VIII^e s., 57. — Manuscrit du V^e s., d'écriture minuscule primitive, 95.
Avit (Saint), évêque de Vienne. Manuscrit de ses homélies, 10.

B

Bamberg (Bibliothèque de). Bible d'Alcuin, 173.
Bande tricolore encadrant les manuscrits du XIV^e siècle, 224.
Bangor (Antiphonaire de), 99.
Bâtarde (Lettre), 240 à 241.
Baturic, évêque de Ratisbonne, fait transcrire un livre, 176.
Beatus. Commentaire sur l'Apocalypse, 89.
Beauvais (Tablettes de cire provenant de), 4.
Bède (Manuscrit de), 173, 174.
Behneseh (Egypte), 7.
Bene valete, formule des bulles pontificales, 161.
Bénévent (Principauté de). Écriture, 73 à 74.
Benoît VIII, pape. Apparition de la minuscule française à sa chancellerie, 71.
Bérenger, copiste du IX^e siècle, 177.
Bérenger I^er, roi d'Italie. Diplômes de ce roi avec notes syllabiques, 126.
Berlin (Bibliothèque royale de). Manuscrit d'écriture capitale carrée, 34. — Manuscrit du VIII^e siècle. 107. — Manuscrit d'Adémar de Chabannes, 188. — Table pascale, 54.
Berlin (Musée de). Papyrus égyptiens, 44.
Bernard, abbé du Mont-Cassin. Commentaire sur la règle bénédictine, 75.
Beuron (Abbaye de). Reproduction de palimpsestes, 15.
Bible. Définition, 282 à 283.
Bibles : d'Alcuin, 173 176 ; — de Charles le Chauve, 168, 176 ; — de Saint-Paul-hors-les-Murs, 177 ; — de Théodulfe, 174.
Bibliothèque Ambrosienne, à Milan. Manuscrits : de Dante, 245 ; de Flavius Josèphe, 11, 65, 73 ; des homélies de saint Maxime, 73.
Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Homélies de saint Grégoire, manuscrit du XIV^e s., 225. — Psautier du XIII^e s., 201.
Bibliothèque Laurentienne, à Florence. Manuscrits : de saint Jérôme, du VI^e s., 55 ; de Valerius Flaccus, d'écriture humanistique, 246 ; de Virgile, du V^e s., 38.
Bibliothèque Mazarine, à Paris. Manuscrit du Mont Cassin, du XI^e s., 76 à 77.
Bibliothèque nationale, à Paris. Bulle d'Honorius III, 220. — Chartes de Ravenne, 62, 63, 67. — Chartes : du XI^e s., 191 ; du XIII^e s., 214, 221. — Diptyques d'ivoire, 5. — Manuscrits en lettres d'or et d'argent, 24, 25. — Manuscrits : du IV^e s., 54 ; du V^e s.

54, 57, 95, 154 ; du VI^e s., 11, 39, 97 ; du VII^e s., 55, 83, 86, 266 ; du VIII^e s., 56, 83, 87, 89, 100 à 102, 169, 170, 174 ; du IX^e s., 87, 167, 168, 173 à 178 ; du X^e s., 104, 180 ; du XI^e s., 185 à 189 ; du XII^e s., 193 à 197, 269 ; du XIII^e s., 202 à 204, 209 ; du XIV^e s., 223 à 227, 229, 231, 271 ; du XV^e s., 241 à 246. — Psautier en notes tironiennes, 117 à 119. — Registre de l'Inquisition d'Albi, 234. — Registres de notaires : du XIII^e s., 217 à 219 ; du XIV^e s., 237 ; du XV^e s., 248. — Rescrits impériaux sur papyrus, 63. — Tablettes de cire, 4.

Bibliothèque Vaticane. Manuscrits : d'écriture capitale carrée, 34 ; de Cicéron, palimpseste, 14, 53 ; du *Codex Theodosianus*, 106 ; d'Helgaud, 188 ; de Prosper, 55 ; de Térence, 38 ; de Virgile, 34, 36. — Rouleau des comptes de Raoul de Louppy, 16.

Blanche de Castille, reine de France. Son goût pour les livres, 202. — Son psautier, 201.

Bobbio (Livres écrits à l'abbaye de), 73, 105.

Bodléienne. Voyez Oxford.

Book of Kells, évangéliaire du VII^e s., 100.

Boulonnoise Lettre), 228.

Brefs (Écriture des), 246.

Brevet d'acte notarié, 258 à 259.

Bréviaire. Définition, 283 à 284.

British Museum, à Londres. Bible d'Alcuin, 176. — Evangéliaires : d'écriture anglo-saxonne, 103 ; d'écriture irlandaise, 102 ; en lettres d'or, 25. — Manuscrits : du IX^e s., de Silos, 89 ; du XV^e s., d'écriture humanistique, 246. — Palimpseste, 14 — Papyrus, 46.

Brunswick-Lunebourg (Le duc de). Son traité de cryptographie, 165.

Bruxelles (Bibliothèque royale de). Manuscrits des VII^e-VIII^e s., 56, 159.

Bulles (Écriture des), 220 ; — depuis le XVI^e s., 260 à 264.

C

C cédillé (Origine du), 90.

Cadeaux (Lettres), 241.

Caecilius Jucundus (*L.*), 3.

Calames, 26 à 27.

Calderon, signe abréviatif du nombre 1000 dans les documents espagnols, 271.

Canons des Evangiles, 283.

Capitale (Écriture), 30 à 39, 166, 179.

Capoue (Principauté de). Écriture, 73 à 74.

Caroline (Minuscule). Voyez Minuscule.

Carthage (Ostraka découverts à), 61.

Cartulaire. Définition, 284.

Cassien (Manuscrit des Institutions de), 95.

Cassiodore, grammairien latin, 265.

Castille Introduction de l'écriture française en), 92.

Cava (Abbaye de La). Manuscrits, 74.

Cédille : sous le *c*, 90 ; — sous l'*e* 154, 187, 269.

Censier. Définition, 284.

Cera, 2.

César (Manuscrit des Commentaires de), du XV^e s., 242.

Cézy, Yonne (Acte d'un notaire de), 258 à 259.

Chad (Évangiles dits de saint), 100.

Chancellerie pontificale. Écriture aux VIII^e-XII^e s., 71 ; au XIII^e s., 219 à 220. — Écriture dite *scrittura bollatica*, 260 à 264. — Emploi du papyrus, 9 à 10.

Chantilly. Musée Condé. Psautier du XIII^e siècle, de la reine Ingeburge, 201

Charlemagne, 107, 170. — (Diplôme de), 180 à 181. — (Evangéliaire de), 169.

Charles II, dit le Chauve : (Bibles de), 168, 176, 177 ; — (diplômes de), 23, 183 ; — (évangiles de), 177 ; — (psautier de), 25, 177.

Charles V, roi de France. Sa bibliothèque, 224 à 226, 241. — Évangéliaire offert par lui à la sainte Chapelle, 26, 187.
Charles VI, roi de France (Bibliothèque de), 241.
Charles de Guyenne (Manuscrit copié pour), 242.
Charta bambagina, 19 ; — *damascena*, 19.
Charta plenariæ securitatis, 62.
Chiffrée (Écriture), 161 à 165.
Chiffres : arabes, 274 à 276 ; — romains, 270 à 274 ; — romains en Espagne, 271 à 272.
Chrismon, invocation monogrammatique, 190.
Cicco Simonetta. Son traité de cryptographie au XV^e^ siècle, 164.
Cicéron (Manuscrits de) : du IV^e^ s., 15, 53 ; du XV^e^ s., 246.
Cire (Tablettes enduites de). Voyez Tablettes.
Claudius (Papyrus dit), 44, 49.
Clefs musicales, 280, 281.
Clémence de Hongrie, reine de France (Bibliothèque de), 223.
Clément XI, pape (Bulle de), 261 à 264.
Clotaire II. Diplômes avec notes tironiennes, 128, 132.
Codex, 2, 10, 12.
Codex Theodosianus, manuscrit du Vatican, 106.
Collectaire. Définition, 204.
Cologne (Cathédrale de). Manuscrits : du VI^e^ s., 54 à 55 ; du VIII^e^-IX^e^ s., en minuscule caroline, 173.
Commentarii de notes syllabiques, 126.
Contraction (Abréviation par), 38, 110 à 114, 137 à 141.
Corbie : (Écriture de), 66, 86 à 87, 169 ; (manuscrit copié par un moine de), 197 ; — (manuscrit de Grégoire de Tours, dit de), 83 à 86. — Voyez Ratold.
Corbreuse, Seine-et-Oise (Lettre d'un curé de), 212.
Cornouailles. Écriture, 102 à 103.
Correction (Signes de), 267 à 268.
Cryptographie, 161 à 165.
Curiale (Écriture), 70 à 71.
Cursive (Écriture) : ancienne, 39 à 50 ; — impériale, 63 à 64 ; — minuscule, 59 à 92 ; — notariale d'Italie, 69.
Cyprien (Manuscrit de saint), 57.

D

Dagulf, copiste du VIII^e^ siècle, 170.
Dalmatie. Introduction de l'écriture du Mont-Cassin, 74.
Dante (Manuscrit de), 245.
Denis du Moulin, évêque de Paris (Manuscrit copié pour), 242.
Denys le Petit (Manuscrit de), 87 à 88.
Dimma (Livre de), manuscrit irlandais, 102.
Dina et Kalila (Traduction du livre arabe de), 222 à 223.
Dioclétien (Inscription de l'édit de), 50, 94.
Diomède, grammairien latin, 265.
Dionysianus, manuscrit de Virgile, 34.
Diplômes ; voyez aux noms des souverains ; — impériaux en lettres d'or, 26.
Diptycha, 2.
Diptyque d'ivoire, 5.
Directoire. Définition, 284.
Diurnal. Définition, 284.
Djemila (Algérie). Inscription, 159.
Doctrinal des simples gens, du XV^e^ siècle, 242.
Donat, grammairien latin, 265.
Dosithée, grammairien latin, 265.
Dublin. Bibliothèque de Trinity College : *Book of Kells*, 100.
Dunstan (Pontifical de saint), 103 à 104.
Durham Book, 103.
Dyonisio-Hadriana (*Collectio*), collection canonique du IX^e^ siècle, 173.

E

E cédillé, 154, 187, 269.
Ebbon, archevêque de Reims (Évangéliaire d'), 25.
École palatine. Son rôle dans la formation de la minuscule caroline, 107.
Écriture : anglo-saxonne, 102 à 104 ; — des bulles 220 ; — des bulles depuis le XVI^e^ siècle, 260 à 264 ; — capitale, 30 à 39, 166, 179 ; — chiffrée, 161 à 165 ; — de Corbie, 86 à 87 ; — curiale, 70 à 71 ; — cursive ancienne, 39 à 50 ; — cursive notariale d'Italie, 69 ; — cursive nouvelle, voyez minuscule cursive ; — gothique, 193, 201, 209 ; — hiberno-saxonne, 98 à 105 ; — humanistique, 245 à 247 ; — irlandaise, 73, 98 à 103, 105 ; — italienne, en France, 253, 257 ; — lombardique, 66 à 77 ; — majuscule, 28 à 58 ; — mérovingienne, 77 à 88, 180 ; — minuscule, 29 à 30, 49 à 50 ; — minuscule caroline, 105 à 108, 169 à 174 ; — minuscule caroline, en Espagne, 91 à 92 ; en Italie, 69 ; — minuscule cursive, 59 à 92 ; — minuscule mérovingienne, 82, 83, 86 ; — minuscule posée, 93 à 108 ; — minuscule primitive, 93 à 97, 166 ; — du Mont-Cassin, 73 à 77 ; — onciale, 50 à 58, 166, 179 ; — semi-cursive, 65, 73 ; — semi-onciale, 69. 107. 166, 179 ; — wisigothique, 88 à 92.
Écritures dites nationales, 65 à 92, 98 à 105.
Egbert, archevêque d'York (Pontifical d'), 104.
Égypte (Découvertes de papyrus en), 7, 8.
Emblemata biblica, 283.
Encadrement des pages au XIV^e^ siècle, 228.
Encre, 22 à 26 ; — d'or et d'argent, 24 à 26 ; — rouge, 23 ; — verte, 23.
Épernay (Bibliothèque d'). Evangéliaire d'Ebbon, 25.
Éphèse (Inscription du VI^e^ siècle trouvée à), 64.
Épistolier : définition, 284 ; — de l'église de Paris, 244.
Eudes, abbé de Saint-Maur-des-Fossés, fait copier un livre, 188.
Eudes, roi de France (Diplôme d'), 184.
Eugyppius (Manuscrit d'), 82, 83, 159.
Évangéliaire : définition, 284 ; — d'*Ada*, 25 ; — dit *Apocalice*. 26, 187 ; — de Charles le Chauve, 177 ; — d'Ebbon, 25 ; — de Godescalc, 169 ; — de Lindisfarne, 103 ; — de Lothaire, 177 ; — de Mac Durnan, 102 ; — de Mac Regol, 100 ; — de saint Chad, 100 ; — de Saint-Vaast, 168.
Évangiles. Voyez Evangéliaires.
Ève, abbesse de Saint-Remy de Senlis. Charte en son nom, 214 à 215.
Évrard de Béthune (Grécisme glosé d'), 203 à 209.
Exponctuation, 229, 267.
Exultet (Rouleaux d'), 75.

F

Fardulfus, abbé de Saint-Denis, 173.
Fasti Prenestini, 33.
Fayoum (Le), région d'Égypte. Trouvailles de papyrus. 7, 63.
Ferdomnach, scribe irlandais du IX^e^ siècle. 102.
Filigranes du papier, 21.
Flavius Josèphe (Manuscrit de), à Milan. 11, 65, 73
Florence (Bibliothèque Laurentienne de), voyez Bibliothèque ; — tablettes de cire, 4. 5.
Florus, auteur d'un commentaire sur les Épîtres de saint Paul, 178
Foliotation des manuscrits, 13.

Formula Fabiana, 8, 94.
Fortunat (Manuscrit de), 87.
Frédéric II, empereur, interdit l'usage de la cursive, 70.
Fulda (Abbaye de). *Evangeliorum harmonia*, manuscrit du VIe siècle, 55.

G

Galles (Pays de). Écriture, 102 à 103.
Genève. Bibliothèque : manuscrit de saint Augustin, 11 ; — tablettes de cire, 4.
Genolhac, Gard (Notes brèves d'un notaire de), 237 à 239.
Gervais Chrétien, médecin, offre un livre à Charles V, 225.
Gilles Colonna ou de Paris (Manuscrit de), 242.
Gilles Mallet, bibliothécaire de Charles V, 224.
Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis, offre des livres à Philippe le Long, 223.
Godesscalc (Évangéliaire de), 169.
Gomès, moine de Saint-Martin d'Albelda, copiste, 89.
Gothique (Écriture), 193, 201, 209.
Graduel. Définition, 284 à 285.
Graffiti, de Pompéi, 40.
Grandes Chroniques : manuscrit de 1318, 227 ; — manuscrit copié pour Charles V, 226.
Grécisme glosé d'Evrard de Béthune, 203 à 209.
Grégoire Ier, pape (Registre des lettres de), 170.
Grégoire de Tours (Manuscrits de), 55, 83 à 87, 107, 189, 266.
Grosse d'acte notarié, 259 à 260.
Guillaume l'Anglais, copiste du XIIe siècle, 197.
Guillaume Durant (Manuscrit du Rational des divins offices de), 225.
Guise (Duc de). Lettre autographe, 253.
Gundohinus, scribe du VIIIe siècle, 57.

H

H, lettre remplacée par l'esprit rude grec, 187.
Hadrien Ier, pape, 107, 170. — (Fragment de lettre d'), 71.
Haye (La). Museum Meermanno — Westreenianium : bible historiale, 225.
Heidelberg (Bibliothèque de l'Université de). Papyrus, 36.
Heimon, évêque de Verdun, fait copier une collection canonique, 187.
Helgaud, auteur de la *Vita Roberti regis*. Manuscrit autographe, 188.
Henri, comte de Champagne, fait copier un Valère Maxime, 197.
Henri Ier, roi de France (Diplômes de), 190, 192.
Henri de Trévou, copiste du XIVe siècle, 226.
Herculanum (Papyrus d'), 6, 40.
Heures (Livre d'). Voyez Livre.
Hiberno-saxonnes (Écritures), 98 à 105.
Hilaire (Manuscrit de saint) : du VIe siècle, 96 à 97 ; — du VIIIe siècle, 55.
Hildebald, archevêque de Cologne, fait copier un livre, 173.
Hildegarde, femme de Charlemagne, 169.
Hippocrate (Manuscrit d'une traduction d'), 242.
Holcundus, scribe irlandais du VIIIe siècle, 100.
Honorius III, pape (Bulle d'), 220 à 221.
Humanistique (Écriture), 245 à 247.

I

IHS, abréviation, 113, 114, 138.
Ildefonse (Manuscrit de saint), 89.
Imprimerie (Commencement de l'), 240, 246 à 247.
Ingeburge de Danemark (Psautier exécuté pour), 201.
Ingobert, calligraphe du IXe siècle, 177.
Initiales, 23 ; — dans les manuscrits irlandais, 99.
Innocent VI (Bulle d'), 24.
Interpretatio Gaïana, 94.
Irlandaise (Écriture), 73, 98 à 103, 105.
Isidore (Collection canonique dite d'), 196.
Isidore de Séville, 27, 157, 265.
Italie. Écriture lombardique, 66 à 77. — Écriture des XVe et XVIe s., 244 à 247, 252 à 253. — Écriture italienne en France, 253.
Italique (Lettre), 247.
Ivoire (Tablettes d'), 5.

J

Jean II, roi de France. Son goût pour les livres, 224.
Jean, duc de Berry (Bibliothèque de), 226, 241.
Jean le Borgne, copiste du XIIe siècle, 197.
Jean Chrysostome (Saint). Homélies, 14.
Jean Flamel, secrétaire du duc de Berry, 226.
Jean de Gerson (Sermon de), 241 à 242.
Jean Goulain (Frère), traducteur de l'Information des princes, 226.
Jean de Mandeville. Relation de ses voyages écrite en 1371, 225.
Jean de Saint-Just (Tablettes de cire de), 4.
Jean Sarrazin, chambellan de saint Louis, 3 à 4.
Jean de Sy. Sa traduction de la Bible en français, 224.
Jean de Vaudetar offre un livre à Charles V, 225.
Jeanne d'Évreux (Bibliothèque de), 223.
Jérôme (Saint). Manuscrits de ses œuvres, 55, 87, 173.
Judith, femme de Louis le Pieux, offre un livre à saint Médard de Soissons, 176.
Julien l'Apostat (Inscription de la constitution de), 94.
Justinien, empereur, interdit l'emploi des *notæ juris*, 111.

K

Kells (*Book of*), 100.
Kircher (Musée), à Rome. Voyez Musée Kircher.

L

Lagny, Seine-et-Marne (Charte d'un garde de la prévôté de), 216 à 217.
Lambert, copiste du XIe siècle, 188.
Lambeth (Bibliothèque archiépiscopale de). Évangile de Mac Durnan, 102.
Lectionnaire. Définition, 285.
Légende dorée. Manuscrit du XIVe siècle, 227.
Légendier. Définition, 285.
Léon IX. Privilège sur papyrus, 10.
Léon XIII, pape, proscrit l'emploi de la *scrittura bollatica*, 261.

Léon (Concile de), vers 1091, 91.
Lettres : bâtarde, 240 à 241 ; — boulonnoise, 228 ; — cadeaux, 241 ; — conjointes, 158 à 159 ; — courante, 228 ; — de court, 228 ; — enclavées, 158 à 159 ; — de forme, 201, 209, 228, 240, 244 ; — italique, 247 ; — monogrammatiques, 158 à 161 ; — de note, 228 ; — ornées, 22 à 23, 99, 168, 228 ; — romaniennes, 277 ; — suscrites, 141 à 145.
Lex Wisigothorum, manuscrit du VIII^e siècle, 89.
Leyde. Bibliothèque de l'Université. Manuscrits : d'Adémar de Chabannes, 189 ; d'écriture irlandaise, 102 ; de Grégoire de Tours, 107. — Papyrus, 63.
Liber. Sens originel de ce mot, 10. — *comicum*, 89 ; — *comitis*, 284 ; — *diurnus*, 170 ; — *floridus*, 149 ; — *pontificalis*, manuscrit de Lucques, 106 à 107 ; — *vitae*, 103.
Lichfield. Bibliothèque du Chapitre : évangiles dits de saint Chad, 100.
Licinianus (Annales de), 14.
Ligatures : dans l'écriture du Mont-Cassin, 74 à 75 ; — dans l'écriture lombardique, 68.
Lindisfarne (Monastère de). Son école d'écriture, 103.
Littera : *antiqua*, *rotonda*, *romana*, *tonda*, 245 ; — *sancti Petri*, 261 ; — *toletana*, 88.
Litterae tunsae, 98.
Liuthard, copiste du IX^e siècle, 177.
Livre d'heures. Définition, 285.
Livres de chœur, 252
Lois des Wisigoths, manuscrit du VIII^e siècle, 89.
Lombardique (Écriture), 66 à 77.
Lothaire, empereur, offre un évangéliaire à Saint-Martin de Tours, 177.
Louis VI, roi de France (Diplômes de), 23, 199, 268.
Louis VII, roi de France (Diplôme de), 192.
Louis IX, roi de France (Psautier de), 201, 202.
Louis X, roi de France (Bibliothèque de), 223.
Louis XII, roi de France (Bibliothèque de), 241.
Louis d'Orléans, fils de Charles V (Bibliothèque de), 227.
Louis le Pieux : offre un évangéliaire à Saint-Médard de Soissons, 176 ; — (diplôme de), 182 ; avec notes tironiennes, 130.
Lucques (Bibliothèque capitulaire de). Manuscrit du *Liber pontificalis*, 106 à 107.
Luxeuil (Manuscrit achevé au monastère de), 55 à 56.
Lyon (Bibliothèque de). Manuscrit de Saint-Augustin, 106 ; — pentateuque, 55.

M

Mac Durnan (Évangile de), 102.
Mac Regol (Évangéliaire de), 100.
Madrid (Bibliothèque de). *Commentarii* de notes syllabiques, 126.
Maelbrighte (Évangéliaire de), 102.
Maginarius, abbé de Saint-Denis, 9.
Magnon, archevêque de Sens, auteur d'un recueil d'abréviations, 305
Maï (Le card. Angelo), 14.
Majuscule (Écriture), 28 à 58.
Mandamenta de la chancellerie pontificale, 220.
Mannon, prévôt de Saint-Oyan, lègue des livres à son monastère, 178.
Marius Victorinus, grammairien, 265.
Marmoutier, abbaye (Chartes écrites à), 191, 268.
Martyrologe : définition, 285 ; — de Saint-Germain-des-Prés, 202.
Matricule de soldats, sur papyrus, 44.
Maxime (Saint), évêque de Turin. Manuscrit de ses homélies, 73.
Mediceo-Laurentianus (Manuscrit de Virgile, dit), 38.
Mérovingienne (Écriture), 77 à 88, 180.

Mérovingiens (Rois). Diplômes sur papyrus, 9.
Messine. Bibliothèque de l'Université : palimpseste, 14.
Mesures (Abréviations des noms de), 157 à 158.
Métrologiques (Abréviations), 157 à 158.
Metz : école d'écriture, 169 ; — pontifical sénonais, 17.
Michel Steno, doge (Lettre chiffrée de), 163.
Milan. Voyez Bibliothèque Ambrosienne.
Minuscule (Écriture), 29 à 38, 49 à 50, 69, 91 à 92. — caroline, 105 à 108, 169 à 174. — cursive, 59 à 92. — mérovingienne, 82, 83, 86. — primitive, 93 à 97, 166.
Minutes d'actes notariés. 255 à 257. — Voyez Notes brèves.
Missel. Définition, 286.
Monogrammes. 160 à 161.
Mont-Cassin : (Écriture du), 73 à 77 ; — (manuscrits du), 74 à 77, 97.
Montpellier. Bibliothèque de l'École de Médecine : manuscrit du VIII^e siècle en minuscule caroline, 169.
Munich (Bibliothèque royale de). Manuscrit du IX^e siècle, 176.
Musée Britannique. Voyez *British Museum*.
Musée Kircher, à Rome. Tablette de plomb, 61.
Musique. Notation musicale, 276 à 281.

N

Nationales (Écritures dites), 65 à 92, 98 à 105.
Nécrologe. Définition, 286.
Neumes, 277 à 280.
Niccoló Niccoli, humaniste, 245.
Nicolas I^er, pape (Bulle de), avec notes syllabiques, 126.
Nomedius, abbé de Saint-Médard de Soissons. Manuscrit écrit sur son ordre, 56.
Nomina sacra, 112 à 114.
Notae juris, 111, 305.
Notaires français : brevet, 258 à 259 ; — grosses, 259 à 260 ; — minutes, 255 à 257 ; — notes brèves, 217 à 219, 237 à 240, 248 à 250.
Notaires italiens : leur écriture cursive, 69 à 70, 72.
Notation musicale, 276 à 281.
Notes brèves de notaires, 217 à 219, 237 à 240, 248 à 250.
Notes musicales carrées, 281.
Notes : syllabiques, 123 à 127 ; — tironiennes, 115 à 133, 279, 280 ; — tironiennes persistant dans les abréviations, 148, 150, 152, 155.

O

Obituaire. Définition, 286.
Onciale (Ecriture), 50 à 58, 166, 179.
Opistographes (Chartes), 12, 13.
Or (Lettres d'), 24 à 26.
Orderic Vital (Manuscrits autographes d'), 196.
Ordinaire. Définition, 286.
Orléans (Bibliothèque d'). Manuscrits : de saint Augustin, du VI^e siècle, 97 ; — des IX^e-X^e siècles, 179.
Ostraka latins du IV^e siècle, 61.
Oxford. Bibliothèque Bodléienne : évangiles de Mac Regol, 100 ; — manuscrit du IX^e siècle, 174.
Oxyrhynchus, ville d'Egypte, 7 ; — (manuscrit de Virgile, dit), 34.

P

Pagination de manuscrits, 13.
Palatinus (Manuscrit de Virgile dit), 36.
Palimpsestes, 13 à 15, 54.
Papes (Catalogues de) : du VI^e^ siècle, 54 à 55 ; — du VIII^e^ siècle, 170 à 172.
Papier, 18 à 22.
Papyrus, 6 à 11 ; — dans la chancellerie mérovingienne, 77 ; — égyptiens, 43 à 46 ; — de Ravenne, 62 à 63.
Parchemin, 11 à 18 ; — pourpré, 15, 24 à 26.
Paris. Abbaye de Saint-Victor, voyez Saint-Victor. — Archives nationales, voyez Archives. — Bibliothèques, voyez Bibliothèque. — Église Notre-Dame : épistolier, 244 ; inventaire du trésor 236 à 237 ; registre capitulaire, 250 à 251.
Pascal I, pape (Privilège de), pour l'église de Ravenne, 71.
Pascal II, pape (Bulle de), 72 à 73.
Paul (Manuscrit des épîtres de saint), du VI^e^ siècle, 97.
Pentateuque de Lyon, 55.
Pergamenum, 11.
Pesaro (Inscription de), 31.
Philippe I^er^, roi de France. Diplôme avec notes tironiennes, 128.
Philippe V. Voyez Philippe le Long.
Philippe-Auguste, roi de France (Diplôme de), 199 à 200.
Philippe le Bel, roi de France : sa bibliothèque 222 à 223 ; — (mandement de), 221 à 222.
Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (Bibliothèque de), 226 à 227.
Philippe le Long, roi de France (Livre offert à), 223.
Pierre *de Condeto* (Tablette de cire de), 4.
Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, auteur d'un recueil d'abréviations, 305.
Pierre le Mangeur (Manuscrit de l'Histoire scolastique de), 197.
Pierre le Vénérable mentionne le papier de chiffe, 20.
Plomb (Tablettes de), 61.
Plumes : d'oiseaux, 27 ; — métalliques, 27.
Poggio di Guccio Bracciolini, humaniste, 245.
Poids (Abréviations des noms de), 157 à 158.
Polygraphie, 162.
Polyptycha, 2.
Polyptyque. Définition, 286.
Pompéi : *graffiti*, 40 ; — tablettes de cire, 40 à 42, 52.
Ponctuation, 265 à 267.
Pontifical : définition, 286 à 287 ; — d'Egbert, 104 ; — de saint Dunstan, 103 à 104.
Pontuseaux du papier, 21.
Porta (J.-B.). Son traité de cryptographie au XVI^e^ siècle, 165.
Portée musicale, 280.
Pouillé. Définition, 287.
Pourpré (Parchemin), 15, 24 à 26.
Preuilly (Abbaye de). Tablette de cire, 5.
Priscien (Manuscrit de), 102.
Probus, grammairien du I^er^ siècle, sur les abréviations, 109, 305.
Professions épiscopales et abbatiales, 17.
Prosper (Abrégé de), manuscrit du VI^e^ siècle, 55.
Prosper (Manuscrit de saint), 56 à 57.
Protocole, registre de notaire, 217.
Protocollum, 8.
Prudence (Manuscrit de), 39.
Psautier : définition, 287 ; — de Charles le Chauve, 25, 177 ; — en notes tironiennes, 117 à 119 ; — quadriparti, provenant de Saint-Martin de Tournai, 193 à 194
Ptolémée Épiphane prohibe l'exportation du papyrus, 11.
Puy (Le). Cathédrale : Bible de Théodulfe, 174.
Puy l'Évêque, Lot (Notes brèves d'un notaire de), 217 à 219.

Q

Quaternio, 12.
Quedlinbourg (Gymnase de). Manuscrit du IXe siècle, d'écriture semi-onciale, 168.

R

Raban Maur, 162 ; — (manuscrit de), 175.
Rado, abbé de Saint-Vaast d'Arras, 173.
Rahingus, copiste du IXe-Xe siècle, 178.
Raimond de Béziers, traducteur du livre arabe de Dina et Kalila, 223.
Rainaud, archevêque de Reims (Charte de), 191.
Rainer (L'archiduc). Sa collection de papyrus, 7, 43.
Raoul, copiste du XIe siècle, 187.
Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné. Ses comptes sur rouleau, 16.
Raoulet d'Orléans, copiste du XIVe siècle, 225, 227.
Rational des divins offices, avec note autographe de Charles V, 225.
Ratold, abbé de Corbie, fait copier un livre, 180.
Ravenne. Bulle de Pascal I sur papyrus, 71. — Chartes : des Ve et VIe siècles, 61 à 63 ; du Xe siècle, 67 à 68.
Réclame, sur les cahiers composant un manuscrit, 13.
Registre : capitulaire de N.-D. de Paris, 250 ; — de l'Inquisition d'Albi, 234.
Registres, 20 ; — de notaires, 217, 237, 248.
Réglure des manuscrits, 13.
Reims (École d'écriture de), 169.
Reliques (Authentiques de), 82.
Rescrits impériaux sur papyrus, du Ve siècle, 63.
Rituel. Définition, 287.
Robert, roi de France (Diplôme de), 189 à 190.
Robert de Billyng, copiste du XIVe siècle, 227.
Robert de Paris, copiste du XIIIe siècle, 203.
Robert de Sablé (Charte de), 191.
Robert de Tombelaine, auteur d'un Commentaire sur le Cantique, 196.
Roman de Troie (Manuscrit du), 269.
Romanienes (Lettres), notation musicale, 277.
Romanus (Manuscrit de Virgile, dit), 36.
Rome : Bibliothèque Capitulaire de Saint-Pierre (manuscrit de la), 96 ; — écriture curiale, 70 à 71 ; — *scriptoria*, 108. — Voyez : Bibliothèque Vaticane, Musée Kircher et Saint-Paul-hors-les-Murs.
Rouen, Seine-Inférieure. Tablette de cire, 5.
Rouleaux, 15 à 18 ; — d'*Exultet*, 75 ; — des morts, 16 à 18.

S

Sacramentaire. Définition, 287.
Saint-Denis, abbaye : (Diplômes pour), 180, 182, 199 ; — école d'écriture, 168 ; — (manuscrit de Virgile provenant de), 38. — Voyez *Fardulfus*, Gilles de Pontoise.
Saint-Gall (Abbaye de) : manuscrits, 15, 34, 106 ; — moines irlandais, 105.
Saint-Germain-des-Prés, abbaye, à Paris : manuscrit en provenant, 176 ; — (martyrologe de), 202.
Saint-Martin de Tournai, abbaye

(Manuscrit provenant de), 193 à 195.
Saint-Martin de Tours, église (Évangéliaire offert par Lothaire à), 177.
Saint-Maur-des-Fossés, abbaye : (Diplôme pour), 183 ; — (manuscrits provenant de), 185, 187 à 188.
Saint-Médard de Soissons (Abbaye de). Manuscrit de Nomedius, 56.
Saint-Paul-hors-les-Murs, monastère, à Rome (Bible du IXe siècle conservée à), 177.
Saint-Pétersbourg. Bibliothèque : manuscrit de saint Augustin, 11 ; — registre de Grégoire Ier, 170.
Saint-Vaast : (Évangéliaire de), 168 ; — voyez *Rado*.
Saint-Victor, abbaye, à Paris : (Collection canonique écrite à), 196 ; — (manuscrits provenant de), 202, 204 ; — (recueil de sermons de), 203.
Salisbury (Bibliothèque de Saint-Pierre de). Manuscrit de VIIIe siècle en minuscule caroline, 170.
Schola cantorum, à Rome, 108.
Scrinium, à Rome, 71.
Scriptura Scottica, 98.
Scrittura : *bollatica*, 260 à 264 ; — *cancellaresca*, 253.
Seings, au bas d'un diplôme d'Henri Ier, 192.
Semi-cursive (Écriture), 65, 73.
Semi-onciale (Écriture), 96, 107, 166, 179.
Senlis : charte d'une abbesse de Saint-Remy, 214 à 215 ; — tablettes de cire, 4.
Sens, Yonne (Brevet d'acte notarié de), 258 ; — (répertoire d'un notaire de), 256 à 257 ; — (professions épiscopales et abbatiales du diocèse de), 17.
Sienne. Archives : charte opistographe, 13.
Sigalaus, abbé, surveille l'exécution d'un évangéliaire, 177.
Sigles (Abréviations par), 133 à 135.
Signatures, sur les cahiers composant un manuscrit, 13.
Signes : d'abréviation, 145 à 153 ; — de correction, 267 à 268.
Silos (Manuscrit de l'abbaye de), 89.
Silvestre II, pape (Bulle de), avec notes syllabiques, 126.
Somme le Roi (Manuscrit de la), 203, 209 à 210.
Stéganographie, 162.
Stiles, 26 à 27.
Strasbourg (Papyrus de), 59 à 60.
Sulpice Sévère (Manuscrit de), 97.
Suspension (Abréviations par), 110, 135 à 137.
Subiaco (Imprimeurs de), 246.

T

Tabella, 2.
Table pascale du Ve siècle, 54.
Tablettes de cire, 2 à 6 ; — des Archives nationales, à Paris, 3 ; — de la Bibliothèque nationale, à Paris, 4 ; — de Florence, 5 ; — de Pompéi, 40 à 42, 52 ; — de l'abbaye de Preuilly, 5 ; — de Rouen, 5 ; — de Senlis, 4 ; — de Vöröspatak, 3, 42 à 43.
Tablettes d'ivoire, 5.
Tablettes de plomb : de Trèves, 61 ; — de Rome, 61.
Tabula, 2.
Tachygraphie syllabique, 123.
Térence (Manuscrit de), du IVe ou Ve siècle, 38 ; — du XVe siècle, 246.
Terentius Bembinus (Manuscrit de Térence, dit), 38.
Terrier. Définition, 288.
Théodose, empereur, interdit l'emploi des *notae juris*, 111.
Théodulfe, évêque d'Orléans (Bibles de), 174.
Thierry III. Acte avec notes syllabiques, 128. — Diplôme, 78 à 79.
Thomas d'Aquin (Manuscrit de saint), 227, 229 à 231.
Thomas Bradwardin, théologien

anglais (Manuscrit de), 227, 231 à 234.
Thomas de Maubeuge, copiste du XIVe siècle, 227.
Timgad (Algérie). Inscription en lettres onciales et minuscules, 53, 94.
Tironiennes (Notes). Voyez Notes.
Tite-Live : *Epitome*, du IIIe siècle, 50, 53, 94 ; — manuscrit du Ve siècle, 54, 154.
Titulus : de la chancellerie pontificale, 220 ; — en épigraphie, 32 ; — dans les rouleaux des morts, 17 ; — signe abréviatif, 146.
Tolède (École calligraphique de), 88.
Tours : (École d'écriture de), 107, 166 à 169, 176 ; — (bibliothèque de), manuscrit avec neumes et notes tironiennes, 279, 280 — Voyez Marmoutier, Saint-Martin de Tours.
Trèves (Bibliothèque de). Manuscrits : en lettres d'or, 25 ; du VIIIe siècle, 56 à 57 ; du XIIe siècle, 201. — Tablettes de plomb, 61.
Triptycha, 2.
Trithème (Jean). Voyez Trittenheim.
Trittenheim (Jean de). Son traité sur les écritures secrètes, 164 à 165.
Trogue Pompée (Manuscrit de), 246.
Troussures (Bibliothèque du château de). Manuscrit du VIIe siècle, 55 à 56.
Troyes. Bibliothèque : manuscrits : du IXe siècle, 178 ; du Xe siècle, 179. — Notaire (Acte de), 259.
Tunis (Musée du Bardo, à). Inscription du XIe siècle, 64.

U

Uguccio de Pise (Dictionnaire latin d'), 203.
Ursicinus, copiste du VIe siècle, 97.
Uzès (Notes brèves d'un notaire du diocèse d'), 248 à 250.

V

Valenciennes (Bibliothèque de). Manuscrit avec notes tironiennes, 132.
Valère Maxime (Manuscrit de), 197.
Valerius Flaccus (Manuscrit de), 246.
Valerius Probus. Voyez *Probus*.
Vatican (Bibliothèque du). Voyez Bibliothèque Vaticane.
Vaticanus (Manuscrit de Virgile, dit), 36.
Vélin, 12.
Venise (Imprimeurs de), 246.
Vergeures du papier, 21.
Vérone (Bibliothèque capitulaire de) : fastes consulaires, 54 ; — manuscrit du VIe siècle, d'écriture minuscule primitive, 97 ; — manuscrit de Virgile, 34.
Victor II. Privilège de 1057, 10.
Vienne, Autriche. Bibliothèque impériale : manuscrits du VIIIe siècle en minuscule caroline, 170.
Vigenère (Blaise de). Son traité des chiffres, 165.
Villemur, Haute-Garonne (Déclaration des droits du comte de Toulouse à), 213 à 215.
Villeneuve-le-Roi, Yonne (Minute d'un notaire de), 255 à 256.
Vincent de Beauvais. *Miroir historial*, 203, 227.
Virgile (Manuscrits de), 34 à 38, 94, 178.
Vital, abbé de Savigny (Rouleau mortuaire de), 18.
Vivien (L'abbé) offre une bible à Charles le Chauve, 176.
Volumen, 10, 12.
Vöröspatak, Transylvanie. Tablettes de cire, 3, 42, 43.

W

Winitharius, copiste de Saint-Gall, 106.
Wisigothique (Écriture), 88 à 92.
Würzbourg (Bibliothèque de l'Université de). Manuscrit du VIII^e-IX^e siècle en minuscule caroline, 173.

X

XPS, abréviation 113, 114, 138.

Y

Y (Forme de l') au XV^e siècle, 269 à 270.

ERRATA

Page 3, ligne 10 et note 3, au lieu de *Lebœuf*, lire : *Lebeuf*.

Page 17, ligne 12, au lieu de : *histoire de la paléographie*, lire : *histoire de l'écriture*.

Page 55, note 1, au lieu de : *Heuptateuchi*, lire : *Heptateuchi*.

Page 74, note 4, au lieu de : *p. 81 n° 3*, lire : *p. 69 n. 4*.

Page 78, note 2, au lieu de : *Fac-similés*, lire : *Fac-simile*.

Page 98, note 1, ligne 4, au lieu de : *irisch*, lire : *irish*.

Page 219, note 1, au lieu de : *paleographica*, lire : *palaeographica*.

Page 476, ligne 3, au lieu de : *Cassien. — Semi-onciale*, lire : *Cassien. — Minuscule*.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	VII
Définition de la paléographie	XI
Chapitre I. Matériaux et instruments de l'écriture	1
§ 1. Tablettes de cire	2
§ 2. Papyrus	6
§ 3. Parchemin	11
§ 4. Papier	18
§ 5. Encre	22
§ 6. Stiles et calames	26
Chapitre II. L'écriture majuscule	28
§ 1. Origine de l'alphabet latin	28
§ 2. Distinction des écritures majuscule et minuscule	29
§ 3. Écriture capitale	30
§ 4. Écriture cursive ancienne	39
§ 5. Écriture onciale	50
Chapitre III. L'écriture minuscule cursive	59
a) *Écriture minuscule cursive ancienne*	59
b) *Écritures dites nationales*	65
§ 1. Écriture lombardique	66
§ 2. Écriture mérovingienne	77
§ 3. Écriture wisigothique	88
Chapitre IV. L'écriture minuscule posée	93
§ 1. Minuscule primitive, dite semi-onciale	93
§ 2. Écritures irlandaise et anglo-saxonne	98
§ 3. Minuscule dite caroline	105

CHAPITRE V. ABRÉVIATIONS 109
§ 1. Notes tironiennes 115
§ 2. Abréviations par sigles 133
§ 3. Abréviations par suspension 135
§ 4. Abréviations par contraction 137
§ 5. Abréviations par lettres suscrites 141
§ 6. Abréviations par signes spéciaux 145
§ 7. Remarques sur quelques lettres 153
§ 8. Abréviations métrologiques 157
§ 9. Lettres conjointes, enclavées et monogrammatiques 158
§ 10. Cryptographie 161

CHAPITRE VI. PÉRIODE CAROLINGIENNE (IXe-Xe siècles) ... 166
§ 1. Livres 166
§ 2. Chartes 180

CHAPITRE VII. PÉRIODE POST-CAROLINGIENNE 185
XIe siècle { § 1. Livres ..... 185 ; § 2. Chartes 189
XIIe siècle { § 1. Livres ..... 193 ; § 2. Chartes 198
XIIIe siècle { § 1. Livres ..... 200 ; § 2. Chartes 210
XIVe siècle { § 1. Livres ..... 222 ; § 2. Chartes 234
XVe siècle { § 1. Livres ..... 240 ; § 2. Chartes 247
XVIe siècle 252
XVIIe siècle 257
XVIIIe siècle 260

CHAPITRE VIII. SIGNES AUXILIAIRES DE L'ÉCRITURE 265
§ 1. Ponctuation 265
§ 2. Signes de correction 267
§ 3. Accents 268
§ 4. Chiffres romains 270
§ 5. Chiffres arabes 274
§ 6. Notation musicale 276

PRINCIPALES ESPÈCES DE MANUSCRITS 282

BIBLIOGRAPHIE 289

Manuels et traités 290

Recueils de fac-similés 294

DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS 303

Notes sur les recueils et dictionnaires d'abréviations 305

Abréviations latines 311

Abréviations françaises 455

LISTE CHRONOLOGIQUE DES FAC-SIMILÉS ANNEXÉS AU MANUEL DE PALÉOGRAPHIE 475

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 483

INDEX ALPHABÉTIQUE DES PRINCIPALES MATIÈRES 495

ERRATA 508

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

Date Due

471.7 P968M

101,770

RESERVE BOOK

Do Not Take From This Room

G.E. STECHERT & Co
(ALFRED HAFNER)

Duke University Libraries
D05193753X